

15



RAPPORT ANNUEL

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

04 ■ 01. GL EVENTS

- 05** Profil de l'entreprise
- 06** Les temps forts 2015
- 08** Chiffres clés et cahier de l'actionnaire
- 12** Histoire et étapes clés

14 ■ 02. GL EVENTS, MÉTIERS ET MARCHES

- 15** Marchés et stratégie
- 16** GL events Live
- 18** GL events Exhibitions
- 20** GL events Venues
- 22** Perspectives

23 ■ 03. RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE

60 ■ 04. RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 61** Rapport de gestion - présentation des comptes consolidés
- 71** Rapport de gestion - présentation des comptes sociaux
- 76** Rapports complémentaires du conseil d'administration
- 85** Composition et fonctionnement des organes d'administration et de contrôle
- 88** Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux
- 90** Rémunérations des autres mandataires sociaux
- 91** Intéressement du personnel
- 91** Adresses, activités et mandats exercés par les dirigeants
- 94** Situation des mandataires sociaux
- 95** Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
- 101** Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration

102 ■ 05. ETATS FINANCIERS

- 103** Comptes consolidés
- 135** Honoraires des commissaires aux comptes
- 136** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 137** Comptes sociaux de GL events
- 151** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
- 153** Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

157 ■ 06. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

- 158** Renseignements de caractère général concernant GL events
- 160** Renseignements de caractère général concernant le capital de GL events

168 ■ 07. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- 169** Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 29 avril 2016
- 184** Document annuel d'information
- 184** Responsable du document de référence
- 184** Attestation du responsable du document de référence
- 185** Contrôleurs légaux des comptes
- 185** Informations incluses par référence
- 186** Table de concordance Art 225-105-1 du code de commerce
- 188** Table de concordance

01

GL EVENTS, EN 2015

- 05 Profil de l'entreprise
- 06 Temps forts
- 08 Chiffres clés & Cahier de l'actionnaire
- 12 Histoires et étapes clés

Groupe intégré des métiers de l'événement, GL events est un acteur de référence présent sur les trois grands marchés de l'événementiel :

- congrès et conventions,
- événements et manifestations, qu'ils soient culturels, sportifs ou politiques,
- salons / expositions à destination des professionnels ou du grand public.

Le Groupe intervient pour le compte de nombreux clients institutionnels et privés en France et dans le monde : entreprises, institutions, organisateurs de manifestations. Il les accompagne sur l'ensemble de leurs projets, de la définition des stratégies ou concepts jusqu'à la mise en œuvre des opérations sur le terrain. Aux côtés des collectivités publiques, il contribue aux politiques d'attractivité des territoires et de développement économique, à travers une gestion dynamique et ambitieuse des sites qui lui sont confiés et des événements organisés.

Présent sur les cinq continents et dans plus de 20 pays, coté sur l'Eurolist Euronext Compartiment B Paris, GL events compte 4 252 collaborateurs et a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 942,4 M€.

UNE ORGANISATION EN TROIS GRANDS POLES

GL events Live regroupe l'ensemble des métiers de l'événementiel corporate, institutionnel et sportif. Ses équipes apportent des solutions clés en main, du conseil et de la conception jusqu'à la réalisation.

GL events Exhibitions pilote et anime plus de 300 salons propriétaires, son portefeuille couvrant de nombreux secteurs : agro-alimentaire, culture, textile / mode, industrie...

GL events Venues gère le réseau de 40 sites événementiels (centres de congrès, parcs d'expositions, salles de spectacles et halles multifonctionnelles) implantés en France et à l'international.

UN ACTEUR MONDIAL DE L'ÉVÉNEMENT

Depuis le début des années 2000, GL events s'est affirmé comme un acteur mondial de l'événement, avec plusieurs points d'appui :

- une stratégie d'implantations locales sélectives et durables permettant de tirer profit de la croissance internationale, qui se traduit aujourd'hui par plus de 90 points d'ancrage sur les cinq continents - agences, représentations ou sites gérés en concessions - conduites par le biais d'alliances avec des partenaires locaux de premier plan ou d'acquisitions de sociétés solidement ancrées sur leur marché ;
- une participation aux grands événements mondiaux : JO, Coupes du monde, rencontres internationales... pour lesquels GL events a su s'imposer comme un opérateur de référence reconnu pour la qualité de ses prestations ;
- sa capacité à gérer des équipes et des projets multinationaux.

UNE CROISSANCE DYNAMIQUE

Depuis sa création, GL events s'est développé avec cohérence et sélectivité, grâce à des atouts essentiels :

- un modèle intégré, qui met en synergie les trois grands métiers du Groupe afin d'optimiser et valoriser leurs complémentarités, partout dans le monde ;
- une base domestique solide, qui s'est élargie de la France à l'Europe en s'appuyant sur les marchés des pays matures ;
- une recherche de marchés émergents à fort potentiel de croissance ;
- une capacité logistique qui couvre aujourd'hui toute la chaîne d'approvisionnement, de la fabrication au montage, permettant de produire et de fournir des équipements dans des délais très contraints ;
- une politique d'innovation qui se déploie dans toutes ses activités : création d'équipements en phase avec les exigences du développement durable, mise en œuvre de la transformation digitale dans tous les domaines de l'entreprise (services, offres...), veille prospective sur les tendances de demain, collaborations avec des créateurs, designers, architectes...

DES ACTIFS DETERMINANTS

GL events dispose aussi d'actifs importants qui renforcent son image de leader, le différencient dans le paysage mondial de l'événement et confortent ses parties prenantes :

- une marque valorisée par sa notoriété, qui bénéficie d'une image à laquelle sont associés rigueur, respect de la parole donnée, haute qualité de prestations ;
- des savoir-faire pointus qui couvrent toutes les compétences de l'événementiel ;
- des marques de salons à forte notoriété.

JANVIER 2015

LYON : LE SIRHA CONFIRME SON LEADERSHIP

3 045 exposants et marques dont 486 internationaux, 190 000 professionnels, 19 715 chefs, 725 innovations présentées dont plus de 367 en avant-première mondiale... Les chiffres du Sirha 2015 confirment le leadership du salon, qui a aussi connu sa 1^{ère} version grand public avec BIG, la Biennale Internationale du Goût. Sans oublier la 2^e édition du World Cuisine Summit, le rendez-vous mondial des professionnels du Food Service qui ont réfléchi ensemble à un avenir alimentaire durable.

FEVRIER 2015

PREMIÈRE VISION PLURIEL DEVIENT PREMIÈRE VISION PARIS

En réponse aux attentes d'un public exigeant, l'offre de Première Vision Pluriel s'est intégrée pour donner naissance à Première Vision Paris, six salons complémentaires regroupés sur un seul lieu.

Et pour rendre encore plus visible leur appartenance, chacun porte désormais l'intitulé Première Vision suivi de sa spécialité : Yams, Fabrics, Leather, Design, Accessories, Manufacturing.

UN PARKING DE 4 500 PLACES POUR SÃO PAULO EXPO

Les travaux d'extension et de rénovation du site de São Paulo Expo ont démarré en 2015 pour une durée de 16 mois, avec une livraison programmée au 1^{er} semestre 2016. L'un des grands chantiers du programme porte sur la construction d'un parking de 4 532 places sur sept niveaux.

GL EVENTS UK, PARTENAIRE OFFICIEL DU FIA FORMULE E CHAMPIONSHIP

Lancés par la Fédération internationale de l'automobile, les Formula E Championship innovent avec cette discipline de haut niveau qui voit s'affronter des monoplaces électriques. GL events UK est le partenaire officiel en charge des aménagements temporaires des courses qui se déroulent chaque saison dans dix grandes villes du monde.

MARS 2015

LA FOIRE DE LYON

La Foire de Lyon, avec son succès non démenti, ne cesse de se renouveler : plus de 200 000 visiteurs sont venus découvrir cette édition 2015, à la veille de ses 100 ans en 2016.

AVRIL 2015

DYNAMISER LE SPORT À L'EXPORT

Lancée sous l'impulsion du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, la filière «Économie du Sport» vise à fédérer les acteurs pour faire émerger une offre française compétitive à l'export. Olivier Ginon

a été nommé Vice-Président de cette filière qui va pouvoir profiter de l'Euro 2016 comme vitrine de ses savoir-faire.

RIO : INAUGURATION DU GRAND HÔTEL MERCURE

GL events a assuré la maîtrise d'ouvrage du Grand Hôtel Mercure réalisé en partenariat avec Accor. Bénéficiant d'une situation exceptionnelle entre lac, montagne et mer, cet établissement 5* propose 306 chambres.

MAI 2015

VOYAGES ET SAVEURS POUR L'EXPO UNIVERSELLE MILANO 2015

Milano 2015, l'exposition universelle consacrée au thème « Nourrir la planète, énergie pour la vie », a accueilli des millions de visiteurs. GL events a été présent sur cet événement à travers plusieurs interventions majeures : la restauration et la boutique du pavillon de la France, confiées par FranceAgriMer, la conception/réalisation des pavillons du Maroc et du Gabon.

JUIN 2015

LE CONGRÈS MONDIAL DU GAZ REVIENT À PARIS

Le Congrès Mondial du Gaz n'était pas revenu dans la Ville Lumière depuis 1937... Son retour en 2015 a réuni 1 000 professionnels de l'industrie. Un événement d'envergure qui a mobilisé de nombreuses entités de GL events, choisies pour leur expérience des grandes rencontres mondiales.

BAKOU ACCUEILLE LES 1^{ERS} JEUX EUROPÉENS

6 000 athlètes de 50 nationalités se sont retrouvés dans la capitale de l'Azerbaïdjan pour la 1^{ère} édition des jeux européens. General Contractor sur le village des athlètes et des médias, GL events a assuré la coordination de l'ensemble des intervenants.

Avec une prouesse technique en prime pour installer 4 400 m² de structures sur un dénivelé allant de 0,90 m à 2,20 m.

LE BOURGET 2015 ENTRE CIEL ET TERRE

Pour la 51^e édition du SIAE (Salon international de l'aéronautique et de l'espace) – le « rendez-vous sur terre des professionnels du ciel » -, les équipes de GL events se sont mobilisées sur plusieurs fronts pour le compte du GIFAS (Groupement des industries Françaises aéronautiques et spatiales) : installation générale, pavillon des métiers, pavillon du CORAC (Conseil pour la recherche aéronautique civile)...

JUILLET 2015

LES JEUX PANAMERICAINS DE TORONTO

Du 10 au 27 juillet, c'est à Toronto que se sont déroulés les Jeux panaméricains, suivis des Jeux para-panaméricains du 7 au 15 août. 34 sites, dont les célèbres chutes du Niagara, ont accueilli ces épreuves. Mobilisant jusqu'à 75 personnes au plus fort du montage - équipe projet, intérimaires locaux, prestataires -, GL events a installé 918 tentes.

SEPTEMBRE 2015

LE B20 CHOISIT LE CONGRESIUM D'ANKARA

Émanation du G20 qui réunit le monde international des affaires, le B20 a tenu son édition 2015 au Congressium d'Ankara. 1 500 participants se sont réunis, en présence de la Directrice générale du FMI, du Premier ministre turc et du Président de l'Union des chambres et des bourses de Turquie.

UN FUTUR CENTRE DE CONGRÈS POUR METZ

Livré en 2018, le centre des congrès de Metz est porté par la ville, Metz Métropole et le département de la Moselle. GL events est partie prenante de ce projet majeur pour les ambitions culturelles et économiques du territoire.

LES JEUX AFRICAINS 2015

Les 11^e Jeux africains, qui ont eu lieu au Congo, ont été l'occasion de moments éblouissants mis en scène par GL events. Au programme : la cérémonie de clôture, les festivités des journées du Cinquantenaire - forum, exposition, soirée de gala.

COUPE DU MONDE DE RUGBY 2015 - ANGLETERRE

Une fanzone pour 10 000 fans : elle a été réalisée par GL events sur le site du Science Central à Newcastle, l'une des villes d'accueil de la coupe du monde de rugby.

RETOUR GAGNANT POUR LE SALON DE L'AUTOMOBILE DE LYON

Avec plus de 55 000 visiteurs, une formule tonique concentrée sur cinq jours, un panorama complet du marché avec 45 marques présentant de nombreuses nouveautés et avant-premières, le Salon Automobile de Lyon a réalisé son grand retour gagnant et confirme son positionnement de deuxième salon français de la filière.

OCTOBRE 2015

LE FMI ET LA BANQUE MONDIALE A LIMA

Premier événement tenu dans le nouveau Lima convention center, l'assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale a rassemblé près de 14 000 participants. Sa production a été confiée à un consortium composé de GL events et de l'agence locale Stimulus, qui ont mobilisé 600 personnes pour superviser quelque 200 réunions officielles et 900 services de catering.

LE MONDE DES TELECOMS SE RENCONTRE EN HONGRIE

C'est à l'occasion de son congrès annuel que l'ITU (International Télécommunication Union) a fêté son 150^e anniversaire en 2015. Agence des Nations Unies, l'ITU a choisi la Hongrie et Hungexpo pour accueillir cet événement de quatre jours qui a réuni 4 000 participants du monde entier.

PREMIÈRE ÉDITION DU SIRHA RIO

Présidé par Claude Troisgros, le SIRHA Rio a tenu sa première édition dans un contexte de forte expansion du secteur de l'hôtellerie-restauration au Brésil. Au programme : les sélections du Bocuse d'Or et de la Coupe du monde de la pâtisserie, les conférences du World Cuisine Summit.

LE GROUPE JAULIN REJOINT GL EVENTS

Avec l'acquisition du groupe Jaulin, GL events se renforce en région Île-de-France dans les prestations événementielles. Il intègre aussi un nouveau site dans son réseau : le Paris Event Center.

UN NOUVEAU CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRÈS POUR VALENCIENNES

GL events confirme son positionnement au service des collectivités avec la gestion du Centre de congrès confiée par Valenciennes Métropole pour une durée de neuf ans à compter de 2016. Le Groupe y créera trois manifestations professionnelles en lien avec les filières d'excellence de la région - numérique, mobilité durable, logistique.

NOVEMBRE 2015

LES YOUTUBEURS DÉBARQUENT À PARIS !

Lancé par les producteurs du Golden Moustache (M6), du Studio Bagel (Canal+) et Mixicom, en collaboration avec Live! by GL events, le festival Vidéo City a réuni une centaine de créateurs des vidéos les plus populaires dans une diversité d'univers : humour, beauté, sport...

DECEMBRE 2015

COP21 PARIS LE BOURGET

Cinq pavillons d'exposition clés en main, aménagement d'espaces, prestations audio-visuelles...

GL events a apporté plusieurs contributions importantes à la COP 21 qui, avec près de 42 000 délégués et 90 000 visiteurs, aura transformé le site du Bourget en ville éphémère durant deux semaines.

2015 RELÈVE LE DÉFI DE LA CROISSANCE

Après une année 2014 record, GL events réalise en 2015 un chiffre d'affaires de 942,4 M€. Dans un environnement macroéconomique et géopolitique perturbé. Malgré un impact de change défavorable, GL events affiche en 2015 une dynamique d'amélioration de sa performance opérationnelle. L'activité en France a été particulièrement dynamique, appuyée par une présence régulière sur les grands événements en Asie et en Afrique.

En renforçant le pilotage financier et opérationnel de l'ensemble de ses activités, le Groupe confirme l'amélioration de ses principaux indicateurs :

- L'EBITDA 2015 s'améliore de près de 12 M€, s'élevant à 116,7 M€ contre 104,8 M€ en 2014 ;
- Le résultat opérationnel courant est en forte augmentation (+ 11 %), le taux de marge opérationnelle courante s'améliorant de 0,7 point à 7,61 %. Ce résultat intègre une baisse des achats consommés et coûts externes. L'augmentation des frais de personnel est pour l'essentiel due à un effet de périmètre (Strasbourg événements et Groupe Jaulin) et à l'internalisation de certaines compétences pour la réalisation de chantiers ;
- Le résultat opérationnel intègre les effets liés aux arbitrages réalisés sur des actifs non stratégiques, dont la pleine mesure se traduira sur les exercices futurs ;
- Le résultat net des sociétés intégrées s'établit à 38,1 M€, en croissance de 5 % par rapport à 2014. Après déduction de la part des minoritaires, essentiellement liés à Eurexpo et Première Vision, le RNPG 2015 s'établit à 30,8 M€ en progression de 4 %.

Le Groupe a réalisé deux investissements stratégiques : l'extension et la rénovation du Parc des Expositions São Paulo Expo au Brésil et l'acquisition du Groupe Jaulin en France.

Lors de son inauguration en avril 2016, São Paulo Expo sera doté de 100 000 m² de surfaces d'exposition et de congrès aux standards internationaux et d'un parking pouvant accueillir 4 500 véhicules, visiteurs ou exposants. Les réservations pluriannuelles enregistrées, supérieures aux prévisions initiales, confirment la pertinence de cet investissement dans une destination qui manquait d'infrastructures d'expositions de qualité.

L'acquisition de Jaulin renforce le positionnement de GL events sur l'événementiel en région Île-de-France. Avec le Paris Event Center (site intra-muros accueillant des salons et événements d'entreprises), le Groupe accroît son offre sur la destination Paris, une des toutes premières destinations événementielles mondiales.

Dans le cadre de son plan d'amélioration de la rentabilité, GL events a cédé diverses activités non stratégiques au cours du 4^{ème} trimestre de l'exercice 2015. Il s'agit de l'activité traiteur en Belgique et de l'activité stands portables en France.

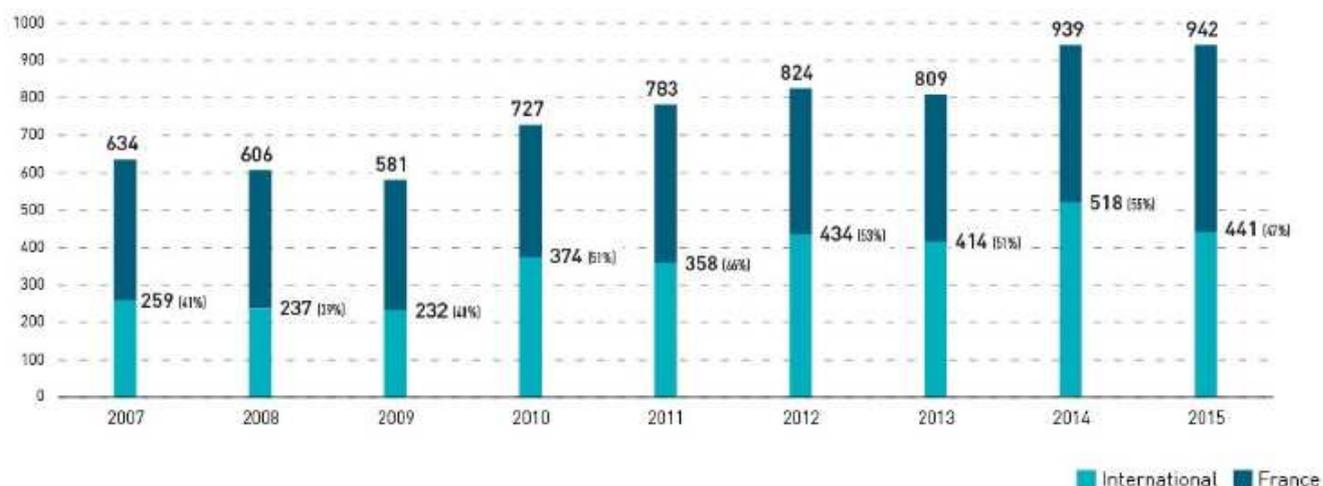
L'ACTIVITÉ DES TROIS PÔLES

Dédié aux services événementiels, GL events Live après une année 2014 marquée par la Coupe du Monde de football et la COP 20, a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 486,4 M€. À son actif, de nouveaux succès avec la participation à des événements sportifs et institutionnels d'envergure (Exposition universelle de Milan, Pan&Para American games de Toronto, Congrès mondial du FMI et de la Banque Mondiale à Lima, cérémonie de clôture des Jeux Africains au Congo, COP 21 à Paris).

Fort d'un portefeuille de plus de 200 salons propriétaires, GL events Exhibitions a réalisé un volume d'affaires, en forte croissance, de 166,4 M€ en 2015 avec le succès renouvelé du Sirha toujours en progression, les différentes éditions de Première Vision et du salon Equita Lyon sur le quatrième trimestre. Tirant parti, à la fois de la biennalité de ses manifestations phares et de marques fortes à l'international, le chiffre d'affaires est ainsi en croissance de 16,1% par rapport à 2014 (+17,4 % de croissance organique) et de 3 % par rapport à 2013.

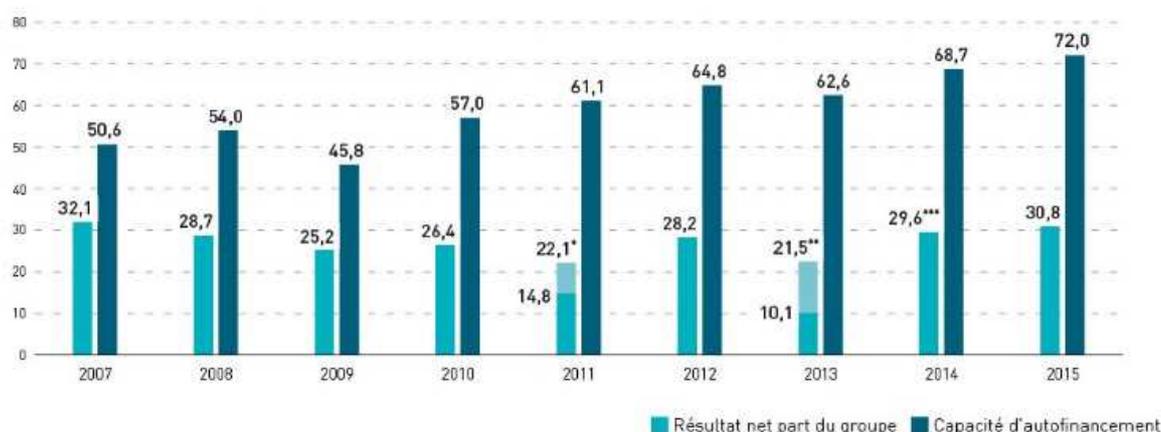
GL events Venues, le pôle en charge du réseau international de sites, a contribué à hauteur de 289,6 M€ au chiffre d'affaires du Groupe, en croissance de 8,6 %, dont 3,3 % de croissance organique. L'activité a atteint sur le dernier trimestre 2015 un niveau de facturations record (92 M€). Elle capitalise les investissements précédemment réalisés, ainsi que le développement de synergies au sein d'un même lieu pour la commercialisation de packages et de services « Tout en Un » à valeur ajoutée.

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRE (M€)



COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (M€)

	2015	2014***
CHIFFRE D'AFFAIRES	942,4	939,4
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	71,7	64,6
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	69,1	66,9
RÉSULTAT FINANCIER	- 12,5	- 11,2
IMPÔT	- 18,6	- 19,3
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	38,1	36,4
MISE EN ÉQUIVALENCE	- 1,0	- 2,0
MINORITAIRES	- 6,3	- 4,7
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	30,8	29,6

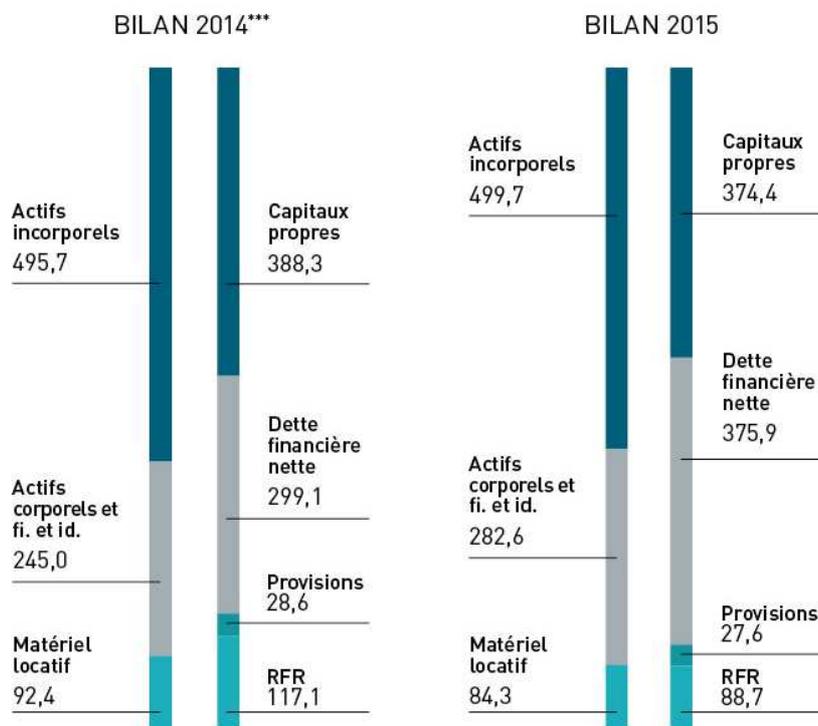
RESULTAT NET PART DU GROUPE (M€)
ET CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (M€)

* Retraité de la plus-value de cession d'activité et de la provision exceptionnelle sur le contrat des jeux du Commonwealth 2010.

** Retraité de la provision exceptionnelle sur goodwill.

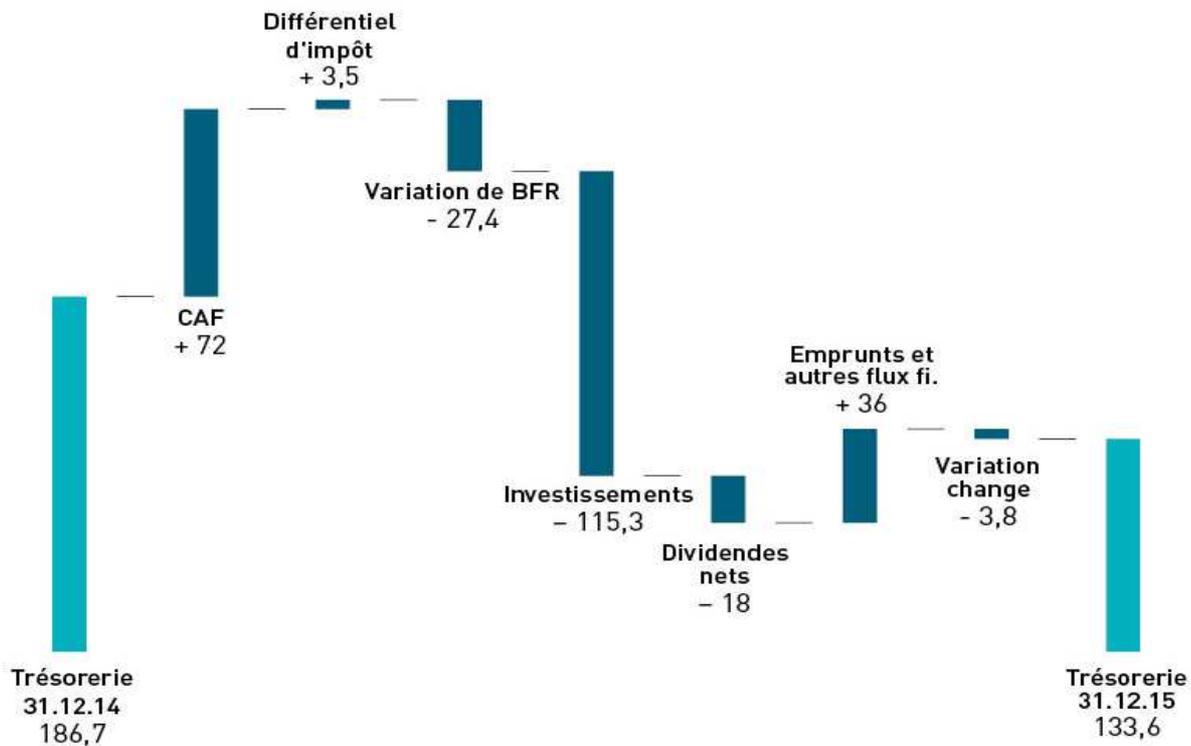
*** Retraité de l'application de la norme IAS 8 (entité mis en équivalence).

BILAN (M€)

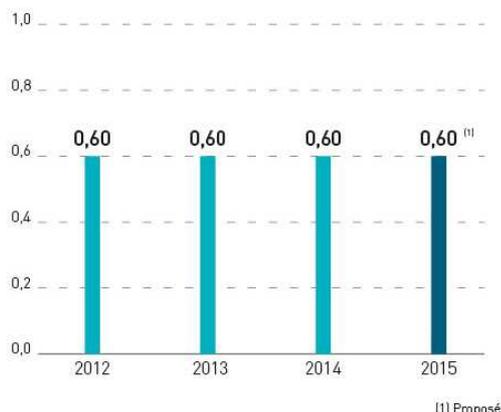


*** Retraité de l'application de la norme IAS 8 (entité mis en équivalence).

FLUX DE TRESORERIE (M€)



DIVIDENDES



Le Conseil d'Administration proposera à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 29 avril 2016, la distribution d'un dividende de 0,60 € par action au titre de l'exercice 2015, correspondant à un taux de distribution de 43 %.

Il proposera l'option du paiement de ce dividende en actions, les principaux actionnaires ayant déjà précisé qu'ils opteraient pour ce mode de paiement, contribuant ainsi à renforcer la structure financière du Groupe.

INFORMATION

Eurolist compartiment B
Code ISIN - FR 0000066672
Code Bloomberg - GLOFP
Code REUTERS - GLTN.PA
Code FTSE - 581

Depuis son introduction en bourse, GL events développe une communication privilégiée auprès de ses actionnaires.

Sur le site internet www.gl-events.com, rubrique « infos finances », un espace dédié aux actionnaires propose :

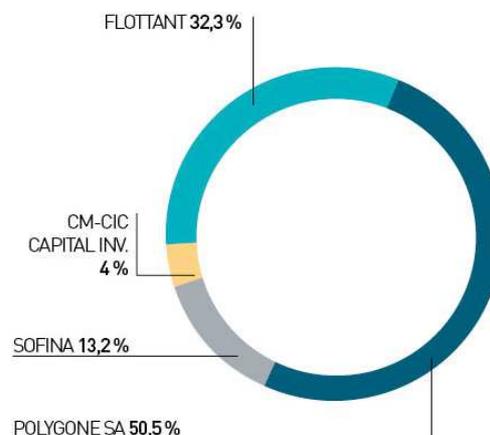
- un historique des communiqués de presse ;
- un calendrier des communications financières ;
- un guide de l'actionnaire ;
- un historique des rapports annuels (disponibles en téléchargement) et des publications ;
- les chiffres clés du groupe ;
- les enregistrements des interviews de dirigeants.

Email : infos.finance@gl-events.com

DIFFUSION DES COMMUNIQUÉS

Les communiqués de GL events sont disponibles la veille (après 18 h) de leur publication dans la presse financière sur le site www.gl-events.com (rubrique infos finance). Ils sont adressés systématiquement par email, fax ou courrier à toute personne qui en fait la demande (les fax sont adressés la veille au soir également, les courriers sont acheminés en fonction des délais postaux).

REPARTITION DE L'ACTIONNARIAT AU 31 DECEMBRE 2015



RAPPORTS ANNUELS

Le rapport annuel peut être obtenu en version papier sur simple demande ou téléchargé à partir du site internet sur lequel l'historique des communiqués et des rapports (depuis l'introduction en bourse de la société) est accessible en permanence.

Tous les éléments de communications financières sont traduits en langue anglaise et sont disponibles sur le site www.gl-events.com (rubrique infos finance) ou en version papier.

RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Erick ROSTAGNAT
Directeur Général Finances et Administration
Tél. : 04 72 31 54 20
Fax : 04 72 31 54 95
Site internet : www.gl-events.com, rubrique « informations financières »
Email : infos.finance@gl-events.com

CALENDRIER DES COMMUNICATIONS POUR 2016

- 27 avril 2016 (après bourse) : Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2016
- 29 avril 2016 : Assemblée Générale à Lyon
- 21 juillet 2016 (après bourse) : Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2016
- 6 Septembre 2016 (après bourse) : Résultats du 1^{er} semestre 2016
- 18 octobre 2016 (après bourse) : Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2016

1978-1989

CRÉATION par Olivier Ginon et trois associés (Olivier Roux, Gilles Gouédard-Comte et Jacques Danger) de la Sarl Polygone Services.

ALLIANCE du groupe Polygone (devenu n° 1 français des installations d'expositions et d'événements) avec la société Cré-Rossi, (location de mobilier, d'accessoires et de revêtements de salons).

MODIFICATION de la raison sociale en Générale Location.

1990-1997

HUIT ANNÉES de croissance. Générale Location renforce sa stratégie d'offre globale par des acquisitions et créations dans les savoir-faire suivants : installation générale d'expositions, location de mobilier, stands de prestige, signalétique, agencements pour la grande distribution et la muséographie, hôtes et hôtesse d'accueil.

INTERNATIONALISATION DE GÉNÉRALE

LOCATION avec une implantation à Dubaï.

1998-2003

SIX ANNÉES charnières. Après son introduction au Second Marché de la Bourse de Paris, Générale Location fait ses premiers pas dans le domaine des grands événements internationaux (Coupe du monde de football en France, Sommet des chefs d'État, Festival du film de Cannes...).

DES CHANTIERS MAJEURS pour le Groupe :

Jeux olympiques de Sydney, Sommets des chefs d'État européens à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, ainsi que de nombreux événements liés au passage à l'an 2000.

UN NOUVEAU NOM pour Générale Location :

GL events. Le Groupe enregistre alors une très forte progression dans la gestion d'espaces et d'événements et, pour poursuivre sa croissance sur le marché de l'événementiel, lance une augmentation de capital de 15,4 M€.

2004-2009

OUTRE L'ACQUISITION de Market Place (agence spécialisée dans la communication événementielle), de Temp-A-Store en Grande-Bretagne (structures démontables), de Promotor International et AGOR (sociétés d'organisation), et une prise de participation dans Première Vision, GL events enregistre également une très forte progression dans les salons professionnels avec l'acquisition de six nouveaux salons dans la filière Industrie.

À L'INTERNATIONAL, le Groupe acquiert la société propriétaire de Hungexpo, parc des Expositions de Budapest, remporte la concession du Parc des Expositions de Rio de Janeiro, la gestion de Pudong Expo de Shanghai, du palais des Congrès de Bruxelles, du Parc des Expositions de Turin, du centre de

Conventions de Curitiba, de l'Aréna de Rio de Janeiro et celle du World Forum Convention Center de La Haye.

EN 2005 ET 2007, le Groupe lance deux augmentations de capital qui lui permettent de lever 35,7 et 77,6 millions d'euros.

EN FRANCE, GL events remporte la gestion du Parc des Expositions de Metz, du Parc des Expositions et du Palais des Congrès (Nice, Amiens), de la Halle multifonctionnelle de Roanne, du Parc d'Expositions de Troyes et de la Maison de la Mutualité à Paris.

GL EVENTS acquiert Traiteur Loriers pour accélérer sa stratégie Food & Beverage.

2010

LA CRÉATION de GL events Exhibitions, le 1^{er} janvier 2010, permet au Groupe de renforcer la qualité des services offerts aux exposants et aux visiteurs, en lien avec les acteurs des différentes filières et communautés professionnelles.

EN FRANCE, GL events remporte la gestion du Palais Brongniart de Paris.

GL EVENTS remporte un contrat historique à l'occasion de la Coupe du monde FIFA 2010TM, en Afrique du Sud.

Le groupe conforte également sa position via de nombreux rendez-vous internationaux tels que l'Exposition universelle de Shanghai.

2011-2012

GL EVENTS CONFIRME SON LEADERSHIP pour de nombreux rendez-vous internationaux :

Coupe d'Asie des nations de football au Qatar, Tournoi des six nations, Sommets de la présidence française des G8 et G20, JO de Londres, Sommet Rio + 20...

ACQUISITIONS DE BRELET, acteur français de l'aménagement temporaire pour les salons et événements, de Slick Seating Systems Ltd, concepteur fabricant de tribunes sur les marchés anglais et du Commonwealth, et de Serenas, leader en Turquie de l'organisation de congrès.

AVEC LE RENOUVELLEMENT DE LA GESTION

DU PARC DES EXPOS DE TOULOUSE, l'exploitation du nouveau Centre de Congrès et d'Expositions d'Ankara, en Turquie, et la gestion de La Sucrière, à Lyon,

GL events poursuit le développement de son réseau international d'espaces.

GL EVENTS RÉALISE UNE AUGMENTATION

DE CAPITAL pour accélérer son développement sur les marchés émergents et notamment au Brésil, très porteur en termes de grands événements à l'horizon 2016. Entrée au capital du groupe de la Sofina.

DÉVELOPPEMENT DU FOOD & BEVERAGE.

L'EXPORTATION DU CONCEPT D'ÉVÉNEMENTS

PROPRIÉTAIRES sur différentes zones géographiques se confirme comme une forte valeur ajoutée pour le Groupe (Première Vision à New York, São Paulo et Moscou, Bocuse d'Or à New York, Sirha à Shanghai et Genève...).

2013

AU BRÉSIL, rachat de LPR, société spécialisée dans l'installation générale et le mobilier ; le Groupe remporte l'appel d'offres pour la concession sur 30 ans du Parc des expositions Imigrantes de São Paulo.

RÉALISATION D'UN PARC D'EXPOSITIONS

TEMPORAIRES de 20 000 m² à Sydney.

APRÈS LA MAISON DE LA MUTUALITÉ,

OUVERTURE D'UN SECOND RESTAURANT

TERROIR PARISIEN au Palais Brongniart.

LE GROUPE REMPORTE LA CONCESSION

DU PALAIS DES CONGRÈS DE METZ pour une durée de dix ans.

2014

AU 1^{ER} JANVIER, LES TROIS AGENCES

ÉVÉNEMENTIELLES DU GROUPE –

Alice Événements, Market Place et Package – deviennent une entité unique, dédiée au conseil stratégique et opérationnel de communication événementielle :

Live! By GL events.

LE GROUPE SE VOIT CONFIER LA DSP DE STRASBOURG ÉVÉNEMENTS, avec deux équipements majeurs : le Centre des Congrès et le Palais de la musique.

PARTIE PRENANTE DU G20, à Brisbane, et du COP 20, à Lima, le Groupe confirme ainsi son positionnement sur les grands sommets politiques et environnementaux internationaux.

MONTÉE EN PUISSANCE DE L'IMPLANTATION

LATINO-AMÉRICAIN avec des prises de position au Pérou et au Chili.

L'OFFRE DE STADES MODULABLES ET DURABLES innove avec un concept d'infrastructures rapides et économiques à mettre en œuvre.

2015

DÉMARRAGE DE L'UN DES GRANDS CHANTIERS DU PROGRAMME DE SÃO PAULO EXPO : la construction d'un parking de 4 532 places sur sept niveaux.

INAUGURATION À RIO DU GRAND HÔTEL

MERCURE dont GL events a assuré la maîtrise d'ouvrage. Réalisé en partenariat avec Accor, cet établissement 5* propose 306 chambres, dont six suites.

L'ACQUISITION DU GROUPE JAULIN permet à GL events de se renforcer en région parisienne et d'intégrer un nouveau site dans son réseau : le Paris Event Center.

02

GL EVENTS, METIERS & MARCHES

- 15 Marchés & stratégie
- 16 GL events Live
- 18 GL events Exhibitions
- 20 GL events Venues
- 22 Perspectives

UN MODÈLE INTÉGRÉ ORIGINAL ET GAGNANT

Depuis l'origine, le groupe GL events fonctionne selon un business model unique dans l'univers de l'événement. À son cœur de métier historique, les services, le Groupe a associé deux volets complémentaires : l'organisation d'événements et la gestion d'espaces.

Cette stratégie lui a permis de devenir le seul global player du marché, aujourd'hui reconnu comme un partenaire de référence pour les grands donneurs d'ordres comme pour les collectivités territoriales.

Cette logique d'intégration favorise les synergies entre les différentes activités. Elle permet d'orchestrer des prestations à forte valeur ajoutée à partir d'un point d'entrée unique. Elle contribue également à doter le groupe d'une image unifiée, lisible par ses partenaires.

Ce modèle a fait ses preuves dès l'origine, instaurant une dynamique de croissance interne et externe et sécurisant la rentabilité des activités en favorisant la rotation des actifs entre les métiers.

Il structure également la stratégie internationale de GL events : c'est le cas par exemple du Brésil, où GL events est devenu un acteur global de l'événementiel brésilien en développant simultanément ses trois pôles Live, Venues et Exhibitions.

GL EVENTS LIVE : UNE SOLUTION GLOBALE

Le pôle Live a pour vocation d'accompagner les entreprises, les États, les associations, dans la définition et la mise en oeuvre de leurs stratégies de communication événementielle.

Alliant conseil stratégique et opérationnel en communication événementielle, et prestations de services à l'événement, il maîtrise ainsi l'ensemble de la chaîne de valeur sur laquelle il se positionne de plus en plus en amont.

UNE RÉFÉRENCE MONDIALE DE LA FILIÈRE

Le pôle conjugue des atouts déterminants qui font de GL events une référence mondiale de la filière : sa capacité éprouvée à piloter en mode agile des équipes multiculturelles et pluridisciplinaires et à mobiliser ses sous-traitants ; un haut niveau d'expertises croisé avec la présence de 100 corps de métier. Ses actifs et sa puissante logistique lui permettent d'être présent sur les plus grands événements – SIAE du Bourget, sommets tels que la COP 20 et la COP 21, Jeux Olympiques et coupes du monde, Festival de Cannes... – et de fournir ses prestations partout dans le monde dans des délais toujours contraints : stocks adaptés, entrepôts implantés à des emplacements stratégiques, moyens de transport flexibles et réactifs intégrant une flotte propre.

Le Groupe possède aujourd'hui ses propres sites de production d'installations temporaires : c'est le cas de la fabrication des structures Absolute® conçues et produites en Picardie. Pour l'organisation des événements, il s'appuie sur l'expertise de son agence événementielle, Live! by GL events.

DES SERVICES EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Les services proposés vont des interventions les plus classiques – location de mobilier, décoration, chauffage/climatisation, etc. – aux plus innovantes : pavillons d'accueil modulables conçus sur mesure, mise en oeuvre de nouvelles technologies de communication, etc.

Depuis la création du Groupe, ces services ont constamment évolué, tant au plan quantitatif pour étoffer la palette de prestations en fonction des demandes des clients, que qualitatif grâce à des innovations et des offres originales (éco-conception, mobilier de designers, transformation digitale, etc.).

La Direction Qualité de GL events Live inscrit également les services dans une dynamique de synergie et d'amélioration continue, comme en témoignent la certification ISO 9001 : 2008 du pôle Mobilier en 2013, ou la double certification ISO 9001 et ISO 20121 de la société Hall Expo (structures événementielles) en 2014.

GL EVENTS LIVE EN 2015

L'année a confirmé les positions prises en 2014 : de nouveaux marchés ont été remportés pour les stades modulables – un concept exclusif du Groupe.

GL events a été partie prenante de grands rendez-vous mondiaux : les Panamerican Games de Toronto, la cérémonie de clôture des 11^e Jeux Africains, le Festival de Cannes, le SIAE, la COP 21...

Créée début 2014, l'agence Live! by GL events a trouvé son rythme de croisière et se démarque grâce à son modèle unique : la co-production des événements avec les business units de la prestation de services, ce qui lui permet de maîtriser totalement la réalisation des manifestations qu'elle conçoit.

Fin 2015, le rachat de Jaulin, marque solide bien établie sur son marché, renforce les positions du Groupe en Île-de-France et ajoute un nouveau site au réseau : le Paris Event Center.

Cette opération se caractérise par la complémentarité des implantations et des savoir-faire ; elle s'inscrit dans une stratégie de recentrage autour des activités stratégiques, menée en parallèle de la cession d'actifs non stratégiques en France.

PERSPECTIVES 2016

L'année sera bien entendu particulièrement marquée par les Jeux Olympiques d'été de Rio, où le Groupe sera très présent.

2016 sera également une grande année événementielle pour la France qui accueillera l'Euro, offrant de nombreux marchés potentiels auprès des organisateurs, prestataires partenaires mais aussi villes hôtes et sponsors.

Décidément placée sous le signe du sport, l'année verra enfin l'implication renouvelée de GL events dans la Formule e, et la préparation de « jumbo events » à venir tels que la CAN 2017 ou la Coupe du Monde de la FIFA de 2018 en Russie.

GL EVENTS LIVE : MARCHÉS ET TENDANCES

En 2015, les dépenses consacrées au tourisme d'affaires et à l'événementiel ont représenté 8,2 milliards d'euros pour les entreprises françaises (Source : Coach Omnium), en légère hausse depuis 2014.

Les agences et prestataires de services aux événements doivent s'adapter à ce marché toujours aussi concentré.

LES ÉVÉNEMENTS CORPORATE ET GRAND PUBLIC

Malgré des budgets et des délais toujours plus serrés, l'événementiel garde une place de choix dans la stratégie de communication des annonceurs.

Les clients attendent de leur agence-conseil événementielle un partenaire à la fois stratégique et opérationnel.

Questionnés sur leurs critères de choix, ils privilégient, d'une part, des équipes impliquées et efficaces, et, d'autre part, des talents particuliers. Sur ce point, on note toujours l'importance de la création et l'innovation, avec une part croissante des investissements des agences dans le digital, désormais au cœur des offres. Car, si les événements grand public sont toujours au cœur de la stratégie des marques, ils font désormais souvent partie d'un écosystème digital dans lequel ils doivent trouver leur place. Au-delà du concept et de la réalisation de l'événement, l'agence doit bien souvent mesurer les retombées en termes de notoriété et d'engagement.

Côté corporate, avec un enthousiasme renouvelé des participants aux conventions et séminaires, la timide reprise des événements d'entreprise se confirme. À l'instar des événements grand public, les annonceurs sont de plus en plus demandeurs de mesures des retombées de leurs événements.

LES CONGRÈS

Avec un marché toujours dynamique (augmentation et internationalisation des participants notamment), les congrès confirment l'attrait des manifestations à haute valeur intellectuelle. L'événement prend ici tout son sens : créer les meilleures conditions de rencontres et d'échanges autour de communautés d'idées.

Outre les compétences organisationnelles, les facteurs-clés de succès consistent en la capacité à mobiliser les meilleures expertises et contenus, et à définir le juste modèle économique (le fundraising représentant à ce titre une activité stratégique pour les agences organisatrices).

LES SALONS

La tendance reste inchangée : dans un contexte économique difficile pour les exposants, les salons enregistrent, cette année encore, une baisse des surfaces moyennes occupées.

Les stands modulables sont toujours en croissance, et les exposants toujours aussi sensibles aux propositions « packagées » offrant prix, impact sur le visiteur et facilité de gestion.

GL EVENTS EXHIBITIONS : UN ACTEUR DE RÉFÉRENCE PROCHE DES COMMUNAUTÉS

GL events Exhibitions est le pôle du groupe GL events dédié à l'organisation de salons professionnels et grand public en France et à l'international.

Il se positionne en acteur de référence, proche des communautés qu'il anime et, à ce titre, expert dans la connaissance de leurs enjeux et de leurs attentes.

Les salons propriétaires du Groupe se répartissent entre les grands secteurs économiques : industrie, bâtiment, culture et loisirs, habitat, environnement, commerce et distribution...

S'y dessinent notamment des filières fortes – mode et textile, agro-alimentaire, piscine... – pour lesquelles le Groupe organise des manifestations internationales, rendez-vous majeurs des professions concernées.

Cette pluralité sectorielle est renforcée par une répartition géographique sur plusieurs continents, par une combinaison de salons B2B et B2C et de manifestations annuelles et biennales – voire bisannuelles comme dans le secteur de la mode. Une diversité qui équilibre et sécurise l'activité globale du Pôle. Caractérisée par la stabilité et la récurrence, celle-ci donne à GL events Exhibitions une capacité intéressante de régulateur de rentabilité et de croissance pour le Groupe.

LES POINTS D'APPUI DE LA STRATÉGIE

La stratégie de GL events Exhibitions repose sur plusieurs axes :

- un positionnement de référent au cœur des communautés avec des marques et des événements phares ;
- un ancrage domestique solide sur chaque marché ;
- une synergie forte avec les autres activités du Groupe ;
- des équipes agiles et expertes, capables d'innover dans les formats et les contenus pour répondre à de nouvelles attentes et de nouvelles pratiques, notamment dans le développement des services et des solutions digitales autour des salons ;
- la capacité de faire la différence par des contenus exclusifs – tels que les Bocuse d'Or dans le cadre du Sirha –, par l'animation de communautés, à l'exemple de Piscine Global qui fédère un club d'exposants se retrouvant en dehors des salons.

DES BASES SOLIDES, UNE INTERNATIONALISATION CROISSANTE

La France demeure un marché solide, comme en témoignent les succès des salons professionnels tels que le Sirha, Industrie, Première Vision Paris, CFIA, et ceux des salons grand public de référence à l'instar d'Equita et de la foire de Lyon, Amenago Lille ou encore les salons du Vin et de la Gastronomie de Rennes ou

Brest qui attirent de nombreux visiteurs grâce à des thématiques fortes et des contenus innovants.

À l'international, l'export des salons repose sur la force de la manifestation couplée à l'opportunité qu'offre le marché régional : Première Vision et le Sirha trouvent ainsi à Istanbul un hub de première importance dans cette partie du monde, équipé de toutes les infrastructures de qualité essentielles pour la réussite des manifestations – aéroport international, capacité hôtelière, destination attractive.

GL EVENTS EXHIBITIONS EN 2015

2015 a été très favorable pour le pôle Exhibitions, bénéficiant notamment de plusieurs salons biennaux. Dans un contexte de marché toujours difficile, les choix des visiteurs comme des exposants se portent plus que jamais sur les salons à forte valeur ajoutée, leaders des filières. Ces arbitrages confortent la volonté du Groupe de renforcer le positionnement de ses salons avec des concepts et des contenus toujours plus pointus.

C'est le cas du Sirha, rendez-vous international des professionnels de la restauration qui s'est tenu en janvier, de Paysalia, le salon professionnel du paysage qui s'est imposé en leader de cette filière, ou encore d'Equita, qui réunit toutes les composantes de l'univers équin au sein d'une manifestation unique produite par une équipe de passionnés.

Le Groupe démontre aussi en permanence sa capacité à faire évoluer des salons historiques quand les marchés se déplacent ou que les tendances évoluent : tandis que le salon Eurobois s'est repositionné pour couvrir les besoins de toute la filière bois, Expo Biogaz, dont la 4e édition a eu lieu en juin à Paris, accompagne le virage de la transition énergétique.

D'autres succès de 2015 livrent leurs enseignements : celui du salon du Livre de Rio, qui doit une grande partie de ses 600 000 entrées aux youtubers, exprime la montée en puissance des réseaux sociaux et leur importance croissante dans les composantes d'un salon ; le salon Mondial de la Bière, au Brésil également, a quant à lui misé sur la qualité de la rencontre et la convivialité des échanges à travers un concept original, très apprécié des amateurs de découvertes.

PERSPECTIVES 2016

Le Pôle axe sa stratégie de croissance autour de deux leviers essentiels : les compétences de ses équipes et les outils permettant de proposer des formats et des services toujours plus efficaces, toujours plus innovants.

De grands événements sont au programme cette année tels que Européen ou encore le CFIA qui fête vingt ans de succès. Première Vision lance un salon de pré-collections, Blossom Première Vision au Palais Brongniart et transfère The Sourcing Connexion au Paris Event Center, nouveau site du réseau de GL events.

En mars 2016, Piscine Global a conclu une joint-venture avec DMG events, acteur de référence au Moyen-Orient. Cet accord va lui permettre de se tenir en même temps que le Leisure Show de Dubaï, en septembre : une synergie évidente avec cette manifestation régionale dédiée au bien-être et aux loisirs et qui propose un large choix de saunas, équipements de fitness et de plein air, éclairages extérieurs...

Avant la grande édition de Paris et une première à Angers, 2016 verra aussi le développement d'Enova Lyon.

Du côté des salons grand public, un anniversaire très attendu sera fêté : celui des 100 ans de la Foire de Lyon.

GL EVENTS EXHIBITIONS : MARCHÉS ET TENDANCES

En 2014, le marché mondial de l'organisation de salons a continué de croître, atteignant les 29 milliards de dollars, soit une progression de 4,2 % par rapport à l'année 2013.

Avec une part de 74 %, l'Europe et les États-Unis dominent le marché de l'organisation de salons.

Selon les estimations d'AMR International, les États-Unis demeurent le marché le plus important, toujours talonnés par l'Europe avec l'Allemagne en tête, suivie par la France et le Royaume-Uni. Après avoir dépassé la France et le Royaume-Uni en 2013, la Chine continue son ascension et pourrait détrôner rapidement l'Allemagne au rang de second marché mondial.

Les marchés matures restent attractifs et à fort potentiel pour les organisateurs de salons grâce à une croissance retrouvée.

L'Europe enregistre une prévision de croissance annuelle de 3,1 % du marché pour la période 2014 à 2018, contre 3,6 % pour les États-Unis. Pour la période 2018 à 2023, la prévision de croissance s'établit à 2,9 % pour ces deux leaders.

Portée par le marché brésilien, l'Amérique Latine anticipe quant à elle un taux de croissance annuel de 8,2 % de 2014 à 2018 et de 8 % de 2018 à 2023, ce qui en fait une des régions les plus denses du monde pour le marché de l'événementiel.

Les organisateurs se tournent de plus en plus vers les marchés émergents comme le Brésil et la Turquie qui, malgré la volatilité récente, restent parmi les régions les plus attractives.

Avec une estimation d'1,6 milliard de dollars, la France est le 4e marché mondial et enregistre une croissance de 2,1 % en 2014 (1,4% en 2013), grâce notamment à une légère reprise du PIB et une augmentation de la consommation des ménages.

Les acquisitions sont restées fortes en 2014, particulièrement sur les marchés matures où les tops players ont renforcé leur puissance, notamment sur les marchés américains, anglais et français.

Le marché des salons devient de plus en plus ciblé et digital. Le métier des organisateurs de salons évolue en parallèle, ceux-ci devenant de vrais prestataires de service « go to market ».

Le digital s'impose comme un puissant levier pour les organisateurs afin de créer du contenu, améliorer la gestion des données, renforcer l'efficacité marketing, accroître les services et générer de nouvelles sources de revenus.

GL EVENTS VENUES : ESPACES DU MONDE EN RÉSEAU

GL events gère un réseau de 40 sites événementiels en France et dans le monde. Centres de congrès, parcs d'expositions, lieux réceptifs, salles multifonctionnelles, cette offre unique de lieux événementiels diversifiés et complémentaires évolue en permanence pour répondre à de nouvelles attentes.

Les sites qui accueillent tout type d'événement (économique, culturel, scientifique, sportif...) sont des pôles d'attractivité qui contribuent au rayonnement économique des villes et des territoires. Les projets de construction ou d'extension s'inscrivent dans un cadre plus global de grands programmes d'aménagement urbain.

C'est dans cette configuration que GL events développe son activité. Partenaire des collectivités, le Groupe inscrit son action dans le cadre de contrats de longue durée. À leurs côtés, il accomplit ses missions en mettant ses expertises et savoir-faire au service de grandes ambitions territoriales aux implications économiques, sociales et culturelles.

Professionnalisme, sécurité des personnes, fiabilité des équipements, exigence du meilleur service rendu, tels sont les engagements de GL events vis-à-vis des autorités délégantes et de ses clients accueillis sur les sites (organisateur, exposants, visiteurs, congressistes...).

GL EVENTS VENUES EN 2015

Plusieurs nouveaux sites ont rejoint le réseau de GL events en 2015 et début 2016 : La Chesnaie du Roy (à Paris, au cœur du Bois de Vincennes), le Paris Event Center, le Centre d'Expositions et de Congrès de Valenciennes (ouverture début 2017).

De nombreux événements ont été accueillis sur les sites. Parmi les plus marquants : le Congrès EAACI de l'Académie Européenne d'Allergie et d'Immunologie Clinique au CCIB de Barcelone, le Congrès EURETINA de la Société Européenne des Spécialistes de la Rétine au Palais des Congrès Nice Acropolis, la conférence mondiale sur le Cyberspace au World Forum de La Haye, le Sirha à Eurexpo Lyon, la Biennale du Livre de Rio de Janeiro au Riocentro... À Paris, le Palais Brongniart a fait une large place à l'innovation avec notamment le Prix de l'inventeur européen, les Trophées E-commerce 2015...

Rénovations et aménagements d'espaces, nouvelles offres et infrastructures..., les lieux événementiels gérés par GL events évoluent en permanence.

Au Brésil par exemple, l'Hôtel Grand Mercure du Riocentro a été inauguré en avril. À São Paulo, GL events a engagé un important programme de rénovation et d'extension qui fera de São Paulo Expo l'un des parcs d'exposition les plus grands et des plus performants d'Amérique du Sud. La surface d'exposition passera de 40 000 m² à 80 000 m², auxquels s'ajouteront 10 000 m² d'espaces congrès. En 2015, un parking de plus de 4 500 places y a été réalisé.

En France, fort de son succès à Paris, le développement de l'offre « Espace Affaires for meeting people » qui propose des espaces privilégiés pour des séminaires, réunions et déjeuners d'affaires, s'est poursuivi dans les sites du réseau GL events accueillant des rencontres professionnelles.

À Paris, le nouveau concept « Espaces Affaires for meeting people » propose des espaces privilégiés pour des rencontres professionnelles – séminaires, déjeuners de travail, réunions... - sous le signe d'une haute qualité de services : équipements de pointe, aménagements élégants et confortables, restauration adaptée aux besoins des clients et respectant les saisonnalités...

Perspectives pour 2016

En 2016, GL events entend poursuivre le développement de son réseau de sites en France et à l'international.

Le Groupe continuera aussi à se développer dans les destinations où il est déjà implanté, notamment en structurant son activité dans une logique d'organisation de destinations, pour favoriser les synergies entre les sites (en témoignent les sites parisiens, lyonnais et brésiliens).

Le développement de l'activité des sites en gestion est aussi une priorité. Il passe par exemple par la signature de contrats-cadres avec des grands comptes pour l'activité séminaire.

GL EVENTS VENUES : MARCHÉS ET TENDANCES

Globalement en 2015, le volume d'événements organisés au niveau international est en croissance, même si dans un contexte économique mondial perturbé, l'activité événementielle évolue de façon diverse en fonction de la conjoncture de chaque pays. Dans son enquête réalisée en 2015 auprès de ses membres, l'AIPC (International Association of Convention Centres), montre que les catégories d'activités dont la croissance est la plus forte dans le monde sont : les salons, les événements d'entreprises.

Les congrès génèrent des retombées économiques importantes pour les sites et les villes qui les accueillent. Programmés souvent très en amont, ils offrent une bonne visibilité de l'activité sur le long terme. Selon l'UNIMEV (Union Française des Métiers de l'Événement), la France a connu, après une très belle année 2013, une baisse de 3,4 %* du nombre de congrès organisés en 2014. Si l'on prend 2012 comme année de référence la tendance reste positive (+ 6,5 %). À noter que le nombre moyen de congressistes par événement et la part de participants internationaux sont en croissance.

Les salons professionnels et grand public représentent l'activité principale des parcs des expositions. Les données des salons et foires en France au premier semestre 2015 ont été relativement stables, avec selon l'UNIMEV, une faible progression du nombre d'exposants (+ 0,2 %) et un léger recul du visitorat (- 0,8 %). La dynamique est positive pour les salons professionnels avec une progression du nombre d'exposants (+ 1,7 %) et de visites (+1,1%). Dans son bilan 2014, l'UNIMEV observe une internationalisation accrue des salons professionnels organisés en France (augmentation de la part des exposants et des visiteurs internationaux).

Concernant le tourisme d'affaires de groupes (séminaires, conventions, congrès, incentive), plusieurs études montrent un marché bien orienté au niveau international en 2015. En France, selon l'étude réalisée chaque année par Coach Omnium, il est en hausse de 1,2 % par rapport à 2014 avec un total de dépenses de 8,2 milliards € sur ce marché pour les entreprises établies en France (hors transport et hors dépenses pour les manifestations se déroulant à l'étranger).

Globalement, le marché de l'événementiel est en constante évolution, avec des événements plus personnalisés et une diversification des formats nécessitant des espaces multifonctionnels et de solutions technologiques adaptées. Les observateurs de la filière insistent sur l'importance des capacités d'innovation, d'adaptation et de différenciation pour la réussite des acteurs du secteur.

* Les chiffres 2015 de l'activité congrès n'ont pas encore été publiés au premier trimestre 2016.

LES 40 SITES GERES PAR GL EVENTS

CENTRES DE CONGRÈS

- Ankara (Turquie) : Congressium Ankara
- Barcelone (Espagne) : Centre de Conventions International de Barcelone (CCIB)
- Bruxelles (Belgique) : Square Brussels Meeting Centre
- Clermont-Ferrand : Polydôme
- La Haye (Pays-Bas) : World Forum
- Lyon : Centre de Congrès de Lyon
- Metz : Metz Congrès Événements
- Nice : Acropolis
- Paris : Maison de la Mutualité
- Paris : Palais Brongniart
- Saint-Étienne : Centre de Congrès
- Strasbourg : Palais de la musique et des Congrès
- Toulouse : Centre de Congrès Pierre Baudis
- Valenciennes : Centre d'expositions et de Congrès

PARCS D'EXPOSITIONS

- Amiens : Mégacité
- Budapest (Hongrie) : Hungexpo
- Clermont-Ferrand : Grande Halle d'Auvergne
- Lyon : Eurexpo
- Metz : Metz Expo Événements
- Padoue (Italie) : PadovaFiere
- Paris : Parc Floral
- Paris : Paris Event Center
- Rio de Janeiro (Brésil) : Riocentro
- Sao Paulo (Brésil) : Sao Paulo Expo
- Strasbourg : parc d'expositions du Wacken
- Toulouse : Toulouse Expo
- Troyes : Troyes Expo
- Turin (Italie) : Lingotto Fiere
- Vannes : Le Chorus

ESPACES RÉCEPTIFS

- Istanbul (Turquie) : The Seed
- Lyon : Château de Saint-Priest
- Lyon : La Sucrière
- Paris : La Chesnaie du Roy
- Shanghai (Chine) : Performance Center
- Toulouse : Espaces Vanel

ESPACES MULTIFONCTIONNELS ET SALLES DE SPECTACLES

- Clermont-Ferrand : Zénith d'Auvergne
- Londres (Grande Bretagne) : Battersea Evolution
- Rio de Janeiro (Brésil) : HSBC Arena
- Roanne : Le Scarabée
- Turin (Italie) : Oval

2016, DES PERSPECTIVES SOLIDES

Engagé dans une stratégie de croissance durable et rentable, GL events capitalise de solides points d'appui : son modèle intégré qui le positionne en acteur de référence sur le marché global de l'événement, un développement international dynamique, l'engagement et le savoir-faire de ses équipes.

Son positionnement permet aujourd'hui au Groupe d'être présent sur différents champs de développement : les stades modulables, les « Jumbo events », les « City events », les partenariats public-privé.

Son savoir-faire en termes de sourcing, de mobilisation de compétences et de gestion des grands projets pour rassembler et coordonner l'ensemble des intervenants dans des délais courts (ingénieurs, maîtres d'œuvre, logisticiens, manutentionnaires, constructeurs, etc.) constitue un atout concurrentiel majeur.

La transformation digitale des ressources et des outils contribue également à imaginer des offres innovantes et des services à forte valeur ajoutée pour les trois pôles.

En 2016, plusieurs axes soutiennent l'activité :

- des rendez-vous majeurs dont le Groupe est partie prenante, tels que l'Euro 2016 ;
- le développement d'opérations événementielles reconnues comme sources de revenus à l'international, aussi bien dans les pays développés que dans certains pays émergents au fort potentiel ;
- l'ancrage local, qui conforte le positionnement du Groupe en partenaire proche des collectivités. Après Metz en 2015, 2016 verra la pré-commercialisation du centre d'expositions et de congrès de Valenciennes métropole, dans le cadre d'une gestion confiée pour 9 ans, avec une entrée en phase d'exploitation en janvier 2017 ;
- le développement d'une approche par grands comptes.

Au Brésil, dont le contexte économique s'est tendu en 2015, le Groupe bénéficie de positions solides qui permettent des revenus récurrents et sécurisés à moyen terme sur ses sites de Rio de Janeiro et de São Paulo, où les réservations pluriannuelles enregistrées, supérieures aux prévisions initiales, confirment la pertinence de cet investissement dans une destination qui manquait d'infrastructures d'expositions de qualité.

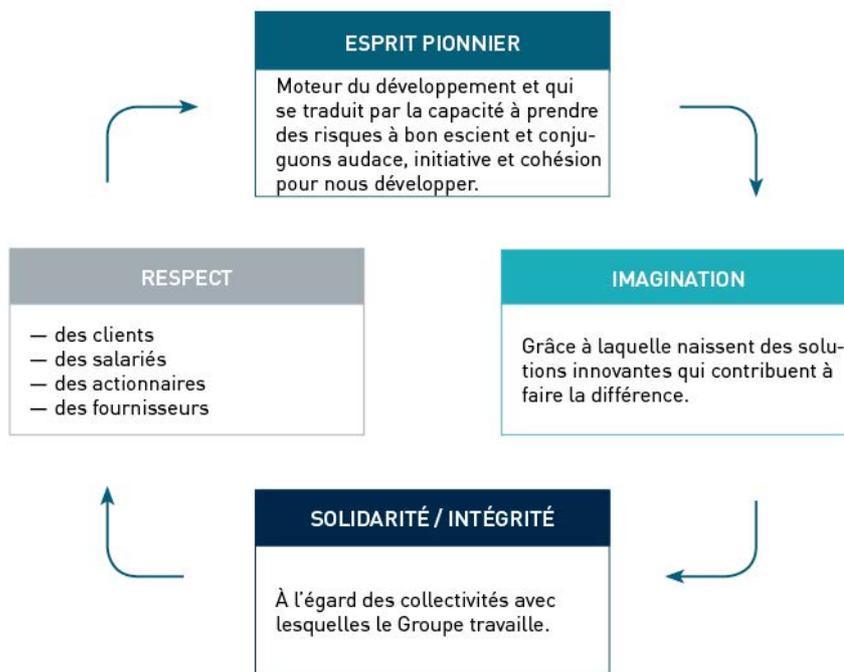
03

RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE

24	Introduction générale
26	Informations sociales
41	Informations environnementales
49	Informations relatives aux engagements sociétaux
55	Sigles utilisés
56	Note méthodologique
58	Attestation de vérification d'un commissaire aux comptes

Depuis la création en 2009 de sa politique de développement durable, GL events s'est engagé à respecter une démarche responsable pour la mise en œuvre de son activité dans le domaine de la prestation de service événementielle, de la gestion de parcs d'exposition et de palais des congrès ainsi que l'organisation de foires et salons. La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) s'est

concrétisée pour GL events par l'intégration dans ses activités des préoccupations sociales, environnementales et économiques et dans les interactions avec les différentes parties prenantes, dans un objectif de démarche dynamique et volontariste, considérant le respect des valeurs du Groupe.



Un engagement qui s'attache également à informer les parties prenantes des avancements de la démarche RSE du Groupe afin de les intégrer comme acteurs d'une politique RSE référente en la matière.

La responsabilité sociale d'entreprise est aujourd'hui bien intégrée dans l'entreprise, (Business Units, achats, ressources humaines, maintenance etc. La poursuite du déploiement des trois programmes Think Green (volet environnemental), Think People

(volet social), et Think Local (volet sociétal) s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, autour d'enjeux différents selon nos activités. Leur mise en œuvre s'articule autour d'une gestion en mode « projets », avec les acteurs opérationnels et les acteurs des fonctions support, dans une logique « test / déploiement » en phase avec le développement du Groupe

ACTIONS MARQUANTES DE 2015 :

GOVERNANCE : Un comité RSE actif avec 5 réunions réparties sur l'année.

THINK PEOPLE : le lancement de deux projets phares sur les « key positions » : directeurs de filiales et les plans de succession / déploiement du e-campus en France et au Brésil.

THINK GREEN : un investissement dans la moquette réutilisable et des éclairages LED pour les salons ; le passage de 11 sites GL events Venues en électricité verte ; le renouvellement de la certification ISO 14001 sur GL events Venues France.

THINK LOCAL : la réalisation d'une étude test sur notre création de valeur sur le territoire de Nice Acropolis.

RECONNAISSANCE DE LA POLITIQUE RSE DE GL EVENTS : CLASSEMENT DU GAIA INDEX

L'indice Gaia est un classement rassemblant 70 entreprises cotées de taille moyenne, reconnues pour leur démarche RSE et constitue une base de données de référence pour les investisseurs intégrant des critères extra-financiers dans leur prise de décision.

Comme chaque année, GL events est noté par un organisme de notation « extra-financière ».

Le classement détaillé de GL events sur la campagne 2015 :

NOTE GÉNÉRALE	81 %
CLASSEMENT GÉNÉRAL	35^E SUR 230
CLASSEMENT CATÉGORIE « CHIFFRE D'AFFAIRES SUPÉRIEUR À 500 M€ »	27^E SUR 83
CLASSEMENT CATÉGORIE « SERVICES »	18^E SUR 92

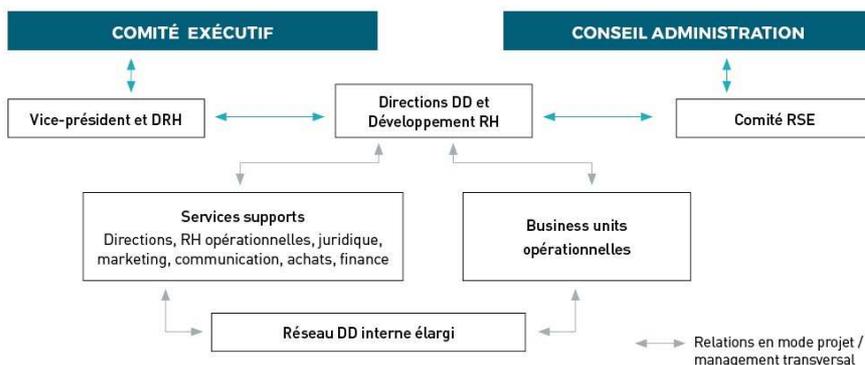
GAÏA-INDEX CERTIFIE QUE GL EVENTS FAIT PARTIE DE L'INDICE GAÏA

LES ENJEUX RSE DU GROUPE ET L'ORGANISATION MISE EN ŒUVRE :

Nos enjeux RSE sont transverses et prennent en compte les spécificités propres aux différentes activités de GL events (Live, Exhibitions et Venues) :

	GL EVENTS LIVE	GL EVENTS EXHIBITIONS	GL EVENTS VENUES
	<ul style="list-style-type: none"> — Identifier, fidéliser & développer les talents — Favoriser la transmission — Promouvoir la diversité — Contribuer au mieux vivre en entreprise — Une gestion responsable de notre politique de sous-traitance 		
	<ul style="list-style-type: none"> — Faire évoluer les offres (éco-conception) — Améliorer la gestion des déchets (réutilisation et process) — Limiter les émissions de CO₂ liées au transport 	<ul style="list-style-type: none"> — Intégrer l'environnement à la gestion des projets 	<ul style="list-style-type: none"> — Maîtriser les consommations d'énergie — Améliorer le taux de tri des déchets
	<ul style="list-style-type: none"> — Développer le recours aux fournisseurs de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> — Animer les communautés professionnelles (innovation, connexions) 	<ul style="list-style-type: none"> — Évaluer et optimiser la création de valeur territoriale — Animer les réseaux locaux
ENJEUX TRANSVERSES	Achats responsables, accompagnement business, systèmes de management, communication, mécénat		

ORGANISATION DE LA RSE AU SEIN DE GL EVENTS





INFORMATIONS SOCIALES PERFORMANCE RH ET RESPONSABILITE SOCIALE

Fort de ses 4 012 collaborateurs, dont 2 489 basés en France au sein de 90 « Business Units », le Groupe GL events cherche à développer une relation professionnelle durable avec ses collaborateurs en développant son ancrage local, dans un environnement complexe illustré par ses 10 conventions collectives et dont l'une des spécificités en termes de compétences repose sur l'expérience professionnelle des collaborateurs.

Dans un contexte professionnel exigeant et un environnement de marché difficile, nous déployons nos actions et engagements en nous basant sur une forte volonté de progrès.

GL events a lancé fin 2011 le programme « Think People », avec pour objectif de donner un cadre structurant à la situation professionnelle des collaborateurs au sein de l'entreprise.



OBJECTIFS

- I. **Identifier & développer les talents**
Intégration, « People review », formations, séminaires et mobilités
- II. **Favoriser la transmission**
Formateurs internes, Best practices meetings, Préparer les départs en retraite
- III. **Promouvoir la diversité**
Insertion des personnes en situation de handicap, développement de partenariats locaux
- IV. **Contribuer au mieux vivre en entreprise**
Cellule d'écoute psychologique, Évolution des pratiques managériales
- V. **Une gestion responsable de notre politique de recours à la sous-traitance**
Contrôle - Sécurité

FAITS MARQUANTS 2015

- Déploiement de formations animées par des formateurs internes
- « People review » piloté pour les Key positions sur GL events Live France & Brésil
- Création d'une marque employeur temporaire pour fidéliser les équipes lors d'un événement
- Lancement d'une cellule d'écoute pour l'accompagnement d'événements traumatiques en milieu professionnel
- Déploiement du e-CAMPUS en France et au Brésil

AXES 2016

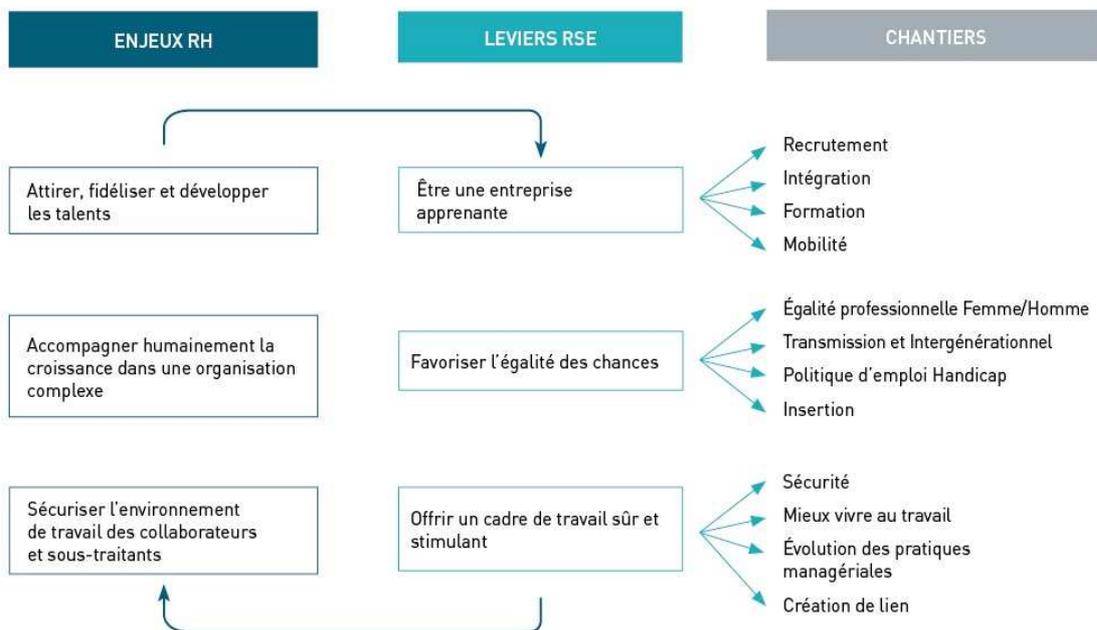
- Structuration de la politique de recrutement et de mobilité interne
- Création d'une communauté de formateurs internes pour coordonner la transmission des savoirs

LE PILOTAGE DE LA DEMARCHE RH

Créée en 2014, la direction du développement des ressources humaines, rattachée à la direction des ressources humaines du Groupe, a pour mission de concevoir et piloter le programme Think People, auparavant piloté par la Direction du Développement

Durable. Elle se compose d'une équipe de cinq personnes, dont une chargée de mission handicap, et s'appuie sur le maillage territorial de proximité assuré par l'ensemble des équipes ressources humaines opérationnelles.

ENJEUX RH ET LEVIERS RSE AU SEIN DE GL EVENTS



ATTIRER, FIDELISER ET DEVELOPPER LES TALENTS

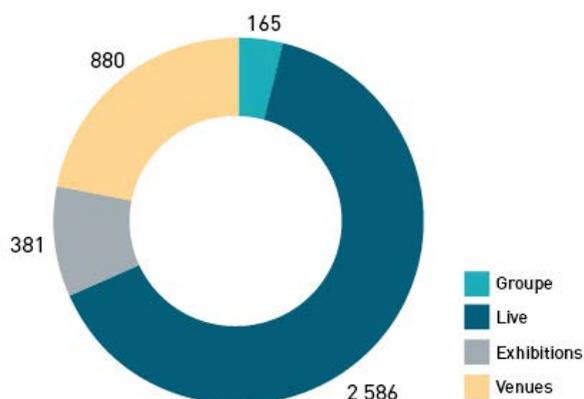
En qualité d'entreprise de services, ce sont les hommes et les femmes du Groupe qui composent sa première richesse, son actif immatériel :

Un « talent » chez GL events, c'est un collaborateur qui a développé ses capacités à identifier et analyser les besoins des clients, à construire des solutions collectives. Il sait conduire et intégrer le changement dans le respect et la conciliation de facteurs multiculturels considérés comme créateurs de valeur parce qu'ils favorisent la créativité et

l'adaptabilité, permettent de s'adapter aux évolutions des marchés.

Parce que les talents sont partout, GL events a développé une culture entrepreneuriale qui encourage les initiatives et favorise l'égalité des chances. Le diplôme n'est pas le plus important. Sont ainsi privilégiées les aptitudes telles que la capacité à apprendre, à se mobiliser et à s'engager, l'esprit d'initiative et d'équipe, et l'honnêteté.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR PÔLE (AU 31/12/2015)



UN GROUPE RICHE DE 140 METIERS

Travailler chez GL events incite le collaborateur à évoluer dans un environnement concurrentiel exigeant qui impose de la rigueur et développe la capacité à coopérer et coordonner des projets transverses. Riches d'expertises, la spécificité de nos métiers repose sur l'expérience.

Au 31 décembre 2015, le Groupe GL events comptait 4 012 collaborateurs répartis de la manière suivante entre les différents métiers du Groupe :



GL events, créée en 1978, a contribué à inventer de nouveaux métiers dans la filière événementielle. Aujourd'hui notre Groupe compte plus de 140 métiers différents, dont certains devenus rares. De plus, comme dans de nombreuses entreprises, la pyramide des âges annonce de nombreux départs à la retraite et des remplacements vont devoir s'organiser. Il est essentiel de concevoir une démarche de professionnalisation des salariés permettant d'envisager la relève.

En 2015, nous avons constitué un premier réseau de formateurs internes, constitué d'experts métiers, qui ont co-animé avec des professionnels externes de la formation, des sessions métiers : le métier de coordonnateur de chantier, la conduite de projets...

Afin d'identifier les experts du Groupe, une « People review » a été mise en œuvre pour identifier les personnes clés des « Business Units » du pôle Live.

Cette démarche sera déployée en 2016 sur l'ensemble des pôles. De plus, un processus complet d'évaluation et de validation de ces experts métiers en qualité de futurs formateurs internes sera déployé au premier semestre 2016.

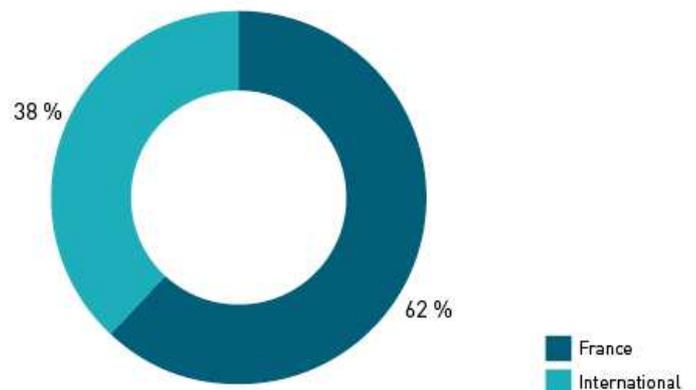
Deux sessions tests ont été déployées en 2015. Les participants étaient issus de différentes entités pour permettre les échanges de pratiques, les intervenants ayant été préalablement formés à l'animation pédagogique par des modules de formation à distance. « CAMPUS », notre Université d'entreprise, a coordonné le processus d'ingénierie pédagogique et, pour la première fois, une formation à destination de personnel technique fut dispensée en intégrant des contenus techniques, réglementaires et managériaux.

Ces sessions seront déployées en 2016.



D'un point de vue géographique, les effectifs se répartissent de la manière suivante :

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EFFECTIFS (AU 31/12/15)



I. ÊTRE UNE ENTREPRISE APPRENANTE

GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES

L'entreprise apprenante est un modèle d'organisation du travail qui place les compétences au rang d'enjeu économique et social majeur. Elle se décline par la mise en œuvre de processus qui permettent de :

- répondre aux attentes des différentes générations en matière d'emploi ;
- développer la motivation, l'agilité, l'employabilité de nos collaborateurs ;
- renforcer les savoir-faire et expertises ;
- donner aux salariés une meilleure maîtrise de leur environnement et stimuler l'envie et la capacité d'apprendre.



Les 6 et 7 juillet 2015, la Direction générale du Groupe a invité 355 collaborateurs des fonctions support à participer à un séminaire à Milan.

L'objectif principal était de démontrer la valeur et la contribution de chacun à la performance globale de l'entreprise. Construit autour de témoignages de collaborateurs et de partages d'expériences le 1^{er} jour, ce fut également l'opportunité de créer un lien fort entre les équipes, le lendemain lors de déjeuners collectifs accueillis au sein de notre restaurant le « **Café des Chefs** » et durant la visite des pavillons de l'exposition universelle de Milan.

EMPLOIS SENSIBLES ET COMPETENCES STRATEGIQUES

Le répertoire des métiers du Groupe référence plus de 140 métiers répartis au sein de 14 familles d'emplois qui seront prochainement déclinées sous forme de cartographies de compétences.

Cette démarche permettra de faciliter :

- les recrutements, notamment en faveur de personnes éloignées de l'emploi,
- les mobilités et leur accompagnement,
- l'anticipation des besoins en compétences en sécurisant les parcours professionnels des collaborateurs, en lien avec l'université d'entreprise.

Le déploiement est prévu en 2016. En effet, nous avons choisi de répartir ce projet dans le temps afin d'intégrer les résultats des analyses de postes réalisées par notre chargée de mission handicap pour considérer les possibles restrictions.

L'un des enjeux majeurs pour le Groupe est également d'assurer la pérennité des expertises afin de garantir la continuité des activités et des offres. Nous recourons à un processus de transmission en prévision des départs en retraite de certains collaborateurs clés :

1. INTEGRER LES COLLABORATEURS

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Ainsi, sur les effectifs permanents, le Groupe a comptabilisé 677 embauches et 747 sorties.

UN DISPOSITIF D'INTEGRATION STRUCTURE

L'intégration d'un collaborateur est un moment clé pour le succès futur de son parcours professionnel, contribuant à son engagement et sa fidélisation. Pour ce faire, GL events utilise plusieurs outils :

- La Welcome Convention,
- Des formations d'intégration
- À Milan, GL events a géré le restaurant éphémère le « **Café des Chefs** » au sein du Pavillon France. Pour favoriser l'accueil de nos collaborateurs recrutés pour cet événement et favoriser leur engagement durant les six mois de l'exposition, deux formations d'intégration ont été animées sur site. Un livret d'accueil a spécialement été conçu pour l'évènement, comme la communication organisée autour de l'acronyme SMILE (Sympathic, Motivated, Invest, Listening, Emotion).



- Entretien individuel et rédaction d'une cartographie des compétences du salarié,
- Rédaction d'une fiche de poste pour recruter successeur, en considérant les éléments inscrits sur la cartographie,
- Recrutement du successeur et accompagnement par le futur « retraité » selon une fiche de transmission pré-établie pour compenser les écarts de compétences entre les deux collaborateurs.

Ce processus de transmission a été utilisé avec succès sur notre site de Mitry-Mory en région parisienne pour permettre le recrutement de notre futur coordinateur de chantier en installation générale.



Assurer la continuité de notre activité, c'est également prévoir les plans de succession pour les personnes occupant des fonctions clés dans notre organisation.

En octobre 2015, un processus complet de « People review » a été conduit auprès de l'ensemble des directeurs de Business Units Françaises pour identifier leur potentiel successeur. Les critères d'identification étaient basés notamment sur le potentiel et la performance.

2. FORMER LES COLLABORATEURS :

La Direction générale confère une importance stratégique à la formation tout au long de la vie professionnelle de chaque salarié du Groupe GL events. Cette démarche revêt une importance d'autant plus grande que les contextes économiques se durcissent et se complexifient. Il importe de ce fait que nous puissions, à tous les niveaux de l'entreprise, démontrer notre

dynamisme et notre capacité à évoluer vers de nouveaux environnements, à intégrer dans nos actions une dimension digitale. Les actions 2015 s'inscrivent donc d'une part dans la continuité de 2014 mais intègrent d'autre part de nouvelles réalités (financières entre autres), induites également par la réforme sur la formation professionnelle.

L'OFFRE CAMPUS

« Campus by GL events », l'Université d'entreprise, propose depuis 2009 une offre de formation à l'ensemble des salariés du Groupe.

L'offre CAMPUS by GL events pour l'année 2015 a été construite en concertation avec :

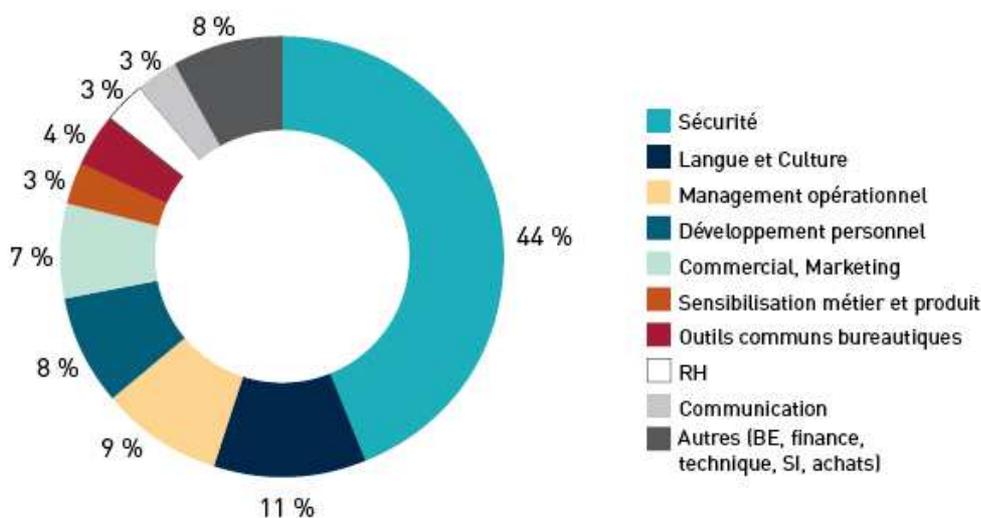
- des managers, pour cibler les besoins en évolution de compétences de nos équipes,

- des RH opérationnels, en analysant les besoins en formation émis par les collaborateurs,
- la direction générale du Groupe, pour anticiper les futures décisions d'organisation stratégiques.

Campus, c'est en 2015 :

- **21 254.2** heures de formation,
- **13h** de formation / stagiaire en moyenne,
- **9%** du volume d'heures de formation dédié au management et **44%** à la sécurité.

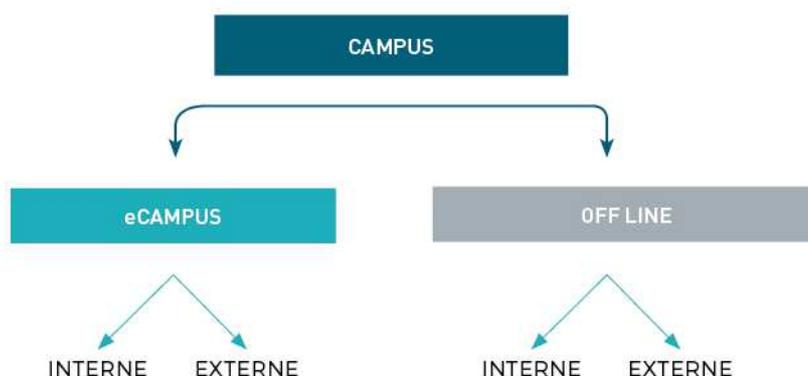
RÉPARTITION DES HEURES DE FORMATION PAR DOMAINE



QUATRE PARCOURS DE FORMATION :

Nous avons identifié quatre types de parcours de formation, en fonction des besoins et des publics. Ils répondent à des enjeux à la fois individuels et collectifs de développement des compétences des collaborateurs, contribuent à l'intégration et à la découverte des métiers du Groupe et accompagnent l'adaptation aux évolutions en considérant les éléments de contexte spécifiques suivants :

- formations présentielles animées par des partenaires externes,
- formations présentielles animées par des formateurs internes,
- formation à distance, contenus pédagogiques conçus par des organismes externes,
- formation à distance, contenus pédagogiques conçus par GL events.

SCHÉMA DIRECTEUR

La formation répond ainsi à un double enjeu :

- Conserver & Développer les talents ;
- Répondre aux attentes des clients : contribuer à garantir la continuité de la qualité de nos prestations, poursuivre nos actions de développement et d'anticipation de services dans les AO.



La formation des collaborateurs de l'entreprise est un enjeu majeur pour notre Groupe.

Notre secteur est soumis à des évolutions permanentes, importantes et rapides. Dans cet esprit, la politique de formation du Groupe s'est dynamisée, diversifiée et modernisée pour en faire bénéficier à l'ensemble des collaborateurs, cadres et non cadres. La formation à distance, en ligne, a été inaugurée le 8 juillet 2015. eCampus offre aujourd'hui un accès libre et direct à 50 contenus de formation conçus par des formateurs externes, proposant une double évaluation pré et post formation pour identifier le premier bénéfice immédiat de

Ces parcours nécessitent de mobiliser des leviers différents en ayant recours à des partenaires externes mais également en sollicitant des formateurs internes qui transmettront leur savoir et contribueront à favoriser la reconnaissance de l'expérience de nos salariés.

l'apprentissage. Favorisant l'autonomie et la responsabilisation de chacun dans le développement de son parcours professionnel, ces actions seront développées en 2016 par la conception de modules de formation internes, sur mesure, créés par notre Université d'entreprise et permettront ainsi de répondre rapidement à un besoin spécifique en formation pour une équipe / Business Units.

Au 31 décembre 2015, 308 collaborateurs ont suivi un contenu de formation à distance.

LE DEPLOIEMENT DE NOTRE POLITIQUE DE FORMATION A L'INTERNATIONAL



Notre plateforme de formation à distance eCAMPUS a également été lancée en novembre 2015.

Concernant la formation présentielle au Brésil, ce sont 5 081 heures de formation effectuées au Brésil en 2015.

Une campagne de formation de GL events South Africa, a également permis de former 5 collaborateurs de GL events South Africa avec l'obtention d'un diplôme certifié en gestion de projet.

3. MOBILITE

L'enjeu est de proposer un parcours professionnel dynamique aux collaborateurs, de développer leur polyvalence pour gérer des projets complexes dans un contexte où l'agilité et la transversalité sont de plus en plus requises. La politique de mobilité vise ainsi à enrichir les approches des métiers par le croisement de regards et l'activation de synergies.

Le Groupe propose un large panel de possibilités de carrières et développe progressivement des offres de mobilité.



En 2015, suite à l'ouverture d'un poste de DRH de pôle en interne, ce ne sont pas moins de 4 mobilités internes qui en ont découlé afin de remplacer chaque collaborateur qui évoluait d'un poste à un autre.

NOTRE SPECIFICITE : LA MOBILITE TEMPORAIRE

La gestion de grands projets internationaux repose sur des mobilités temporaires, allant de trois à neuf mois en privilégiant les ressources internes afin de constituer les équipes projets.

Une audioconférence dédiée à la mobilité a été organisée mensuellement avec la participation de l'ensemble des équipes RH pendant les 9 premiers mois de l'année. Un nouveau processus concernant la mobilité se met en place afin de communiquer plus largement auprès des collaborateurs pour qu'ils connaissent la politique du groupe GL events qui entend capitaliser sur leur expérience professionnelle ainsi que sur leur connaissance du Groupe, de ses métiers et de ses processus tout en leur permettant d'évoluer et d'enrichir leurs compétences.

En 2015, avec l'exposition universelle de Milan, les European Games à Baku, les Panamerican Games à Toronto, ce sont 56 mobilités temporaires qui ont pu être proposées à des collaborateurs. Une expérience exaltante et exigeante qui développe la poly-compétence, la connaissance du Groupe, la gestion de la diversité culturelle, mais développe également l'autonomie et l'adaptabilité et forme à la gestion de projets complexes sur des durées très courtes.

GL events est engagé dans une démarche d'amélioration continue sur cet enjeu de la mobilité temporaire. Un travail sur l'accompagnement des collaborateurs a été renforcé en 2015 par la création d'un livret d'accueil dédié à chaque évènement.

II. L'EGALITE DES CHANCES

GL events entend être une entreprise qui met en œuvre une « culture de la chance » offerte à tous : au-delà des diplômes, il s'agit de valoriser avant tout les compétences, les aptitudes et l'engagement de chacun, la volonté d'entreprendre, l'envie de réussir et l'esprit d'équipe. Signée fin 2010, la charte de la diversité a permis de donner un cadre d'action à la prise en compte de cet enjeu au sein du Groupe.

À partir d'un environnement réglementaire stimulant, l'idée est de développer des actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et au développement des compétences, autour de quatre axes prioritaires : le handicap, le genre, l'âge et l'intégration sociale. Une offre d'accompagnement à la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) a été proposée à l'ensemble des collaborateurs via l'offre de formation 2015.

1. LA POLITIQUE D'EMPLOI EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Par ses métiers liés à l'accueil du public, le Groupe est fortement sensibilisé à la question du handicap, notamment en ce qui concerne l'accessibilité des sites, des salons et des événements pour les visiteurs. En 2014, le taux d'emploi des personnes handicapées s'élevait à 3,4 % de l'effectif France. En 2015, le taux d'emploi est consolidé en mars, à une date postérieure à la publication de ce rapport, il sera donc communiqué ultérieurement.

La politique d'emploi en faveur des personnes handicapées a débuté en 2012 par un diagnostic, qui s'est concrétisé en 2014 par la signature d'une convention avec l'Agefiph. Celle-ci garantit que les moyens et outils mobilisés offriront aux salariés en situation de handicap davantage de perspectives de maintien dans l'emploi et d'accompagnement. Cette convention permet également à GL events de bénéficier de l'accompagnement et de l'appui de l'Agefiph en complément au plan d'actions Groupe organisé autour de six priorités :

- sensibilisation et formation. Ce sont près de 10 membres du comité de pilotage et 13 RH qui ont suivi une formation. 320 managers ont également été invités à suivre des parcours e-learning dédiés, et l'ensemble des collaborateurs en France reçoivent mensuellement des clips de sensibilisation ;
- information et communication.

De nombreuses actions de communication ont été mises en place. Une plaquette handicap a été envoyée via les fiches de paie à tous les

collaborateurs en France afin de communiquer sur la création de la mission handicap et de ses actions.

Nous organisons également des mises en situation autour du handicap. En 2015, celles-ci ont eu lieu à Confluence, elles seront déployées sur d'autres sites en France en 2016.

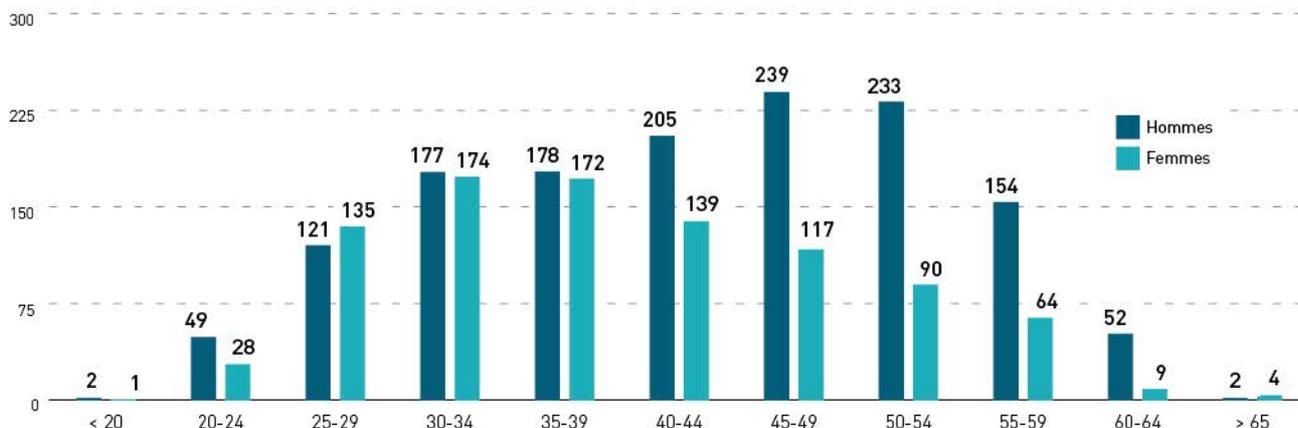
Notre chargée de mission handicap participe également mensuellement au club « Handicap et Compétences » où de nombreuses sociétés se réunissent afin d'échanger sur leurs bonnes pratiques :

- recrutement et intégration,
- accompagnement des parcours professionnels,
- maintien dans l'emploi : 36 personnes sont accompagnées par notre chargée de mission handicap,
- collaboration avec le secteur protégé et adapté. Nos dépenses et achats responsables avec le secteur protégé et adapté ont progressé, et atteignent en 2015 220 390€.

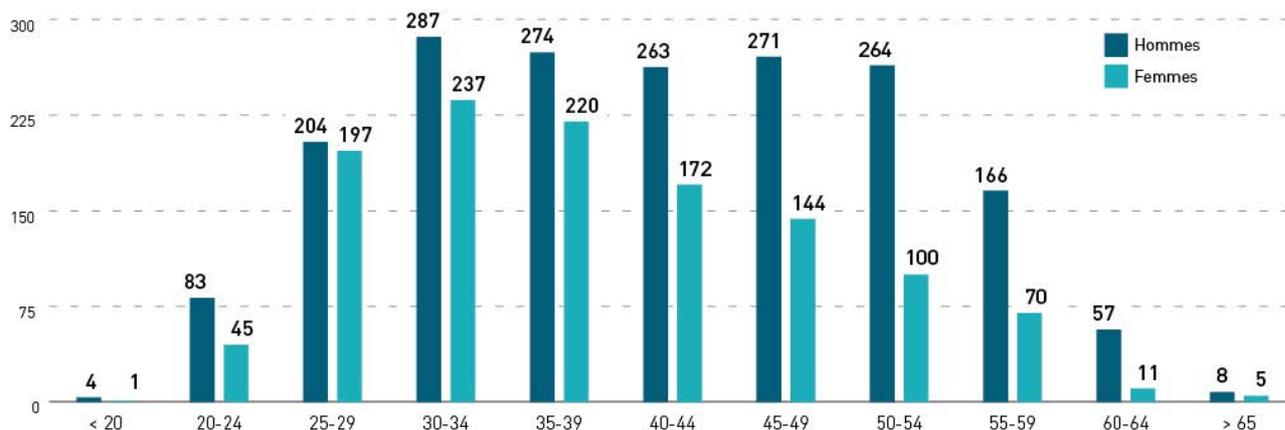
Une dynamique forte a ainsi été créée : l'insertion des personnes en situation de handicap est désormais un véritable projet d'entreprise qui mobilise l'ensemble des collaborateurs. Certains de ceux-ci ont ainsi tourné un court métrage pour lequel nous avons été lauréat à l'événement « Entreprise & Handicap : ça tourne ». Celui-ci portait sur un collaborateur en situation de handicap et son manager. De même, en 2015, nous nous sommes engagés dans notre salon autour du cheval « Equita » afin de permettre aux personnes malentendantes de disposer de visites en langue des signes.

2. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MIXITE DES AGES ET L'INTERGENERATIONNEL :

RÉPARTITION PAR ÂGE ET SEXE DES EFFECTIFS PERMANENTS GL EVENTS PÉRIMÈTRE FRANCE AU 31/12/2015



RÉPARTITION PAR ÂGE ET SEXE DES EFFECTIFS PERMANENTS GL EVENTS PÉRIMÈTRE FRANCE - BRÉSIL - ESPAGNE - TURQUIE AU 31/12/2015



Trouver l'équilibre entre l'expertise apportée par l'expérience et la possibilité de donner sa chance aux jeunes : cet enjeu est au cœur des préoccupations de GL events, où les salariés sont parfois présents depuis sa création. Avec des effectifs composés en France à 26% de collaborateurs âgés de plus de 50 ans, une moyenne d'âge de 41.5 ans et plus de 6 ans d'ancienneté moyenne, il est indispensable de favoriser la coopération entre les générations, facteur de performance et d'efficacité qui permet des synergies actives entre des détenteurs de modes de pensée et de connaissances souvent complémentaires.

Dans le cadre de sa politique de ressources humaines responsable, GL events met en œuvre une gestion active et dynamique des âges, avec notamment le déploiement d'un plan d'actions Groupe relatif au contrat de génération en 2013.

La problématique intergénérationnelle comporte un double objectif : maintenir dans l'emploi des salariés seniors (au-delà de 45 ans) et favoriser l'intégration professionnelle des jeunes (de moins de 26 ans).

Dans cette perspective, trois domaines d'actions prioritaires ont été retenus :

- l'anticipation de l'évolution des carrières professionnelles,
- le développement des compétences, des qualifications et des accès à la formation,
- la transmission des savoirs et des savoir-faire et le développement du tutorat.

Pour l'ensemble des collaborateurs :

- des entretiens professionnels tous les ans, distincts des entretiens annuels d'évaluation ;

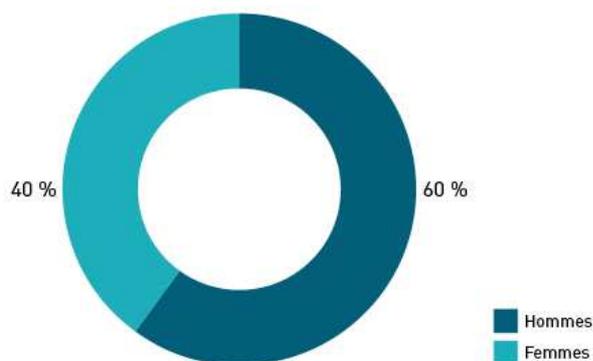
- des entretiens relatifs au parcours professionnel du salarié tous les six ans. En ce qui concerne plus généralement le management des générations :
- un programme de formation spécifique est proposé dans le cadre de l'université d'entreprise Campus

- « communication et management intergénérationnel »,
- des actions de parrainage de jeunes de « Sport dans la ville » par les salariés volontaires du Groupe.

3. GARANTIR L'EGALITE PROFESSIONNELLE FEMME/HOMME :

Au 31 décembre 2015, les effectifs par genre se répartissaient de la manière suivante :

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SEXE (AU 31/12/15)



La répartition par genre des effectifs est de 60 % pour les hommes et 40 % pour les femmes, à pondérer selon les pôles : pour GL events Exhibitions, la répartition est ainsi supérieure en termes de public féminin, en raison de métiers essentiellement commerciaux ou de communication qui bénéficient historiquement de filières scolaires au taux de féminisation supérieur.

GARANTIR L'EGALITE PROFESSIONNELLE FEMME / HOMME

Conformément à la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites et au décret n°2011-822 du 7 juillet 2011 relatif à la mise en œuvre des obligations des entreprises pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les entreprises dont l'effectif est d'au moins 50 salariés doivent négocier en vue de conclure un accord destiné à assurer l'égalité professionnelle entre les sexes.

Dans le respect de ces textes, chaque société française du Groupe concernée a élaboré un plan d'actions ou accord destiné à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le Groupe met également en application l'article R.2242-2 du Code du travail qui précise que, dans les entreprises de moins de 300 salariés, l'accord doit fixer des objectifs de progression et les actions permettant de les atteindre sur la base d'indicateurs chiffrés préalablement déterminés, afin de réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, la définition qualitative et quantitative des actions permettant de les atteindre, l'évaluation du coût de ces actions et l'échéancier des mesures prévues.

Afin d'améliorer le pourcentage de répartition femmes/hommes et de promouvoir la mixité des recrutements, des accords ont également été signés avec des cabinets de recrutement. Ils concernent l'intégration d'une clause de neutralité dans toutes les conventions de prestations de services et de respect, dans les propositions transmises à l'entreprise.

4. L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS SENSIBLES

Le Groupe s'implique de manière volontariste au sein de l'association Sport dans la ville, dont l'objet est de favoriser l'intégration de jeunes issus de quartiers difficiles. En Rhône-Alpes, une dizaine de collaborateurs de GL events parrainent des jeunes âgés de 15 à 23 ans. Dans ce cadre, ils les accompagnent notamment pour définir un projet professionnel et se créer un réseau. Des visites sur site ont été organisées ; ils ont ainsi pu découvrir par des témoignages le fonctionnement d'une entreprise ainsi que les différents métiers qui peuvent s'offrir à eux. Aujourd'hui, ce sont trois d'entre eux qui sont accueillis au sein des services du Groupe pour effectuer leur formation en alternance. À Rio de Janeiro, GL events a participé au financement de la construction d'un gymnase pour les jeunes de la communauté Cajùn, en partenariat avec la fondation Gol de Letra, qui accompagne des enfants et jeunes adultes à travers un projet pédagogique incluant des activités sportives.

Les collaborateurs d'origine étrangère ne parlant pas couramment le français sur le site de Brignais, en région lyonnaise, bénéficient de cours de français afin de contribuer à leur intégration dans l'entreprise et la société.

Dans le cadre de ses missions de délégation de service public, GL events a également pu favoriser la signature de contrats d'avenir pour plusieurs de ses sites. Afin de poursuivre les actions « 2^{ème} chance » en faveur de l'insertion, un réseau de partenariats a été déployé dans plusieurs régions dont l'Île-de-France et Rhône-Alpes. A ce jour, outre les collaborations habituelles avec les partenaires emplois tels que les missions locales, Cap Emploi Pôle emploi..., des collaborations plus spécifiques ont été lancées avec des entreprises adaptées, dont l'agence de communication 3^e Acte à Paris.

GL events a également signé un partenariat en 2015 avec le CREPI IDF (clubs régionaux d'entreprises partenaires de l'insertion) pour permettre le retour à l'emploi de personnes qui en sont éloignées et ainsi répondre au mieux aux problématiques d'insertion de nos clients. En novembre 2015, un audit de nos pratiques sociales a été réalisé par le CREPI IDF, un plan d'actions a été rédigé pour déploiement en 2016 avec pour axe de progrès notamment sur l'emploi des jeunes.

III. GARANTIR UN CADRE DE TRAVAIL CONVIVIAL, SUR ET STIMULANT

Cet enjeu est structuré autour de trois axes principaux : renforcer la sécurité des métiers de chantier exposés aux risques lors des interventions ; développer la qualité de vie au travail dans des métiers naturellement exposés au stress ; contrôler les sous-traitants en matière de respect de la réglementation et du port des EPI (Équipements de Protection Individuelle).

1. SECURISER L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DES COLLABORATEURS ET SOUS-TRAITANTS

Un volet essentiel de la responsabilité sociale recouvre l'hygiène et la sécurité au travail des collaborateurs. La sécurité est un enjeu important sur des métiers liés aux prestations de services : les équipes de GL events sont en effet amenées à monter et à démonter des structures diverses, de la simple cloison de stand à la tribune pour un stade, ce qui implique d'avoir des règles strictes garantissant la sécurité de chacun sur les chantiers. Cela se traduit par une politique structurée et opérationnelle, fondée sur une démarche d'amélioration continue.

Dans cette perspective, des formations sont conduites dans le cadre de Campus by GL events pour former aux dernières évolutions en matière de sécurité des personnes et de prévention des risques :

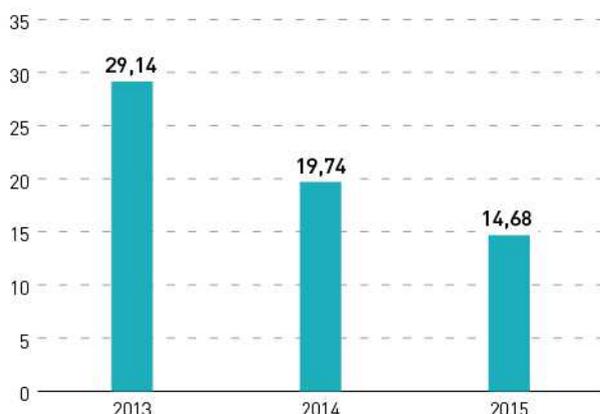
- CACES pour les conducteurs d'engins de chantier (validité 5 à 10 ans),
- FIMO et FCOS pour les chauffeurs routiers,
- gestes et postures pour tous les salariés amenés à effectuer des manipulations et déplacements manuels,
- travail en hauteur et échafaudages,
- document unique,
- SSIAP pour la sécurité incendie (niveaux 1 à 3),
- sauveteur secouriste du travail,
- habilitation électrique.

Les formations dédiées à la sécurité ont représenté 44% du total des heures de formation dispensées en 2015, alors qu'elles s'élevaient à près de 26% en 2014.

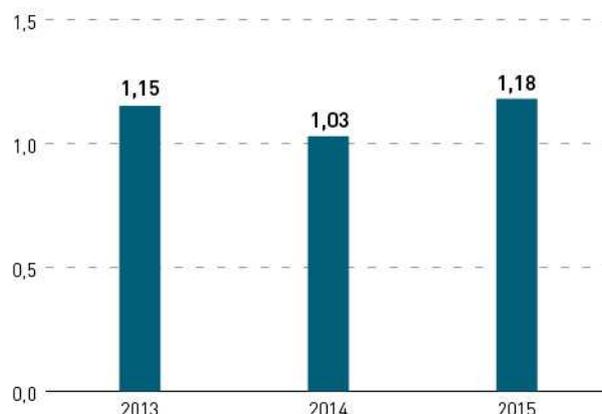
Des Plans Particuliers de Sécurité et de la Prévention de la Santé sont mis en place pour chaque événement organisé. Une signalétique spécifique a également été installée sur l'ensemble des sites du Groupe.

Les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail du Groupe GL events :

ÉVOLUTION DU TAUX DE FRÉQUENCE



ÉVOLUTION DU TAUX DE GRAVITÉ



Commentaires : les Business Units les plus accidentogènes sont les entités qui portent les activités de montage, installation et désinstallation de matériel, (GL events Audiovisual, Menuiserie Expo, Montexpo, Hall expo), Spacio Tempo (activité industrielle) ainsi que les activités de restauration (Restaurants « le Terroir Parisien »).

Maladie professionnelle : aucune déclaration de maladie professionnelle n'a été faite cette année.

MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DES CONSOMMATEURS

GL events se doit de garantir la sécurité des visiteurs qui se rendent sur les lieux dont il a la gestion (Parcs des Expositions, Centres des congrès ou espaces réceptifs). Les lieux gérés entrent dans la catégorie des ERP (Établissements Recevant du Public) font l'objet d'une réglementation stricte. Un certain nombre de collaborateurs sur ces sites, conformément à la réglementation en vigueur, sont formés à la sécurité (SSIAP 1 à 3). Le personnel de sécurité présent sur les sites est dimensionné et adapté aux manifestations qui s'y déroulent.

L'actualisation permanente des connaissances et gestes de premiers secours pour les personnels « au contact » dans les services et établissements recevant du public ainsi que les formations en matière de lutte contre les incendies et pour les salariés conduisant des équipements de travail automoteurs et des équipements de travail servant au levage sont prioritairement organisées et intégrées dans les préoccupations de formation.

Les structures temporaires livrées (tentes, tribunes...) soumises à des normes de sécurité spécifiques, font l'objet de vérifications par des sociétés de contrôle afin d'assurer la sécurité des visiteurs et spectateurs.

2. MIEUX VIVRE AU TRAVAIL, UNE NOTION INDIVIDUELLE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE COLLECTIVE

La création d'un environnement de travail agréable pour les hommes et les femmes du Groupe est l'un des axes du programme Think People. La prévention des risques psychosociaux passe par l'engagement de chacun ; cette année nos deux axes principaux ont consisté concrètement en l'accompagnement des collaborateurs par : la création de lien entre tous les collaborateurs, l'accompagnement psychologique des collaborateurs suite à des événements traumatiques (non liés à l'activité du Groupe).

ÉVOLUTION DES PRATIQUES MANAGERIALES :

Le mieux-vivre passe par deux axes de progrès : mieux organiser et mieux manager. Différentes actions en découlent, formant un dispositif destiné aux managers : Des formations : dans le cadre de Campus by GL events, les formations au management représentent 16 % des heures de formation présentielle, avec des modules sur le management, la communication interpersonnelle ou le développement personnel. Directement accessible sur notre eCAMPUS, les collaborateurs bénéficient également de 6 parcours composés chacun de 3 à 5 modules de formation : Les fondamentaux du management (incluant : mieux comprendre ses collaborateurs, identifier les styles de communication, l'écoute active...),

- Manager de projets,
- Développer la performance de vos équipes,
- Les entretiens annuels,
- Faire face aux difficultés de son équipe,
- Accompagner le changement au sein de ses équipes.

CREER DU LIEN :

Au regard de la forte croissance de GL events, tant géographique que structurelle, il est fondamental de créer du lien et de permettre à l'ensemble des collaborateurs de prendre en compte la mesure du Groupe.

LES ECHANGES DE BONNES PRATIQUES

Les « Best Practices Meetings » permettent la rencontre entre les différentes sociétés, le partage de bonnes pratiques sur des sujets transverses, opérationnels ou business.

GL events Exhibitions a ainsi organisé une session en juin 2015 à Lyon pour 26 collaborateurs venus de toute la France afin d'échanger et lever les freins lors du déploiement du nouveau « CRM » (Customer Relationship Management) dans leurs équipes. GL events Venues a également organisé un BPM sur les Achats en juin 2015 à Lyon. 16 relais achats du monde entier (La Haye, Barcelone, France) ont ainsi pu échanger sur les bonnes pratiques du groupe. Cette session, animée par la responsable achats du pôle, a duré une journée et a permis aux équipes éloignées géographiquement de se retrouver et d'échanger sur des processus communs. Les intervenants/animateurs de ces deux journées avaient préalablement suivi les parcours de formation à distance suivants : « bien cadrer son intervention de formateur et utiliser efficacement les techniques pédagogiques »

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE :

Suite aux évènements traumatisants de l'année 2015 (évènement interne et évènement national ayant touché de nombreux collaborateurs), notre psychologue du travail a mis en place des cellules d'écoute psychologiques afin de prendre en compte la douleur de chacun et les réorienter vers des professionnels compétents si besoin.

La direction du développement des ressources humaines a également créé un support répertoriant les mesures d'accompagnement de vigilance adressé à l'ensemble des collaborateurs : sécurité de nos sites et de nos manifestations, mesure d'accompagnement, impacts sur nos actions quotidiennes.

UN DIALOGUE SOCIAL DE PROXIMITE :

Les instances représentatives du personnel présentes chez GL events sont :

- les délégués du personnel (pour les établissements de plus de 10 salariés),
- le Comité d'entreprise (CE) (entreprises de plus de 50 salariés) ou la Délégation Unique du Personnel (DUP) (effectif de 50 à 200 salariés),
- le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) (entreprises de plus de 50 salariés),
- les Délégués Syndicaux (DS) (entreprises de plus de 50 salariés) et les représentants syndicaux (RS).

Elles ont pour mission de contribuer au dialogue social dans l'entreprise. Celui-ci inclut toutes formes d'échanges d'informations, de consultations ou de négociations, entre les représentants des salariés et l'employeur sur des questions d'intérêt commun liées à la politique économique et sociale menée par GL events.

Les négociations annuelles obligatoires (NAO) menées dans les entreprises pourvues de délégués syndicaux portent sur plusieurs thèmes obligatoirement abordés. Les salaires, la durée et l'organisation de travail ou les demandes de travail à temps partiel forment un premier sujet global de discussion permettant d'aborder plus généralement la situation de l'emploi dans l'entreprise. Les échanges intègrent également l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap, ainsi que les mesures concernant l'égalité femmes / hommes au sein de l'entreprise.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Chaque société française du Groupe est couverte par un accord sur l'aménagement du temps de travail, qui permet d'ajuster les temps de travail par rapport aux variations d'activité de nos métiers. La plupart des cadres sont au forfait jour. L'entreprise s'attache à respecter les amplitudes horaires notamment grâce au pilotage de la gestion des temps via un système d'information dédié, qui permet aux collaborateurs de déclarer leurs temps, et à l'entreprise d'alerter les managers en cas de dépassement. Ce système s'applique pour les salariés en CDI et CDD. Les hôtes et intermittents ont également des outils spécifiques de suivi.

En 2015, le taux d'absentéisme était de 4.04% (ce chiffre comprend les accidents du travail et les arrêts de maladie, les mi-temps thérapeutiques, les mises à pieds et absences non justifiées sur le périmètre France).

PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES :

Société de droit français, GL events respecte les conventions fondamentales de l'OIT. Sont notamment concernées celles qui sont relatives au respect de la liberté d'association et au droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants.

Le programme « Think People » permet de renforcer et de concrétiser le respect de ces engagements sur l'ensemble du Groupe.

La notion de progrès social ne concerne pas les seuls collaborateurs du Groupe. Elle s'étend à ses sous-traitants, auxquels il est demandé une prise en compte systématique des principes éthiques et des règles applicables en droit du travail. Une charte développement durable est signée par les principaux fournisseurs et intègre l'engagement de respect des conventions fondamentales de l'OIT

IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

- Accords sur l'égalité professionnelle femme/hommes : cf paragraphe III. 3/ ci-dessus) ;
- Plan d'action groupe relatif au contrat de génération (cf paragraphe II. 2/ ci-dessus) ;
- Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et sécurité et de prévention. Il n'y a pas eu d'accord signé en matière de santé, sécurité et de prévention sur l'exercice 2015.

2. AUTRES ACTIONS ENGAGEES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Le Groupe GL events n'a pas engagé d'actions supplémentaires en faveur des droits de l'homme sur l'exercice 2015.

3. SOUS TRAITANCE

Le recours à la sous-traitance fait l'objet d'une vigilance spécifique, à tous les niveaux du Groupe GL events.

La Direction générale, les directions fonctionnelles et les collaborateurs opérationnels sont ainsi particulièrement concernés et informés.

UN CHOIX INDUSTRIEL

Conçue comme un levier de performance globale, la politique industrielle et de sous-traitance du Groupe repose sur quatre principes : l'articulation avec la politique de l'emploi et des compétences de l'entreprise, une sous-traitance responsable, des partenariats dans la durée avec les fournisseurs, et une politique d'achats performante. L'objectif recherché est de contribuer à la performance des activités et des produits réalisés par le Groupe, en termes de qualité, de sûreté et de compétitivité. Cela passe notamment par l'appel à des entreprises extérieures reconnues pour leurs compétences et leur professionnalisme.

Pour améliorer la qualité de nos fournitures en structures, tribunes et plus largement en prestations de services événementielles tout en répondant aux nouveaux usages imposés par l'évolution des technologies et des réglementations (sécurité, audiovisuelles, techniques,..), GL events s'appuie sur des compétences internes à forte valeur ajoutée et fait le choix d'une sous-traitance raisonnée et adaptée aux enjeux économiques qui sont les siens.

UN PROCESSUS ACHATS OPERATIONNEL

Le groupe a mis en place un système de référencement des entreprises extérieures, fondé sur les expertises et compétences requises pour contribuer à la réussite de nos marchés.

Les entreprises de travail temporaire offrent des ressources supplémentaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou au remplacement d'une personne absente. Ce sont également des partenaires engagés à nos côtés dans le respect de notre politique de respect de la diversité des personnes détachées au sein de nos équipes. Des critères de mieux-disance sociale et de prévention des risques avec nos partenaires en travail temporaire ont été introduits dans le dernier appel d'offre tels que des engagements en matière d'insertion de public éloignés de l'emploi (recrutement, formations) ou des actions en faveur du recrutement de personnes en situation de handicap

Les prestataires sous-traitants fournissent une prestation spécifique nécessitant une expertise ou l'exécution d'une tâche définie avec précision restant dans tous les cas sous l'autorité de l'entreprise extérieure. Le recours à des entreprises sous-traitantes s'effectue dans le respect d'une procédure administrative stricte conformément aux règles du droit du travail actuellement en vigueur.

Tous les sous-traitants auxquels le groupe GL events confie des chantiers sont préalablement référencés, par la signature d'une convention de sous-traitance avec nos services. En tant que donneur d'ordre et afin de respecter nos obligations de vigilance en matière de sous-traitance, nous demandons à nos sous-traitants de nous fournir l'ensemble des documents réglementaires requis.

AUDIT DES ENTREPRISES EXTERIEURES

De manière générale, GL events procède à un contrôle rigoureux des intervenants extérieurs, lors de contrôles de la prestation.

Pour garantir la maîtrise des activités et des prestations confiées à des entreprises extérieures, en complément d'une stricte procédure administrative, GL events a investi depuis 2009 dans la création d'une cellule de contrôle, dédiée et autonome, directement rattachée à la direction des ressources humaines du Groupe.

Depuis 9 ans, trois collaborateurs à temps plein réalisent des contrôles sur nos événements et s'assurent du respect des règles en droit du travail (incluant le port des EPIs). Si une personne n'est pas en conformité, elle sera automatiquement exclue du chantier et des sanctions seront prises à l'encontre du sous-traitant en proportion avec la nature de la faute.

DES INFORMATIONS ET DES FORMATIONS POUR L'APPROPRIATION DES PROCESSUS

Une procédure de recours à la sous-traitance formalisée est disponible sur l'intranet.

Cette procédure a été transmise à l'ensemble de nos équipes par l'organisation de réunions d'information animées par l'ensemble des comités exécutifs régionaux.

Pour s'assurer de son respect, une formation interne à destination de nos encadrants de chantier a été mise en œuvre en décembre 2015 intégrant l'ensemble des responsabilités, devoirs et points de vigilance à respecter. Intégralement animées par des experts

métiers internes du Groupe GL events et organisées par CAMPUS, l'Université d'entreprise du Groupe, une seconde session de formation est planifiée en 2016. Inscrite dans l'offre de formation 2016, ce programme sera élargi auprès des chefs d'ateliers, et responsables connexes.

CAS PARTICULIER : RECOURS A LA SOUS TRAITANCE ETRANGERE

Une entreprise, dont le siège social est établi à l'étranger, peut détacher temporairement des salariés en France pour une mission précise. Tout employeur établi hors de France, qui doit effectuer une prestation de service sur le territoire français, doit transmettre, avant le début de son intervention, une déclaration préalable de détachement transnational à l'inspection du travail dont dépend le lieu de sa prestation.

En conformité avec la loi française, les sous-traitants étrangers fournissent les documents cités dans la convention de sous-traitance (obligatoirement traduits en français et certifiés), et se soumettent impérativement aux obligations réglementaires.

GL events porte une attention particulière aux conditions d'accueil et de travail des intervenants extérieurs, ainsi qu'à la préparation et au suivi de leurs interventions.

	2013	2014	2015	Variation 2013/2015	Variation 2014/2015
Nbr Personnes contrôlées	24 457	23 469	24 858	1,61%	5,59%
Montage	16 085	15 901	17 257	6,79%	7,86%
Démontage	8 372	7 568	7 601	-10,14%	0,43%
en IDF	21 428	20 677	23 315	8,09%	11,31%
en Province	3 029	2 792	1 543	-96,31%	-80,95%

4. REMUNERATIONS ET EVOLUTIONS

Près de 50% du personnel reçoit, des primes sur objectifs (qualitatifs ou quantitatifs) en complément de son salaire selon des critères liés à une performance individuelle et collective.

La mise en place de la participation en 2007, avec des plans épargne entreprise a permis aux salariés des sociétés françaises du Groupe d'être associés aux résultats du Groupe.

L'ensemble des filiales françaises de GL events contribue à cette participation quels que soient leurs effectifs, le montant global collecté étant redistribué à l'ensemble des collaborateurs du Groupe selon les règles légales de distribution. La participation calculée pour l'année 2014 et versée au 1^{er} semestre 2015 a représenté 2 346 365 euros.

Une offre d'épargne salariale a été développée pour permettre aux salariés de placer cette participation ou

de faire des versements volontaires. Dans le cadre de cette épargne, cinq fonds de participations sont proposés, dont un fonds d'épargne solidaire.

Depuis 2012, le Président a souhaité renforcer les liens capitalistiques entre les collaborateurs et le Groupe en les associant au capital de l'entreprise. Le Groupe a décidé de distribuer 10 actions gratuites par an et par collaborateur. Cette démarche a été poursuivie en 2015.

Le Groupe offre à l'ensemble de ses collaborateurs en France un dispositif de prévoyance (décès, invalidité, incapacité) et de remboursement des frais de santé, au-delà des dispositions légales, dans le respect des conventions collectives. En 2014, nous avons étoffé nos régimes Frais de Santé afin d'adapter notre offre aux attentes de nos collaborateurs (3 régimes possibles). En 2015, nous avons changé de prestataires pour nos régimes Frais de Santé afin de faire bénéficier à nos collaborateurs de taux de remboursement toujours plus avantageux sans augmentation significative du tarif par rapport au

prévisionnel. Nous avons poursuivi notre volonté que la majorité des BU du Groupe soit intégré exclusivement dans le régime Groupe afin de peser en terme de négociation vis-à-vis des prestataires. Nous

avons aussi offert la possibilité aux salariés bénéficiant d'une couverture frais de santé via leur conjoint de pouvoir quitter notre système.



INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU MANAGEMENT

La politique environnementale de GL events se structure autour du programme « Think Green », lancé fin 2009. Il comporte seize engagements portant sur l'ensemble du cycle de vie d'un événement. En tant qu'acteur de la filière, GL events a la possibilité mais aussi la responsabilité d'agir sur ce processus.

Les engagements environnementaux du Groupe concernent de nombreux champs : la conception des événements, la gestion des achats et la logistique, la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, la production et le traitement des déchets liés aux activités de GL events.



OBJECTIFS

I. Faire évoluer les offres

Éco-conception - Accompagnement des commerciaux - Nouveaux produits

II. Améliorer la gestion des déchets

Intégrer l'environnement dans le management et les process. Optimiser les stocks

III. Maîtriser les consommations d'énergie

Renouveler les équipements - Optimiser leur gestion - Agir sur les comportements

Limiter nos émissions de CO₂ en optimisant la logistique

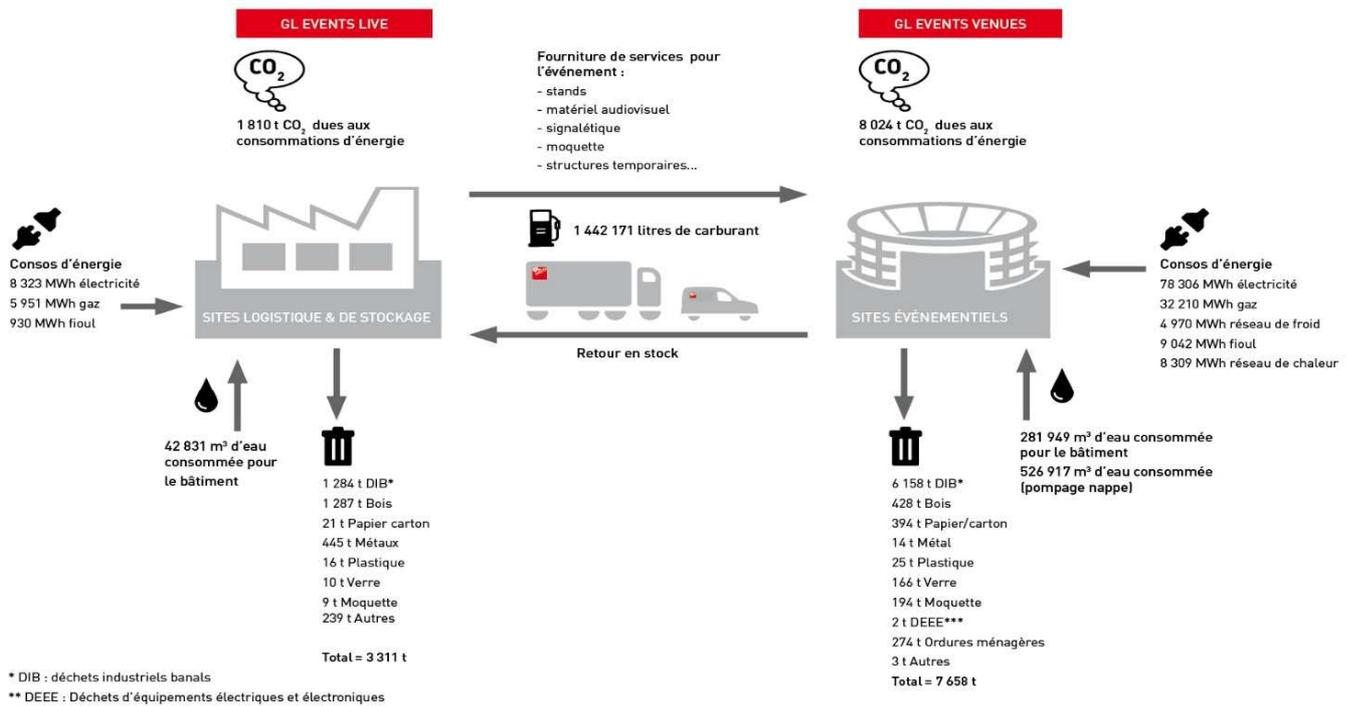
FAITS MARQUANTS 2015

- Accompagnement de la démarche ISO14001 sur GL events Venues France
- Formalisation de l'offre Think Green avec le marketing
- Lancement moquette réutilisable et éclairage LED pour l'installation générale
- Bilan carbone du groupe
- Audits énergétiques
- Passage en contrat d'électricité verte sur 11 sites

AXES 2016

- Déploiement des nouveaux outils pour les sites certifiés ISO14001
- Formation e-learning sur l'offre Think Green et la RSE dans les projets commerciaux
- Déploiement d'une politique environnementale sur l'UEFA Euro2016 et les JO de Rio
- Groupe de travail déchets pour partage des bonnes pratiques sur la gestion d'espaces

PANORAMA DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX 2015 :



I. FAIRE EVOLUER LES OFFRES :

1. ÉCO-CONCEVOIR LES ESPACES ET D'ÉVÉNEMENTS

C'est en intégrant l'environnement dès la conception d'un événement ou d'un site événementiel éphémère que l'on peut réduire son impact en termes de déchets et de consommation d'énergie. C'est pourquoi GL events s'est engagé dans une approche d'éco-conception d'espaces et d'événements dès 2007, répondant ainsi aux attentes des principaux donneurs d'ordre: organisateurs de grands événements, collectivités, grands comptes corporate...

Les outils d'éco-conception développés en interne (guide d'éco-conception, mémento) développés

initialement pour les concepteurs et chargés d'affaires, sont maintenant partagés avec les commerciaux et chefs de projets.

Le module de formation de « chef de projet » événementiel, intègre désormais une demi-journée dédiée à l'intégration du développement durable dans la gestion d'événements, avec une partie dédiée à l'éco-conception. L'objectif est d'élargir progressivement le public sensibilisé et formé à ces approches. Par ailleurs, le parti est d'avoir une approche la plus pragmatique possible. Dans ce sens un outil complémentaire a été développé en 2015 à destination des commerciaux et sera déployé en 2016. Cet outil co-produit par la direction du développement durable, donne des clés très simples aux commerciaux / chargés d'affaires / chefs de projets pour sélectionner nos produits les moins impactant sur l'environnement, lors de la construction de nos offres.

2. ACCOMPAGNER LES COMMERCIAUX, CHARGES D'AFFAIRES ET CHEFS DE PROJETS EVENEMENTIELS

Plusieurs outils ont été mis en place pour inciter les collaborateurs du Groupe à intégrer la problématique environnementale aux offres remises aux clients :

- Un guide de réponse à appels d'offres est mis à disposition sur l'intranet de GL events, dans un onglet dédié aux appels d'offres ;
- Un module d'une demi-journée « intégrer la RSE dans la gestion de projet » est désormais intégré dans la formation « conduite de projet » proposée aux chefs de projets ;
- Afin d'avoir un impact plus large et plus international, la direction RSE est également formation pilote pour les premiers modules e-learning développés en interne grâce à l'outil Crossknowledge. La production d'un module « intégrer la RSE dans les offres » a démarré au dernier trimestre 2015 et devrait être proposé courant 2016 aux commerciaux et chargés d'affaires français et internationaux.

Pour les projets complexes, l'équipe développement durable se mobilise afin de faire profiter les chefs de projet de son expertise pour répondre aux exigences des clients : questionnaires, critères environnementaux dans les appels d'offres, demandes d'accompagnement intégré aux prestations, appui à la constitution des offres, bilans projets, reportings ...

3. INTEGRER L'ENVIRONNEMENT DANS LES NOUVEAUX PRODUITS

L'évolution des offres passe également par la gestion des stocks et des produits achetés spécifiquement pour les manifestations. Le travail réalisé depuis 2009 avec les services achats (voir plus bas le paragraphe spécifique aux achats responsables) permet d'intégrer des critères développement durable dans les principales consultations passées par le Groupe pour sélectionner ses fournisseurs.

En 2015, un travail collaboratif avec les chefs de produits marketing de la division Live, a permis la formalisation d'une « Gamme Think Green », sélectionnant dans les stocks les produits les moins impactant pour l'environnement pour le mobilier, la signalétique, l'éclairage, les cloisonnements et revêtements de sol.

En 2015, les exigences de nos clients en matière de développement durable n'ont pas connu la crise, au contraire. Par rapport à 2014, une hausse de 60% a été observée sur le nombre de projets accompagnés, des demandes les plus simples aux plus complexes. La grande majorité des projets (environ 80%) concernent l'agence Live! by GL events.



3 PROJETS PHARES ACCOMPAGNES EN 2015 :

- Une mission de conseil interne (5 semaines d'étude + une semaine en présentiel) a notamment été apportée aux équipes brésiliennes pour les appels d'offres des Jeux Olympiques de Rio 2016 ;
- Un accompagnement des équipes du pôle Live pour intégrer la prise en compte de l'environnement au sein des principaux contrats de prestation de services signés avec l'UEFA pour l'Euro 2016. Cet accompagnement se distingue notamment par l'approche collaborative et co-constructive des plans d'action avec la direction développement durable du client ;
- La démarche développement durable du « Café des Chefs », restaurant du Pavillon France, conceptualisé et géré par GL events sur l'Expo Milan 2015, reconnue par le prix « Towards an sustainable expo ». Fait marquant, la direction développement durable était pleinement intégrée à la gestion du projet, de la phase commerciale, opérationnelle jusqu'à la rédaction d'un reporting spécifique pour le client France Agrimer, à l'issue de l'exploitation.

Un outil de promotion interne de cette gamme a été formalisé et devrait être déployé en 2016, notamment via un module e-learning.



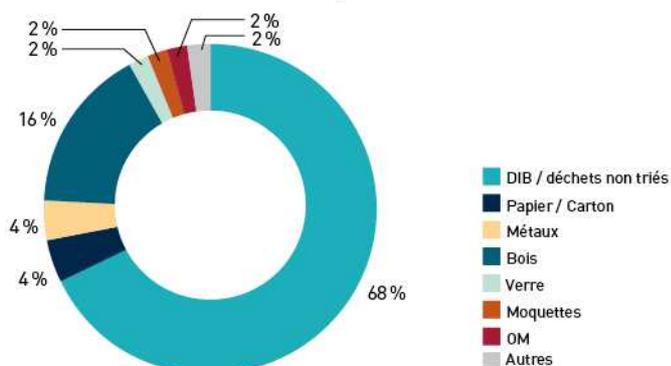
Deux lancements de produits en

2015 : moquette réutilisable et éclairage LED pour les salons. GL events progresse dans ses propositions de solutions événementielles plus respectueuses de l'environnement. Deux produits ont été investis au sein du pôle de GL events Live :

- 19 000 m² de moquette en dalles réutilisables, dont 17 000 m² pour le Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace au Bourget ;
- 4 000 barres à LED pour remplacer les rails de spots d'installation générale permettant de passer de 300W de consommation à 40W. Un concept exclusif, produit sur-mesure par GL events Audiovisual.

II. AMELIORER LA GESTION DES DECHETS :

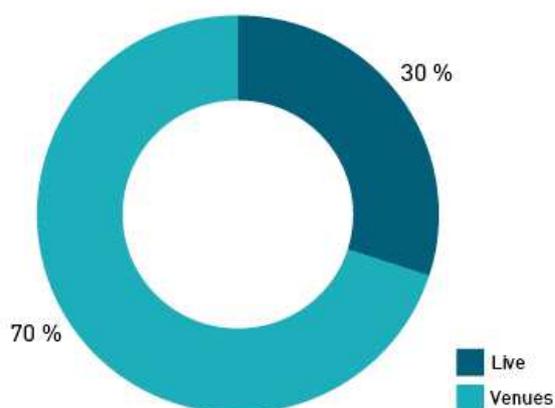
PRODUCTION DE DÉCHETS PAR TYPOLOGIE (PÔLES VENUES ET LIVE CONSOLIDÉS)



Total : 10 969 tonnes au total

La gestion des déchets, au cœur des préoccupations environnementales du Groupe en raison de ses activités, a donné lieu à plusieurs axes de réflexion et d'actions autour des process et des matériaux.

PRODUCTION DE DÉCHETS PAR PÔLE



(note : les déchets plastiques et les DEEE, reportés dans le volume global, ne figurent pas dans le graphique, la volumétrie étant faible)

Le périmètre couvert par les indicateurs concerne la France et l'international, sites Live et Venues (voir les précisions méthodologiques en fin de document).

1. INTEGRER L'ENVIRONNEMENT DANS LE MANAGEMENT DE GL EVENTS VENUES :

GL events Venues produit environ 70% des déchets générés par le Groupe. La certification ISO 14001 (Système de management environnemental) des sites de GL events Venues France, obtenue en 2012, reste l'un des leviers majeurs d'amélioration de la gestion des déchets (cf. la partie sur les systèmes de management). Les objectifs principaux portent sur le tri et la valorisation. Le premier renouvellement de la certification a été l'occasion de retravailler en profondeur le système de management et de rappeler les bonnes pratiques. Un outil de communication « ISO 14001 en 14 leçons », rappelle les consignes à observer pour améliorer le taux de tri.

Des dispositifs de tri sont progressivement mis en œuvre sur les sites gérés par le Groupe, y compris sur ceux hors périmètre ISO 14001. La mise en place d'un tri sélectif performant est un chantier sur le long terme étant donné le nombre d'intervenants lors des différentes phases d'un événement, de son montage à son démontage. Les quantités les plus importantes sont produites lors des phases de démontage. Par ailleurs les

volumes de déchets peuvent fortement varier d'un type de manifestations à une autre. Les volumes les plus importants se trouvent sur les salons haut de gamme où les stands fabriqués sur mesure sont majoritaires. A l'inverse de petits salons utiliseront uniquement des stands pré-équipés, issus de stocks locatifs. Les congrès sont par ailleurs moins producteurs de déchets. La sensibilisation des collaborateurs, exposants, sous-traitants de nettoyage sur les sites est un axe fort afin de garantir un tri performant. Elle est accompagnée par un affichage spécifique in situ.



Lors du SIRHA 2015 (Salon International de la Restauration, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation) et la première Biennale internationale du goût, deux ramasses ont été organisées en partenariat avec la Banque alimentaire du Rhône. Des bénévoles équipés de chariots ont ainsi collecté auprès des exposants volontaires, 16,3 tonnes de denrées alimentaires redistribuées à des associations.

2. AMELIORER LES PROCESSUS SUR LES SITES GL EVENTS LIVE

Les sites de GL events Live sont à l'origine de 30 % des déchets produits par le Groupe. Des plans d'actions opérationnels ont été progressivement mis en place.

En 2015, voici quelques exemples de chantiers opérationnels très concrets mis en œuvre :

- Le site de Gonesse, spécialisé dans le mobilier a mis en place le tri des housses et films en plastique ;

- Hall expo, business unit spécialisée dans les chapiteaux et tribunes, et certifiée ISO 20121 depuis 2014, a revu totalement son processus de collecte de ses déchets par la mise en place de points de tris, de bennes intermédiaires, étiquetage des bennes, affichage, formation des équipes. (ISO 20121 : standard ISO de management du développement durable spécifique à l'événementiel).

3. REUTILISER : PRIVILEGIER LE MATERIEL LOCATIF

La rotation de nos produits sur les événements est l'un des enjeux matériel locatif du Groupe.



Le projet « Equalisation » lancé sur le pôle structures tribunes permet de faire évoluer les stocks de produits grâce à des options et de les combiner lorsqu'ils ne

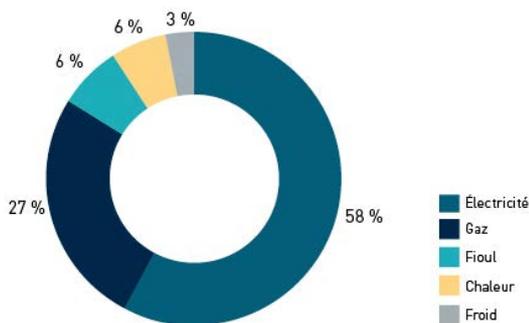
sont pas dans la même gamme, via des accessoires conçus par le bureau d'étude. Les bénéfices sont divers : réduction du nombre de pièces fabriquées donc de matière consommée, modularité des kits qui limite le transport, combinaison de stocks indépendants permettant une offre plus large...

III MAITRISER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE :

Chauffer les sites pour accueillir les publics en hiver, climatiser les salles en été, éclairer les manifestations : l'énergie est un enjeu environnemental majeur du secteur événementiel. Plusieurs leviers permettent à GL events

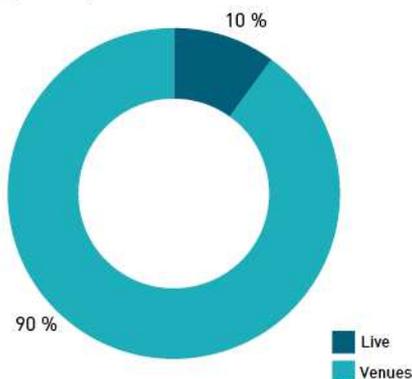
d'améliorer la maîtrise de ses consommations énergétiques.

CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE PAR TYPE (LIVE ET VENUES, EN %)



Total : 148042 MWh

CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE PAR PÔLE (EN %)



1. RENOUVELER LES EQUIPEMENTS PROGRESSIVEMENT

Les sites poursuivent leur remplacement progressif des sources lumineuses par des solutions d'éclairage LED. Elles consomment moins d'énergie et leur durée de vie permet également de réduire les coûts d'opérations de remplacement. Cette technologie performante est adaptable tant pour les endroits difficiles d'accès que pour les espaces utilisés fréquemment.

2. OPTIMISER LA GESTION DES EQUIPEMENTS

L'optimisation de la gestion des équipements de chauffage et climatisation des sites passe par la prise en compte de plusieurs facteurs liés à l'activité du Groupe, caractérisée par une forte saisonnalité. GL events agit avec le concours de ses prestataires en charge de la maintenance des équipements.



La renégociation du contrat de maintenance d'Eurexpo (qui représente 11% des consommations d'énergie du périmètre consolidé) a permis le déploiement d'une nouvelle GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) permettant un meilleur pilotage et un meilleur suivi des équipements et des techniciens.

3. AGIR SUR LES COMPORTEMENTS

Des consignes d'exploitation strictes sont mises en œuvre sur les sites du Groupe afin d'éviter tout gaspillage d'énergie. La sensibilisation des collaborateurs se fait au quotidien grâce à l'appui des référents environnement.

Dans le cadre de la certification ISO 14001 des sites GL events Venues France, la maîtrise des consommations énergétiques est l'un des principaux objectifs. Des procédures, consignes et indicateurs de suivi, permettent de faire évoluer les pratiques et de mobiliser l'ensemble des collaborateurs dont l'activité a une incidence sur les consommations d'énergie.



Au Brésil, une campagne de sensibilisation aux écogestes a été mise en place dans les locaux du RioCentro. Cette campagne originale met en scène version « cartoon », l'un des plus anciens collaborateurs du centre, Idesio, en charge de la maintenance du site. Sur des affiches à l'entrée des ascenseurs, sur des fonds d'écrans ou des stickers, Idesio interpelle les collaborateurs et les invite à prendre les escaliers, éteindre leur ordinateur ou les salles de réunions... Une façon ludique de responsabiliser le personnel du site.

4. RECOURIR AUX ENERGIES RENOUELABLES (ENR)



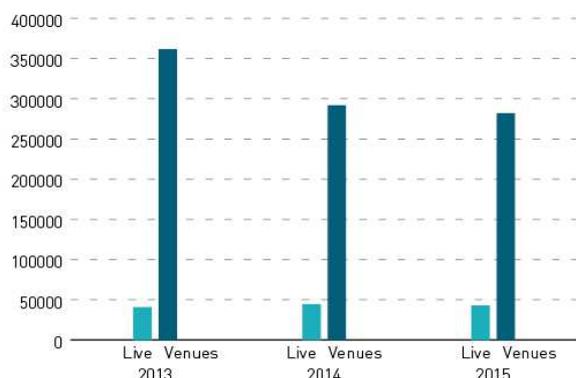
Fait nouveau en 2015, le groupe a signé ses premiers contrats d'approvisionnement en énergie verte.

Ce sont ainsi 11 sites pilotes au sein de GL events Venues qui ont signé des contrats d'approvisionnement en électricité d'origine renouvelable. Avec ces contrats les fournisseurs s'engagent pour chaque kWh acheté à réinjecter dans le réseau des kWh d'origine énergie renouvelable, à fournir des certificats et financer des instituts de recherche en ENR.

IV. REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'EAU

GL events Venues porte environ **87%** des consommations d'eau du Groupe, que ce soit pour les traiteurs, l'entretien et le chauffage / climatisation des bâtiments. Les consommations d'eau font partie des ressources pilotées dans le cadre du système ISO 14001 de GL events Venues France et font par ailleurs, l'objet de suivi dans d'autres sites. Un contrôle qui porte ses fruits avec une réduction sensible du volume consommé.

EAU BÂTIMENT (EN M³)



V. LIMITER NOS EMISSIONS DE CO2 ET LES AUTRES POLLUTIONS

1. AGIR SUR NOS EMISSIONS

GL events a réalisé en 2015 son deuxième bilan de gaz à effet de serre réglementaire (sur les données 2014, périmètre France scope 1 et 2).

Les émissions maîtrisées par le Groupe (hors transport exposants et visiteurs) se répartissent de la façon suivante :

- 63% en consommation d'énergie ;
- 27% en transport.

La mise en place d'actions pour réduire les consommations énergétiques (cf. III ci-dessus) participe pleinement à la réduction des émissions de CO₂. L'autre levier d'action réside dans l'optimisation logistique, en particulier par l'utilisation du logiciel Visual Planning.

Les émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2015 dues aux consommations d'énergie (sur le périmètre France, GL events Venues et GL events Live) s'élèvent à 9835 teq CO₂ et 3844 teq CO₂ pour le transport.

Le principal service de transport du Groupe, situé à Brignais, s'est engagé fin 2012 dans la charte « Objectif CO₂ » de l'Ademe, sur la base d'un plan d'actions élaboré autour de quatre axes. La Business Unit en charge de ce plan d'actions a obtenu la certification ISO 20121 en 2014, s'engageant plus fortement dans le pilotage des émissions de CO₂ et des consommations de carburant. Nouveaux véhicules, formation à l'éco-conduite, travail en étroite collaboration avec le fournisseur Renault Trucks, suivi d'indicateurs individuels par chauffeur... de nombreuses mesures ont été mises en place et portent leur fruit dès la première année: une réduction de la consommation de plus d'un litre aux cent en un an ! Au début du mois de décembre parmi les 5 nouveaux tracteurs achetés, la consommation des chauffeurs avait même baissé de 2 litres au cent depuis début 2015, sans perte de vitesse ni de productivité.

2. AUTRES POLLUTIONS

Bien que ses activités ne soient pas une source de risque environnemental majeur, le Groupe met en œuvre des moyens visant à surveiller et à améliorer la prévention des pollutions.

La certification ISO 14001 permet ainsi la mise en place de procédures spécifiques, déclinées et adaptées sur l'ensemble des sites concernés. Des outils tels que les bacs de rétention et les kits de dépollution sont présents sur les sites.

Un comité juridique environnemental rassemblant équipe développement durable, juridique, services généraux et assurance, piste trimestriellement les nouvelles réglementations applicables.

Les activités du Groupe peuvent engendrer des nuisances sonores liées à la nature des événements. Les espaces accueillant des spectacles sont toutefois conçus de manière à protéger les riverains du bruit. Des dispositifs sont également installés pour couper automatiquement l'installation sonore au-delà d'un certain seuil de décibels comme c'est le cas pour le site de Roanne.

Afin de diminuer les consommations d'eau, divers équipements sont progressivement installés sur les sites : chasses d'eau doubles, mousseurs sur les robinets...

Le Groupe demande également à ses prestataires en charge du nettoyage de privilégier des équipements économes en eau afin de limiter les volumes consommés.

A noter que GL events n'a pas d'implantation dans des lieux ayant des contraintes particulières en matière d'approvisionnement.

VI. ZOOM BUSINESS : NOS SAVOIR-FAIRE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

BEPOSITIVE 2015 : LE RENDEZ-VOUS DES ACTEURS DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Organisé par GL events Exhibitions, le Rendez-Vous **BEPOSITIVE** construit en 2015 autour de la thématique de la transition énergétique, a rassemblé 7 salons experts et complémentaires, organisés en synergie pour permettre à l'ensemble des acteurs des filières Bâtiment, Bois, Energies de se rencontrer.

En chiffres : 62 759 professionnels présents sur l'événement, 56 partenaires institutionnels, 100 conférences de format court réparties sur 7 espaces, 20 animations et un village de la transition énergétique, et 6 Awards de l'innovation.

GL EVENTS LIVE AU SERVICE DES RENDEZ-VOUS ENVIRONNEMENTAUX : APRES LA COP20, LA COP21 !

GL events a installé environ 20000 m² de salles de conférences en structures temporaires pour la COP21 et a aménagé les bureaux des délégations avec le mobilier installé sur la COP20 que nous avons entièrement équipée au Pérou en 2014. En complément de ces prestations, les équipes ont également posé près de 5000 m² de moquette réutilisable (aucun déchet et un stock à 2 km du site de la manifestation, donc un impact environnement très réduit !)

GL EVENTS EXHIBITIONS : WORLD CUISINE SUMMIT

En janvier 2015 a eu lieu la deuxième édition du World Cuisine Summit, organisé par le SIRHA sur le thème sur « Better food services for a better life ». Une étude de tendances a été réalisée en lien avec les plus grands experts du secteur agroalimentaire mondial. Il a fallu près de deux ans de préparation pour réunir un panel exceptionnel d'experts et de

décisionnaires internationaux pendant une journée autour des enjeux et tendances développement durable dans le Food Services.

VII. AUTRES INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES :

MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT :

Le Groupe GL events n'a pas d'activités industrielles de nature à affecter gravement l'environnement. Par conséquent, aucune provision pour risque environnemental n'est passée dans les comptes.

CONSOMMATIONS DE MATIERES PREMIERE ET EFFICACITE DANS L'UTILISATION DE CELLES-CI :

Compte tenu des activités du Groupe, les consommations de matières premières ne constituent pas un enjeu majeur.

PROTECTION DE LA BIODIVERSITE :

Le Groupe GL events, de par ses activités, n'a pas d'impact majeur sur la biodiversité. Cette thématique ne représente pas un enjeu significatif au regard de nos activités.

L'UTILISATION DES SOLS :

Compte tenu des activités de GL events, il n'y a pas d'utilisation des sols (activités extractives, enfouissement, stockages) de nature à provoquer des impacts environnementaux directs.

L'ADAPTATION AUX CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE :

Le Groupe GL events est conscient du phénomène de changement climatique. Le Groupe se réfère pour cela aux travaux du GIEC. Le Groupe GL events, quel que soit le pays d'implantation, n'est pas confronté aux conséquences du changement climatique à ce jour. Il n'y a donc pour le moment pas d'actions spécifiques menées sur cette thématique.



INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX / CREER DE LA VALEUR SUR LES TERRITOIRES GEOGRAPHIQUES ET BUSINESS

Avec plus de 90 implantations dans le monde, GL events assure une proximité de services à ses clients, avec une double exigence de création de valeur locale et d'efficacité opérationnelle.

Le programme «Think Local» a pour ambition d'ancre les activités du Groupe dans les territoires

sur lesquels il s'implante. Qu'il s'agisse des activités de GL events Venues, Exhibitions ou Live, le Groupe se positionne comme acteur et animateur de la vie locale, à travers les partenariats noués avec les tissus économiques, industriels, touristiques et culturels.



OBJECTIFS

I. Venues : Renforcer le maillage territorial des sites au service du dynamisme des territoires

Dialoguer avec les parties prenantes- Animer le développement économique et industriel local.- Créer de la valeur économique locale (achats et retombées des événements) - Promouvoir les destinations

II. Exhibitions : Animer les communautés professionnelles et les dynamiques locales

Animation de réseaux - Adaptation locale dans les développements internationaux de salon

III. Live : nouer des partenariats locaux

FAITS MARQUANTS 2015

- Venues : test mesure du goodwill territorial sur une destination
- Paramétrage de l'ensemble des sites Venues au sein du calculateur RSE de la filière événementielle
- Exhibitions : changement de direction, approche tests puis finalement participation active aux travaux du calcul

AXES 2016

- Venues : Déploiement de la démarche d'évaluation de création de valeur
- Production d'indicateurs géographiques avec le département achats
- Exhibitions : évaluation de 2 salons tests avec l'outil calculateur d'impact RSE de notre fédération professionnelle Unimev.

I. GL EVENTS VENUES : L'ANCRAGE DES SITES AU SERVICE DU DYNAMISME DES TERRITOIRES

Au-delà de son activité de « gestionnaire d'espaces », GL events Venues est un acteur essentiel du tourisme d'affaires, du développement économique des filières professionnelles et plus largement du développement territorial au service de l'intérêt général.

Le rôle des espaces réceptifs ne se limite pas à l'accueil ou l'organisation d'événements. Ils contribuent fortement à la valeur ajoutée immatérielle des territoires.

1. RENFORCER LE MAILLAGE TERRITORIAL

En tant que gestionnaire de sites, GL events tisse des liens forts avec l'ensemble des acteurs économiques, politiques et associatifs du territoire. Ce réseau de partenaires permet au Groupe de cerner les attentes et les besoins de chacun. L'objectif est de susciter un dialogue en vue d'engager des actions pertinentes pour le territoire et d'établir une stratégie commune de création de valeur.

En partenariat avec les principaux acteurs du territoire, GL events travaille activement au maillage territorial et à la mise en relation entre les entreprises (et leurs actionnaires), les fédérations professionnelles, les associations de filières, les « sociétés savantes », les exposants, etc.

Dialogue avec les parties prenantes au sein de GL events Venues :

	COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	INSTITUTS DE FORMATION ET DE RECHERCHE	ASSOCIATIONS	TISSU ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> — Villes — Intercommunalités — Conseils généraux — Conseils régionaux — Offices du tourisme, CDT, CRT 	<ul style="list-style-type: none"> — Grandes écoles et universités — Centres hospitaliers universitaires — ADEME, agences d'urbanisme, CNRS 	<ul style="list-style-type: none"> — Filières et associations professionnelles — ONG et autres associations 	<ul style="list-style-type: none"> — Clusters et pôles de compétitivité — Clubs d'affaires — Chambres consulaires
OBJET DU DIALOGUE	<ul style="list-style-type: none"> — Contrats de délégation de service public — Événements accueillis et organisés — Travaux — Promotion de la destination et du développement culturel — Développement du tourisme d'affaires 	<ul style="list-style-type: none"> — Projets pédagogiques — Recherche et développement — Innovation — Accueil et organisation de congrès 	<ul style="list-style-type: none"> — Mise à disposition d'espaces d'exposition 	<ul style="list-style-type: none"> — Développement économique et territorial — Échanges de bonnes pratiques

2. SOUTENIR LA VITALITE LOCALE

La vie locale est très souvent rythmée par le calendrier des événements accueillis ou organisés. Dans cette logique d'accompagnement, l'un de nos rôles est d'être au service de la stratégie du territoire. Le site événementiel, en tant que place d'échanges ou de destination d'attractivité, est un instrument de développement qui contribue à dynamiser et à valoriser le territoire.

ENTRAINER ET DYNAMISER LES FILIERES PROFESSIONNELLES LOCALES

Les événements accueillis ou organisés par GL events contribuent à structurer les territoires. Inscrits dans une perspective de pérennité des actions, ils sont partie prenante de la stratégie économique des filières professionnelles locales et des communautés d'intérêt.

EXEMPLES DE FILIERES LOCALES QUE NOUS ACCOMPAGNONS PAR L'ACCUEIL OU L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS :

Lyon : transports, médecine, restauration, culture, innovation énergétique, environnement.

Paris : mode, nouvelles technologies, médias.
 Saint-Étienne : design, médecine, grande distribution.
 Clermont-Ferrand : agriculture et recherche, ophtalmologie.
 Toulouse : aéronautique, gastronomie.
 Metz : urbanisme, habitat, antiquité, puces.
 Amiens : agriculture.
 Nice : tourisme.
 Vannes : élevage marin, secteur nautique, transport et logistique.

Au-delà de leur contribution à l'économie locale, les sites remplissent un rôle sociétal au service des ambitions institutionnelles des territoires : développement du capital immatériel, socialisation des communautés, lien social, mobilisation des acteurs, production et transfert de savoirs, publications scientifiques, brevets...

3. FAIRE TRAVAILLER LE SECTEUR ECONOMIQUE LOCAL

Afin de mesurer la valeur totale apportée par GL events à ses territoires d'implantation, le groupe a lancé une étude pilote sur le site de Nice Acropolis (parc exposition et palais des congrès).

ETUDE FINALISEE SUR NICE ACROPOLIS EN SEPTEMBRE 2015 SUR LES DONNEES 2014 :

- Objectif : valoriser l'impact socio-économique de GL events Acropolis
- Par la création de valeur (impacts directs et indirects) ;
 - Au sens strict (impacts directs et tangibles par la création et le maintien d'emplois et la création de richesses)
 - Au sens indirect (impacts indirects de l'activité de GL events liés aux exposants, organisateurs et visiteurs)
 - Par la propagation de cette valeur (impacts propagés, développés ci-après)

En 2014, GL events Acropolis a réalisé 115 événements pour un total de 669 484 participants. A travers l'organisation d'événements et la gestion d'espaces, GL events participe au développement touristique et économique de son territoire en rassemblant de nombreux acteurs autour d'un congrès, d'une manifestation culturelle ou sportive ou encore d'un salon professionnel. Sa contribution au tissu économique local dépasse donc largement l'impact économique direct de son activité de gestionnaire d'espaces.

L'Impact économique de GL events sur son territoire (pour un CA d'environ 15 Millions d'euros) est de 460,2 M euros, soit près de 31,7 fois le CA de GL events Acropolis ou encore près de 11,5 fois le montant des nuitées (hypothèse de 200 000 nuitées à 200 euros la nuit)

Ces retombées incluent :

9,4 M euros d'Impacts directs : tous les impacts économiques directs liés à GL sur le département (achats, emplois de GL events Acropolis...).

113,7 M euros d'Impacts indirects : toutes les retombées économiques (hors impacts directs) liées aux événements d'Acropolis (dépenses des visiteurs, exposants et organisateurs pour les congrès, foires, salons, etc...)

337,1 M euros d'Impacts propagés : la propagation d'un impact selon la méthode Input/Output consiste à déterminer la production* et la consommation des ménages nécessaires pour supporter l'activité directe ou indirecte liée à l'exploitation d'Acropolis.

**liée à l'existence d'interdépendance entre les secteurs de l'économie*

DEVELOPPER LES ACHATS LOCAUX

La responsabilité du Groupe en matière d'achats et de sous-traitance est au cœur de la politique de développement durable (voir IV). Si la politique de référencement nationale définit des prérequis en matière de qualité / coût / délais / développement durable, elle encourage, lorsque les acteurs locaux sont conformes à ces standards, le recours aux fournisseurs de proximité afin de faire travailler le bassin économique, dans des logiques de partenariats locaux (ex : traiteurs, impression, communication, gardiennage etc.). Pour reprendre l'exemple de Nice Acropolis cité ci-dessus, **79%** des achats sont réalisés dans les Alpes Maritimes.

Dans une logique de proximité territoriale, un réseau de référents achats sur les sites de GL events Venues en France a été créé en juin 2015.

4. PROMOUVOIR LE TERRITOIRE

Le rôle d'accueil de visiteurs extérieurs fait du site réceptif un interlocuteur important de la commercialisation de la destination. Plusieurs initiatives ont été lancées pour promouvoir les destinations et vendre un ensemble de services d'accueil performants et compétitifs.

De manière dynamique, GL events s'inscrit constamment dans un système de co-promotion des territoires en lien avec les bureaux de congrès et conventions. Proactif, le Groupe s'associe aux marques de territoires pour accentuer sa visibilité et en faire des marques de destination :

- Auvergn'events qui promeut globalement le Zénith, le Polydôme et la Grande Halle d'Auvergne ;
- So Toulouse : participation de GL events à la marque du territoire ;
- Only Lyon : GL events est co-élaborateur avec le Grand Lyon de la Charte d'accueil des exposants.

II. ORGANISATION DE SALONS : ANIMER LES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES ET LES DYNAMIQUES LOCALES

Plus qu'un rendez-vous professionnel éphémère, le salon est devenu un espace d'animations, d'échanges et de dialogues pour les communautés professionnelles et associatives. C'est aussi un catalyseur d'innovation où s'exposent les dernières tendances en matière de produits et de services. Les contenus évoluent avec l'intégration de colloques et de conférences. Qu'il s'agisse d'événements internationaux ou nationaux déclinés en local, ou de manifestations ancrées dans leur région, les salons demeurent de puissants vecteurs de développement économique territorial.

1. LES SALONS : PLATEFORMES DE DIALOGUE DES PARTIES PRENANTES

LES SALONS : PLATEFORMES DE DIALOGUE DES PARTIES PRENANTES



Le salon exerce un vrai rôle d'animateur de la communauté de passionnés et/ou de la filière professionnelle à laquelle il est dédié avant, pendant et après l'événement.

Les partenaires du salon sont ainsi très souvent impliqués en amont de l'événement au sein de comités de pilotage. Ils participent à son contenu, mis en perspective des enjeux de la filière et du territoire concerné.

L'événement en lui-même est un concentré d'échanges entre les parties prenantes : fédérations professionnelles, entreprises, pouvoirs publics, décideurs politiques et économiques, clusters, instituts de recherche et de formation, experts, clients, fournisseurs, médias, collectivités locales, régions et pays pour les salons internationaux... Tous se rencontrent pour faire évoluer leur secteur, renforcer leur collaboration et partager leurs innovations.

2. ANIMER LES COMMUNAUTÉS HORS SALONS

L'animation de communauté ne s'arrête pas aux salons. Une continuité de relation avec les parties prenantes de l'événement (visiteurs, exposants, médias, experts, syndicats professionnels) est assurée par différents vecteurs :

- Animation des sites web, blogs et réseaux sociaux dédiés ;
- Organisation de conférences, publication de newsletters à fort contenu, de livres blancs, veilles marchés.

FAIT MARQUANT 2015 :

Tradexpo, salon professionnel, qui concentre tous les circuits de la distribution du « mass market » et du commerce de proximité, après 20 années d'expertise, lance **Tradexpo Online**.

Site de sourcing de mise en relation entre les acheteurs et les fournisseurs/vendeurs tout au long de l'année, Tradexpo online complète les deux sessions "live" du Bourget. Ce nouvel outil web vient enrichir et optimiser l'expérience Tradexpo, grâce à des services innovants.

3. LE DEPLOIEMENT INTERNATIONAL : L'ADAPTATION AU CONTEXTE LOCAL, UN FACTEUR CLE DE SUCCES DES MANIFESTATIONS

Pour l'internationalisation ou la régionalisation des salons, il ne s'agit pas de dupliquer les manifestations mais bel et bien de les adapter aux spécificités des marchés régionaux, nationaux ou internationaux et de prendre en compte les parties prenantes du territoire visé. Le programme « Think Local » prend tout son sens dans le succès de l'événement. Partenariats locaux, adaptation de l'offre aux enjeux du territoire, sont des ingrédients incontournables du développement des salons.



Le SIRHA (Salon International de la Restauration, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation) continue ainsi son déploiement sur de nouveaux territoires, accompagnant ainsi les filières en local : Hongrie, Turquie, Brésil, Mexique et Suisse bénéficient ainsi de toute la force et de l'expertise de ce salon international, ainsi adapté aux enjeux et aux réseaux locaux. Une vraie plus-value territoriale !



En mouvement inverse, Enova, le salon des technologies (électroniques / optiques / mesure), initialement implanté à Paris se rapproche de ses territoires d'usage en créant deux nouvelles manifestations complémentaires : Enova Lyon et Enova Angers. L'objectif de ces déclinaisons régionales : être un accélérateur des filières industrielles très présentes dans ces territoires, en partenariat avec les parties prenantes locales.

Autre exemple frappant, Expobiogaz, le salon **national fédérateur** de la filière biogaz française, avait été lancé à Paris mais se déroulera en 2016 sur Strasbourg, un territoire en point sur cette nouvelle source d'énergie riche en instances et en groupements spécialisés.

ZOOM : le calculateur RSE de l'UNIMEV

Évaluer l'impact des manifestations organisées sur un territoire est une démarche complexe. Première mondiale dans le secteur de l'événement, le calculateur de performance RSE (économique, sociale et environnementale) de la filière événementielle française, est un outil 100% web et gratuit, qui permet d'évaluer pour un événement : l'empreinte environnementale, les retombées économiques, les retombées fiscales territoriales et nationales, les retombées sociales, scientifiques, touristiques, médiatiques et territoriales. Initiateurs et leaders du projet, UNIMEV (Union Française des Métiers de l'Événement) et le Comité Régional du Tourisme Paris Ile-de-France se sont associés à Paris Région Entreprises, au Comité des Expositions

de Paris et à Nantes Métropole pour financer son développement. Ce projet structurant d'évaluation de la performance globale (socio-économique, environnementale et sociétale) des événements professionnels, scientifiques, sportifs et culturels organisés en France fédère et mobilise un panel représentatif de toute la profession et de ses parties prenantes.

GL events s'est ainsi impliqué fortement dans les travaux de L'Unimev, pour réaliser et promouvoir un calculateur de performance RSE. Deux évaluations tests ont été amorcées pour produire des bilans RSE de manifestations produites par GL events Exhibitions.

III. GL EVENTS LIVE : SOUTENIR L'ACTIVITE LOCALE

Pour les activités de GL events Live, les attentes des parties prenantes portent principalement sur la capacité du Groupe à faire travailler les fournisseurs locaux. Cette nécessité s'exprime fréquemment dans les marchés publics.

Le réseau d'agences Live est une vraie force de proximité. Pour les clients, des partenariats dans la durée contribuent à garantir la meilleure équation coût / délai / impact local.

Pour les grandes compétitions sportives internationales ou les événements politiques d'envergure, les comités d'organisation ont au cœur de leurs préoccupations l'héritage territorial et la création de valeur locale de l'événement. Il s'agit de promouvoir les territoires mais aussi de dynamiser les économies et l'emploi.

GL events, en tant que prestataire de service de ces manifestations, intègre bien sûr ces exigences, avec, au-delà de la réponse budgétaire et opérationnelle, la valorisation des partenariats locaux, gages d'efficacité et d'impact.

ENJEUX TRANSVERSES

I. ACHATS, LA POURSUITE D'UNE DEMARCHE RESPONSABLE INTEGREE AUX PROCESSUS :

La politique d'achats de GL events est une traduction concrète de son engagement RSE, de manière à sécuriser sa chaîne d'approvisionnement et mieux maîtriser les impacts environnementaux et sociaux liés aux achats de produits et de prestations de services.

Les acheteurs sont des partenaires privilégiés de la direction du développement durable dont ils mettent les orientations en œuvre : intégration des critères RSE dans les principales consultations, questionnaires systématiques pour les fournisseurs via une plateforme informatique dédiée...

Le Groupe poursuit ainsi l'évaluation des principaux fournisseurs au regard de leurs performances sur les différents aspects du développement durable. Ce dispositif a été élargi aux nouvelles consultations d'accords-cadres.

Par ailleurs, la politique handicap du Groupe a inscrit dans ses objectifs le recours au secteur protégé et adapté. Un reporting annuel sera fourni à l'Agefiph. Acheteurs, relais handicap et direction des ressources humaines sont ainsi mobilisés pour le développement de ces achats solidaires. GL events est également membre fondateur du comité des partenaires du GESAT, le groupement des entreprises du secteur adapté et protégé, et s'appuie sur un partenariat triennal pour développer des actions en faveur du secteur, au sein des achats du Groupe.



Exemples d'interventions avec les achats en 2015 :

Accompagnement des acheteurs dans les consultations pour les investissements prévus pour l'UEFA Euro 2016 / contrats de maintenance des sites.

II. PREVENIR LA CORRUPTION :

GL events conduit ses activités dans un strict respect de la législation en vigueur. Une charte éthique intégrée à la charte des acheteurs clarifie les règles en matière de conflits d'intérêts, de cadeaux et invitations et de loyauté à l'égard des partenaires commerciaux.

III. INTEGRER LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES SYSTEMES DE MANAGEMENT :

Le développement durable est un sujet transverse dont la vocation est d'imprégner l'ensemble des processus de nos entreprises. La mise en place de systèmes de management reste ainsi la meilleure réponse pour intégrer les enjeux RSE aux pratiques quotidiennes des collaborateurs, quels que soient leurs fonctions.

Le périmètre des entreprises certifiées continue son déploiement.

- Le Centre des Congrès International de Barcelone et le pôle GL events Venues France sont certifiés ISO 14001 (environnement),
- Le Centre des Congrès International de Barcelone est également enregistré EMAS (certification environnementale européenne),
- Hall expo est certifié ISO 9001 (qualité) et ISO 20121 (développement durable appliqué aux événements),
- Spaciotempo est certifié MASE,
- Notre entreprise de signalétique Signexpo est labellisée Imprim'vert,
- Le World Forum de La Haye est certifié Green Key (Gold Level).

Mais au-delà des business units, notre réflexion porte sur la mise en place de systèmes de management du développement durable sur nos projets de prestations de services. Un guide méthodologique d'application de la norme ISO 20121 a ainsi été finalisé en 2015 et est en train d'être appliqué en test sur quatre contrats que nous avons signé avec l'UEFA pour l'Euro 2016.

IV. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION :

La communication est un vecteur clé de conduite du changement, aussi la mission développement durable travaille-t-elle en relation étroite avec le service communication :

- Event news développement durable (newsletter en format électronique) ;
- Intranet dédié remis à jour ;
- Plaquettes sur la démarche RSE ;
- Intervention de l'équipe RSE lors des séminaires ;
- Participations aux comités de direction des fonctions support (RH, marketing) ;
- Affiches dans les entrepôts.

Tous les medias sont utilisés pour toucher les collaborateurs, premiers vecteurs de la politique RSE de l'entreprise.

V. MECENAT :

Le Groupe GL events soutient les grands acteurs culturels et sportifs de sa région d'origine :

- Sports : Lou rugby, Equita, Sport dans la ville ;
- Événements : Nuits Sonores, Biennale d'art contemporain, Grand Lyon Film Festival ;
- Soutien aux institutions culturelles : participation à l'acquisition de nouvelles œuvres pour la Réunion des Musées nationaux.

En parallèle chaque business unit, soutient localement des associations en lien avec les enjeux sociaux de leur territoire, dans une démarche de proximité.

SIGLES UTILISES :

ACV : Analyse de Cycle de Vie

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées

AT : Accident du Travail

BEGES : Bilan des Emissions de Gaz à Effets de Serre

BPM : Best Practice Meeting

BU : Business Unit

CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CE : Comité d'Entreprise

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CRCI : Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

DSP : Délégation de Service Public

EMAS : Eco-Management and Audit Scheme

ENR : Energie Renouvelable

EPI : Equipement de Protection Individuelle

ERP : Etablissement recevant du public

FCOS : Formation Continue Obligatoire à la Sécurité

FIMO : Formation Initiale Minimale Obligatoire

GES : Gaz à Effets de Serre

GIEC : Groupement Intergouvernemental d'experts sur les évolutions du climat

MASE : Manuel d'Amélioration de la Sécurité des Entreprises

OIT : Organisation Internationale du Travail

SSIAP : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne

PRECISIONS METHODOLOGIQUES SUR LE RAPPORT

I. LA DEMARCHE DE REPORTING DE GL EVENTS :

1. INFORMATIONS GENERALES :

GL events publie des informations RSE au travers de son rapport de gestion depuis l'exercice 2012. Les informations RSE sont publiées en cohérence avec les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux du Groupe et les informations demandées dans le cadre du décret d'application de l'art 225 de la loi Grenelle 2.

2. PERIODE DE REPORTING :

Les informations publiées dans le cadre de ce rapport le sont au titre de l'exercice 2015, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

II. PERIMETRE DE REPORTING :

1. PRINCIPES GENERAUX :

Le périmètre des indicateurs sociaux et environnementaux découle du périmètre de consolidation financière. Il est admis que les entités intégrant le groupe au cours de l'exercice ne sont pas incluses dans le périmètre de reporting extra-financier. Ces entités intègrent le périmètre de reporting extra-financier l'exercice suivant. Les sociétés sortant du périmètre financier au cours de l'exercice sont exclues du périmètre extra-financier.

2. PRECISIONS SUR LE PERIMETRE DE REPORTING ENVIRONNEMENTAL :

Le Groupe GL events est organisé en trois grands pôles d'activité. Ces activités étant de nature différentes, les impacts environnementaux ne sont pas les mêmes. Il est nécessaire d'apporter des précisions sur le périmètre retenu. Notons que pour certaines implantations, les informations ne sont pas disponibles.

GL events Venues exploite et commercialise des espaces événementiels (parc des expositions, centre des congrès, espaces réceptifs ou multifonctionnels), le plus souvent pour le compte de collectivités au travers de délégations de services publics ou de concessions. Le pôle Venues compte aujourd'hui 40 sites dans le monde, qui représentent une surface d'exposition de plus 710000 m² (hors surfaces d'expositions extérieures), 40 auditoriums pouvant accueillir de 300 à 13 000 personnes, et près de 450 salles de réunions. Cette activité, étant donnée les volumes considérés, est fortement génératrice de déchets et

consommatrice d'énergie et d'eau. Cependant, certaines exclusions sont faites en fonction de la taille de l'espace mais aussi en fonction de la disponibilité des données. Les espaces dont les surfaces d'exposition sont inférieures ou égales à 1000 m² ne sont pas pris en compte (Château de Saint-Priest, The Seed à Istanbul). Les sites de Strasbourg Evénements (Palais des Congrès et de la Musique + Parc des expositions) ont été intégrés sur l'exercice 2015.

GL events Live regroupe les activités de services aux événements : fourniture de structures temporaires (tentes, tribunes), matériel audiovisuel, signalétique, stands... Dans le cadre du reporting environnemental du Groupe sont pris en compte les principaux sites logistiques et de stockage du groupe (hors LPR au Brésil, les données n'étant pas disponibles) en France et à l'étranger.

GL events Exhibitions organise les 300 salons dont le Groupe est propriétaire. Les données environnementales relatives au déroulement des salons ne sont disponibles, les lieux d'accueil des salons ayant des modes de gestion très variables (exemple : selon le lieu où l'événement est accueilli, les consommations d'énergie peuvent être facturées à l'organisateur au réel ou de manière forfaitaire). Ces différents modes de gestion ne permettent pas aujourd'hui d'obtenir des données consolidées suffisamment fiables. En conséquence, les données de ce pôle ne sont pas consolidées.

3. PRECISIONS SUR LE PERIMETRE DE REPORTING SOCIAL :

La donnée relative aux effectifs concerne les effectifs France et International et prennent en compte les contrats à durée déterminée (incluant les alternants et les contrats de professionnalisation) et indéterminée au 31 décembre 2015. Les stagiaires et intérimaires sont exclus des effectifs

Les entrées et sorties portent sur les CDI de la France et l'international.

La pyramide des âges porte sur les CDI France, Brésil, Turquie et Espagne.

Les taux de fréquence et de gravité sont publiés sur le périmètre France.

Les données des rémunérations sont également présentées dans le rapport de gestion (rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des autres mandataires sociaux, intéressement du personnel) Pour les autres données le périmètre concerne uniquement le périmètre France tous types de contrats confondus (représentant 62% des effectifs). GL events n'ayant pas de système d'information dédié à la gestion des ressources humaines déployé au niveau du Groupe.

III. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX :

1. PRECISIONS ET LIMITES METHODOLOGIQUES :

Consommations d'énergie directes et indirectes (hors carburant) : les consommations d'énergie sont communiquées en MWh sur le périmètre considéré.

Les consommations de carburant concernent uniquement le périmètre France. Sont reportées les consommations de carburant de la flotte de véhicules dont le PTAC est < 3.5 tonnes ainsi que les flottes de poids lourds de Lyon et Paris (les centres logistiques principaux du Groupe en France)

Emissions de carbone : les émissions de carbone correspondent aux émissions dues aux consommations d'énergie des bâtiments (Scope 1 et 2 du BEGES) pour les implantations françaises. Les facteurs d'émissions utilisés dans le calcul sont issus de la Base Carbone® version 2015.

Consommations d'eau : les consommations d'eau communiquées (en m³) sont les consommations d'eau du bâtiment. Sont intégrées les consommations issues des prélèvements en nappes (utilisation de pompes à chaleur) pour les sites de Eurexpo (Lyon) et le Centre des Congrès de l'Acropolis (Nice).

Production de déchets : la production de déchets est exprimée en tonnes. Notons que sur certains sites du pôle Venues, la collecte et le traitement des déchets sont assurés par la collectivité (la donnée n'est donc pas disponible ou de manière partielle). Certains volumes sont estimés à l'aide de ratios de densité moyenne (kg/l) en fonction de la nature du déchet. L'estimation de production concerne 9.3% de la donnée consolidée (Live+Venues). Notons que cette méthode présente un risque d'incertitude sur la donnée.

IV. INDICATEURS SOCIAUX :

Effectifs : les effectifs communiqués correspondent aux effectifs physiques présents au 31/12. Une ventilation est effectuée par sexe, zone géographique et pôle (Live, Exhibitions, Venues, Holding).

Taux d'emploi global de travailleurs en situation de handicap : il est calculé sur la base de l'effectif global d'assujettissement sur le périmètre France. Le taux d'emploi global comprend à la fois les emplois directs et indirects (achats faits au secteur adapté et protégé). Le taux indiqué dans le rapport est celui de 2014, la donnée 2015 n'étant pas disponible à la parution du rapport.

Le taux de fréquence : il correspond au nombre d'accident avec arrêt rapporté au nombre d'heures travaillées * 1000000. Il ne prend pas en compte les accidents de trajet.

Le taux de gravité est égal au nombre de jours de travail perdus pour accident du travail rapportés au nombre d'heures travaillées * 1000. Les jours de travail perdus en 2015 pour les accidents du travail ayant eu lieu en 2014 sont pris en compte.

Nombre d'heures de formations : la donnée concerne les formations pilotées par l'université

d'entreprise du Groupe : GL events Campus. Pour l'exercice 2015, les données relatives au Brésil ont été intégrées au périmètre.

Taux d'absentéisme : Le taux d'absentéisme prend en compte les motifs suivant : arrêts de maladie, mi-temps thérapeutiques, accidents du travail et mises à pieds.

Nombre de licenciements : la donnée n'est pas disponible pour l'exercice 2015 et fera l'objet d'une publication dans le rapport 2016.

V. ORGANISATION DU REPORTING :

1. REFERENTIEL :

GL events a mis en place un référentiel interne de reporting définissant les rôles, responsabilités, les indicateurs, leur périmètre, leur mode de calcul. Les indicateurs chiffrés, lorsque cela est possible, s'inscrivent dans le cadre de la GRI G4 (Global Reporting Initiative).

2. PROCESSUS DE REMONTEE DES INFORMATIONS ET DE CONSOLIDATION :

La remontée des informations environnementales est effectuée via des opérationnels et/ou des financiers. La consolidation des informations environnementales est effectuée par la direction du développement durable. La direction des ressources humaines est en charge de la remontée et la consolidation des données sociales. Les données environnementales sont remontées via les canaux comptables de manière trimestrielle ou via un tableau de bord mensuel spécifique pour les entités faisant partie du périmètre de certification ISO 14001. Les données sociales pour le périmètre France sont issues du logiciel de paye et de ses différentes composantes. Un outil complémentaire est utilisé pour les taux de fréquence et de gravité. Les effectifs hors France sont collectés trimestriellement en complément.

3. CONTROLES DES DONNEES :

Des contrôles sont effectués sur les données par les responsables de chaque donnée dans la mesure du possible. Les contrôles menés peuvent prendre différentes formes : contrôles de cohérence, demande de preuves pour les informations qualitatives, audits internes (filiales ayant un système de management certifié), tests de détail.

VI. VERIFICATIONS EXTERNES DES DONNEES :

Le Groupe GL events a mandaté la société Mazars, en sa qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC, pour la vérification des informations extra-financière. Ces informations sont reprises dans notre rapport, il n'est pas obligatoire de détailler ces indicateurs ici et de faire un renvoi à notre rapport. Les diligences mises en œuvre ainsi que les conclusions des travaux de vérifications sont détaillées dans le rapport de vérification situé en fin de rapport (p 58).

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société GL events, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1058¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles

déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre septembre 2015 et début avril 2016 pour une durée d'environ 8 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

I - ATTESTATION DE PRESENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications

étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « précisions méthodologiques sur le rapport » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

II - AVIS MOTIVE SUR LA SINCERITE DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³:

- au niveau de la Direction RSE, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
 - au niveau d'un échantillon représentatif de pôles que nous avons sélectionnés⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 80 % des effectifs et entre 20 % et 66 % des informations quantitatives environnementales.

Fait à Paris La Défense, le 8 avril 2016

**L'organisme tiers indépendant
MAZARS SAS**

Paul-Armel JUNNE
Associé

Emmanuelle RIGAUDIAS
Associée RSE & Développement
Durable

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

¹ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

² ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

³ Informations sociales : Effectif total fin de période ; Pyramide des âges ; Nombre d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle ; Taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail. Informations environnementales : Consommation d'énergie directe et indirecte ; Emissions de CO2 de l'exercice liées aux consommations d'énergie ; Consommation d'eau ; Consommation de carburant ; Déchets par type.

⁴ GL events Venues (gestion d'espaces événementiels : parc des expositions, centre de congrès et espaces réceptifs) ; GL events Live (prestations de service, sites logistique et de stockage).

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

04

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION & GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 61 Présentation des comptes consolidés
- 71 Présentation des comptes sociaux
- 76 Rapports complémentaires du Conseil d'administration
- 79 Rapport du conseil d'administration concernant les résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 29 avril 2016
- 85 Composition et fonctionnement des organes d'administration et de contrôle
- 88 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux
- 90 Rémunérations des autres mandataires sociaux
- 91 Intéressement du personnel
- 91 Adresses, activités et mandats exercés par les dirigeants
- 94 Situation des mandataires sociaux
- 95 Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et gestion des risques
- 101 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration

I | RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I - PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés de GL events au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été établis sur la base du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les normes et interprétations retenues sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne avant le 31 décembre 2015. Il convient de noter que le Groupe a appliqué la norme IFRIC 21 et qu'à ce titre les comptes 2014 ont été retraités.

A – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

L'année 2015 a débuté avec l'édition lyonnaise du SIRHA, rendez-vous biennal mondial de la restauration, de l'hôtellerie et de l'alimentation, qui a rassemblé 190 000 professionnels du monde entier (+ 12% par rapport à l'édition 2013).

A Lyon, le groupe a signé un nouveau bail commercial concernant l'exploitation d'Eurexpo, permettant ainsi la poursuite du développement de ce site, 2^{ème} parc d'expositions français après Paris.

Le Groupe s'est vu confier l'exploitation du Centre d'expositions et de congrès de Valenciennes métropole (17 000 m²) pour une durée de 9 ans. Ce site devrait rentrer en phase d'exploitation en janvier 2017.

A Rio de Janeiro, la concession de l'HSBC Arena a été renouvelée pour 30 ans. Ce site accueille des événements sportifs, corporate et concerts et génère plus de 18 MR\$ de chiffre d'affaires par an. L'hôtel

Grand Mercure du RioCentro a ouvert ses portes aux premiers clients en juin 2015.

Par ailleurs, des contrats cadres moyen terme ont été signés par Sao Paulo Expo avec des organisateurs de salons internationaux pour la tenue de leurs manifestations dans le parc d'exposition rénové. Ces accords commerciaux confortent de manière significative le business plan de ce site avec des taux d'occupation supérieurs aux attentes. Dans cette perspective, les travaux de rénovation de Sao Paulo Expo ont été accélérés (nouveaux halls d'exposition, construction d'un parking).

Le Groupe a poursuivi le redressement en Hongrie et relancé le Salon de l'Auto à Eurexpo Lyon qui, sur 45 000 m² a rassemblé 45 marques et plus de 90 nouveautés.

En outre, des prestations ont été réalisées dans le cadre d'événements sportifs & institutionnels majeurs : Pan & Para American games de Toronto, la Cérémonie officielle des Jeux Panafricains au Congo, Jeux Européens de Bakou, Expo Universelle de Milan et la COP 21 à Paris.

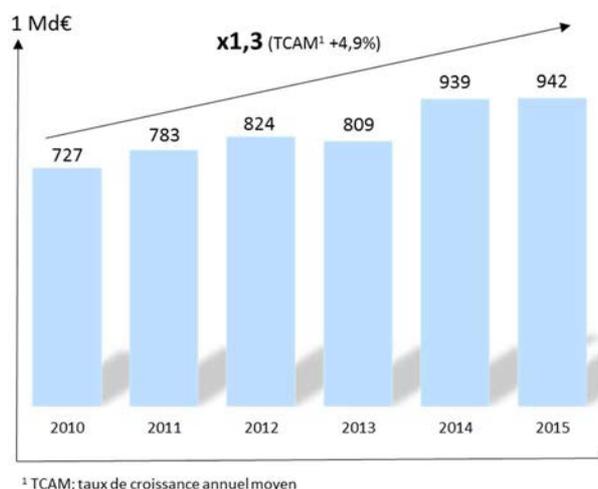
Enfin, l'exercice 2015 est marqué par l'acquisition de Jaulin qui vient renforcer le positionnement de GL events sur l'événementiel en région Ile de France. Avec le Paris Event Center (site intra-muros accueillant des salons et événements d'entreprises), le Groupe accroît son offre sur la destination Paris, une des toutes premières destinations événementielles mondiales.

B – ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Légère croissance de l'activité après une année 2014 record

Après une année 2014 record, GL events, a réussi son challenge de poursuivre la croissance et ce malgré un climat économique et géopolitique complexe, un Brésil en récession et un impact de change négatif de 17 M€. Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 942,4 M€,

soit une progression de 0,3 %. Cette performance témoigne de la qualité du maillage territorial du Groupe, de la qualité des équipes, de la force de ses référencements, de ses réseaux de commercialisation, de la valeur ajoutée de l'offre événementielle désormais diffusée largement sur l'ensemble des continents.



Evolution par zones géographiques

A l'international, l'activité 2014 était fortement impactée par la réalisation de la COP 20 (Pérou) et les prestations effectuées dans le cadre de la Coupe du Monde (Brésil). Sur l'exercice 2015, le Groupe a développé ses activités en Turquie (+3,3 M€) en Afrique (+15,2 M€) et en Hongrie (+6,6 M€).

La France, qui représente 53 % des volumes d'affaires consolidés, a connu un exercice de forte croissance, le chiffre d'affaires atteignant 501,4 M€ (+19 %), porté notamment par la bonne tenue du SIRHA, l'effet sur un exercice complet de Strasbourg Evènement et l'activité réalisée dans le cadre de la COP 21 à Paris.

(en milliers d'euros)	2011	2012	2013	2014	2015
Filiales étrangères	265 073	318 694	322 408	375 490	304 502
Activités internationales des sociétés françaises	93 241	115 021	92 090	142 759	136 501
Total International	358 314 46%	433 715 53%	414 498 51%	518 249 55%	441 003 47%
Activité en France	424 397 54%	390 526 47%	394 635 49%	421 133 45%	501 417 53%
Chiffre d'affaires	782 711	824 241	809 133	939 382	942 420

GL events est principalement présent dans les pays suivants :

Europe	Autres continents
Angleterre	Afrique du Sud
Belgique	Algérie
Espagne	Australie
France	Brésil
Hongrie	Chine
Italie	Etats-Unis
Pays-Bas	Emirats Arabes Unis
Suisse	Hong Kong
	Turquie
	Pérou
	Chili

EVOLUTION PAR METIERS

(en milliers d'euros)	31/12/15	31/12/14	Variation 2015 / 2014	
GL events Live	486 448	529 572	(43 124)	-8,1%
%de CA Total	51,6%	56,4%		
GL events Exhibitions	166 365	143 236	23 129	16,1%
%de CA Total	17,7%	15,2%		
GL events Venues	289 607	266 574	23 033	8,6%
%de CA Total	30,7%	28,4%		
Chiffre d'affaires	942 420	939 382	3 038	0,3%

GL events Live après une année 2014 marquée par la Coupe du Monde de football et la Cop20, a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 486,4 M€, marqué par de nouveaux succès avec la participation à des événements sportifs et institutionnels d'envergure (Exposition universelle de Milan, Pan&Para American games de Toronto, Congrès mondial du FMI et de la Banque Mondiale à Lima, cérémonie de clôture des Jeux Africains au Congo, COP21 à Paris).

GL events Exhibitions a réalisé un volume d'affaires, en forte croissance, de 166,4 M€ en 2015 avec, le succès

renouvelé du SIRHA toujours en progression, les différentes éditions de Première Vision et du salon Equita Lyon sur le quatrième trimestre. Le chiffre d'affaires est ainsi en croissance de +16,1% par rapport à 2014 (+17,4% de croissance organique) et de +3% vs. 2013.

GL events Venues a contribué à hauteur de 289,6 M€ au chiffre d'affaires du Groupe, en croissance de 8,6%, dont 3,3% de croissance organique. L'activité a atteint sur le dernier trimestre 2015 un niveau de facturations record (92 M€), capitalisant sur les investissements précédemment réalisés.

- RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

En 2015, le Groupe a poursuivi ses efforts d'ajustement de coûts et d'amélioration de la productivité. La marge opérationnelle ressort ainsi à 7,6% contre 6,9% en 2014.

Par métier, le résultat opérationnel courant se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/15	31/12/14
GL events Live	32 661	39 733
GL events Exhibitions	20 088	8 423
GL events Venues	18 984	16 459
Résultat opérationnel courant	71 732	64 615

GL events Live a enregistré un résultat opérationnel courant de 32,7 M€ en baisse par rapport à N-1, notamment due à l'effet des jumbos events situés en Amérique du Sud pour lesquels le Groupe avait obtenu des marchés porteurs en terme de marge opérationnelle.

GL events Exhibitions bénéficie de l'impact de l'organisation du SIRHA sur les années impaires. Cet événement affiche encore une belle progression d'activité

(+ 4 M€ versus l'édition 2013). A noter également, une bonne performance des salons Première Vision avec une stratégie payante de géo-cloning des salons à l'international (Turquie, USA).

GL events Venues poursuit sa croissance avec notamment une amélioration des marges opérationnelles en Hongrie et en Turquie, une biennalité favorable et la poursuite de la croissance des sites parisiens.

Le résultat opérationnel de l'exercice 2015 s'établit à 69,1 M€ (66,9 M€ en 2014).

- RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2015	2014
Coût de l'endettement net	(9 504)	(11 542)
Autres produits et charges financiers	(2 958)	336
Résultat financier	(12 462)	(11 207)

- IMPOT SUR LES BENEFICES ET RESULTAT NET

(en milliers d'euros)	2015	2014
Résultat avant impôt	56 686	55 685
Impôts exigibles et différés	(18 570)	(19 322)
Taux d'impôt apparent	32,8%	34,7%
Résultat net consolidé	38 116	36 363

Le résultat net part du groupe, après prise en compte des éléments rappelés ci-dessus, ressort à 30,8 M€ (29,6 M€ au 31 décembre 2014).

C – ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE, NOTAMMENT SA SITUATION D'ENDETTEMENT

Parallèlement au développement commercial, l'EBITDA du Groupe s'est élevé à 116,7 M€, en progression de 11,4%.

Les investissements globaux réalisés sur l'année (100,2 M€) sont en phase avec les plans.

Les capitaux propres du Groupe diminuent de 13,8 M€ et s'établissent au 31 décembre 2015 à 374,4 M€, la principale raison de la baisse de cet agrégat résultant de la baisse du real brésilien contre euro.

Le ROCE (retour sur capitaux employés), retraité des investissements en cours au Brésil et qui n'ont pas encore généré de revenus, s'élève à 7,3%, en progression de 0,7 point par rapport à 2014.

Conformément aux annonces faites lors de la publication des résultats du 1^{er} semestre, le leverage financier est en hausse au 31 décembre 2015. Il s'établit à 3,23 (contre 2,85 au 31 décembre 2014) pour des covenants bancaires de 3,5.

D – POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le matériel locatif est le principal actif opérationnel du Groupe pour 84,3 M€, essentiellement pour l'activité Live. Ces matériels sont par nature destinés à être loués temporairement en France ou à l'étranger sur l'ensemble des sites d'expositions et d'événements au gré des manifestations, et ne peuvent donc pas être rattachés à un secteur géographique précis.

Par ailleurs, le Groupe a accéléré ses investissements au Brésil, notamment dans le cadre de la rénovation du Parc des expositions de Sao Paulo Expo (environ 65 millions d'euros) et a finalisé les travaux sur le Grand Hôtel Mercure à Rio de Janeiro.

Le rapport des montants investis sur le chiffre d'affaires et sur la capacité d'autofinancement est le suivant :

(en milliers d'euros)	2013	2014	2015
Investissements nets ⁽¹⁾	74 407	80 731	100 254
Chiffre d'affaires	809 133	939 382	942 420
Investissements nets / Chiffre d'affaires	9,2%	8,6%	10,6%
Capacité d'autofinancement	62 595	68 731	71 987
Investissements nets / capacité d'autofinancement	118,9%	117,5%	139,3%

⁽¹⁾ Source : tableaux de financement consolidés : acquisitions – produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles

Les investissements sont financés soit par autofinancement, soit par l'utilisation des lignes mises en place dans le cadre d'emprunts.

E – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

F – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe entend poursuivre le développement de son « offre intégrée » et la valorisation des synergies entre tous ses métiers et ses marques. En capitalisant sur l'engagement de ses équipes, sur la qualité de ses réseaux professionnels et sur le caractère stratégique de ses implantations locales, GL events s'inscrit dans une perspective de développement rentable et durable. A cette fin, le Groupe conduit une politique volontariste d'investissement en vue de garantir à tous ses clients un niveau optimal de qualité et de respect de l'environnement (certifications qualité ISO 9001 et développement durable ISO 20121, certification MASE).

Ce positionnement permet aujourd'hui au Groupe d'être présent sur de multiples terrains de jeux dans un souci

permanent d'intelligence logistique, source de valeur ajoutée financière et commerciale pour le client final. En effet, le savoir-faire en termes de sourcing et de mobilisation de compétences pour rassembler dans des délais courts (ingénieurs, maîtres d'œuvre, logisticiens, manutentionnaires, constructeurs, etc.) est devenu au fil des ans un atout concurrentiel majeur et constitue une barrière à l'entrée.

Le Groupe sera également particulièrement attentif à l'amélioration de la rentabilité opérationnelle, la qualité de la rotation de ses actifs et poursuivra sa politique d'amélioration des ROCE.

G – FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et

considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

RISQUE DE CHANGE

GL events réalise la plus grande partie de ses achats et ventes dans les pays de la zone Euro, et est à ce titre soumis à un risque de change limité sur l'essentiel de son activité.

Concernant les affaires internationales majeures, une attention spécifique est portée au risque de change, et des couvertures de change sont prises au cas par cas.

Il n'existe pas de flux régulier d'affaires avec les filiales étrangères susceptible d'exposer le Groupe de façon structurelle. Les charges engagées par les filiales étrangères sont des charges locales réglées principalement dans la même devise que le règlement du client.

Les parcs de matériels locatifs qui composent les dotations en équipement des filiales étrangères sont des biens durables (structures, tribunes, murs d'image, mobilier, ...). GL events a toujours la possibilité de les transférer à une autre structure sans que leur valeur intrinsèque ne baisse du fait de la fluctuation des devises.

Toutefois, compte tenu de l'évolution du Groupe à l'international, les actifs et dettes détenus en devises étrangères sont en augmentation et sont susceptibles d'engendrer des écarts de conversion plus importants.

Les actifs en devises (correspondant au total des bilans actif des filiales étrangères déduction faite des titres de participation qu'elles détiennent sur des sociétés consolidées, augmenté des placements en devises des

sociétés françaises) et les passifs en devises (correspondant aux dettes financières et d'exploitation des filiales étrangères) sont valorisés en milliers d'euros dans le tableau ci-dessous.

Devises exprimées (en milliers d'euros)	US\$	Great Britain Pound	Livre Turque	Forint Hongrois	Hong Kong Dollar	Yuan	Rand Sud- Africain	Roupie Indienne	Real	Dirham E.A.U.	Autres devises
Bilan											
Actifs en devises	12 405	75 182	23 507	52 918	6 376	2 096	14 141	16 863	310 203	6 990	3 259
Passifs en devises	(5 323)	(49 315)	(18 398)	(5 424)	(1 533)	(643)	(6 861)	(17 258)	(210 219)	(8 441)	(4 765)
Positions avant gestion	7 082	25 867	5 109	47 494	4 844	1 453	7 280	(395)	99 983	(1 451)	(1 506)
Hors bilan											
Positions après gestion	7 082	25 867	5 109	47 494	4 844	1 453	7 280	(395)	99 983	(1 451)	(1 506)

RISQUE DE TAUX, CREDIT

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et de taux de change obéit à des règles strictes définies par la Direction du Groupe qui prévoient la centralisation systématique par la Direction Financière des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. La gestion s'organise autour d'un service trésorerie qui assure la surveillance quotidienne des limites, des positions et effectue la validation des résultats.

Pour les dettes contractées en France, l'endettement est majoritairement à taux variable indexé sur l'Euribor trois mois.

De façon ponctuelle des couvertures (swap de taux ou achat de cap) sont souscrites à hauteur de tout ou partie des dettes financières variables. Compte tenu du volume de la dette, des anticipations de marché, des ajustements de juste valeur enregistrés au 31 décembre 2015 et des montants déjà couverts, le risque résiduel est jugé faible.

Pour les dettes contractées au Brésil, 70% des emprunts sont indexés sur des taux variables brésiliens.

L'endettement moyen à taux variable est présenté dans le tableau ci-dessous :

Caractéristiques des emprunts contractés (en milliers d'euros)	Taux fixes ou variables	Endettement brut moyen	Echéances	Couverture
Emprunts Moyen Terme	Taux variable	275 566	2016 à 2025	partielle
Emprunts Moyen Terme	Taux variable	40 097	2016 à 2023	non
Autres Emprunts Moyen Terme	Taux Fixe	134 726	2016 à 2028	non
Crédit Bail indexés sur Euribor 3 Mois	Taux variable	1 009	2016 à 2018	partielle
Autres Crédit-Bails	Taux fixe	7 238	2016 à 2019	non
Autres Dettes Financières	Taux variable	3 298	2016	non
Concours bancaires	Taux variable	20 874	2016	oui
TOTAL ENDETTEMENT BRUT MOYEN A MOINS D'UN AN		482 807		

Dans l'hypothèse d'une augmentation du taux de référence de 1%, seule la partie non couverte de la dette financière à long et moyen terme serait impactée.

Le risque de taux sur les concours bancaires est quant à lui couvert par l'application de la fusion en échelle d'intérêts des comptes bancaires qui permet de compenser les découverts par les disponibilités.

Les instruments de couverture mis en place sont efficaces sur la période considérée.

Par ailleurs, un portefeuille de FCP monétaires, de certificats de dépôts et de comptes à terme de 53 M€ en moyenne sur 2015 compense une partie du risque d'augmentation des taux bancaires.

Ainsi, une augmentation de 1% des taux d'intérêts (France et Brésil) aurait engendré au 31 décembre 2015, compte tenu des couvertures de taux existantes et de l'augmentation corrélative du rendement des placements, une augmentation de la charge financière nette de 1,7 M€.

Les instruments financiers se présentent comme suit :

Instruments (en milliers d'euros)	Montant du sous-jacent	Échéance	Mode de comptabilisation
SWAP Taux Fixe	50 000	In fine	Capitaux propres
SWAP Taux Fixe	20 000	In fine	Capitaux propres
SWAP Taux Fixe	30 000	In fine	Capitaux propres
SWAP Taux Fixe	10 000	In fine	Capitaux propres
SWAP Taux Fixe	10 000	In fine	Capitaux propres
Achat de CAP	10 000	In fine	Capitaux propres
Achat de CAP	10 000	In fine	Capitaux propres

RISQUE SUR TITRES OU ACTIONS

Le Groupe détient par ailleurs des participations dans des sociétés cotées dont la valeur boursière totale fluctue en fonction de la tendance des marchés boursiers, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune

de ces sociétés. A la clôture les variations éventuelles de la juste valeur de ces titres sont comptabilisées soit en capitaux propres, soit en résultat en cas de dépréciation durable jusqu'à leur cession. Le montant de ces participations étant peu élevé, il n'induit aucun risque significatif.

RISQUE SUR COVENANTS BANCAIRES

78% des emprunts à moyen et long terme sont soumis au respect de covenants. Les ratios sont calculés sur les comptes consolidés annuels et ont été renégociés en 2015 sur l'ensemble des contrats existants.

Ils sont désormais harmonisés et sont les suivants :
- Gearing (endettement net / capitaux propres) \leq 120%,

- Leverage (endettement net / excédent brut d'exploitation) \leq 3,5.

Au 31 décembre 2015, le Groupe GL events respecte ces dispositions.

Il n'existe plus de contrat mentionnant des covenants semestriels.

RISQUE CLIENTS

Le risque clients est mesuré pour trois raisons.

La première tient au fait que GL events, en tant que prestataire de services, a centré l'essentiel de la culture d'entreprise autour de la satisfaction des besoins de ses clients. Au-delà des relations purement contractuelles avec ses clients, GL events considère que l'anticipation des besoins, la réactivité des équipes, la créativité, la nécessité de toujours respecter l'heure limite de livraison d'un chantier sont autant d'atouts pour inscrire dans le long terme les relations avec les organisateurs, les exposants et les autres entreprises clientes.

La seconde tient à la qualité des matériels locatifs que GL events peut mettre en œuvre pour une manifestation, à la bonne maintenance des centres de congrès et parcs d'expositions gérés, et au souci attaché au respect des normes en vigueur.

La troisième tient à la dispersion statistique de ses clients. Sur l'exercice 2015, 8 clients seulement ont représenté plus de 10 M€ de chiffre d'affaires, 30 pesaient entre 2 et 10 M€ et 7 entre 1,5 et 2 M€. Les dix premiers clients ont représenté 14 % du chiffre d'affaires consolidé 2015 (15% en 2014).

L'antériorité des créances clients est présentée dans l'annexe des comptes consolidés en note 5.6.

RISQUE DE LIQUIDITE

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. En plus des financements à moyen et long terme et des contrats de locations financement, le Groupe a négocié, par le biais de ses différentes entités, des concours bancaires à court terme.

RISQUE FOURNISSEURS

Le risque fournisseurs est faible. La première catégorie de fournisseurs est constituée par les entreprises qui apportent aux équipes de GL events leur compétence technique pour la réalisation des manifestations sachant que l'ingénierie, la supervision, et la coordination demeurent toujours de la compétence directe de GL events.

Parmi les autres fournisseurs significatifs (textile, moquette, bois, structure, etc...), aucun n'a une position pouvant avoir une incidence significative sur l'évolution du Groupe.

RISQUE METIER

De la sélection des investissements aux modes opératoires pour réaliser les chantiers, la politique interne de GL events est de contrôler et maîtriser les risques pris et ce, tant vis à vis du personnel impliqué que du public qui fréquentera les installations.

En ce sens, une attention particulière est donnée à la préparation des chantiers et à l'anticipation des problèmes éventuels.

En ce qui concerne certaines activités qui consistent à mettre en œuvre des installations destinées à recevoir du public, des commissions de sécurité sont systématiquement requises.

Pour les installations de tribunes, une vérification par un organisme extérieur indépendant est systématiquement demandée.

RISQUE MARCHES

Les marchés des salons, expositions, congrès et événements reposent sur le besoin de rencontre pour échanger et partager (connaissances, loisirs, points de vue,...). Le marché des salons et expositions est un marché largement récurrent, et celui des grands événements bénéficie de la promotion apportée par le développement des médias. Par ailleurs, les activités d'organisation, de gestion d'espaces et de services

Au 31 décembre 2015, ces encours sont utilisés à hauteur de 21 M€ (note 5.13 des comptes consolidés).

Par ailleurs, l'activité du Groupe GL events génère, au 31 décembre 2015, une ressource en fonds de roulement de 88,7 M€. Le risque de liquidité est non significatif.

L'impact des variations du cours du pétrole sur le coût du transport et d'autres matières premières ne présente pas de risque majeur sur l'exploitation.

Pour les activités réalisées en France, la part des achats des 10 premiers fournisseurs est de 9,1% en 2015 et de 8,8% en 2014.

Pour les autres zones géographiques, aucun prestataire ne fournit, de manière générale, des biens et des services à l'ensemble des structures du Groupe.

GL events s'engage à répondre aux besoins de ses clients en apportant des prestations qui, prises indépendamment et dans leur ensemble, correspondent aux normes de chaque métier et doivent être utilisées en fonction de règles données. Il relève de la responsabilité des clients de GL events de s'assurer que ces règles d'utilisation sont respectées pendant les manifestations. GL events assure sa responsabilité en souscrivant une police Responsabilité Civile groupe.

Par ailleurs, le risque métier doit s'apprécier dans un contexte de saisonnalité de l'activité et de dispersion géographique des réalisations.

Globalement, le risque métier est jugé faible.

travaillent pour l'ensemble des secteurs économiques sans qu'aucun d'eux ne soit surreprésenté.

Conjoncturellement, des troubles sociaux, des conflits, des épidémies peuvent empêcher ponctuellement des manifestations de se tenir. Structurellement, ce risque est jugé faible.

RISQUE SOCIAL

L'activité de GL events ne comporte pas de risque social spécifique à son métier. Les processus et les contrôles, ceux de l'emploi en particulier, sont bien maîtrisés et les règles de l'art appliquées.

GL events a décidé, fin 2011, de lancer le programme « Think People », avec pour objectif de donner un cadre structurant à la place des collaborateurs au sein de l'entreprise (partie 03 page 26).

Le Groupe est défendeur dans quelques contentieux prud'homaux. Sans préjuger de l'issue de ces procédures, les éventuelles conséquences financières sont provisionnées et sont d'un niveau qui ne saurait affecter les équilibres financiers du Groupe.

Enfin, l'année 2015 n'a donné lieu à aucun conflit social.

RISQUES INDUSTRIELS ET LIÉS A L'ENVIRONNEMENT

GL events gère les éléments nécessaires à son exploitation conformément à la réglementation en vigueur. Les activités de GL events étant orientées vers la prestation de services, la société n'a pas identifié de risque majeur lié à l'environnement.

GL events s'est engagé dans une démarche de développement durable à l'échelle du Groupe (partie 03 page 41).

RISQUE PAYS

GL events base ses activités et ses actifs dans des pays jugés stables politiquement et économiquement. La possibilité de transférer des actifs d'un pays à l'autre et le statut souvent international des clients prescripteurs constituent des facteurs de réduction des risques dans l'hypothèse où des difficultés seraient rencontrées.

- En Inde, dans le cadre des Jeux du Commonwealth qui se sont déroulés à Delhi en 2010, le Comité d'Organisation et l'Autorité de Développement de Delhi ont suspendu les paiements envers leurs fournisseurs, dont GL Litmus Events, société de droit indien détenue à 70% par la société, laquelle doit encore recouvrer un total d'environ 16 M€ auprès de ces deux administrations. Conformément aux contrats conclus avec ces deux administrations, GL Litmus Events a initié une procédure d'arbitrage à l'encontre de chacune

d'elles, aux fins de paiement de ses prestations. Une provision de 16 M€, correspondant aux sommes restant à recouvrer par GL Litmus Events, a été comptabilisée en 2011. A la clôture, cette provision s'élève à 11 M€.

GL Litmus Events fait par ailleurs l'objet de procédures de contrôle et de réclamation fiscales en cours, diligentées par l'administration indienne.

L'ensemble des procédures suivent leur cours, le résultat des arbitrages étant attendu au 2^{ème} semestre 2016.

- Au Brésil, le Groupe poursuit son développement par l'ouverture de l'hôtel à Rio de Janeiro dans l'enceinte du Rio Centro en juin 2015, le développement du Parc d'expositions de São Paulo et les manifestations des Jeux 2016. Ce déploiement devrait apporter un relais de croissance.

RISQUE JURIDIQUE, RISQUE FISCAL ET PROCEDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est engagé dans un certain nombre de contentieux et litiges. Bien que l'issue finale de ces procédures ne puisse être présumée avec certitude, les charges pouvant en découler font l'objet de provisions pour risques et charges (note 5.12 des comptes consolidés).

En particulier, outre les procédures mentionnées dans la section « Risques Pays » relatives à GL Litmus Events, la concession du centre Rio Centro situé à Rio de Janeiro fait l'objet d'un recours de la part du Ministère public. Ce recours vise principalement à l'annulation du contrat de concession, sur le fondement principal allégué d'un prétendu favoritisme dans l'obtention du marché public par GL events et à l'indemnisation de l'ensemble des dommages subis par la Municipalité de Rio de Janeiro. Ce recours vise subsidiairement à un réajustement du

prix payé par GL events dans le cadre du contrat de concession.

Par ailleurs, GL events a obtenu gain de cause en première instance dans une procédure engagée par un particulier pour des faits similaires. Le particulier a interjeté appel de cette décision.

Aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes de la société.

Il n'existe pas d'autre procédure dont la société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

SOUS-TRAITANCE

Les clients du Groupe sont les utilisateurs finaux des prestations réalisées. GL events travaille systématiquement sous sa propre responsabilité. L'article 1^{er} de la loi n° 75-1334 du 31/12/75 définit la sous-traitance comme « une opération par laquelle un entrepreneur confie, par un sous-traité et sous sa responsabilité, à une autre personne appelée sous-traitant tout ou partie de l'exécution du contrat d'entreprise ou du marché public conclu avec le maître

de l'ouvrage ». En d'autres termes, c'est « l'opération par laquelle une entreprise confie à une autre le soin d'exécuter pour elle et selon un certain cahier des charges préétabli, une partie des actes de production et de services dont elle conserve la responsabilité économique finale ». En conséquence il n'existe pas de chiffre d'affaires en sous-traitance dans le chiffre d'affaires de GL events.

ASSURANCE – COUVERTURE DES RISQUES EVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ETRE ENCOURUS

Les risques d'exploitation de GL events sont couverts par différentes compagnies d'assurance.

Les principaux contrats d'assurance et capitaux assurés sont les suivants :

- **Responsabilité Civile**

Tous dommages corporels matériels et immatériels.

- **Incendie risque industriel**

Bâtiments : assurés pour des montants adéquats sur les biens immobiliers dont le Groupe est propriétaire ou locataire.

- **Garanties tous risques avec des limitations particulières :**

- Mouvements de sol,
- Inondation,
- Recours et responsabilité.

- **Flotte Automobile :** 648 véhicules, 121 camions et remorques.

Le coût total des assurances au titre de l'exercice s'élève à 6,6 M€.

H – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'entreprise a une capacité d'innovation et de création importante pour répondre aux besoins des marchés en évolution permanente. Les bureaux d'études de GL events et les dirigeants des pôles, assistés de leurs collaborateurs, travaillent au quotidien sur des solutions techniques nouvelles et des organisations logistiques permettant de répondre à des délais toujours plus courts. Par ailleurs, le Groupe s'attache chaque année à

parfaire l'offre globale proposée à ses clients. Cette approche commerciale est renforcée par le catalogue GL events. Cette volonté se traduit par l'intégration de nouveaux produits, de nouveaux services acquis soit dans le cadre de son développement interne soit par voie de croissance externe. L'entreprise ne conduit stricto sensu aucune recherche fondamentale.

II – PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

A – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE 2015, BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires de GL events SA s'élève à 29 571 milliers d'euros (28 928 milliers d'euros en 2014). L'activité de holding animatrice est rémunérée par des redevances et prestations de services facturées aux filiales. GL events a poursuivi son développement en prenant le contrôle de nouvelles sociétés.

B - ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT SA SITUATION D'ENDETTEMENT

L'analyse de la situation financière et de l'endettement doit s'effectuer au regard de l'ensemble du Groupe ; se reporter à la 1^{ère} partie (présentation des comptes consolidés) du rapport de gestion visé au paragraphe C ci-dessus.

C - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est intervenu après la clôture de l'exercice.

D – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

GL events SA, en tant que holding d'animation du Groupe continuera d'assumer dans le futur des fonctions identiques sans changement particulier.

E – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Se reporter au chapitre du rapport de gestion du Groupe visé au paragraphe H de la 1^{ère} partie (présentation des comptes consolidés, page précédente).

F - RESULTAT ET AFFECTATION

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire d'approuver la détermination et l'affectation des sommes distribuables :

Détermination des sommes distribuables

Résultat de l'exercice	26 860 187,46 €
Report à nouveau	<u>14 930 059,46 €</u>
Montant à affecter	41 790 246,92 €

Affectation proposée

Dividendes soit 0,60 € par action (x 22 653 920 (*))	13 592 352,00 €
Report à nouveau	<u>28 197 894,92 €</u>
TOTAL	41 790 246,92 €

(*) Nombre d'actions existantes au 4 mars 2016, compte tenu des levées d'options et exercice de bons de souscription d'actions et ce, sous réserve des levées d'options et exercice de bons de souscription d'actions préalables à l'assemblée générale.

Dans l'hypothèse d'un paiement total des dividendes en numéraire, les capitaux propres de la société, après affectation des résultats s'élèveraient à 306 350 milliers d'euros.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé, ci-après le montant des dividendes versés au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées (hors auto-détention)	Sommes réparties (en euro)	Dividende net par action (en euro)	Montant total du dividende éligible à l'abattement de 40 % (en euro)	Montant total du dividende non éligible à l'abattement de 40 % (en euro)
31/12/2012	22 388 382 actions ayant donné droit à dividende	13 433 029	0,6	5 101 499	8 331 530
31/12/2013	22 374 541 actions ayant donné droit à dividende	13 424 725	0,6	4 223 693	9 201 031
31/12/2014	22 259 088 actions ayant donné droit à dividende	13 355 453	0,6	4 073 298	9 282 155

Les prélèvements sociaux (CSG – CRDS) sur les revenus mobiliers seront retenus par la société, ainsi que, le cas échéant, du prélèvement à la source obligatoire non libératoire de 21 % pour être versés au Trésor Public au plus tard dans les quinze premiers jours du mois qui suit celui de la mise en paiement du dividende. Le montant du dividende revenant aux actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, se trouvera ainsi réduit de 15,5 %, au titre des prélèvements sociaux, et 21 % au titre des prélèvements à la source non libératoire.

Il sera proposé aux actionnaires, conformément à l'article 19 des statuts, d'opter pour le paiement de la totalité de leur dividende en numéraire ou en actions GL events.

L'option porterait sur 100 % du dividende revenant à chaque actionnaire.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende sera égal à 90 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale du 29 avril 2016 diminuée du montant net du dividende.

Les actions nouvelles ainsi émises en paiement du dividende porteront jouissance à compter de la date de constatation de la réalisation de l'augmentation de capital.

Si cette distribution est approuvée, le dividende sera détaché de l'action le 30 mai 2016.

La période pendant laquelle les actionnaires pourront opter pour un paiement du dividende en numéraire ou en actions débutera le lundi 30 mai et s'achèvera le vendredi 17 juin 2016. Cette option devra être exercée auprès de leur intermédiaire financier.

Au-delà du 17 juin 2016, ou à défaut d'exercice de l'option, le dividende sera payé uniquement en numéraire, le 4 juillet 2016. Pour les actionnaires ayant optés pour le paiement en actions, la livraison de ces dernières interviendra le 4 juillet 2016.

Si le montant du dividende auquel il a droit ne correspondait pas à un nombre entier d'actions, le Conseil d'administration aura la faculté d'arrondir au centième immédiatement supérieur le prix d'émission. En revanche, il n'est pas offert à l'actionnaire la possibilité de verser une soulte en numéraire lui permettant d'obtenir un nombre d'actions immédiatement supérieur.

Tous pouvoirs seraient conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de prendre conformément aux dispositions de l'article L232-20 du Code de commerce, les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la distribution de dividendes en actions, et notamment effectuer toutes opérations liées ou consécutives à l'exercice de l'option, constater l'augmentation de capital qui en résultera, apporter les modifications corrélatives des statuts relatives au capital social, prendre toutes dispositions pour assurer la bonne fin de l'opération et, plus généralement de faire tout ce qui sera nécessaire.

Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous signalons, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, que les comptes de l'exercice prennent en compte une fraction de 37 707 euros, non admise dans les charges par l'administration fiscale en vertu de l'article 39-4 du CGI.

G – ACTIVITES DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

Se reporter à la note 10 de l'annexe des comptes sociaux pages 149.

Prise de participation dans des sociétés ayant leur siège en France ou prise de contrôle de telles sociétés au cours de l'exercice (articles L233-6 et L 247-1 du Code de commerce)

GL events a acquis 100 % des titres de la société Financière JAULIN.

- Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser des participations croisées

Aucune aliénation d'actions n'est intervenue au cours de l'exercice.

- Identité des titulaires de participations significatives (article L233-13 du Code de commerce)

Le capital de GL events est réparti au 31 décembre 2015 comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Polygone SA	11 456 496	50,57%	61,55%
Sofina	2 983 530	13,17%	13,49%
CM CIC Capital Investissements	900 000	3,97%	4,90%
Public	7 313 894	32,29%	20,05%
Nombre d'actions total	22 653 920	100,00%	100,00%

H - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous vous demandons l'approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du même code et conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé

après avoir été régulièrement autorisées par votre conseil d'administration. Les commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

I – TABLEAU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Nous vous informons que les délégations consenties au conseil d'administration dans le cadre des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de commerce sont les suivantes :

Nature des délégations	Nature de l'opération	Titres à émettre	Montant de l'augmentation de capital autorisé	Utilisation faite des délégations
Délégation de compétence	Augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	Actions ou valeurs mobilières donnant accès à des actions	60 millions d'euros nominal	19 millions d'euros nominal

J - INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES**Participations (françaises et étrangères)**

L'inventaire exhaustif des participations françaises et étrangères de GL events est présenté dans le tableau des filiales et participations.

Titres de placement (en milliers d'euros sauf nombre de titres)	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
Actions GL events auto-détenues	402 109	6 722
Sicav monétaire, compte à terme		15 534

K - RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Euros sauf effectif)	2011	2012	2013	2014	2015
I. Capital en fin d'exercice					
a. Capital social	71 694 960	90 615 680	90 615 680	90 615 680	90 615 680
b. Nombre d'actions ordinaires existantes	17 923 740	22 653 920	22 653 920	22 653 920	22 653 920
c. Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
d. Nombre maximal d'actions à créer :					
d1. Par conversion d'obligations					
d2. Par exercice de droits de souscription					
d3. Par exercice d'options de souscription d'actions	61 850	83 550	84 700		
II. Opérations et résultat de l'exercice					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	24 439 214	27 694 037	25 335 111	28 928 448	29 570 895
b. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	16 158 698	19 523 541	16 524 896	24 964 109	37 195 653
c. Impôts sur les bénéfices	(7 720 952)	(3 998 956)	(3 876 078)	(6 375 531)	(8 910 494)
d. Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	14 641 808	15 486 760	12 295 340	15 715 445	26 860 187
f. Résultat distribué	8 065 683	13 592 352	13 592 352	13 592 352	13 592 352
III. Résultat par action					
a. Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	1,33	1,04	0,90	1,38	2,04
b. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	0,82	0,68	0,54	0,69	1,19
c. Dividende attribué à chaque action	0,45	0,60	0,60	0,60	0,60
IV. Personnel					
a. Effectif moyen	7	7	7	7	8
b. Montant de la masse salariale de l'exercice	1 767 208	1 447 060	1 716 752	2 022 078	1 643 737
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 753 429	807 243	4 352 167	1 719 491	1 545 659

L – ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au chapitre Renseignement de caractère général sur GL events et son capital à la page 158.

- Le 5 novembre 2012, la société SOFINA et messieurs Olivier Ginon et Olivier Roux ont signé un pacte d'actionnaires relatif à GL events, venant à expiration le 31 décembre 2025, dont les principales dispositions sont décrites en page 165.

- Les titres comportant des droits spéciaux sont décrits page 159.

- A la date de clôture de l'exercice, les salariés de GL events et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L 3332-1 et suivants du Code du Travail. A la même date, ces mêmes salariés ne détenaient aucune participation dans

le capital de GL events dans le cadre de fonds commun de placement d'entreprise.

- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration sont les règles de droit commun.

- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites page 171 (programme de rachat d'action).

- Il n'y a aucun accord prévoyant d'indemnité en cas de cessation des fonctions de membre du conseil d'administration.

- Il n'y a pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions. La répartition du capital et des droits de vote est détaillée en page 163.

Par application des dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce, les informations relatives aux transactions sur actions propres sont fournies dans la partie 5 page 126 et dans la partie 6 page 164.

M – BILAN DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS

Néant.

N – ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

A la date de clôture de l'exercice, les salariés de GL events et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE) prévu par les articles L 3332-1 et suivants du Code du Travail.

A la même date, ces mêmes salariés ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre de fonds commun de placement d'entreprise.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015 qui a notamment délégué au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission, avec maintien

ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la société ou de valeurs mobilières donnant accès à capital, a également statué sur une résolution tendant à réserver aux salariés de la société une augmentation de capital en numéraire aux conditions prévues à l'article L 3332-18 et suivants du Code du Travail. Cette résolution a été rejetée par l'Assemblée Générale du 30 avril 2015.

Le Groupe a mis en place quatre plans d'attribution de 10 actions gratuites (plan 6, 9, 11 et 14) pour l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe. Les conditions d'attribution de ces actions sont détaillées en page 161.

O – CHOIX RELATIF AUX MODALITÉS DE CONSERVATION PAR LES MANDATAIRES DES ACTIONS GRATUITEMENT ATTRIBUÉES ET ISSUES D'EXERCICE DE STOCKS OPTIONS

Monsieur Olivier Ferraton (dirigeant visé aux articles L.225-197-1 II alinéa 4 et L.225-185 alinéa 4) bénéficie des mêmes modalités de conservation d'actions gratuites (plans 8, 9, 10, 11, 13 et 14) ou d'options de

souscriptions d'actions (plan 13 et 14) que l'ensemble des autres attributaires. Ces conditions sont détaillées en page 160 et 161.

P - ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D' ACTIONS

Néant.

Q – PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, renouvelé par l'assemblée générale du 30 avril 2015, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2015 :

(nombre d'actions)	31/12/14	Acquisitions	Cessions	31/12/15
- Actions propres	351 202	89 414	(38 507)	402 109
- Contrat de liquidité	3 898	381 905	(350 932)	34 871

R – INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Se reporter au chapitre 3 du rapport social et environnemental du Groupe page 23.

S - RISQUES DE VARIATION DE COURS

Néant.

T – SANCTIONS PECUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Néant.

U – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE – UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Se reporter au chapitre du rapport de gestion du Groupe visé au paragraphe I de la première partie (présentation des comptes consolidés).

V – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture du dernier exercice clos :

- le solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance, est composé de 13% à moins de 30 jours (10% en 2014), de 79% entre 30 et 60 jours (81% en 2014) et 8% à 60 jours (9% en 2014).

Le solde des dettes fournisseurs ne comprenait aucune dette échue significative.

- le solde des créances clients, par date d'échéance, est composé de 4% à échéance immédiate (3% en 2014) et de 96% à échéance de 45 jours fin de mois (97% en 2014).

Le solde des créances clients ne comprenait aucune créance échue significative.

II | RAPPORTS COMPLEMENTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LA SOCIETE OU PAR LES SOCIETES QUI LUI SONT LIEES AU TITRES DES OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS RESERVES AU PERSONNEL SALARIE ET AUX DIRIGEANTS (ARTICLE L 225-184 DU CODE DE COMMERCE)**

Vous trouverez ci-après les éléments du rapport spécial visant à informer les actionnaires des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 du Code de commerce, concernant les attributions et exercices, durant l'exercice écoulé, d'options d'achat ou de souscription d'actions de la Société.

1 -Options d'achat et de souscription consenties au cours de l'exercice**a -Options d'achat et de souscription consenties par des 10 premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice**

Aucun plan d'attribution d'option d'achat et de souscription n'a été mis en place au profit des 10 premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice.

b - Options d'achat et de souscription consenties par des mandataires sociaux au cours de l'exercice

Aucun plan d'attribution d'option d'achat et de souscription n'a été mis en place au profit des mandataires sociaux au cours de l'exercice.

2 - Options d'achat et de souscription levées au cours de l'exercice**a - Options d'achat et de souscription levées par des mandataires sociaux au cours de l'exercice**

Nom du Bénéficiaire	N° et Date d'attribution du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)
Erick ROSTAGNAT	Plan n°11 du 5 mars 2010	5 051	81 725
Olivier FERRATON	Plan n°11 du 5 mars 2010	5 050	81 709

b - Options levées par les 10 premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice

Options de souscription d'actions levées par ces derniers dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires	N° et Date d'attribution du plan	Nombre total d'options exercées/d'actions achetées	Prix (en euros)
Options détenues sur la Société et, levées durant l'exercice, par les dix salariés de la Société et des sociétés comprises dans le périmètre d'attribution des options, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé (information globale)	Plan n°11 du 5 mars 2010	11 611	16.18

RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LA SOCIETE OU PAR LES SOCIETES QUI LUI SONT LIEES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AU PERSONNEL SALARIE ET AUX DIRIGEANTS (ARTICLE L 225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

Vous trouverez ci-après les éléments du rapport spécial visant à informer les actionnaires des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce.

Le conseil d'administration du 30 janvier 2015 a décidé d'attribuer 2 000 actions (Plan n°12) à 1 collaborateur du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le conseil d'administration du 30 janvier 2015 a décidé d'attribuer 112 975 actions (Plan n°13) à 54 collaborateurs du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- un chiffre d'affaires du Groupe de l'exercice 2017 supérieur à 1 milliard d'euros.

Le conseil d'administration du 30 janvier 2015 a décidé d'attribuer 10 actions gratuites pour l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe, soit un total de 21 180 actions gratuites existantes de la Société (Plan n° 14), dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif des actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux, aux dix premiers salariés et à l'ensemble des salariés au cours de l'exercice.

	Plan n° 12	Plan n° 13	Plan n° 14
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	27.04.2012	25.04.2014	25.04.2014
Date du conseil d'administration	30.01.2015	30.01.2015	30.01.2015
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	2 000	112 975	21 180
Valeur au jour d'attribution	16,01	16,01	16,01
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	--	68 500	70
Dont nombre aux administrateurs	--	12 500	--
Dont nombre aux dix premiers attributaires	--	82 500	(*)
Date de fin de période d'acquisition	30.01.2017	30.01.2018	30.01.2017
Date limite d'inaccessibilité	30.01.2019	30.01.2020	30.01.2019
Nombre d'actions attribuées	--	--	--

III | RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 AVRIL 2016

Vingt-quatre résolutions seront soumises aux actionnaires réunis en assemblée générale mixte le 29 avril 2016 à 10 h au Palais des Congrès de Lyon - Cité Internationale de LYON - 10, quai Charles de Gaulle - Entrée A à LYON (69006).

Ces résolutions se répartissent en deux groupes :

I - Les 11 premières résolutions (de la 1^{ère} à la 11^{ème} résolution) ainsi que la dernière résolution (24^{ème} résolution) relèvent de la compétence de **l'assemblée générale ordinaire** et concernent : l'approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, l'affectation du résultat, la fixation du dividende et sa mise en paiement ainsi que le faculté de percevoir le dividende en actions et distribution d'un dividende, l'approbation des conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, le renouvellement du mandat de trois administrateurs, la ratification de la cooptation d'un administrateur, la nomination d'un nouvel administrateur et l'intervention de la Société sur le marché de ses propres actions.

II - Les 12 résolutions suivantes (de la 12^{ème} à la 23^{ème} résolution) relèvent de la compétence de **l'assemblée générale extraordinaire** et concernent notamment le renouvellement de certaines autorisations et délégations financières destinées à donner à votre Société les moyens financiers de se développer et de mener à bien sa stratégie.

I - RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Approbation des comptes de l'exercice 2015 (1^{ère} et 3^{ème} résolution) et quitus aux administrateurs (2^{ème} résolution)

La **1^{ère} résolution** a pour objet d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La **2^{ème} résolution** a pour objet de donner aux administrateurs quitus pour leur gestion de la Société au cours de l'exercice 2015.

La **3^{ème} résolution** a pour objet d'approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les commentaires sur les comptes sociaux et consolidés figurent de façon détaillée dans le document de référence 2015 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 8 avril 2016, mis en ligne sur le site Internet de GL events, le 8 avril 2016.

Affectation du résultat 2015 (4^{ème} résolution)

La **4^{ème} résolution** a pour objet l'affectation du résultat et la fixation du dividende de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les comptes annuels clos le 31 décembre 2015 font ressortir un résultat net positif de 26 860 187,46 euros et compte tenu d'un report à nouveau de 14 930 059,46 euros, un bénéfice distribuable de 41 790 246,92 euros.

La résolution propose :

- de verser un dividende de 0,60 euros par action, soit un montant total de dividende distribué de 13 592 352 €
- de porter le solde du bénéfice distribuable en report à nouveau créditeur, soit la somme de 13 267 835 €.

Lors de la mise en paiement, le dividende correspondant aux actions propres détenues par la Société serait affecté au poste « Autres réserves ».

Ce dividende sera en outre soumis aux prélèvements sociaux, ainsi qu'au prélèvement forfaitaire à la source de 21 % instauré par l'article 117 quater du Code général des impôts, pour les personnes physiques résidant en France, sauf option particulière ou détention des titres à travers un plan d'épargne en actions.

L'intégralité de cette distribution est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu au paragraphe 3-2^o de l'article 158 du Code général des impôts.

Le dividende à payer sera détaché le 30 mai 2016 et sera mis en paiement à compter du 4 juillet 2016.

Option pour le paiement en dividende en actions (5ème résolution)

Par la **5ème résolution**, il vous est proposé d'accorder à chaque actionnaire la faculté d'opter pour un paiement du dividende (i) soit en numéraire, (ii) soit en actions pour 100 % du dividende.

Cette option devra être exercée entre le 30 mai 2016, date de détachement du dividende, et le 17 juin 2016 inclus, en faisant la demande auprès des intermédiaires financiers. Au-delà de cette dernière date, ou à défaut d'exercice de l'option, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende sera égal à 90 % de la moyenne des cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en

distribution, diminuée du montant net du dividende, arrondi au centime d'euro supérieur.

Les actions nouvelles ainsi émises en paiement du dividende porteront jouissance à compter de la date de constatation de la réalisation de l'augmentation de capital.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions le jour où il exerce son option, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en numéraire.

En revanche, il n'est pas offert à l'actionnaire la possibilité de verser une soulte en numéraire lui permettant d'obtenir un nombre d'actions immédiatement supérieur.

Conventions réglementées (6ème résolution)

La **6ème résolution** a pour objet de soumettre à votre approbation, les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce qui ont été autorisées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice 2015.

Enfin, il est rappelé que, conformément à la loi, seules les conventions nouvelles sont soumises au vote de l'Assemblée Générale.

Toutefois, à titre d'information des actionnaires, le rapport spécial des Commissaires aux comptes fait également mention des conventions réglementées autorisées par le Conseil d'administration antérieurement à 2015, approuvés au cours d'assemblées générales précédentes et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Conseil d'administration (7ème à 11ème résolution)

Le Conseil d'administration a pris acte de la fin du mandat de Monsieur André Perrier à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Le Conseil l'a vivement remercié pour sa forte contribution aux travaux du Conseil au cours de ces dernières années.

Renouvellement du mandat de trois administrateurs (7ème, 8ème et 9ème résolution)

Il est proposé aux termes des **7ème, 8ème et 9ème résolutions** de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX et de Madame Sophie SERVATY qui arrivent à échéance à l'issue de la présente assemblée générale.

Lesdits mandats seraient renouvelés pour quatre (4) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Ratification de la cooptation d'un administrateur (10ème résolution)

A la **10ème résolution**, il est proposé aux actionnaires de ratifier la cooptation comme administrateur de la société Aquasourça SA, société anonyme de droit luxembourgeois au capital de 34 000 000 € dont le siège social est sis 11 Boulevard Prince Henri – L 1724 Luxembourg, immatriculé au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 109813 Luxembourg, intervenue sur décision du conseil d'administration du

11 décembre 2015, en remplacement de la société Aquasourça, société anonyme de droit Français démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La société Aquasourça sera représentée par Madame Sophie DEFFOREY.

Nomination d'un nouvel administrateur (11ème résolution)

Dans la **11ème résolution**, il est proposé aux actionnaires de nommer en qualité de nouvel administrateur, la Société Sofina, société anonyme de droit belge dont le siège social est situé 31, rue de l'Industrie - 1040 Bruxelles (Belgique), immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le numéro d'entreprise 0403 219 397 pour une durée de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

en remplacement de Monsieur Richard GOBLET D'ALVIELLA dont le mandat vient à échéance à l'issue de la présente assemblée générale.

La Société Sofina sera représentée par Monsieur Richard GOBLET D'ALVIELLA.

A l'issue de l'Assemblée Générale, en cas d'approbation des 7ème à 11ème résolutions, le conseil d'administration de GL events sera composé de seize (16) membres avec une mixité de 37,50 % de femmes (6) et 62,5 % d'hommes (10).

Intervention de la Société sur le marché de ses propres actions (12ème résolution)

Lors de l'Assemblée Générale mixte du 30 avril 2015 (10ème résolution) vous avez donné à votre Société l'autorisation d'intervenir en bourse sur ces propres actions.

La Société a mis en œuvre cette autorisation et à la clôture de l'exercice le nombre total des actions auto-détenues s'élevait à 402 109 outre les actions détenues au titre du contrat de liquidité, représentant respectivement 1,78 % et 0,15 % de notre capital social au 31 décembre 2015.

Nous vous rappelons que ces actions n'ont pas le droit de vote et les dividendes leur revenant sont affectés au compte report à nouveau.

Par la **12ème résolution**, il vous est demandé de bien vouloir l'autoriser pour une durée maximum de 18 mois à acquérir un nombre d'action de la Société (y compris dans le cadre d'un contrat de liquidité).

Le prix maximum d'achat est fixé à 40 euros et le nombre maximum d'actions pouvant être acquises est limité à 10 % du nombre d'actions composant le capital

social au 31 décembre 2015, soit 1 836 116 actions, pour un montant maximum total de 73 444 640 euros. Ces interventions seraient réalisées dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce.

De plus, en vertu de l'article L 225-209 alinéa 6 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans la cadre d'une opération de fusion scission ou d'apport ne peut actuellement excéder 5 % de son capital.

Comme les années antérieures, la résolution prévoit que l'autorisation s'applique à tout moment, y compris en période d'offre publique.

Cette nouvelle autorisation annule celle accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015.

II - RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**Réduction du capital social par annulation d'actions détenues en propre par la Société (13ème résolution)**

Comme chaque année, nous vous demandons dans la **13ème résolution** d'autoriser le Conseil d'Administration, à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions et à réduire le capital dans la limite de 10 % du capital social par période de vingt-quatre mois, en une ou plusieurs fois selon certaines conditions et permettre notamment, le cas échéant, de compenser la dilution éventuelle résultant des augmentations de capital diverses.

La différence entre le prix la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sera imputée sur les postes de réserves ou de primes.

La durée de l'autorisation conférée au Conseil d'Administration est de 18 mois.

Cette autorisation annulera et remplacera celle conférée aux termes de la onzième résolution de l'assemblée générale du 30 avril 2015.

Au cours de l'année 2015, la société n'a procédé à aucune annulation d'actions.

Renouvellement des autorisations et délégations de compétence à donner au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social (14ème à 22ème résolutions)

Lors de l'Assemblée générale du 25 avril 2014, les actionnaires ont consenti au Conseil d'administration les autorisations financières nécessaires pour lui permettre d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, par délégation de compétence de l'assemblée.

Le Conseil d'administration vous propose, par les 14ème à 19ème et 21ème résolutions, de renouveler, pour une durée de 26 mois, les délégations de compétence lui permettant d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires de la Société.

Ces nouvelles délégations se substitueraient, en les privant d'effet pour leur partie non utilisée à ce jour, à celles précédemment votées par votre assemblée du 25 avril 2014 et ayant le même objet.

La **14ème résolution** a pour objet de vous proposer de déléguer la compétence de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration aux fins de procéder à l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions nouvelles et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

Le montant maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, serait de 30 millions d'euros.

Les émissions des titres de créances qui pourrait être réalisées en vertu des 14ème à 15ème résolutions ne peuvent être effectués que dans la limite de 120 millions d'euros.

Sur cette base, le Conseil d'Administration serait autorisé à procéder à ces émissions, en une ou plusieurs fois, au mieux des intérêts de la Société et de ses actionnaires, et pourrait, conformément à la loi, instituer au profit des actionnaires un droit de souscription réductible aux actions ordinaires ou aux valeurs mobilières émises.

Le Conseil d'Administration pourrait si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, décider, dans l'ordre qu'il déterminera et conformément à la loi, de limiter au montant des souscriptions reçues ou, en tout ou partie, de répartir librement les titres non souscrits ou de les offrir au public.

La **15ème résolution** a pour objet de déléguer au Conseil d'administration compétence pour émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, serait de 30 millions d'euros.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 120 millions d'euros.

Cette autorisation mettra fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2014, dans sa huitième résolution.

La **16ème résolution** a pour objet de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour décider l'émission, dans le cadre du II de l'article L411-2 du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la société est limité à 20% du capital social, par période de 12 mois.

Cette autorisation mettra fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2014, dans sa dix-huitième résolution.

La **17ème résolution** a pour objet de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour chacune des émissions en cas d'émission décidées en application des 14ème et 15ème résolutions qui précèdent, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, de fixer, dans la limite de 10% du capital de la société (tel qu'existant à la date de la présente assemblée) par période de 12 mois, le prix d'émission selon les modalités suivantes :

Le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne des vingt derniers jours de bourse avec une décote de 5 %.

Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, ou en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires d'une filiale, par la filiale, majorée, le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, ou la filiale selon le cas, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le montant nominal total d'augmentation de capital de la société résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur les plafonds d'augmentation de capital fixés par les 14ème et 15ème résolutions qui précèdent.

Par la **18ème résolution** nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'administration à décider, dans les trente jours de la clôture de la souscription, en application des 13ème, 14ème et 15ème résolutions précédentes d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite de 15 % de la limite initiale.

Le conseil pourra déléguer au directeur Général le pouvoir qui lui est conféré.

Par la **19ème résolution** nous vous demandons de déléguer au Conseil d'administration compétence, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société pour une durée de 26 mois et dans un plafond de 30 000 000 euros.

La **20ème résolution** a pour objet de fixer à 60 000 000 d'euros, le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées par les six résolutions précédentes, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajouterait, éventuellement, le montant nominal des actions ordinaires de la Société à émettre au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Par la **21ème résolution**, votre Conseil d'administration sollicite, par ailleurs, de votre assemblée générale, le renouvellement de la délégation de compétence consentie par l'assemblée du 25 avril 2014, pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes dans la limite d'un montant nominal maximum 60 000 000 euros, plafond autonome et distinct du plafond des autres résolutions soumises à votre assemblée.

Les plafonds d'augmentation de capital fixés dans les résolutions s'entendent compte non tenu du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, d'options de souscription ou d'achat d'actions ou de droits d'attribution gratuite d'actions.

Dans la limite des délégations proposées à votre assemblée, le Conseil d'administration disposerait des pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission de titres, constater la réalisation des augmentations de capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Les souscriptions aux augmentations de capital résultant de l'ensemble des résolutions pourraient être opérées, soit en espèces, soit par compensation de créance.

Toutes les autorisations financières dont la mise en œuvre conduirait à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporteraient renonciation par les porteurs d'actions ordinaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de votre Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises pourraient donner droit.

Lorsque les résolutions prévoient une faculté de subdélégation du Conseil d'administration, celle-ci est faite au profit du Directeur Général.

Votre Conseil d'administration établirait, le cas échéant, et conformément à la loi, au moment où il ferait usage de vos autorisations, un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'émission arrêtée. Ce rapport ainsi que celui des commissaires aux comptes seraient alors mis à votre disposition au siège social puis porté à votre connaissance à la plus prochaine assemblée.

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions en faveur de salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés du Groupe (22ème résolution)

Il vous sera proposé, dans le cadre de la **22ème résolution**, d'autoriser le Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, à mettre en place un dispositif d'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié (ou certaines catégories d'entre eux) et/ou des mandataires sociaux éligibles (ou certains d'entre eux) tant de la Société, que des sociétés qui lui sont liées dans les conditions déterminées par la loi et conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de Commerce.

Le nombre total maximum des actions qui pourraient être ainsi attribuées gratuitement serait de 200 000 actions.

Conformément aux dispositions légales, la résolution qu'il vous est demandé d'approuver prévoit que la durée de la période d'acquisition des actions, qui serait déterminée par le Conseil d'Administration, ne pourrait pas être inférieure à deux ans, étant précisé que le transfert des actions n'interviendrait qu'à l'issue de la période d'acquisition.

La période de conservation des actions déterminée par le Conseil d'Administration ne pourrait également être inférieure à 2 ans à compter de l'attribution définitive des actions.

Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés

La délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration d'augmenter le capital emporte l'obligation corrélative de présenter à l'Assemblée un projet de résolution permettant une éventuelle augmentation de capital réservée aux salariés.

Nous vous demandons dans la **23ème résolution** de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de 12 mois et dans la limite de 3% du capital social, la compétence de décider de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise en application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce et d'accepter la suppression de votre droit préférentiel de souscription.

Conformément à l'article L. 3332-19 du Code du Travail, le prix d'émission ne pourrait être supérieur à la moyenne des derniers cours cotes aux vingt séances de

La **24ème résolution** est une résolution usuelle qui permet l'accomplissement des publicités et des formalités légales.

Vous trouverez en partie 7 le texte des résolutions que nous vous proposons de soumettre à votre approbation.

A l'expiration de la période d'acquisition, les attributions gratuites d'actions nouvelles émises par la Société pourraient donner lieu à une ou plusieurs augmentations de capital de la Société.

Le Conseil d'Administration aurait la faculté de déterminer les bénéficiaires de l'attribution des actions. Le Conseil d'Administration serait habilité à fixer les conditions ainsi que le cas échéant, les critères d'attribution des actions. Il pourrait faire usage de cette autorisation en une ou plusieurs fois.

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce, un rapport spécial sera établi afin d'informer l'assemblée Générale des opérations réalisées en vertu de cette autorisation.

Cette autorisation serait donnée pour une période de 38 mois à compter de l'Assemblée Générale du 29 avril 2016.

Cette autorisation ne mettra pas fin à la délégation donnée par l'Assemblée Générale du 25 avril 2014 pour la fraction non encore utilisée par le Conseil. Cette autorisation avait été donnée pour une durée de 38 mois, expirant au mois de juin 2017.

Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription.

Il ne pourrait pas non plus être inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, sauf s'il était prévu une durée d'indisponibilité des titres souscrits d'au-moins dix ans, auquel cas le prix d'émission ne pourrait être inférieur de plus de 30 % à cette même moyenne.

Compte tenu des autres mesures d'intéressement des salariés mis en place par la Société, le Conseil d'administration recommande le rejet de cette résolution.

IV | GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Voir également le rapport du Président sur le contrôle interne.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés par l'Assemblée Générale.

Le nombre d'actions détenues par chaque administrateur est détaillé page 163.

Au 4 mars 2016, les 17 membres du Conseil d'administration sont les suivants :

— OLIVIER GINON

PRÉSIDENT DIRECTEUR GENERAL

Né le 20 mars 1958. Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 1998, renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2010 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

— OLIVIER ROUX

ADMINISTRATEUR, VICE-PRÉSIDENT

Né le 11 juin 1957. Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 1998, renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2010 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

— YVES-CLAUDE ABESCAT

ADMINISTRATEUR

Né le 28 mai 1943. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008, renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2013 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2017, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016. Administrateur indépendant. Président du comité d'audit et membre du comité des rémunérations et nominations.

— SOCIÉTÉ AQUASOURÇA (Luxembourg)

ADMINISTRATEUR

Représentée par Madame Sophie Defforey
Née le 21 février 1955. Cooptée par le conseil d'administration du 11 décembre 2015, en remplacement de la société Aquasourca, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appeler à statuer sur de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette cooptation va être soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale.

Administrateur indépendant – Membre du comité des rémunérations et nominations.

— MING-PO CAI

ADMINISTRATEUR

Né le 26 mars 1969. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2011, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015 soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appeler à tenir en 2019, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Administrateur indépendant.

— ANNE-SOPHIE GINON

ADMINISTRATEUR

Née le 18 août 1983.

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2014, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

— RICHARD GOBLET D'ALVIELLA

ADMINISTRATEUR

Né le 6 juillet 1948.

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 octobre 2012, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015. Membre du comité d'audit.

— GILLES GOUEDARD-COMTE

ADMINISTRATEUR

Né le 15 juillet 1955. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 1996, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2014 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Administrateur indépendant.

— ANNE-CELINE LESCOP**ADMINISTRATEUR**

Née le 17 juin 1983.

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2014, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

— PHILIPPE MARCEL**ADMINISTRATEUR**

Né le 23 novembre 1953. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juillet 2003, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015 soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Président du comité des rémunérations et des nominations – Administrateur indépendant.

— MARC MICHOUlier**ADMINISTRATEUR**

Né le 12 septembre 1956.

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2014, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Administrateur indépendant.

— ANDRÉ PERRIER**ADMINISTRATEUR**

Né le 13 août 1937. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2000, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2012, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015. Administrateur indépendant.

— FANNY PICARD**ADMINISTRATEUR**

Née le 4 août 1968. Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015 soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Administrateur indépendant.

— ÉRICK ROSTAGNAT**ADMINISTRATEUR**

Né le 1er juillet 1952. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2002, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2014 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

— SOPHIE SERVATY**ADMINISTRATEUR**

Née le 4 juillet 1972. Cooptée par le Conseil d'Administration du 6 mars 2015, en remplacement de Monsieur Maxence TOMBEUR, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 30 avril 2015.

— NICOLAS DE TAVERNOST**ADMINISTRATEUR**

Né le 22 août 1950.

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2014 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Administrateur indépendant.

— CAROLINE WEBER**ADMINISTRATEUR**

Née le 14 décembre 1960.

Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2011, renouvelée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2014 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Administrateur indépendant. Membre du comité d'audit.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

TITULAIRES Cabinet MAZARS, Cabinet MAZA-SIMOENS
SUPPLEANTS Olivier Bietrix, Raphael Vaison de Fontaube

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration sont détaillées dans le rapport du Président en page 95.

COMITE EXECUTIF

. Olivier GINON	- Président
. Olivier ROUX	- Vice-Président
. Olivier FERRATON	- Directeur Général Délégué
. Jean-Eudes RABUT	- Directeur Général Gestion d'Espaces
. Philippe PASQUET	- Directeur Général Salons
. Erick ROSTAGNAT	- Directeur Général Finances et Administration
. Frédéric REGERT	- Directeur Général Adjoint – Finances et Administration
. Thierry BOURGERON	- Directeur des Ressources Humaines
. Gaultier de la ROCHEBROCHARD	- Directeur Juridique
. Stéphane HUE	- Directeur Général en charge des Initiatives de Développement
. Bruno LARTIGUE	- Directeur des Relations Institutionnelles

Le comité exécutif décide des stratégies du Groupe (globale et déclinaison par métier). Il étudie les projets de croissance externe à proposer au conseil d'administration, et met en œuvre sur l'ensemble du Groupe les orientations de stratégie de développement et de contrôle.

COMITES DE DIRECTION PAR METIER

Les comités de Direction par métier réunissent les dirigeants des business units par métier pour assurer un suivi opérationnel et financier de chacune des sociétés rattachées. Ils travaillent également sur le renforcement des synergies commerciales entre les métiers du Groupe.

COMITE INTERNATIONAL

Le comité international se réunit tous les trimestres pour mettre en commun les efforts, les idées, les projets, et les avancées de chaque filiale à l'étranger dans l'objectif de créer ainsi des synergies et de renforcer la présence du Groupe sur les marchés mondiaux.

COMITE D'INVESTISSEMENT

Le comité d'investissement se réunit pour examiner et valider tous les investissements ne figurant pas dans le budget initial ou ceux budgétés mais supérieurs à certains seuils financiers.

COMITE D'AUDIT

Voir le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration en page 95.

COMITE DES REMUNERATIONS ET DES NOMINATIONS

Voir le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration en page 96.

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Ces rémunérations ont été revues par le comité des rémunérations.

1- REMUNERATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

En euros	2015			2014		
	Montants dus	Montants versés	Valorisation action de performance	Montants dus	Montants versés	Valorisation action de performance
Olivier GINON – Président						
Rémunération fixe ⁽¹⁾	331 680	331 680		331 680	331 680	
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	15 000	15 000		5 000	5 000	
Avantage en nature ⁽²⁾	7 176	7 176		4 784	4 784	
Actions de performance						
Total	353 856	353 856	0	341 464	341 464	0
Olivier ROUX – Vice-Président						
Rémunération fixe ⁽¹⁾	301 560	301 560		301 560	301 560	
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	15 000	15 000		5 000	5 000	
Avantage en nature ⁽²⁾	9 384	9 384		9 384	9 384	
Actions de performance						
Total	325 944	325 944	0	315 944	315 944	0
Olivier FERRATON – Directeur général						
Rémunération fixe	257 070	257 070		257 040	257 040	
Rémunération variable	90 000	90 000		90 000	90 000	
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantage en nature ⁽³⁾	29 516	29 516		29 543	29 543	
Actions de performance ⁽⁴⁾			320 160			680 170
Total	376 586	376 586	320 160	376 583	376 583	680 170

⁽¹⁾ rémunération versée par Polygone SA, société holding de GL events dont la répartition du capital est précisée en partie 6 - renseignement concernant le capital (page 163). Cette rémunération est comprise dans la prestation de Direction Générale comme mentionnée en Note 9 des comptes consolidés (page 134) et dans le rapport spécial des commissaires aux comptes (page 152).

⁽²⁾ L'avantage en nature attribué concerne un véhicule de tourisme.

⁽³⁾ L'avantage en nature attribué concerne un véhicule de tourisme et un logement.

⁽⁴⁾ Olivier FERRATON s'est vu attribuer 20 010 actions de performance au titre de l'exercice 2015 et 40 010 au titre de l'exercice 2014.

2- TABLEAU DES JETONS DE PRESENCE VERSES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2015 a décidé l'allocation de jetons de présence d'un montant maximum de 261 000 euros jusqu'à décision contraire, qui sont attribués en partie sur des critères d'assiduité.

En euros	2015	2014
Olivier GINON	15 000	5 000
Olivier ROUX	15 000	5 000
Yves Claude ABESCAT	18 000	18 000
AQUASOURÇA	15 000	15 000
Ming-Po CAI	15 000	15 000
Nicolas DE TAVERNOST	15 000	15 000
Anne-Sophie GINON	15 000	6 500
Richard GOBLET D'ALVIELLA	15 000	15 000
Gilles GOUEDARD-COMTE	15 000	15 000
Anne-Céline LESCOP	15 000	6 500
Philippe MARCEL	15 000	18 000
Marc MICHOUILLIER	15 000	6 500
André PERRIER	15 000	15 000
Erick ROSTAGNAT	15 000	15 000
Sophie SERVATY	15 000	15 000
Caroline WEBER	15 000	15 000
Fanny PICARD	9 000	

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune autre rémunération conditionnelle ou différée, ni d'aucun autre avantage annexe. Ils ne bénéficient d'aucun régime de retraite complémentaire spécifique.

3- OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°14
<u>Nombre d'actions pouvant être souscrites</u>			
Olivier Ferraton	5 051	15 000	15 000
<u>Nombre d'actions restant à souscrire</u>			
Olivier Ferraton	5 051	15 000	15 000

4- OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVEES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

5- ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Plan n°8	Plan n°9	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°14
<u>Nombre d'actions pouvant être attribuées</u>							
Olivier Ferraton	12 500	10	40 000	10	--	20 000	10
<u>Nombre d'actions définitivement acquises</u>							
Olivier Ferraton	--	10	--	--	--	--	--

6- ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

7- TABLEAU DES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Dirigeants mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Olivier GINON – Président Début mandat : 2010 Fin mandat : 2016		X		X		X		X
Olivier ROUX – Vice-Président Début mandat : 2010 Fin mandat : 2016		X		X		X		X
Olivier FERRATON – Directeur général délégué		X		X		X		X

REMUNERATIONS DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Ces rémunérations ont été revues par le comité des rémunérations.

REMUNERATIONS

En Euros	2015					2014				
	Total	Fixe	Variable	Avant. nature	Action de performance	Total	Fixe	Variable	Avant. nature	Action de performance
Erick ROSTAGNAT	491 804	209 091	80 000	2 553	200 160	485 828	200 283	70 000	2 875	212 670

La part variable de la rémunération est fonction d'objectifs personnels.

Erick ROSTAGNAT s'est vu attribuer 12 510 actions de performance au titre des exercices 2014 et 2015.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET OPTIONS LEVEES

Situation des plans d'option de souscription d'action en vigueur concernant les mandataires sociaux :

	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°14
<u>Nombre d'actions pouvant être souscrites</u>			
Erick Rostagnat	5 000	5 000	8 000
<u>Nombre d'actions restant à souscrire</u>			
Erick Rostagnat	5 000	5 000	8 000

ACTIONS GRATUITES POUVANT ETRE ATTRIBUEES

Situation des plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur concernant les mandataires sociaux :

	Plan n°8	Plan n°9	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°14
<u>Nombre d'actions pouvant être attribuées</u>							
Erick Rostagnat	8 000	10	12 500	10	--	12 500	10
<u>Nombre d'actions définitivement acquises</u>							
Erick Rostagnat	--	10	--	--	--	--	--

NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES ENTRE GL EVENTS, SES MANDATAIRES SOCIAUX, SES ACTIONNAIRES DETENANT PLUS DE 10 % DES DROITS DE VOTE

- Les administrateurs personnes physiques exerçant des fonctions de direction au sein du Groupe bénéficient des avantages et services que nécessite leur fonction (véhicules et prise en charge de leurs frais de déplacement professionnels).

- La Société Lyonnaise de banque, actionnaire de CM CIC Capital Investissements, intervient au titre de ses activités bancaires courantes.

- Polygone SA a facturé une contribution de 3 millions d'euros égale à 0,32% du chiffre d'affaires consolidé de

l'exercice 2015, en rémunération de la convention de direction générale liant les deux sociétés.

Des conventions ont été conclues entre GL events et des filiales du Groupe au titre de prestations de management et d'assistance informatique. Les conditions et montants facturés au titre de ces conventions avec les sociétés ayant des dirigeants communs sont décrits dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

PRETS ET GARANTIES ACCORDES OU CONSTITUEES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Aucun prêt ni garantie n'a été accordé en faveur des membres des organes d'administration.

INTERESSEMENT DU PERSONNEL**Accords d'intéressement et de participation**

Un accord de participation Groupe a été signé en 2007 afin d'associer les collaborateurs au développement et aux résultats du Groupe. L'accord a été signé par l'ensemble des filiales françaises du Groupe.

Options d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés de GL events et du Groupe non mandataires sociaux, et options levées par ces derniers

La souscription d'option d'achat d'actions est subordonnée aux conditions détaillées dans la partie 6 page 160.

Actions gratuites pouvant être attribuées aux dix premiers salariés de GL events et du Groupe non mandataires sociaux, et définitivement attribuées à ces derniers

L'attribution gratuite des actions est subordonnée aux conditions détaillées dans la partie 6 page 161.

ADRESSES PROFESSIONNELLES - ACTIVITES ET MANDATS EXERCES PAR LES DIRIGEANTS EN DEHORS DU GROUPE GL EVENTS

Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX assurent la direction de GL events dans le cadre de la société Polygone, société holding de GL events.

MONSIEUR OLIVIER GINON

59 Quai Rambaud – 69002 LYON

Mandats en cours : Président Directeur Général de Polygone SA (société holding de GL events) ; Président de Foncière Polygone, de Foncière du Pré et du Grand Rey ; Administrateur de CIC Lyonnaise de Banque, Olympique Lyonnais ; Représentant permanent de GL events au conseil d'administration de Lou Rugby Group.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Tocqueville Finances ; Gérant de la SCI Montriant.

MONSIEUR OLIVIER ROUX

59 Quai Rambaud – 69002 LYON

Mandats en cours : Administrateur, Directeur Général délégué de Polygone SA ; et CM-CIC Market Solutions. Gérant de la SCI Jomain Madeleine, de la SCI Beauregard, la SCI SIAM et SC 3ème étage.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Prisme 3 SA.

MONSIEUR OLIVIER FERRATON

59 Quai Rambaud – 69002 Lyon

Mandats en cours : Néant.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Néant.

MADAME ANNE-SOPHIE GINON

59 Quai Rambaud – 69002 Lyon

Mandats en cours : Administratrice de Polygone SA, Directrice Général de Foncière Polygone SAS, Foncière du Pré.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Néant.

MONSIEUR RICHARD GOBLET D'ALVIELLA

5 Rue du Village - 1490 Court ST Etienne (Belgique)

Mandats en cours : Administrateur, Membre du Comité d'Audit et Membre du Comité des Rémunérations et Nominations d'Eurazeo (France) ; Administrateur de Polygone (France) ; Administrateur, Membre du Comité d'Audit et Membre du Comité des Rémunérations et Nominations du Groupe Danone (France) ; Administrateur de Henex (Belgique) ; Administrateur Délégué de l'Union Financière Boël SA (Belgique) ; Administrateur délégué de Société de Participations Industrielles SA (Belgique)

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Président exécutif de Sofina SA (Belgique) ; Administrateur et censeur de GDF Suez (France) ; Administrateur et membre du comité des rémunérations de Delhaize Group (Belgium) ; Administrateur, Membre du Comité d'Audit et Membre du Comité des Rémunérations et Nominations de Caledonia (UK).

MADAME ANNE-CELINE LESCOP

59 Quai Rambaud – 69002 Lyon

Mandats en cours : Administratrice de Polygone SA.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Néant.

MONSIEUR ERICK ROSTAGNAT

59 Quai Rambaud – 69002 LYON

Mandats en cours : Administrateur de Polygone SA, Directeur Général de Foncière Polygone SAS, Administrateur de Lou Rugby Group, membre du conseil d'administration (R.P de GL events) de SASP LOU Rugby ; Administrateur TLM ; Administrateur de Petit Monde SA ; Gérant de la SCI de la Pyramide.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Contrecollages Techniques et Bonding Lamination Consulting ; co-gérant de la société du Partage.

MADAME SOPHIE SERVATY

89 Avenue Mostinck - 1060 Bruxelles (Belgique)

Mandats en cours : Administrateur de JV Irlandaise Touax Rail India Ltd, JV indienne Touax Texmaco Railcars Ltd

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Vives Louvain Technology Fund : Membre du Conseil de Surveillance de la société cotée française Touax, mandat au Conseil du fonds belge venture capital Capital-E I, mandat dans le fonds belge Vives I.

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS**MONSIEUR YVES-CLAUDE ABESCAT**

29-5E Largo Bordalo Pinheiro – Lisbonne (Portugal)

Mandats en cours : Administrateur du Stade Français Paris, d'AXUS SA (Belgique), de Polygone. Administrateur et Vice-Président du conseil d'administration de FCO International (Belgique).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Président Directeur Général de Salvepar ; Administrateur de Oberthur Technologies, de François Charles Oberthur Fiduciaire (Belgique); Membre du conseil de Surveillance de Société Générale Marocaine de Banque (Maroc).

MADAME FANNY PICARD

9 rue Sebastien Bottin – 75007 Paris

Mandats en cours : Présidente d'Alter Equity SA, S société de gestion du FPCI Alter Equity3P ; Administrateur de Salvepar ; Membre du Comité d'Orientation du fonds BNP Paribas Social Business Impact France ; Membre du Comité d'Orientation de la fondation Siel Bleu ; Membre du Comité Stratégique de la société ECO GTB ; Membre du Comité Stratégique de la SAS Bo.Ho Green ; Membre du Conseil de Surveillance de la SAS TK Blue.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Néant.

MONSIEUR MING-PO CAI

25, rue Marbeuf - 75008 Paris

Mandats en cours : Représentant permanent du conseil d'administration de Cathay Capital Private Equity au sein du conseil d'administration des sociétés : Patrick Choay SA (France), Beijing La Maison de Domitille Home Co., Ltd, Miro Holding France SAS, Fuses & Switchgear Co. Ltd, Shandong Sinder Technology Co., CAH Co. Ltd., Soha Co. Ltd., Suofeiya Co. Ltd.(étranger), et Administrateur de Supor Group.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Néant.

MONSIEUR NICOLAS DE TAVERNOST

M6 - 89 avenue Charles de Gaulle - 92575 Neuilly-sur-Seine

Mandats en cours : Président du directoire du groupe M6, Administrateur de Natixis. Administrateur bénévole du fonds de dotation Raise, de Polygone SA ; Représentant permanent de : a. Métropole Télévision en sa qualité de Présidente de : M6 Publicité SAS, Immobilière M6 SAS, M6 Bordeaux SAS, M6 Interactions SAS, M6 Web SAS, M6 Foot SAS et TCM DA SAS ; b. M6 Publicité en sa qualité d'Administrateur de Home Shopping Service SA, de M6 Diffusion SA, de M6 Evénements SA et de M6 Editions SA ; c. Métropole Télévision en sa qualité d'Administrateur de la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux, de Société Nouvelle de Distribution SA, de C. Productions SA et de Extension TV SAS ; d. Métropole Télévision en sa qualité de Membre du Comité des actionnaires de Multi4 SAS ; e. Métropole Télévision en sa qualité de Gérante associée de la SCI du 107, av. Charles de Gaulle ; f. C. Productions SA en sa qualité d'Administrateur de M6 Films SA ; Membre de l'Association Football Club des Girondins de Bordeaux ; Président de la Fondation d'entreprise du Groupe M6 ; Membre du Conseil de Surveillance de Ediradio SA (RTL/RTL2/FUN RADIO) (France) ; Représentant de RTL Group au Conseil de Surveillance et Vice-Président du Comité des Rémunérations de Antena 3 renommée Atresmedia en 2013, cotée (Espagne)

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Société Nouvelle de Distribution SA, de Extension TV SAS et de TF6 Gestion SA Représentant permanent de : - a. Métropole Télévision en sa qualité de Président de M6 Numérique SAS et M6 Toulouse SAS - b. Métropole Télévision en sa qualité d'Administrateur de Paris Première SAS et de MisterGooddeal SA - c. M6 Publicité en sa qualité de Présidente de M6 Créations - d. Home Shopping Services en sa qualité d'Administrateur de Télévente Promotion SA et de MisterGooddeal SA.

MADAME SOPHIE DEFFOREY, RP D'AQUASOURÇA

AQUASOURÇA (Société de droit Luxembourgeois) 11 Boulevard Prince Henri - L 1724 Luxembourg

Mandats en cours : Présidente de Surveillance de Aquasourça (Luxembourg) ; Gérant d'Immoinvest (France) ; Gérant d'Oneainvest (France) ; Gérant d'Euroainvest (France) ; Gérant de la SCI Crillum (France) ; Gérant de la SCI Lubeceri (France) ; Gérant de la SCI Maladium (France) ; Gérant de la SCI Parc Centrum (France) ; Gérant de la SCI Groleum (France) ; Gérant de la SCI Groleum (France) ; Gérant de la SCI Libellule (France) ; Représentant permanent d'Aquasourça - Gérant de la SC Le Premium (France) ; Représentant permanent d'Aquasourça - Administrateur de Chapoutier (M) (France) ; Représentant permanent d'Aquasourça - Administrateur de Lafayette Développement (Tunisie) ; Administrateur de FMP SA (France)

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Administratrice Finel et Genesis Holding ; membre du conseil de surveillance de Emin Leydier.

MONSIEUR GILLES GOUEDARD-COMTE

2 Place Gensoul - 69002 Lyon

Mandats en cours : Gérant de La Compagnie du Planay et La Compagnie du Prioux ; Gérant de Kerguelen Productions ; Gérant SARL COLFIC ; Liquidateur de la SCI DU 26 Montée du Gourguillon.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années: Président de Prisme 3 ; Administrateur de Ceris ; Gérant de Docks Art Fair ; Directeur Général de Foncière Polygone.

MONSIEUR PHILIPPE MARCEL

37, rue des Aqueducs - 69005 Lyon

Mandats en cours : Président de : PBM, SIPEMI, MG Fil Conseil, I.D.AL Animation des ventes; Administrateur de : APRIL, Aldes, Mérieux Nutri Sciences, U1st Sports (société de droit espagnol) ; Président du conseil de surveillance de Novalto.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Président de Ecco SAS, Adecco Travail temporaire SAS, Président de Adecco Holding France SAS AHF e-Business SAS, Adia SAS; Administrateur directeur général de Interecco Management, GIE Avion Ecco, Adecia SA, Altedia SA; Président directeur général de Olsten SA et Olsten Sud SA ; Administrateur de Olsten TT SA, Quick Medical Services SA, ASVEL Basket SASP ; Adecco SA (société de droit suisse), Mérieux Nutri Sciences (anciennement dénommée Sillikier (société de droit américain) ; représentant permanent d'Adecco TT chez Ajilon France SA, Alexandre TIC SA et Pixid SNC ; membre du conseil de Surveillance de April Group, Administrateur de l'EM Lyon.

MONSIEUR MARC MICHOUPLIER

13 Avenue Béranger 69130 Ecully

Mandats en cours : Administrateur de Polygone SA, administrateur représentant Marsh SAS de SAPG Guian, 76 le Havre, Membre du Directoire et DGA de Marsh France.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Néant

MONSIEUR ANDRÉ PERRIER

49, rue Denfert Rochereau 69004 Lyon

Mandats en cours : Administrateur d'Espace Group, de FM Développement (ex LV & Co) (filiale d'Espace Group).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur d'Infoconcert (filiale d'Espace Group) jusqu'au 01/08/2012, Membre du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Lyon jusqu'au 24/6/2011.

MADAME CAROLINE WEBER

187 rue du Temple 75003 Paris

Mandats en cours : Directrice générale de Middenext, Administrateur de Toupargel groupe, Herige, Fondation d'entreprise CMA-CGM, EuropeanIssuers, Lyon Pole Bourse, Membre du conseil de surveillance de Toupargel SAS, Vice-présidente de l'Observatoire des PME-ETI cotées en bourse, Membre du comité d'orientation de Proxinvest, Membre du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C). Gérante de Suka

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de la Société des Lecteurs du Monde ; CIDFF du Rhône (Centre d'information des femmes et des familles).

Le conseil d'administration de GL events est composé de dix-sept administrateurs, dont dix sont qualifiés d'indépendants, au sens de l'article R8 du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext. La part d'administrateurs indépendants est conforme aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext (article R8).

La qualification d'administrateur indépendant est consultable dans le règlement intérieur du conseil d'administration sur notre site internet (www.gl-events.com).

SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

À la connaissance de la société, aucun mandataire social de GL events n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années.

Aucune de ces personnes n'a participé en qualité de mandataire social à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucune n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire.

Aucune n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Enfin, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'intérêt personnel de ces mêmes mandataires sociaux pouvant entrer en conflit avec les intérêts sociaux.

CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des trois derniers exercices et à la date du présent document de référence, le Groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour

l'ensemble du Groupe. Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés.

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Conformément aux dispositions de l'article L225-37 alinéa 6 du Code de Commerce modifié par l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et à l'ordonnance n°2009-8 du 22 janvier 2009, il appartient au Président du conseil d'administration de rendre compte dans un rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration,
- des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place par la société,

I- COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

GL events est dirigé par un conseil d'administration composé de seize administrateurs. Parmi ces administrateurs, neuf peuvent être qualifiés d'indépendants, au sens de l'article R8 du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, puisqu'ils n'exercent pas de fonction de direction dans la société ou dans le Groupe auquel elle appartient et qu'ils n'entretiennent aucun lien d'intérêt particulier significatif avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. La part d'administrateurs indépendants est conforme aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext.

Le conseil d'administration compte six femmes et douze hommes. Cette composition est conforme avec l'obligation, du 23 janvier 2011, en matière de représentativité des femmes et des hommes.

Le conseil d'administration veillera à ce que la proportion des administrateurs de chaque sexe ne soit pas inférieure à 40% à compter de 2016.

Le Président du conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration et dans la limite de l'objet social.

Le conseil d'administration a adopté le 5 décembre 2003 un règlement intérieur dans le cadre des préconisations sur l'amélioration du gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées. Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de GL events (www.gl-events.com).

Le conseil d'administration s'est réuni sept fois au cours de l'exercice 2015 avec une assiduité de 92,7%.

Outre les points et décisions relevant de cet organe, le conseil a débattu de toutes les actions majeures de 2015 : acquisitions, commercialisations, marchés et stratégies du Groupe, politique financière, organisation et contrôle interne.

Il est rappelé que le conseil d'administration s'est doté en 2008 de deux comités spécialisés :

— COMITE D'AUDIT

Le comité d'audit est composé de trois administrateurs, dont deux indépendants, Yves-Claude ABESCAT (Président), Richard GOBLET d'ALVIELLA et Caroline WEBER. Ce comité intervient dans la préparation des délibérations du conseil d'administration chargé d'arrêter les comptes sociaux et les comptes consolidés semestriels et annuels. Sa mission principale est de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables de la société et de vérifier que

les procédures de reporting et de contrôle sont bien adaptées. Il a également vocation à piloter la sélection des commissaires aux comptes. Enfin, il a compétence pour assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, pour l'examen des risques encourus par l'entreprise et le suivi du contrôle interne. A ce titre, il est destinataire de la synthèse des missions de contrôles effectuées au cours de l'année.

– COMITE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Le comité des rémunérations et des nominations est composé de trois administrateurs indépendants, Philippe MARCEL (Président), Sophie DEFFOREY représentant AQUASOURCA et Yves Claude ABESCAT. Ce comité est chargé d'examiner la politique de rémunération du Groupe et plus spécifiquement celle concernant les managers ainsi que les propositions de plans d'attribution de stock-options et actions gratuites. Il est informé des arrivées/départs des principaux managers et est consulté sur les mandats des commissaires aux comptes ainsi que sur les nominations et les renouvellements des administrateurs et des dirigeants mandataires sociaux.

L'évaluation du conseil d'administration

Conformément aux dispositions du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, le conseil doit s'interroger sur son fonctionnement et la préparation de ses travaux.

Le conseil d'administration de GL events consacre au moins une fois par an un point de son ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement. Tous les administrateurs sont interrogés individuellement, et sur la base d'un questionnaire, sur leur appréciation et sur leurs suggestions pour améliorer son efficacité. En 2015, les administrateurs ont approuvé les règles de fonctionnement du conseil.

II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

II-1 L'ENVIRONNEMENT DU CONTROLE INTERNE DANS LE GROUPE

Les procédures et l'organisation du contrôle interne présentées ci-après ont pour objet d'identifier, de prévenir et de contrôler les risques auxquels est confronté le Groupe. Comme tout dispositif de contrôle, il ne peut cependant donner la certitude que les risques sont totalement éliminés.

Le contrôle interne est défini au sein de la société GL events et de ses filiales comme étant un ensemble de procédures mises en œuvre par la direction afin d'atteindre les objectifs suivants :

- la protection du patrimoine,
- la sécurité et la considération des personnes,
- l'utilisation optimale des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs de performance et de rentabilité,
- le développement des techniques de contrôles adaptées aux divers métiers du Groupe,
- la prévention des risques d'erreurs ou de fraudes,
- la fiabilité de l'information financière,
- la conformité aux lois, aux réglementations et aux directives internes.

Dans le Groupe GL events, le système de contrôle interne repose sur :

- des manuels de procédures, notes de service transmises aux personnes concernées et intégrées dans les séminaires de formation dédiés aux différentes typologies de personnel. Ils précisent les principes et contrôles auxquels chaque service ou business unit doit se conformer, ainsi que les domaines où l'appui des services supports de la holding est requis,
- le recrutement d'un personnel adapté aux missions et compétent, sa formation permanente sur des thèmes techniques et de connaissance des métiers du Groupe et son développement personnel,
- la délégation de responsabilités : chaque responsable opérationnel met en place et gère, à son niveau, le dispositif de contrôle interne propre à assurer l'atteinte de ses objectifs,
- la démarche qualité dont l'objectif est de définir les processus opérationnels propres à assurer la meilleure satisfaction des besoins exprimés par nos clients, en optimisant les pratiques et en limitant les risques inhérents à l'activité,
- le partage de valeurs essentielles, rappelées au cours des réunions d'information. GL events développe en effet la décentralisation des responsabilités et la délégation. Pour fédérer les équipes et promouvoir une culture d'entreprise commune, le Groupe se repose sur des valeurs humaines importantes qui sous-tendent l'organisation. Elles favorisent le respect des clients, la qualité des prestations dans un environnement éthique, la loyauté, l'esprit d'équipe, la gestion des contraintes de délais et la rigueur.

Les domaines couverts sont notamment les règles à suivre en matière de :

- gestion commerciale et gestion du crédit client,
- gestion des moyens de paiements, relations bancaires et suivi de trésorerie,
- administration de la paie et gestion des ressources humaines,
- gestion des achats et des investissements,
- gestion des actifs et protection du patrimoine,
- politiques d'assurance et de couverture,
- principes de contrôle en matière de reporting financier et consolidation.

II-2 LES ACTEURS DU CONTROLE INTERNE ET LES PROCEDURES OPERATIONNELLES ET FONCTIONNELLES

Le conseil d'administration, le comité exécutif, le comité d'audit, le comité des rémunérations, le comité des risques et le comité des investissements

Le fonctionnement de ces comités est présenté pages 87 et 95.

La direction de l'audit interne

La mission de la direction de l'audit interne est :

- d'évaluer le niveau de contrôle interne des organisations et le degré de maîtrise des risques,
- de proposer des recommandations en vue de favoriser l'atteinte des objectifs du Groupe et d'accroître l'efficacité et la rentabilité des opérations,
- de promouvoir tout principe ou technique de contrôle capable d'améliorer la qualité du contrôle interne des activités,
- de s'assurer du bon respect de ces procédures par l'ensemble des filiales du Groupe.

A ce titre, la direction de l'audit interne s'attache à :

- alerter la direction générale sur les situations qui présenteraient un niveau insuffisant de sécurité,
- vérifier que l'utilisation des ressources s'effectue en toute légalité et en conformité aux procédures internes,
- apprécier l'adéquation des moyens mis en œuvre par les filiales, en vue d'atteindre les performances attendues dans les plans et les budgets,
- contrôler la fiabilité des systèmes et la représentativité des informations de gestion utilisées dans les tableaux de bord.

GL events a confié cette direction à un collaborateur qui connaît bien tous les métiers exercés dans le Groupe. Il rend compte de ses activités une fois par an au comité exécutif de GL events.

Il est épaulé par des auditeurs/contrôleurs internes qui ont été mis en place dès 2004. Ces derniers ont été sélectionnés parmi la population des responsables administratifs et financiers de filiales.

A l'issue de chaque mission, les auditeurs ou contrôleurs internes, qui effectuent leurs missions dans les sociétés qu'ils ne gèrent pas au quotidien, discutent leur rapport avec le Directeur de l'audit interne qui rend compte à la direction générale et au comité d'audit du Groupe.

Ce rapport est adressé au responsable de la filiale, et à sa hiérarchie, qui est chargée de mettre en place les recommandations élaborées.

La direction de l'audit interne vérifie l'avancement des actions correctives.

Les auditeurs et contrôleurs internes collaborent très étroitement avec les directions fonctionnelles du Groupe qui ont la charge :

- de proposer les procédures de fonctionnement, de contribuer à leur amélioration,
- de mettre en place les systèmes et les outils de contrôle,
- d'assurer le suivi et le contrôle en continu des opérations notamment au travers de la mise à jour des procédures disponibles via l'intranet, point de diffusion unique et accessible.

En 2015, les missions ont porté attention sur :

- les audits complets de filiales ; ce programme s'inscrit sur une base tournante et régulière, et concerne l'ensemble des filiales significatives tant en termes de risque potentiel qu'en termes de volume d'affaires traité,
- les grands événements internationaux,
- les audits de processus structurants.

La direction financière et la direction du contrôle de gestion

Avec l'équipe des contrôleurs de gestion répartis en France et à l'international, le contrôle de gestion a pour mission, dans l'ensemble des sites du Groupe et pour tous les processus, de contribuer à apprécier la conformité aux règles et procédures internes du Groupe, de détecter les situations de non-respect des lois et réglementations, de s'assurer que le patrimoine du Groupe est protégé, d'apprécier l'efficacité et l'efficience de la conduite des opérations et de veiller à ce que les risques opérationnels soient prévenus et maîtrisés.

Par ailleurs, la direction générale du Groupe accorde une grande importance au processus de planification qui aboutit à l'élaboration du budget annuel et permet de décliner les orientations stratégiques en plans d'actions opérationnels.

Dans cet esprit, la direction du contrôle de gestion diffuse des directives et des instructions pour orienter les équipes impliquées dans la préparation du budget.

Elle coordonne le système de planification et de contrôle budgétaire en s'appuyant sur un manuel de procédure qui fixe les règles de gestion valables pour

La direction juridique

La direction juridique qui doit garantir la sécurité juridique du Groupe et de ses dirigeants, intervient sur 3 axes principaux qui contribuent au contrôle interne :

- élaboration puis mise à jour des contrats type et modèles, avec leurs procédures d'utilisation, pour les opérations les plus récurrentes ;

Le comité de pilotage des systèmes d'information

La direction générale du Groupe a mis en place un comité de pilotage des systèmes d'informations. Il est constitué de représentants des utilisateurs parmi lesquels, la direction financière, la direction des ressources humaines, et la direction des systèmes d'information. Ce comité établit et maintient un schéma directeur des systèmes d'information

toutes les entités du Groupe, les modalités d'établissement du budget et des prévisions ainsi que du reporting de gestion.

Le reporting de gestion s'articule autour d'un outil de consolidation de gestion pour les résultats et d'indicateurs de suivi physiques ou financiers pour les éléments de bilan tels que le poste clients, les investissements et la situation de trésorerie.

Par ailleurs, les revues d'affaires sont un élément-clé du dispositif de pilotage et de contrôle du Groupe. Des revues sont organisées au niveau des entités opérationnelles par la direction du contrôle de gestion et pour les plus significatives avec la direction générale du Groupe.

La direction du contrôle de gestion prépare et diffuse un tableau de bord synthétique ainsi que les analyses d'écart et tendances significatives à partir des éléments que les différentes entités communiquent dans une note de synthèse mensuelle. Des re-prévisions mensuelles sont faites pour assurer un parfait pilotage des activités au niveau de la direction générale de GL events.

- propositions à l'attention de la direction générale, et ce en liaison avec la direction des ressources humaines, des règles de délégations, mise en place et suivi de ces règles ;
- mission de sélection des conseils juridiques extérieurs, suivi de leurs prestations et performances, suivi global des facturations en liaison avec le contrôle de gestion.

répondant aux besoins de l'organisation et à la politique générale de développement du Groupe. Dans ce cadre, il décide notamment de la nature des projets de systèmes d'information, des priorités d'allocation de ressources ainsi que de la politique de sécurité informatique.

Les commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes évaluent le dispositif de contrôle interne du Groupe et apportent un point de vue indépendant et objectif lors de l'examen des états financiers semestriels et annuels et de leurs

travaux de revue du contrôle interne, ce tant au niveau consolidé que pour chacune des filiales contrôlées.

II-3 LES PROCEDURES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les procédures de contrôle interne en matière d'informations comptables et financières ont pour objectif de s'assurer de la qualité de l'information financière produite par les filiales consolidées, de la sincérité et de l'image fidèle de l'information financière communiquée par le Groupe et de se prémunir contre les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions dans les états financiers du Groupe.

Nous avons décrit précédemment le rôle du contrôle de gestion dans le contrôle de l'information financière consolidée mensuelle de gestion.

Le contrôle budgétaire donne, sur une base de consolidation mensuelle selon des axes d'analyse appropriés au pilotage des opérations, de façon rigoureuse et en temps opportun, les écarts par rapport aux objectifs de résultat. Il permet de rechercher les incohérences éventuelles par rapport aux informations financières budgétées.

En parallèle, le service consolidation effectue une consolidation mensuelle du résultat du Groupe par combinaison des comptes des filiales et une consolidation trimestrielle complète.

La consolidation trimestrielle permet de disposer d'un compte de résultat consolidé par nature dont les principaux agrégats sont rapprochés de ceux issus de la consolidation de gestion évoquée ci avant.

Chaque filiale consolidée produit une liasse aux normes Groupe en s'appuyant sur le manuel comptable et les notes de service du Groupe qui fixent les règles d'enregistrement et d'évaluations comptables.

Ce manuel et les notes de service décrivent les fondements qui prévalent pour l'élaboration des états financiers comme les principes de continuité de l'exploitation, de respect de la césure des périodes

comptables, de recherche de la qualité de l'information financière (compréhension, pertinence, fiabilité et comparabilité).

Ce manuel et les notes de service s'attachent aussi à décrire précisément les principes applicables pour l'enregistrement, l'évaluation et la présentation des principales composantes des états financiers et notamment : les règles d'évaluation de la provision pour dépréciation des comptes clients, la dépréciation ou l'amortissement des actifs locatifs et des stocks, les autres provisions pour risques et charges, les règles de conversion des états financiers des filiales étrangères, les principes de comptabilisation et de reporting des opérations intragroupes.

Le service de consolidation communique ses directives avant chaque consolidation pour rappeler les calendriers et préciser les évolutions des normes, règles et principes applicables. Par ailleurs, un séminaire annuel des responsables comptables revoit les difficultés rencontrées l'année précédente et les solutions adoptées.

A réception des liasses de consolidation, le service de consolidation procède à différents types de contrôles parmi lesquels : la vérification des liasses des filiales, le cadrage de l'évolution des capitaux propres retraités, le contrôle des évolutions de périmètre, le contrôle des opérations de consolidation telles que la neutralisation des opérations intragroupes, le calcul des impôts différés, le contrôle de la preuve d'impôts, la correcte intégration des liasses par contrôle des cumuls de comptes, le traitement retenu pour l'évaluation et l'enregistrement des opérations significatives, inhabituelles et exceptionnelles.

Pour la communication des états financiers du Groupe, un comité de relecture est en charge de la vérification des documents publiés.

III – MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Se reporter aux articles 22 et suivants des statuts sociaux.

IV – PRINCIPE ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des mandataires sociaux a évolué au fil des années en parallèle avec le développement du Groupe et l'accroissement des responsabilités qui leur ont été confiées dans le cadre de cette évolution économique.

V – DISPOSITIONS DES RECOMMANDATIONS MIDDLENEXT NON APPLIQUEES

GL events applique la totalité des recommandations du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext.

Le code de gouvernement d'entreprise MiddleNext est disponible sur le site internet de MiddleNext (www.middlenext.com).

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE GL EVENTS SA

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GL events et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Oullins et Villeurbanne, le 8 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOENS
Sébastien Belmont

MAZARS
Paul-Armel Junne Thierry Colin

05

ETATS FINANCIERS

- 103 Comptes consolidés
- 135 Honoraires des commissaires aux comptes
- 136 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 137 Comptes sociaux de GL events
- 151 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
- 153 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014 (*)
Ecarts d'acquisition	5.1	458 705	441 865
Autres immobilisations incorporelles	5.1	41 021	53 828
Terrains et Constructions	5.2	157 644	105 571
Autres immobilisations corporelles	5.2	35 687	42 594
Matériels locatifs	5.2	84 344	92 429
Actifs financiers	5.3	64 406	68 726
Titres mis en équivalence	5.4	1 690	2 489
Impôts différés actifs	5.8	23 210	25 569
ACTIFS NON COURANTS		866 705	833 072
Stocks et en-cours	5.5	42 545	42 425
Créances clients	5.6	216 359	186 399
Autres créances	5.7	124 513	117 607
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	154 501	203 627
ACTIFS COURANTS		537 918	550 058
TOTAL		1 404 623	1 383 130

(*) Données au 31.12.2014 retraitées cf. note 2 page 109

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014 (*)
Capital	5.10	90 616	90 616
Primes et Réserves	5.10	281 335	267 340
Ecarts de conversion	5.10	(65 877)	(34 379)
Résultat net		30 804	29 627
Capitaux propres part du Groupe		336 878	353 204
Intérêts minoritaires		37 558	35 076
TOTAL CAPITAUX PROPRES		374 436	388 279
Provisions pour indemnités de fin de carrière	5.11	10 855	8 402
Impôts différés passifs	5.8	5 543	4 679
Dettes financières	5.13	408 738	371 654
PASSIFS NON COURANTS		425 136	384 735
Provisions risques et charges courantes	5.12	16 701	20 177
Dettes financières courantes	5.13	100 745	114 081
Concours bancaires courants	5.13	20 874	16 977
Avances et acomptes		20 821	24 882
Dettes fournisseurs		182 076	177 572
Dettes fiscales et sociales		99 430	100 391
Autres dettes	5.14	164 405	156 036
PASSIFS COURANTS		605 051	610 116
TOTAL		1 404 623	1 383 130

(*) Données au 31.12.2014 retraitées cf. note 2 page 109

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014 (*)
Chiffre d'affaires	4	942 420	939 382
Achats consommés	6.1	(62 774)	(68 335)
Charges externes	6.1	(521 572)	(524 647)
Impôts, taxes		(20 401)	(28 523)
Charges de personnel, participation	6.6	(222 543)	(206 762)
Dotations aux amortissements et provisions	6.2	(43 068)	(42 405)
Autres produits et charges opérationnels courants	6.3	(330)	(4 095)
Charges opérationnelles		(870 688)	(874 767)
RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT	4	71 732	64 615
Autres produits et charges opérationnels	6.4	(2 584)	2 277
RÉSULTAT OPERATIONNEL		69 148	66 891
RÉSULTAT FINANCIER	6.5	(12 462)	(11 207)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		56 686	55 685
Impôts sur les bénéficiaires	6.7	(18 570)	(19 322)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		38 116	36 363
Quote-part de résultat des entreprises associées		(1 018)	(2 006)
RÉSULTAT NET		37 097	34 357
Dont Résultat net Intérêts minoritaires		6 294	4 730
DONT RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		30 804	29 627
Nombre d'actions moyen		22 216 940	22 298 820
Bénéfice Net par Action (en euros)		1,39	1,33

(*) Données au 31.12.2014 retraitées cf. note 2 page 109

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 (*)
RÉSULTAT NET	37 097	34 357
Instruments de couverture	655	(1 265)
Total des éléments recyclables en résultat	655	(1 265)
Ecarts actuariels	(1 537)	(650)
Profits et pertes résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger	(31 712)	(997)
Total des éléments non recyclables en résultat	(33 249)	(1 647)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	4 504	31 445
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat global	5 810	4 584
Part du groupe dans le résultat global	(1 307)	26 862

(*) Données au 31.12.2014 retraitées cf. note 2 page 109

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 (*)
Trésorerie à l'ouverture	186 650	184 160
<u>OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
Résultat net	30 804	29 627
Amortissements et provisions	37 841	36 740
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	(879)	(757)
Plus et moins values de cession	(3 090)	(3 613)
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	6 294	4 730
Quote-part de résultat des entreprises associées	1 018	2 006
Capacité d'autofinancement	71 987	68 731
Coût de l'endettement financier net	9 504	11 542
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	18 570	19 322
CAF avant coût de l'endettement net et impôt	100 061	99 596
Impôts versés	(15 056)	(21 870)
Variation du besoin en fonds de roulement	(27 382)	3 098
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)	57 624	80 825
<u>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u>		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(3 220)	(2 746)
Acquisition d'immobilisations corporelles et de matériels locatifs	(101 299)	(79 676)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 266	1 691
Acquisition d'immobilisations financières	(794)	(4 221)
Cession d'immobilisations financières	3 587	1 145
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales	(17 856)	(597)
Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (B)	(115 316)	(84 403)
<u>OPERATIONS DE FINANCEMENT</u>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(13 346)	(13 592)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(4 664)	(3 358)
Autres variation des fonds propres	576	(1 907)
Variation des emprunts	35 393	35 895
Coût de l'endettement financier net	(9 504)	(11 542)
Flux de trésorerie affecté aux opérations de financement (C)	8 456	5 495
Incidences des variations de taux de change (D)	(3 785)	572
Variation de trésorerie (A + B + C + D)	(53 022)	2 490
Trésorerie à la clôture	133 628	186 650

(*) Données au 31.12.2014 retraitées cf. note 2 page 109

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(milliers d'euros)	Nombre d'actions (en milliers)	Part du groupe					Part des mineurs	Total
		Capital social	Primes liées au capital	Réserves	Résultat global	Total part du Groupe		
Capitaux propres au 31/12/13	22 654	90 616	172 638	92 203	(6 591)	348 866	32 169	381 035
Augmentation de capital								
Affectation du résultat global N-1				(6 591)	6 591	0		0
Distribution de dividendes				(13 534)		(13 534)	(3 351)	(16 885)
Annulation titres auto contrôlé				(1 750)		(1 750)		(1 750)
Coût des options de souscription d'actions				1 865		1 865		1 865
Variation du pourcentage d'intérêts dans les filiales				(6 335)		(6 335)	1 674	(4 661)
Autres variations				(2 769)		(2 769)		(2 769)
Résultat global					26 862	26 862	4 584	31 446
Capitaux propres au 31/12/14 (*)	22 654	90 616	172 638	63 089	26 862	353 204	35 076	388 279
Augmentation de capital								
Affectation du résultat global N-1				26 862	(26 862)	0		
Distribution de dividendes				(13 346)		(13 346)	(4 664)	(18 009)
Annulation titres auto contrôlé				(2 215)		(2 215)		(2 215)
Coût des options de souscription d'actions				2 357		2 357		2 357
Variation du pourcentage d'intérêts dans les filiales				(1 815)		(1 815)	1 336	(479)
Autres variations				(2)		(2)	(0)	(2)
Résultat global					(1 307)	(1 307)	5 810	4 504
Capitaux propres au 31/12/15	22 654	90 616	172 638	74 931	(1 307)	336 878	37 558	374 436

(*) Données au 31.12.2014 retraitées cf. note 2 page 109

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Note 1 Faits marquants	108
Note 2 Méthode d'évaluation/principes de consolidation	108
Note 3 Périmètre de consolidation	117

Note 4 INFORMATIONS SECTORIELLES

- Chiffre d'affaires	120
- Résultat opérationnel courant	120
- Investissements corporels et incorporels	120
- Dotations/reprises d'amortissements et provisions	120

INFORMATIONS SUR LE BILAN

Note 5.1 Immobilisations incorporelles	121
Note 5.2 Immobilisations corporelles	122
Note 5.3 Actifs financiers	122
Note 5.4 Participations dans les entreprises associées	123
Note 5.5 Stocks et en-cours	123
Note 5.6 Créances clients	123
Note 5.7 Autres créances	124
Note 5.8 Impôts différés	124
Note 5.9 Equivalents de trésorerie	125
Note 5.10 Capitaux propres	125

Note 5.11 Provisions pour indemnités de fin de carrière	127
Note 5.12 Provisions pour risques et charges courantes	128
Note 5.13 Dettes financières	128
Note 5.14 Autres dettes	129
Note 5.15 Variation du besoin en fonds de roulement	129

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 6.1 Achats consommés et charges externes	130
Note 6.2 Dotations aux amortissements et provisions	130
Note 6.3 Autres produits et charges courants	130
Note 6.4 Autres produits et charges opérationnels	130
Note 6.5 Résultat financier	131
Note 6.6 Charges de personnel	131
Note 6.7 Charge d'impôt	131

AUTRES INFORMATIONS

Note 7 Effectifs	132
Note 8 Engagements hors bilan	132
Note 9 Informations sur les parties liées	133
Note 10 Note sur les risques	134
Note 11 Autres litiges	134
Note 12 Honoraires des commissaires aux comptes	135

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les présentes notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2015 qui ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société GL events SA du 4 mars 2016 qui en a aussi autorisé la publication.

GL events (59 Quai Rambaud – 69002 LYON) est une société anonyme de droit français, immatriculée en France sous le numéro 351 571 757 (RCS Lyon) et soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

NOTE 1 FAITS MARQUANTS

L'année 2015 a débuté avec l'édition lyonnaise du SIRHA, rendez-vous biennal mondial de la restauration, de l'hôtellerie et de l'alimentation, qui a rassemblé 190 000 professionnels du monde entier (+ 12% par rapport à l'édition 2013).

Le groupe a signé un nouveau bail commercial concernant l'exploitation d'Eurexpo, permettant ainsi la poursuite du développement de ce site, 2^{ème} parc d'expositions français après Paris.

Le Groupe s'est vu confier l'exploitation du Centre d'expositions et de congrès de Valenciennes métropole pour une durée de 9 ans. Ce site devrait rentrer en phase d'exploitation en janvier 2017.

A Rio de Janeiro, la concession de l'HSBC Arena a été renouvelée pour 30 ans. Ce site accueille des événements sportifs, corporate et concerts et génère plus de 18 MR\$ de chiffre d'affaires par an. L'hôtel Grand Mercure du RioCentro a ouvert ses portes aux premiers clients en juin 2015.

Par ailleurs, des contrats cadres moyen terme ont été signés par Sao Paulo Expo avec des organisateurs de salons internationaux pour la tenue de leurs manifestations dans le parc d'exposition rénové. Ces accords commerciaux confortent de manière significative le business plan de ce site avec des taux d'occupation supérieurs aux attentes. Dans cette perspective, les travaux de rénovation de Sao Paulo Expo ont été accélérés (nouveaux halls d'exposition, construction d'un parking).

Le Groupe a poursuivi le redressement en Hongrie et relancé le Salon de l'Auto à Eurexpo Lyon qui, sur 45 000 m² a rassemblé 45 marques et plus de 90 nouveautés.

En outre, des prestations ont été réalisées dans le cadre d'événements sportifs & institutionnels majeurs : Pan & Para American games de Toronto, la Cérémonie officielle des Jeux Panafricains au Congo,

Jeux Européens de Bakou, Expo Universelle de Milan et la COP 21 à Paris.

Enfin, l'exercice 2015 est marqué par l'acquisition de Jaulin qui vient renforcer le positionnement de GL events sur l'événementiel en région Ile de France. Avec le Paris Event Center (site intra-muros accueillant des salons et événements d'entreprises), le Groupe accroît son offre sur la destination Paris, une des toutes premières destinations événementielles mondiales. Au titre de l'exercice 2014, ce groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 38 millions d'euros. Il emploie 240 personnes.

NOTE 2 METHODES D'EVALUATION ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.1 REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de l'exercice 2015 sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2015. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés.

Le Groupe a adopté les normes, amendements et interprétations suivants qui sont applicables au 1^{er} janvier 2015. Leur date d'application coïncide avec celle de l'IASB :

- IFRIC 21 Droits ou taxes : cette interprétation rappelle que les taxes (foncières, C3S...) doivent être comptabilisées conformément à leur fait générateur tel que défini par la loi indépendamment de leur assiette de calcul. L'application de cette norme revient à enregistrer l'intégralité de la charge annuelle sur le premier semestre de l'exercice,

- Amendement à IAS 16 (immobilisations corporelles) et IAS 38 (immobilisations incorporelles),
- Amendement à IFRS 11 - Accords conjoints,
- Amendement à IAS 19 - Avantages au personnel,
- Améliorations annuelles des normes IFRS (décembre 2013) applicables au 1^{er} juillet 2014.

Ces quatre derniers textes n'ont pas eu d'incidence significative sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Les effets des normes applicables postérieurement au 1^{er} janvier 2016 (notamment IFRS 15 – Comptabilisation du chiffre d'affaires & IFRS 16 – Contrats de location) sont en cours d'analyse par le Groupe.

Retraitements des états financiers consolidés 2014

Les états financiers consolidés 2014 publiés ont été retraités pour tenir compte :

- de l'application rétrospective de l'interprétation IFRIC 21 décrite ci-dessus,
- de l'application de la norme IAS 8, avec des impacts concernant des entités mises en équivalence (Lou Rugby Groupe et SASP LOU Rugby) sur les agrégats concernés. A ce titre, le groupe a corrigé la méthode de première consolidation des titres Lou Rugby Groupe et SASP LOU Rugby. Pour mémoire, le groupe avait

consolidé ces deux sociétés à compter du 1er juillet 2014, considérant la montée en TOP 14 et la hausse significative des budgets de fonctionnement comme le fait générateur de la mise en équivalence. Cependant, le réexamen de la situation a amené le groupe à re situer le début de l'influence notable en décembre 2012, date à laquelle un nouveau Président avait été nommé. En conséquence, les résultats du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2014 auraient dû être intégrés dans les comptes du Groupe.

Les effets de ces retraitements sur les comptes 2014 sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2014 publié	31/12/2014 retraité
Actif		
Titres mis en équivalence	516	2 489
Autres créances	116 489	117 607
Passif		
Primes et réserves	260 779	267 340
Résultat net	30 774	29 627
Provisions pour risques et charges	22 500	20 177

(en milliers d'euros)	31/12/2014 publié	31/12/2014 retraité
Compte de résultat		
Résultat des sociétés mises en équivalence	(859)	(2 006)

Les impacts de ces retraitements sur le bilan et compte de résultat sont donc les suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/14	(en milliers d'euros)	31/12/14
Titres mis en équivalence	1 973	Primes et Réserves	6 561
Autres créances	1 118	Résultat net	(1 147)
		Provisions risques et charges	(2 323)
Actif	3 091	Passif	3 091

2.2 BASES D'ÉVALUATION

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des valeurs mobilières de placement et des instruments dérivés qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les actifs et passifs couverts et les instruments de couverture sont évalués à la juste valeur.

2.3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET HYPOTHESES

La préparation des états financiers nécessite des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques et les données prévisionnelles.

Ces hypothèses concernent principalement l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs (notes 2.5.1 à 2.5.5), l'activation des impôts différés sur déficit (note 2.5.12), l'évaluation des indemnités de fin de carrières (note 2.5.16) et les provisions pour risques et charges (note 2.5.15).

Ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, ultérieurement différentes de la réalité.

2.4 MODALITES DE CONSOLIDATION

2.4.1 Principes de consolidation

▪ Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées de manière exclusive par le Groupe. Elles sont consolidées par intégration globale.

Le Groupe contrôle une entité lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité), via la détention de droits de vote ou d'autres droits;
- le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; et
- le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il en obtient.

Existence du pouvoir

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables à la date d'appréciation du contrôle

ou au plus tard lorsque les décisions concernant la direction des activités pertinentes doivent être prises. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer l'existence ou l'absence de contrôle d'une entité par le Groupe, l'évaluation de ce contrôle doit tenir compte de tous les faits et circonstances y compris l'existence d'un ou plusieurs accords contractuels.

Le pouvoir peut s'exercer au travers de droits substantiels, à savoir la capacité pratique de diriger les activités pertinentes de l'entité sans obstacle ni contrainte. Certains droits ont pour but de protéger les intérêts de la partie qui les détient (droits protectifs), sans toutefois donner le pouvoir sur l'entité à laquelle les droits se rattachent. Si plusieurs investisseurs ont chacun des droits effectifs leur conférant la capacité de diriger unilatéralement des activités pertinentes différentes, celui qui a la capacité effective de diriger les activités qui affectent le plus les rendements de l'entité, détient le pouvoir.

Exposition aux rendements variables

Le contrôle ne peut exister que si le Groupe est exposé significativement à la variabilité des rendements variables générés par son investissement ou son implication dans l'entité. Les rendements variables rassemblent toutes sortes d'expositions (dividendes, assistances, redevances, prestations de services ...) ; ils peuvent être uniquement positifs, uniquement négatifs, ou tantôt positifs et tantôt négatifs.

Lien entre pouvoir et rendements variables

Le pouvoir sur les activités pertinentes ne confère pas le contrôle au Groupe si ce pouvoir ne permet pas d'influer sur les rendements variables auxquels le Groupe est exposé en raison de ses liens avec l'entité.

▪ Partenariats

Dans le cadre d'un partenariat (activité conjointe ou co-entreprise), le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'entité considérée si les décisions concernant les activités pertinentes de cette dernière requièrent le consentement unanime des différentes parties partageant ce contrôle. La détermination du contrôle conjoint repose sur une analyse des droits et obligations des partenaires à l'accord. Dans le cas d'une activité conjointe ou d'une structure juridique commune (joint opération), les différentes parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Le Groupe doit alors comptabiliser de manière distincte sa quote-part dans chacun des actifs et des passifs ainsi que sa quote-part dans les charges et produits afférents.

Dans le cas d'une co-entreprise (joint-venture), les différentes parties ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Ces co-entreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

▪ Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Ces entreprises associées sont mises en équivalence dans les états financiers consolidés du Groupe. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité sans toutefois en exercer un contrôle exclusif ou un contrôle conjoint. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entité est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entité. La mise en équivalence est une méthode qui consiste à comptabiliser initialement la participation au coût et à l'ajuster par la suite pour prendre en compte les changements de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de l'entité émettrice qui surviennent postérieurement à l'acquisition. Le résultat net de l'investisseur comprend sa quote-part du résultat net de l'entité émettrice, et les autres éléments du résultat global de l'investisseur comprennent sa quote-part des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe se trouve en note 3.

2.4.2 Méthodes de conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères ont été convertis en appliquant les méthodes suivantes :

- Les capitaux propres de la filiale sont convertis au cours historique,
- Le bilan (hors capitaux propres) est converti au cours de clôture,
- Le compte de résultat est converti au cours moyen.

Les écarts de conversion résultant de l'application des cours historiques et des cours moyens, par rapport au cours de clôture, sont imputés dans les réserves consolidées (pour la quote-part du Groupe). Les pertes et gains de change résultant de la conversion et de l'élimination d'opérations ou créances et dettes intra-Groupe exprimées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la société concernée sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opération de financement intra-groupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital : ils sont dans ce cas inscrits dans les capitaux propres en « Ecart de conversion ».

2.4.3 Elimination des opérations et soldes intragroupes

Tous les soldes réciproques entre les sociétés du Groupe et autres opérations intragroupes (achats et ventes, dividendes, etc.) ainsi que les dotations aux provisions sur les titres et comptes courants de participations consolidées sont éliminés.

2.4.4 Transactions avec les intérêts minoritaires

Les cessions de participations qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions de capitaux propres (c'est-à-dire des transactions avec d'autres actionnaires agissant en tant que tels). La valeur comptable des intérêts part du groupe et des intérêts non contrôlés doit être ajustée en conséquence. Toute cession qui entraîne une perte de contrôle exclusif, du contrôle conjoint, d'influence notable ou une dilution, donnera lieu à un résultat de cession.

Dans le cadre de prise de participations complémentaires sans changement de contrôle, les impacts sont comptabilisés par capitaux propres sans génération d'un goodwill complémentaire.

Lorsqu'une acquisition complémentaire des titres classés précédemment en titres destinés à la vente conduit à une première consolidation, quelle que soit la méthode (intégration globale ou mise en équivalence), les titres antérieurement détenus sont réévalués par contrepartie du compte de résultat.

2.5 METHODE ET REGLES D'EVALUATION

2.5.1 Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Le Groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le coût d'acquisition est le prix payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, où l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition d'une entreprise ou groupe d'entreprise sont constatés en charges de la période.

Lorsque l'accord prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprise à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la société à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition résultant de l'acquisition d'une filiale sont comptabilisés sur la ligne « Ecarts

d'acquisition ». Les écarts d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entreprise associée sont comptabilisés sous la rubrique « Titres mis en équivalence ».

Les écarts d'acquisition négatifs sont directement comptabilisés en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. Toute modification du prix d'acquisition, effectuée en dehors du délai d'affectation, a pour contrepartie le résultat sans modification du coût d'acquisition ou de l'écart d'acquisition.

En application de la norme IAS 36, à chaque clôture d'exercice et lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie tels que décrits dans la note 2.5.5 ci-après.

2.5.2 Autres immobilisations incorporelles

Les frais de recherche ainsi que les frais de développement, les frais de préouverture et les frais de premier établissement ne répondant pas aux critères d'immobilisation de la norme IAS 38 sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilité. Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durées
Concessions	10 à 50 ans
Logiciels	1 à 3 ans

2.5.3 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*, les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité généralement retenues comme suit :

	Durées
Immeubles de bureaux	10 à 50 ans
Bâtiments industriels	10 à 50 ans
Agencements et installations	10 ans
Matériel et outillage industriel	2 à 7 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	2 à 10 ans

2.5.4 Matériels Locatifs

Le matériel locatif immobilisé est enregistré au coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Pour constater la dépréciation relative à l'usure résultant des locations successives des biens immobilisés, les amortissements sont fondés sur les durées d'utilité suivantes :

	Durées
Planchers	7 à 10 ans
Mobiliers	4 ans
Structures et entoilages	5 à 15 ans
Tribunes et gradins	5 à 10 ans
Autres matériels locatifs	2 à 7 ans

2.5.5 Dépréciations d'actifs

- Règle de dépréciation

La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité si celle-ci est supérieure.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès que des événements ou modification d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur durable. Elle est testée au moins une fois par an, lors de la clôture annuelle, pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée aux écarts d'acquisition et aux fonds de commerce).

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable de l'actif ou groupe d'actifs testé est inférieur à sa valeur comptable.

La dépréciation est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels ».

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont irréversibles.

Les dépréciations relatives aux autres immobilisations corporelles et incorporelles sont, quant à elles, réversibles dès lors qu'il y a une évolution favorable de la valeur recouvrable de l'actif.

- Définition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

Les UGT sont constituées des sociétés d'exploitation. Pour les besoins des tests de valeur, les écarts d'acquisition sont affectés au niveau des Groupes d'UGT qui constituent des ensembles homogènes, générant des flux de trésorerie largement indépendant de flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les UGT sont ainsi regroupées sur la base des 3 métiers du Groupe : Live, Exhibitions, Venues. Cette approche est cohérente avec l'organisation interne, les orientations stratégiques du Groupe et le suivi de la performance.

- Modalité de détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des groupe d'UGT (Ecart d'acquisition, immobilisations corporelles & incorporelles, BFR) définis ci-avant correspond à la somme des valeurs d'utilité des UGT composant les groupe d'UGT, déterminée à partir des flux de trésorerie futurs d'exploitation des sociétés d'exploitation basé sur les plans à moyen terme à cinq ans et avec prise en compte d'une valeur terminale basée sur la projection à l'infini des flux normatifs générés par l'actifs considéré. Le taux d'actualisation retenu est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré du capital (WACC), il s'agit d'un taux (distinct par UGT) après impôt appliqué à des flux futurs après impôt. Ce taux correspond au taux de rendement attendu par un investisseur dans le domaine d'activité concerné. Ce taux inclus également une prime de risque.

Pour les UGT exploités dans le cadre de contrat de concession ou de location (Métier Venues du Groupe), le Groupe gère ces contrats dans une optique de continuité d'exploitation (tant au niveau de la gestion du site qu'au niveau de l'entretien / investissement pour maintenir ou accroître son activité).

Le Groupe n'a jamais été confronté à une situation dans laquelle une société titulaire d'une concession ou d'un contrat de location, a cessé l'exploitation en raison d'une échéance contractuelle.

En conséquence, le Groupe mesure la valeur recouvrable des groupes d'UGT dans une optique de poursuite de ses activités de concessionnaire au-delà de la date de fin de concession, compte tenu des prolongations déjà obtenues par le passé. La gestion quotidienne et la politique d'investissement s'inscrivent ainsi dans une logique de maintien ou d'accroissement de l'attractivité des sites considérés.

2.5.6 Contrats de location

Les biens immobiliers acquis par voie de location-financement sont comptabilisés à l'actif pour la valeur du bien à la date d'entrée dans le périmètre. Les autres biens corporels acquis sous forme de location financement d'une valeur d'origine supérieure à 75 milliers d'euros sont comptabilisés à l'actif immobilisé ou en matériel locatif pour la valeur du bien à la date de conclusion du contrat. Ils sont amortis ou dépréciés selon les méthodes décrites ci-dessus. La valeur du capital représentative de la dette restant due est inscrite dans les dettes financières. Les charges de l'exercice sont retraitées en conséquence.

2.5.7 Contrats de délégations et concessions

L'IFRIC a publié son interprétation sur le traitement des contrats de concessions de services (IFRIC 12) pour une application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010.

Nonobstant le contexte juridique régissant les relations entre les collectivités locales et GL events, les contrats de délégations et concessions conclus par GL events n'entrent pas dans le cadre d'IFRIC 12, les conditions relatives à la définition des services fournis, à la fixation des prix et au contrôle à terme des infrastructures n'étant pas remplies pour les raisons suivantes :

- En matière de services, les délégants donnent toute latitude au Groupe GL events, pour garantir l'égalité d'accès à l'infrastructure sans discrimination et l'utilisation la plus large possible des équipements confiés.
- En matière de prix, les délégants agrément les tarifs proposés par le délégataire, lesquels sont déterminés par rapport au marché et soumis à pleine concurrence.
- En matière de contrôle, les équipements sont sous le contrôle des délégants qui nous en confient la gestion, aucun droit sur l'infrastructure n'est transféré au délégataire. Toutefois, les travaux d'entretien ou d'amélioration réalisés pendant la période de mise en gestion sont systématiquement remis à la disposition du délégant au terme de l'accord, avec ou sans contrepartie selon les termes spécifiques de chaque contrat.

Par ailleurs, les contrats de délégation et de concessions correspondent à des contrats de location simple qui contiennent uniquement des paiements au titre de la location et aucun autre paiement.

2.5.8 Immobilisations financières

Comptabilisation

Les instruments financiers sont composés de titres de sociétés non consolidées, d'actions de sociétés cotées, de prêts et créances financières à long terme.

Ces actifs financiers sont analysés et classés en 4 catégories :

- détenus à des fins de transaction (titres achetés et détenus principalement dans le but de les revendre à court terme,
- détenus jusqu'à leur échéance (titres donnant droit à des paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixée, que le Groupe a la capacité et l'intention expresse de conserver jusqu'à maturité),
- prêts et créances,
- et disponibles à la vente (tous les actifs financiers non classés dans l'une des catégories précédentes).

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La classification est déterminée lors de la comptabilisation initiale.

Les titres détenus à des fins de transaction sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés au compte de résultat.

Les actifs financiers désignés comme détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les titres disponibles à la vente sont comptabilisés en juste valeur (définie par le cours de bourse lorsqu'il est disponible). Les pertes et gains latents, correspondant aux variations de valeurs temporaires de ces actifs, sont enregistrés dans les capitaux propres. Lorsque les titres sont cédés ou dépréciés, les pertes et gains latents cumulés, précédemment enregistrés en capitaux propres, sont alors comptabilisés dans le compte de résultat.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées rentrent dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Lorsqu'ils correspondent à des participations minoritaires non consolidées dans des sociétés cotées (titres disponibles à la vente), ces titres sont évalués à leur juste valeur cotée à la clôture de l'exercice. Dans le cas où il s'agit de titres dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable, ils restent évalués au coût historique.

Dépréciation

Lors de chaque clôture, le Groupe recherche toute indication objective de perte de valeur d'un actif financier ou groupe d'actifs financiers. Dans le cas de titres classés comme disponibles à la vente, une baisse substantielle (+20%) ou prolongée (supérieure à six mois) de la juste valeur en dessous du coût d'acquisition est une indication de perte de valeur. En présence d'une telle indication pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée – égale à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur précédemment comptabilisée en résultat pour cet actif financier – est sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

Si une perte de valeur est constatée, alors une dépréciation est comptabilisée. Les pertes de valeur comptabilisées en résultat sur les actifs disponibles à la vente ne peuvent être reprises par résultat que lors de la cession des titres.

2.5.9 Stocks de matières consommables, de marchandises et d'encours de production

Ils sont classés sur une ligne distincte dans l'actif courant. Ils sont évalués soit au dernier prix d'achat soit au coût moyen pondéré, une dépréciation est appliquée lorsque les produits sont obsolètes, non

utilisés ou non conformes aux standards de qualité de Groupe.

Les stocks locatifs, d'encours et de produits finis sont valorisés au coût de production qui peut comprendre les matières premières, les coûts de main d'œuvre directe et les coûts indirects de production. Les frais financiers ne sont pas retenus dans le calcul des coûts de production.

Les stocks locatifs sont composés d'éléments destinés à l'installation et à l'aménagement de stands provisoires (structure Aluminium), ainsi que de revêtement au sol (planchers mécaniques).

2.5.10 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Celles libellées en monnaies étrangères et qui ne font pas l'objet d'une couverture à terme sont évaluées sur la base du dernier cours de change connu à la date de clôture. Les créances clients, appréciées au cas par cas, sont provisionnées pour tenir compte des éventuelles difficultés de recouvrement.

2.5.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, liquides, convertibles à tout moment en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque faible de variation de valeur. Ces placements de trésorerie sont valorisés à la juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier. La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

2.5.12 Impôts

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible des différentes sociétés consolidées et l'impôt différé résultant de différence temporelle.

Les impôts exigibles sont calculés conformément à la législation fiscale applicable dans chaque pays.

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d'actifs et de passifs, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture ; les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de changement est prise.

Les économies d'impôts résultant des déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs, dans la mesure où, ils pourront être imputés sur des profits taxables futurs.

Par ailleurs, il est tenu compte des durées de report et des règles de plafonnement d'utilisation des déficits propres à chaque pays. Les possibilités d'imputations sont appréciées en fonction des prévisions disponibles établies par la direction.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.5.13 Actions propres

Les actions auto-détenues sont déduites des capitaux propres, indépendamment de leur objectif d'acquisition et de détention, et le résultat afférent est éliminé du compte de résultat consolidé.

2.5.14 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées en diminution de l'actif concerné, la quote-part de subvention virée au résultat étant constatée en diminution de l'amortissement de l'actif concerné.

2.5.15 Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'existe une obligation vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de manière fiable.

Les provisions pour risques et charges dont l'échéance est inférieure à un an sont comptabilisées en passif courant.

2.5.16 Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière font l'objet dans les comptes consolidés d'une comptabilisation en provisions non courantes. Ils sont calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et prennent en compte les charges sociales afférentes.

La méthode intègre des paramètres tels que l'évaluation prévisible des salaires, la rotation des effectifs, le risque de mortalité et un taux d'actualisation.

2.5.17 Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions*, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions. Au sein du Groupe, son application concerne les options d'achat d'actions accordées et les attributions d'actions gratuites au personnel.

Conformément aux dispositions de cette norme, ces plans font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel en contrepartie des réserves, enregistrée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en général entre deux et trois

ans. Pour valoriser les plans d'options d'achat d'actions, le Groupe utilise le modèle de Black et Scholes, usuellement utilisé par le marché.

2.5.18 Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement constitués d'emprunts et de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit. Ces passifs sont initialement comptabilisés au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif ; ils tiennent compte le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables.

2.5.19 Instruments dérivés de couverture

L'utilisation par le Groupe GL events d'instruments dérivés a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts. Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de risque et sa politique de couverture. Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument financier de couverture.

La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert selon la norme IAS 39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et pendant sa durée.

L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80 et 125%.

Les instruments dérivés sont valorisés par les établissements bancaires, et leur valorisation correspond au mark to market à la date de clôture. Les tests d'efficacité sont réalisés chaque année, et démontrent que nos couvertures sont efficaces, et à ce titre, éligibles à la comptabilité de couverture.

2.5.20 Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Conformément à IAS 32, les options de vente (put) de participation accordées par le Groupe GL events à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisées en dette à leur juste valeur, soit le prix de rachat probable des minoritaires.

Les engagements de rachats sur minoritaires sont traités par les capitaux propres, lorsque ce complément d'acquisition ne conduit pas à un changement de contrôle.

Les variations de la dette relative aux engagements de rachats de minoritaires sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

La dette comptabilisée n'est pas actualisée compte tenu de l'impact non significatif.

2.5.21 Reconnaissance des revenus

GL events Live

La reconnaissance des revenus est réalisée de la manière suivante :

- Les revenus issus de la mise à disposition d'installations générales pour des événements de courte durée avec une redondance avérée sont reconnus en totalité lors de l'ouverture de la manifestation/événement.
- Les revenus issus des contrats de location sans terme particulier et des contrats de location longue durée sont appréhendés sur une base mensuelle.
- Les revenus issus des ventes des matériels locatifs immobilisés sont constatés lors de la livraison effective des biens au preneur. Les valeurs nettes comptables des biens cédés sont classées en charge d'exploitation.
- Les revenus issus des contrats « jumbos events » sont reconnus selon la méthode de l'avancement, en fonction de la consommation des coûts. Ces contrats nécessitent une phase de préparation significative en amont de la réalisation des événements (design, logistique, allocation des actifs) qui est réalisée en amont des événements. En cas d'identification de pertes à terminaison, une provision est constatée.

GL events Exhibitions

Les revenus des salons-expositions et des événements organisés par le Groupe sont enregistrés en totalité lors de l'ouverture de la manifestation au public.

GL events Venues

Les revenus sont appréhendés au premier jour de l'ouverture au public de la manifestation accueillie.

2.5.22 Traitement de la CVAE

Les contributions composant la CET (la CFE et la CVAE) sont classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la Taxe Professionnelle.

2.5.23 Traitement du CICE

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi est classé en charges de personnel.

2.5.24 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre pondéré moyen d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction du nombre d'actions auto-détenues.

Pour les trois derniers exercices, le nombre d'actions s'établit ainsi :

- 2013 = 22 385 300
- 2014 = 22 298 820
- 2015 = 22 216 940

2.5.25 Résultat par action dilué

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée, durant l'exercice, des options de souscriptions existantes ou de tout autre instrument dilutif.

Pour les trois derniers exercices, le nombre d'actions dilués s'établit ainsi :

- 2013 = 23 036 418
- 2014 = 22 753 655
- 2015 = 22 769 837 (*)

(*) La dilution potentielle dans l'hypothèse d'un exercice total de l'ensemble des instruments financiers en cours représenterait 0.5% du capital au 31 décembre 2015.

2.5.26 Tableau des flux de trésorerie consolidé

Le tableau de flux est présenté conformément à la norme IAS 1 et intègre notamment les règles suivantes :

- les plus et moins-values de cession sont présentées pour leurs montants nets d'impôt,
- les dépréciations d'actifs courants sont présentées au niveau de la variation des flux de trésorerie liée aux actifs courants,
- le poste Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales correspond au prix d'acquisition, minoré de la partie du prix non encore payé, et minoré de la trésorerie nette disponible (ou majoré de la trésorerie passive courante) à la date d'acquisition, avec une logique similaire retenue pour les opérations de cession,
- les lignes Trésorerie nette à l'ouverture et Trésorerie nette à la clôture correspondent à la trésorerie active (disponibilités, valeurs mobilières de placement) minorée de la trésorerie passive courante (concours bancaire, daily, minorée des effets escomptés non échus) ; elles n'intègrent pas les comptes courants avec les sociétés non consolidées.

NOTE 3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les évolutions de périmètre ayant affecté les comptes consolidés 2015 sont les suivantes :

Sociétés	Date d'entrée ou de sortie
• PV Corporate	• Intégration globale le 1 ^{er} janvier 2015
• Grand Hôtel Mercure	• Intégration globale le 1 ^{er} juillet 2015
• GL events Chili	• Intégration globale le 1 ^{er} septembre 2015
• Adecor	• Intégration globale le 1 ^{er} octobre 2015
• Financière Jaulin	• Intégration globale le 1 ^{er} octobre 2015
• Light Events	• Intégration globale le 1 ^{er} octobre 2015
• Fonction meuble	• Intégration globale le 1 ^{er} octobre 2015
• Jaulin	• Intégration globale le 1 ^{er} octobre 2015
• Perfexpo	• Intégration globale le 31 décembre 2015
• Communiquez	• Sortie le 31 décembre 2015
• GL events Suisse	• Sortie le 31 décembre 2015
• Museum Food	• Sortie le 31 décembre 2015
• Première Vision Brésil	• Sortie le 31 décembre 2015
• Traiteur Loriers	• Sortie le 31 décembre 2015
• GL events Oasys Consortium	• Fusion le 31 décembre 2015
• Première Vision Manufacturing	• Fusion le 1er janvier 2015
• Modamont	• Fusion le 1er janvier 2015

Sociétés	Siège social	N° R.C.S.	% de contrôle		% d'intérêt		
			2015	2014	2015	2014	
Société mère							
GL events	Lyon	351571757					
Filiales françaises consolidées							
Adecor (1)	Chilly Mazarin	378 230 569	100,00		100,00		IG
Altitude Expo	Mitry Mory	379 621 220	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Alpha 1	Brignais	535 301 956	51,00	51,00	51,00	51,00	IG
Auvergne Evénements	Cournon d' Auvergne	449 076 900	59,00	59,00	59,00	59,00	IG
Auvergne Evénements Spectacles	Cournon d' Auvergne	449 077 767	100,00	100,00	59,00	59,00	IG
Bleu Royal	Paris	750 800 625	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
Brelet	Nantes	857 803 084	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Brelet Centre Europe	Strasbourg	437 742 059	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Chorus	Vannes	414 583 039	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Décorama	Ivry sur Seine	612 036 996	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Communiquez (2)	Lyon	384 121 125		75,00		75,00	IG
Fabric Expo	Mitry Mory	379 666 449	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Financière Jaulin (1)	Chilly Mazarin	414 121 731	100,00		100,00		IG
Fonction Meubles (1)	Chilly Mazarin	378 230 676	100,00		100,00		IG
GL events Audiovisual	Brignais	317 613 180	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Campus	Lyon	509 647 251	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Cité Centre de Congrès Lyon	Lyon	493 387 963	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Exhibitions	Chassieu	380 552 976	99,50	99,50	99,50	99,50	IG
GL events Management	Lyon	495 014 524	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Parc expo Metz Métropole	Metz	493 152 318	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Scarabée	Roanne	499 138 238	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Services	Brignais	378 932 354	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events SI	Brignais	480 214 766	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Support	Brignais	480 086 768	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL Mobilier	Brignais	612 000 877	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Lou Rugby	Venissieux	432 723 559	44,52	46,26	44,52	46,26	ME
Hall Expo	Brignais	334 039 633	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Jaulin (1)	Chilly Mazarin	335 187 605	100,00		100,00		IG
Light Events (1)	Chilly Mazarin	484 963 046	100,00		100,00		IG
Live ! by GL events	Paris	780 153 862	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Menuiserie Expo	Brignais	353 672 835	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Mont Expo	Brignais	342 071 461	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Modamont (3)	Suresnes	309 121 788		49,00		49,00	IG
Polygone Vert	Brignais	320 815 236	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Première Vision (3)	Lyon	403 131 956	49,00	49,00	49,00	49,00	IG
PV Corporate (1)	Lyon	807 946 181	49,00		49,00		IG
Première Vision Manufacturing (3)	Lyon	794 336 438		49,00		49,00	IG
Profil	Lyon	378 869 846	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Lou Rugby groupe	Venissieux	432 723 559	46,26	46,26	46,26	46,26	ME
Ranno Entreprise	Chilly Mazarin	391 306 065	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. de l' Acropolis de Nice	Nice	493 387 997	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès Metz métropole	Metz	790 342 497	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès Pierre Baudis	Toulouse	444 836 092	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès St-Etienne	Saint Etienne	488 224 718	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Palais Brongniart	Paris	518 805 809	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Palais de la Mutualité	Brignais	517 468 138	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Parc des Expositions de Troyes (4)	Troyes	510 029 648	98,50	90,00	98,50	90,00	IG
Sté exploit. d' Amiens M égacité	Amiens	518 869 011	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Château de Saint-Priest	Brignais	453 100 562	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. de Parcs d' Exposition	Paris	398 162 263	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Polydome Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	488 252 347	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Secil	Lyon	378 347 470	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sepel	Chassieu	954 502 357	46,25	46,25	46,25	46,25	IG
Sign' Expo	Brignais	492 842 349	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Spacio tempo	Flixecourt	380 344 226	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Strasbourg Evenements (4)	Strasbourg	384 911 129	43,86	43,76	43,86	43,76	IG
Toulouse Evenements	Toulouse	752 926 923	99,00	99,00	99,00	99,00	IG
Toulouse Expo (4)	Toulouse	580 803 880	91,63	90,23	91,63	90,23	IG
Vachon	Gonesse	343 001 772	85,00	85,00	85,00	85,00	IG

Sociétés	Siège social	% de contrôle		% d'intérêt		
		2015	2014	2015	2014	
Filiales étrangères consolidées						
Adors	Ankara	76,00	76,00	76,00	76,00	IG
Aedita Latina	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Ankara Uluslararası Kongre	Ankara	76,00	76,00	76,00	76,00	IG
Cabestan	Monaco	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Capewood	Afrique du Sud	4163	4163	4163	4163	IG
Diagonal Food	Barcelone	92,00	92,00	92,00	92,00	IG
Fagga Promoção de eventos	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Frame	Ankara	76,00	76,00	76,00	76,00	IG
GL events Asia	Hong Kong	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Algérie	Alger	90,00	90,00	90,00	90,00	IG
GL events Belgium	Bruxelles	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Brazil Participacoes	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Brussels	Bruxelles	85,00	85,00	85,00	85,00	IG
GL events CCIB	Barcelone	80,00	80,00	80,00	80,00	IG
GL events Centro de Convenções	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Chili (1)	Santiago de Chile	100,00		100,00		IG
GL events Empredimentos Imobiliario	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Exhibitions Shanghai	Shanghai	93,10	93,10	93,10	93,10	IG
GL events Exponet	Sydney	50,00	50,00	50,00	50,00	IG
GL events Field&Lawn	Edimbourg	82,50	82,50	82,50	82,50	IG
GL events Food Turquie	Ankara	76,00	76,00	76,00	76,00	IG
GL events Fuarciik	Ankara	76,00	76,00	76,00	76,00	IG
GL events Hong Kong	Hong Kong	85,00	85,00	85,00	85,00	IG
Sao Paulo Expo (Ex GL events Immigrantes)	Sao Paulo	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Italie	Bologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Macau	Macau	99,00	99,00	99,00	99,00	IG
GL events Production LLC	Dubaï Jebel Ali	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events PVT	New Delhi	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Suisse (2)	Satigny		85,00		85,00	IG
GL events Turquie	Istanbul	76,00	76,00	76,00	76,00	IG
GL events USA	New-York	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Vostok	Moscou	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL Furniture (Asia)	Hong Kong	60,00	60,00	60,00	60,00	IG
GL Litmus Events	New Delhi	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
GL Middle East	Dubaï Jebel Ali	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL Middle East Tent & Trading	Dubaï Jebel Ali	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Oasys Consortium (6)	Johannesburg		80,14		80,14	IG
Grand hôtel Mercure (1)	Rio de Janeiro	100,00		100,00		IG
Istanbul Fuarcilik	Istanbul	24,50	24,50	24,50	24,50	ME
Hungexpo	Budapest	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
LPR	London	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Maf Servizi	Bologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Museum Food (2)	Bruxelles		60,00		60,00	IG
New Affinity	Bruxelles	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events South Africa	Johannesburg	69,39	69,39	69,39	69,39	IG
Owen Brown	Derby	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Padova Fiere	Padoue	80,00	80,00	80,00	80,00	IG
Perfexpo (1)	Bruxelles	100,00		100,00		IG
Premiere Vision Brésil (2)	Rio de Janeiro		74,50		74,50	IG
Premiere Vision Inc	New-York	100,00	100,00	49,00	49,00	IG
Serenas	Ankara	76,00	76,00	76,00	76,00	IG
Slick Seating System	Redditch	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Spacio tempo Arquitecturas Efimeras	Barcelone	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Spacio tempo UK	Uttoxeter	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Top Gourmet	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Traiteur Loriens (2)	Bruxelles		95,54		95,54	IG
Traiteur Loriens Luxembourg (5)	Bruxelles	60,00	70,00	60,00	66,88	IG
World Forum	La Haye	95,00	95,00	95,00	95,00	IG

(1) Entrée de périmètre en 2015

(2) Sortie de périmètre en 2015

(3) Les sociétés Modamont et Première Vision Manufacturing ont été fusionnées dans Première Vision

(4) Les participations dans la société Strasbourg à été portée à 43,86%, celle dans Sepeat à 98,50% et celle de Toulouse Expo à 91,63%

(5) La participation de Traiteur Loriens Luxembourg a été portée à 60%

(6) La société GL events Oasys Consortium a été fusionnée dans GL events South Africa

ME : Mise en équivalence

IG : Intégration globale

NOTE 4 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe GL events est organisé en trois secteurs d'activité.

GL events Live regroupe l'ensemble des métiers de l'événementiel corporate, institutionnel et sportif. Pour apporter des solutions clés en main depuis le conseil et la conception jusqu'à la réalisation.

GL events Exhibitions pilote et anime un grand nombre de salons propriétaires, sur différents secteurs (agroalimentaire, culture, textile...)

GL events Venues gère un réseau de sites événementiels (centres de congrès, parcs d'expositions, salles de spectacles et halles multifonctionnelles) implantés dans de grandes villes en France et à l'international.

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)	31/12/15	31/12/14	Variation 2015 / 2014	
GL events Live	486 448	529 572	(43 124)	-8,14%
%de CA Total	51,6%	56,4%		
GL events Exhibitions	166 365	143 236	23 129	16,15%
%de CA Total	17,7%	15,2%		
GL events Venues	289 607	266 574	23 033	8,64%
%de CA Total	30,7%	28,4%		
Chiffre d'affaires	942 420	939 382	3 038	0,32%

RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

(en milliers d'euros)	31/12/15	31/12/14
GL events Live	32 661	39 733
GL events Exhibitions	20 088	8 423
GL events Venues	18 984	16 459
Résultat opérationnel courant	71 732	64 615

INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS DE LA PERIODE

(en milliers d'euros)	31/12/15	31/12/14
GL events Live	16 704	26 804
GL events Exhibitions	(147)	1 500
GL events Venues	83 697	52 427
Investissements nets	100 254	80 731

DOTATIONS ET REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31/12/15	31/12/14
GL events Live	(26 160)	(25 148)
GL events Exhibitions	483	204
GL events Venues	(12 164)	(11 796)
Amortissements et provisions	(37 841)	(36 740)

Dans la mesure où l'activité du Groupe est de fournir des prestations à des événements partout dans le monde dont la localisation n'est pas récurrente d'une année à l'autre, une information par secteur géographique n'est pas pertinente.

NOTE 5 INFORMATIONS SUR LE BILAN

5.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/14	Augm.	Dim ou dépré	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassem ^t	31/12/15
Ecarts d'acquisition Live	145 105		(1 065)	(4 613)	34 181	173 609
Ecarts d'acquisition Exhibitions	246 764		(150)	(1 469)	(26 268)	218 877
Ecarts d'acquisition Venues	49 996			2	16 219	66 218
Ecarts d'acquisition	441 865	0	(1 215)	(6 079)	24 133	458 705
Autres immo. incorporelles	93 296	4 660	(8 778)	(10 927)	897	79 148
Amortissements	(39 468)	(3 975)	3 599	1 645	72	(38 127)
Autres immo. incorporelles	53 828	685	(5 179)	(9 282)	969	41 021
Immobilisations incorporelles	495 693	685	(6 394)	(15 361)	25 102	499 726

L'analyse des écarts de première consolidation des acquisitions de l'exercice n'est pas définitive et pourrait donner lieu à des affectations complémentaires dans le délai de douze mois de la date d'acquisition.

Les mouvements de périmètre des écarts d'acquisition proviennent de l'entrée du Groupe JAULIN. Conformément à la norme, les compléments de prix ont été intégrés au coût d'acquisition. A la date de prise de contrôle, les actifs et passifs acquis s'élevaient respectivement à 33 et 28 millions d'euros.

A la fin de l'exercice 2014, le Groupe a réorienté les activités de GL events Italia sur les 3 métiers du Groupe (Live, Exhibitions & Venues). En conséquence, l'écart d'acquisition initialement positionné sur le regroupement Exhibitions a été réaffecté partiellement sur les autres métiers du Groupe. Cette réaffectation ne remet pas en cause les résultats de tests de dépréciation réalisés sur les périodes présentées.

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, la méthode appliquée est celle des discounted cash-flow développée au niveau des unités génératrices de trésorerie.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues	31/12/2015	31/12/2014
Taux d'actualisation (WACC) - Live	8,17%	8,06%
Taux d'actualisation (WACC) - Exhibitions	7,37%	7,08%
Taux d'actualisation (WACC) - Venues	7,37%	7,08%
Hypothèse croissance	31/12/2015	31/12/2014
France	3,00%	3,00%
Afrique du Sud	5,00%	3,00%
Brésil	7,50%	3,00%
Chine	2,00%	3,00%
Middle East	2,00%	3,00%
Russie	2,00%	3,00%
Turquie	8,00%	3,00%
Autres pays	2,00%	3,00%
Hypothèse croissance en valeur terminale	2,00%	2,00%

Le coefficient beta retenu est de 92% pour l'activité de GL events Live et de 100% pour l'activité GL events Exhibitions et pour l'activité GL events Venues.

Les tests de dépréciation font apparaître une valeur recouvrable supérieure à la valeur des actifs testés. Pour l'ensemble des UGT, des tests de sensibilités ont été effectués. Une variation combinée des données actuarielles (baisse du taux de croissance à l'infini (-0,5%), augmentation du taux de WACC (+1%)) et des données opérationnelles (baisse du taux d'EBIT (-9%)) ne fait pas apparaître de besoin de dépréciation.

5.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/14	Augm.	Dim.	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassem ^t	31/12/15
Terrains	72		(70)	1		3
Constructions	117 061	78 440	(81)	(32 434)	10 292	173 278
Total brut	117 133	78 440	(151)	(32 433)	10 292	173 281
Amortissements constructions	(11 562)	(3 865)	76	641	(927)	(15 637)
Terrains et Constructions	105 571	74 575	(75)	(31 792)	9 365	157 644

(en milliers d'euros)	31/12/14	Augm.	Dim.	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassem ^t	31/12/15
Installations, matériel et outillage	32 917	3 867	(2 094)	(690)	1 617	35 617
Autres immob. corporelles	79 971	4 535	(4 916)	(2 093)	6 715	84 212
Immob. corporelles en cours	8 667	699	(108)	(209)	(8 281)	768
Matériels locatifs	226 874	13 758	(14 608)	(806)	15 119	240 337
Total brut	348 429	22 859	(21 726)	(3 798)	15 170	360 934
Installations, matériel et outillage	(21 898)	(8 064)	4 038	399	(662)	(26 187)
Autres immob. Corporelles	(57 062)	(7 269)	4 629	543	436	(58 723)
Matériels locatifs	(134 446)	(19 505)	10 084	(953)	(11 172)	(155 992)
Total amortissements	(213 407)	(34 838)	18 751	(11)	(11 398)	(240 903)
Immobilisations corporelles	135 022	(11 979)	(2 975)	(3 809)	3 772	120 031

Les augmentations du poste constructions concernent essentiellement les travaux contractuels sur le Palais Brongniart, les travaux de réhabilitations et de construction de Sao Paulo Expo (environ 65 millions d'euros) et les travaux de construction de l'hôtel à Rio de Janeiro.

Les autres immobilisations corporelles intègrent essentiellement des agencements, du mobilier, du matériel de transport, et des équipements informatiques.

Les principales variations sur les matériels locatifs concernent les investissements de la période pour l'essentiel en France, en Angleterre.

5.3 ACTIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31/12/14	Augm.	Dim.	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassem ^t	31/12/15
Titres disponibles à la vente	36 256	3 567	(1 553)	10	330	38 608
Prêts et créances	34 850	547	(7 091)	125	538	28 970
Dépréciation	(2 380)	(793)				(3 173)
Actifs financiers	68 726	3 321	(8 644)	134	868	64 406

5.4 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Les participations dans les entreprises associées évoluent comme suit :

(en milliers d'euros)	2015	2014
Valeur des titres à l'ouverture	2 489	3 844
Mouvements de périmètre	219	651
Dividende		
Résultat des entreprises associées	(1 018)	(2 006)
Participations dans les entreprises associées	1 690	2 489

Les éléments financiers 2015 des sociétés mises en équivalence sont :

(en milliers d'euros)	Lou Rugby groupe	Lou Rugby	Istanbul Fuarcilik
Actif immobilisé	5 426	13 345	3
Actif courant	27	7 567	898
Total Actif	5 453	20 912	902
Capitaux propres	(1 632)	998	654
Passif	7 085	19 914	248
Total Passif	5 453	20 912	902
Chiffre d'Affaires		16 099	2 982
Résultat net	(34)	(2 542)	522
Quote-part de résultat des entreprises associées	(16)	(1 132)	130

5.5 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/15	31/12/14
Consommables	3 495	6 425
En cours de production	9 349	9 996
Stock locatif - marchandises	33 294	27 832
Total brut	46 139	44 252
Dépréciations	(3 593)	(1 827)
Stocks et en-cours	42 545	42 425

5.6 CREANCES CLIENTS

Les créances clients se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/15	31/12/14
Clients	171 993	160 963
Factures à établir	58 149	38 405
Dépréciations	(13 782)	(12 969)
Créances clients	216 359	186 399

Le poste « Factures à établir » comprend notamment une quote-part des prestations relatives à la COP 21.

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an et l'antériorité se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	non échues ou inférieur à 30 jours	retard de 30 à 90 jours	retard supérieur à 90 jours	Total
Créances clients	118 425	14 295	25 491	158 211

5.7 AUTRES CREANCES

Les autres créances se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/15	31/12/2014 (*)
Avances et acomptes	15 961	19 905
Créances sociales	1 757	2 683
Créances fiscales	51 311	52 377
Comptes courants sociétés non consolidées	12 648	11 130
Autres créances opérationnelles et diverses	22 903	11 767
Charges constatées d'avance	25 214	21 832
Dépréciation des comptes courants	(5 255)	(2 061)
Dépréciation des autres créances	(26)	(26)
Autres créances	124 513	117 607

(*) Données au 31.12.2014 retraitées cf. note 2 page 109

Toutes les autres créances ont une échéance inférieure à un an.

5.8 IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés actifs et passifs se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/14	M vts/P érim et Juste valeur Instr. Financier	écarts de conversion	Produits ou charges	31/12/15
Impôts différés actifs	25 569	1 887	(226)	(4 020)	23 210
Impôts différés passifs	(4 679)	(570)	16	(309)	(5 543)
Impôts différés actifs (passifs) nets	20 890	1 317	(211)	(4 329)	17 667

Les impôts différés actifs et passifs se ventilent par nature de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/14	M vts/P érim et Juste valeur Instr. Financier	écarts de conversion	Produits ou charges	31/12/15
Autres décalages d'amortissement	(2 192)	(117)	16	(45)	(2 338)
Déficits reportables	16 485	(73)	(293)	(168)	15 951
Provisions	3 009	713	71	(4 107)	(315)
Indemnités de départ en retraite	2 198	835	(4)	38	3 068
Organic et effort construction	462	0	0	(188)	274
Participation des salariés	872	(78)	0	405	1 199
Amortissements dérogatoires	(48)	10	0	(8)	(46)
Autres	104	26	(0)	(257)	(126)
Total	20 890	1 317	(211)	(4 329)	17 667

Le montant global des déficits reportables du Groupe non pris en compte dans le calcul des impôts différés est de 4 831 milliers d'euros, représentant un impôt différé non activé de 1 390 milliers d'euros.

Conformément à la norme IAS 12, l'activation des déficits est rendue possible par les bénéfices attendus sur les exercices à venir. Les déficits sont activés sur un horizon de temps indéfini lorsque la durée d'utilisation des déficits ne connaît pas de prescription.

L'activation des déficits se ventile par zone géographique principalement de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Créance impôt différé		Modalités de consommation
	31/12/15	31/12/14	
Brésil	2 256	534	Reportable sans limitation de durée
France	741	867	Reportable sans limitation de durée
Hongrie	1 582	2 107	Reportable sans limitation de durée
Italie	8 289	5 109	Reportable sans limitation de durée
Turquie	1 016	1 531	Reportable sur 5 ans
Royaume Uni	1 763	2 340	Reportable sans limitation de durée

5.9 EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/15	31/12/14
Valeurs mobilières de placement	37 586	68 867
Disponibilités	116 915	134 759
Trésorerie active	154 501	203 627
Concours bancaires courants	(20 874)	(16 977)
Trésorerie nette	133 628	186 650

La juste valeur des valeurs mobilières de placement à la date du 31 décembre 2015 est de 37,6 millions d'euros. Les placements sont investis dans des produits sans risque : Sicav monétaires, certificats de dépôts ou compte à terme.

5.10 CAPITAUX PROPRES

5.10.1 Capital

Capital social

Les actions de GL events sont inscrites sur l'Eurolist d'Euronext Paris - compartiment B. Au 31 décembre 2015, le capital social était fixé à 90 615 680 €, divisé en 22 653 920 actions de 4 €.

Titres donnant accès au capital

Néant

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2014 a délégué sa compétence au conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la société ou tous types de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à des actions de la société et ce, avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum de 30 millions d'euros.

Cette délégation de compétence a été donnée pour une durée de 26 mois, expirant le 25 juin 2016.

Répartition du capital et des droits de vote

Le capital de GL events est réparti comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Polygone SA	11 456 496	50,57%	61,55%
Sofina	2 983 530	13,17%	13,49%
CM CIC Capital Investissements	900 000	3,97%	4,90%
Public	7 313 894	32,29%	20,05%
Nombre d'actions total	22 653 920	100,00%	100,00%

5.10.2 Primes et réserves

Les primes représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant des apports reçus en numéraire ou en nature.

Sur 2015, le poste « Primes et Réserves » évolue de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/15	31/12/14 (*)
Primes et Réserves à l'ouverture	267 340	281 615
Affectation du résultat	29 627	10 104
Dividendes	(13 346)	(13 534)
Effet de variation de la juste valeur des instruments financiers	655	(1 265)
Quote-part d'actif apportée par les minoritaires	(1 815)	(6 334)
Amendement IAS 19	(1 267)	(591)
Annulation des titres auto-contrôle	(2 215)	(1 751)
Coût des options de souscription d'actions	2 357	1 865
Autres variations	(1)	(2 771)
Primes et Réserves à la clôture	281 335	267 340

(*) Données au 31.12.2014 retraitées cf. note 2 page 109

5.10.3 Ecarts de conversion

Les écarts de conversion représentent la différence entre l'application des cours historiques et des cours moyen par rapport au cours de clôture. Au 31 décembre, les écarts de conversion sont de (65 877) milliers d'euros.

5.10.4 Actions propres

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, renouvelé par l'assemblée générale du 30 avril 2015, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2015 :

(nombre d'actions)	31/12/14	Acquisitions	Cessions	31/12/15
- Actions propres	351 202	89 414	(38 507)	402 109
- Contrat de liquidité	3 898	381 905	(350 932)	34 871

Le contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement est conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et a pour objectif l'animation du marché. Les frais de négociations des opérations dans le cadre de ce contrat se sont élevés à 30 500 euros sur l'exercice 2015.

Le nombre d'actions auto-détenues et détenues dans le cadre du contrat de liquidité à la clôture de l'exercice est de 436 980.

5.10.5 Plans d'actions gratuites & plans d'options de souscription

- Plan d'actions gratuites

Date d'ouverture du plan	Attributions initiales	Période d'acquisition des droits	Attributions devenues caduques	Attributions devenues définitives en 2015	Attributions restantes à exercer
Plan n°8 du 01.03.2013	99 600	01.03.2016	10 075	-	89 525
Plan n°9 du 01.03.2014	20 060	01.03.2015	3 300	16 760	-
Plan n°10 du 28.02.2014	160 575	01.03.2017	2 075	-	158 500
Plan n°11 du 28.02.2014	19 310	01.03.2016	-	-	19 310
Plan n°12 du 30.01.2015	2 000	01.02.2017	-	-	2 000
Plan n°13 du 30.01.2015	112 975	01.02.2018	775	-	112 200
Plan n°14 du 30.01.2015	21 180	01.02.2017	-	-	21 180

- Plan d'options de souscription

Date d'ouverture du plan	Nombre d'actions attribuées	Prix d'exercice	Période d'acquisition des droits	Nombre d'options exercées en 2015	Nombre d'options devenues caduques	Nombre d'options restant à exercer
Plan n°12 du 04.03.2011	61 850	25,14	04.03.2014 - 03.03.2016	-	9 833	52 017
Plan n°13 du 02.03.2012	83 550	15,71	02.03.2015 - 01.03.2017	-	19 650	63 900
Plan n°14 du 01.03.2013	84 700	17,17	01.03.2016 - 28.02.2018	-	6 800	77 900

5.11 PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrière (qui concernent pour l'essentiel les sociétés françaises du Groupe) sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : taux des obligations d'Etat de 1,70 % pour le taux OAT TEC 25 ans,
- Taux moyen de progression des salaires : 2%,
- Age de départ est de 67 ans, pour toutes les catégories de personnel, tient compte de l'évolution de la législation,
- Taux de charges sociales patronales de 40 %.
- Le taux de rotation est calculé par tranche d'âge du salarié.

(en milliers d'euros)	31/12/15	31/12/14	Rubrique concernée
A l'ouverture	8 402	7 870	
Coût des services rendus – Prestations services aux salariés	122	(955)	Résultat opérationnel
Charge comptabilisée en résultat	122	(955)	
Gains ou pertes actuariels de la période liés aux changements d'hypothèses.	1 320	543	
Mouvements de périmètre & reclassements	1 012	944	
Provision indemnités de fin de carrière	10 855	8 402	

La provision d'indemnités de fin de carrière tient compte de contrats d'assurance spécifiques souscrits principalement par les sociétés Sepel, Toulouse Evenements, GL events Services et GL events Exhibitions couvrant l'engagement pour un montant global de 1 419 milliers d'euros au 31 décembre 2015 et de 1 387 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Une variation de +/- 1 point du taux d'actualisation entrainerait une variation de la provision de l'ordre + / - 1 millions d'euros, comptabilisée en capitaux propres.

5.12 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES COURANTES

Les provisions pour risques et charges courantes se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/14	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice montant utilisé	montant non utilisé	Ecarts de conversion	Mvts de périm.& reclassement ^t	31/12/15
Provisions pour risque social	1 670	1 368	(810)		(12)	215	2 431
Mise en équivalence	1		(1)				0
Autres provisions ⁽¹⁾	18 506	1 237	(6 257)		(5)	789	14 270
Provisions courantes	20 177	2 605	(7 068)	0	(18)	1 004	16 701

⁽¹⁾ Une provision de 15,7 millions d'euros pour risque pays a été constituée en 2011, suite à la suspension, par le Comité d'Organisation et l'Autorité de Développement de Dehli des paiements envers leurs fournisseurs dans le cadre des Jeux du Commonwealth qui se sont déroulés en 2010 en Inde.

La provision initiale a été utilisée à hauteur de 4,6 millions d'euros au 31 décembre 2015.

A la clôture cette provision s'élève à 11 millions d'euros.

5.13 DETTES FINANCIERES

5.13.1 Ventilation des dettes financières courantes et non courantes

(en milliers d'euros)	31/12/14	Augm.	Remb.	Ecarts de conversion	Mvts de périm.& reclassement ^t	31/12/15
Dettes à M et L.T	475 528	166 909	(134 051)	(18 417)	9 340	499 310
Instruments financiers	7 857		(982)			6 875
Autres dettes financières	2 350	970	(42)	19		3 298
Endettement financier ⁽¹⁾	485 735	167 880	(135 074)	(18 398)	9 340	509 483
Trésorerie passive	16 977	2 449		(237)	1 685	20 874
Total dettes financières	502 712	170 329	(135 074)	(18 635)	11 025	530 357
Valeurs mobilières de placement	(68 867)		32 087	930	(1 735)	(37 586)
Disponibilités	(134 759)		17 359	1 564	(1 079)	(116 915)
Trésorerie active	(203 627)	0	49 446	2 494	(2 814)	(154 501)
Endettement net	299 086	170 329	(85 628)	(16 141)	8 211	375 856

(1) dont au 31 décembre 2015
 Endettement financier à L&MT non courant
 Endettement financier à L&MT courant

408 738
 100 745

La trésorerie nette correspond à la différence entre la trésorerie active et la trésorerie passive. Au 31 décembre 2015, elle s'élève à 133 628 k€ contre 186 650 k€ au 31 décembre 2014.

Les variations des dettes à moyen et long-terme s'expliquent notamment par le financement des travaux de rénovation et de construction de Sao Paulo Expo, la construction d'un nouveau Pavillon au Riocentro, l'acquisition du Groupe JAULIN et le BFR lié aux prestations de la COP 21 à Paris.

Les dettes financières se répartissent par échéance de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/15	Montants à moins d'1 an	Montants à plus d'1 an et moins de 5 ans	Montants à plus de 5 ans
Emprunts à L. et M.T.	499 310	94 672	375 529	29 110
Instruments financiers dérivés	6 875	2 775	4 100	
Autres dettes financières	3 298	3 298		
Concours bancaires courants	20 874	20 874		
Dettes financières	530 357	121 619	379 629	29 110

5.13.2 VENTILATION DE L'ENDETTEMENT NET PAR DEVISE

L'endettement net se répartit par devise de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Trésorerie active	Total dettes nettes
Total zones Euro	373 374	111 502	(121 451)	363 425
Dollar US			(1 314)	(1 314)
Dollar Australien			(114)	(114)
Dhirams Emirat Arabes Unis			(1 645)	(1 645)
Livre Sterling			(5 315)	(5 315)
Forint Hongrois			(5 509)	(5 509)
Hong Kong dollar			(2 803)	(2 803)
Yuan Renminbi Chinois			(1 654)	(1 654)
Dinar Algérien			(16)	(16)
Livre Turque	71	364	(1 524)	(1 089)
Rand Sud-Africain	132		(619)	(487)
Roupie Indienne			(194)	(194)
Rouble			(2 757)	(2 757)
Real Brésilien	35 162	9 752	(9 585)	35 330
Total autres zones	35 365	10 117	(33 051)	12 430
Endettement net	408 738	121 618	(154 501)	375 855

5.14 AUTRES DETTES

Les autres dettes se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/15	31/12/14
Comptes courants	7 599	2 151
Dettes diverses	44 126	35 306
Produits constatés d'avance	112 680	118 580
Autres dettes	164 405	156 036

Les autres dettes ont une échéance inférieure à un an.

5.15 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

(en milliers d'euros)	31/12/15	31/12/14
Variation de stocks	(273)	3 003
Variation des créances clients	(38 606)	(6 766)
Variation des dettes fournisseurs	6 516	15 591
Variation des autres postes	4 982	(8 728)
Variation du besoin en fonds de roulement	(27 382)	3 098

NOTE 6 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT**6.1 ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES**

Les achats consommés et charges externes se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2015	2014
Achats consommés	(62 774)	(68 335)
Sous-traitance et personnel extérieur	(279 807)	(264 855)
Location de matériels et loyers immobiliers	(89 932)	(101 522)
Transport, déplacements, missions et réceptions	(36 584)	(45 237)
Autres achats et charges externes	(115 250)	(113 033)
Achats consommés et autres charges externes	(584 346)	(592 982)

6.2 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et provisions se détaillent de manière suivante :

(en milliers d'euros)	2015	2014
Dotations amort. et prov. sur l'actif immobilisé	(20 613)	(13 933)
Dotations amort. et prov. sur le matériel locatif	(19 505)	(21 418)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(2 783)	(2 454)
Dotations et reprises aux provisions sur autres actifs circulants	(167)	(4 600)
Dotations aux amortissements et provisions	(43 068)	(42 405)

6.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS

Les autres produits et charges opérationnels courants se décomposent de manière suivante :

(en milliers d'euros)	2015	2014
Subventions d'exploitation	1 530	2 260
Pertes sur créances irrécouvrables	(669)	(2 001)
Autres produits et charges	(1 192)	(4 354)
Autres produits et charges opérationnels courants	(330)	(4 095)

6.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	2015	2014
Dépréciation des écarts d'acquisition		(5 356)
Coûts de restructuration des activités	(3 988)	(12 389)
Sorties d'actifs	1 403	20 022
Autres produits et charges opérationnels	(2 584)	2 277

6.5 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2015	2014
Produits de placements financiers	3 953	2 993
Intérêts	(13 457)	(14 535)
Coût de l'endettement net	(9 504)	(11 542)
Autres Produits financiers de participation	803	133
Gains et pertes de change	(1 971)	363
Dotations et reprises de provisions	(1 789)	(160)
Autres produits et charges financiers	(2 958)	336
Résultat financier	(12 462)	(11 207)

6.6 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2015	2014
Charges IFRS 2	(1 616)	(1 251)
Salaires, participations et charges sociales	(220 927)	(205 511)
Charges de personnel	(222 543)	(206 762)

6.7 CHARGE D'IMPOT

L'évolution de la charge d'impôt se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	2015	2014
Impôts exigibles sur les bénéfices	(14 680)	(19 679)
Impôts différés	(3 890)	357
Impôt sur les bénéfices	(18 570)	(19 322)

La preuve d'impôt s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	2015	2014
Résultat avant impôt	56 686	55 685
Taux d'impôt en France hors contribution sociale 3,3%	33,33%	33,33%
Impôt théorique	(18 893)	(18 560)
Dépréciation des écarts d'acquisition	167	(1 570)
Effet des différences permanentes	(34)	5 004
Stocks options	(19)	(59)
Différences de taux d'impôt	1 076	(816)
Contribution sociale 3,30%	(148)	(214)
Déficits non activés/utilisation de déficits antérieurs non activés	(718)	(3 107)
Impôt sur les bénéfices	(18 570)	(19 322)

NOTE 7 NOTE SUR LES EFFECTIFS

L'effectif du Groupe se répartit comme suit au 31 décembre :

Répartition par métier	31/12/15	31/12/14
Corporate	165	152
GL events Live	2 821	2 698
GL events Exhibitions	381	388
GL events Venues	885	869
Total	4 252	4 107

Ventilation par catégorie	31/12/15	31/12/14
Dirigeants	93	90
Cadres	1 255	1 229
Agents de maîtrise	1 027	1 037
Employés	1 120	1 109
Ouvriers	757	641
Total	4 252	4 107

NOTE 8 NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN**8.1 TABLEAU DES ENGAGEMENTS**

Catégories d'engagements (en milliers d'euros)	
Engagements donnés	
- Caution garantie crédit CT	néant
- Caution garantie crédit MT	néant
- Caution solidaire, garantie divers	néant
Engagements reçus	
- Caution solidaire, garantie divers	néant

Conformément aux principes d'établissement de l'annexe des comptes consolidés qui ne présente que les engagements du Groupe vis à vis des tiers et sociétés non consolidées, les engagements hors bilan entre sociétés consolidées sont éliminés au même titre que l'ensemble des opérations et soldes intragroupe.

8.2 REDEVANCES DE CONCESSIONS, LOYERS IMMOBILIERS ET LOYERS DE CREDIT-BAIL POUR LA PART NON RESILIALE DES BAUX

(en milliers d'euros)	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Parcs d'exposition et centres de congrès	34 278	139 430	264 718
Location immobilière	16 969	35 436	37 717
Location en crédit-bail	3 238	6 757	52

Par ailleurs, les contrats de concession peuvent prévoir le versement de loyers variables fonction généralement du résultat avant impôt.

8.3 DETTES ET CREANCES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

(en milliers d'euros)	Dettes garanties	Nature de la garantie
- Garanties bancaires	10 114	Gage de comptes d'instruments financiers

8.4 ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT

Les engagements d'investissement sont présentés dans l'échéancier suivant :

(en milliers d'euros)	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Engagement d'investissement	50 012	36 387	51 612

8.5 ENGAGEMENTS LIES AUX RACHATS DE SOCIETE

Au 31 décembre 2015, il n'existe aucun engagement lié au rachat de société.

8.6 AUTRES ENGAGEMENTS

Dans le cadre du renouvellement du contrat de l'Arena pour une durée de 30 ans, le Groupe s'est engagé à réaliser des investissements : construction d'un Pavillon, modernisation des sites, à réaliser des prestations et à mettre ses installations à disposition du Comité d'Organisation des JO pour une durée de 6 mois au cours de l'exercice 2016. En contrepartie le Groupe a obtenu des gratuités de loyers.

NOTE 9 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les états financiers consolidés comprennent l'ensemble des sociétés figurant dans le périmètre (cf. note 3). La société-mère est la société Polygone SA. Les opérations avec les sociétés liées concernent essentiellement la prestation de direction facturée par Polygone SA à GL events, Messieurs Olivier GINON, Olivier ROUX et Erick ROSTAGNAT étant administrateurs communs aux deux sociétés, et des loyers immobiliers facturés par Foncière Polygone au Groupe, Monsieur Olivier GINON étant Président, Madame Anne-Sophie GINON étant directrice générale et Erick ROSTAGNAT directeur général délégué de cette société.

Il n'existe pas d'autre engagement en matière de pension ni d'indemnité assimilée dont bénéficient les autres membres et anciens membres des organes d'administration et de direction. Il n'y a ni avance ni crédit alloué aux organes d'administration et de direction.

Les opérations courantes avec les parties liées au cours de l'exercice 2015 se présentent comme suit :

Nature	Produits (charges)
Prestation de direction générale ⁽¹⁾	(2 712)
Prestations et frais de missions, déplacements et assurances	591
Loyers et taxes foncières ⁽²⁾	(20 061)
	Solde au 31/12/15
Dépôts de garantie ⁽³⁾	24 870
Client	287
Fournisseur	(3 302)
Compte courant	(7 435)

⁽¹⁾ la prestation de direction générale comprend les rémunérations de messieurs GINON et ROUX, les charges patronales associées et les frais de déplacement liés à leurs missions. Elle est reconduite tacitement chaque année et approuvée à l'Assemblée Générale dans le cadre des conventions réglementées.

⁽²⁾ les loyers concernent 14 sites opérationnels, dont les parcs des expositions de Turin et Budapest que Foncière Polygone a acquis à GL events en 2009. Ces loyers ont été déterminés à des conditions de marché, basées sur des rendements locatifs ou des prix au m² pour des biens comparables.

⁽³⁾ les dépôts de garantie correspondent à un an de loyer TTC.

La société Hungexpo a cédé au cours de l'exercice à la société Foncière Polygone Hungaria (société détenue à 100% par Foncière Polygone, entité elle-même détenue à 100% par Polygone SA) un terrain pour un montant de 1,4 millions d'euros.

Les rémunérations 2015 versées aux membres des organes d'administration et de direction se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	Olivier GINON ⁽¹⁾	Olivier ROUX ⁽¹⁾	Olivier FERRATON	Erick ROSTAGNAT
Fixe	334	303	257	209
Variable	-	-	90	80
Avantage nature	7	9	30	3
Total rémunérations	341	312	377	292
Valorisation des actions gratuites de performances attribuées au cours de l'exercice	-	-	320	232
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-	-	-
Total options & actions de performances	-	-	320	232
Total	341	312	697	524

⁽¹⁾ rémunération versée par Polygone SA, société holding de GL events dont la répartition du capital est précisée en partie 6 (renseignement concernant le capital) page 163.

NOTE 10 NOTE SUR LES RISQUES

La revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe GL events est présentée dans le rapport de gestion en page 65.

NOTE 11 LITIGES

Italie – Padova

Le Groupe a été victime d'actes graves de concurrence déloyale/parasitisme, de vol de salon et de détournement de données commerciales, au préjudice de sa filiale Padova Fiere.

Afin de protéger son activité en faisant cesser ces agissements, mais également pour recevoir l'indemnisation de ses préjudices, le Groupe a engagé des procédures judiciaires à l'encontre de i) la société à capitaux publics (VeronaFiere) qui exploite le parc concurrent de la ville de Verone, ii) d'anciens salariés du Groupe intervenant désormais au profit de ce parc concurrent.

Les premières décisions judiciaires (certaines déjà définitives) rendues par la justice italienne ainsi que les demandes indemnitaires, étayées par des expertises indépendantes, confortent le groupe dans l'appréciation de la valeur des éléments incorporels (écart d'acquisition) inscrits au sein du bilan.

NOTE 12 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

(en euros)	MAZARS				MAZA-SIMOËNS			
	Montant		%		Montant		%	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Audit								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	126 000	117 000	14%	14%	88 600	82 000	28%	27%
- Filiales intégrées globalement	662 000	675 000	75%	83%	223 900	219 900	72%	73%
• Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur	93 000		11%					
- Filiales intégrées globalement	2 000		0%					
Sous-total	883 000	792 000	100%	98%	312 500	301 900	100%	100%
Autres prestations	0	17 000	0%	2%				
Sous-total	0	17 000	0%	2%				
TOTAL	883 000	809 000	100%	100%	312 500	301 900	100%	100%

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GL events SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Tests de dépréciation des actifs incorporels

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, selon les modalités décrites dans les notes 2.5.5 et 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et de la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Oullins et Villeurbanne, le 8 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOENS
Sébastien Belmont

MAZARS
Paul-Armel Junne

MAZARS
Thierry Colin

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015		31/12/2014	
		Brut	Amort. /prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles	2.2 et 3.1	17 072	173	16 899	16 914
Immobilisations corporelles	2.3 et 3.1	6 793	2 222	4 571	5 162
Titres de participation	2.4 et 3.2	614 887	40 037	574 850	481 415
Créances rattachées à des Participations	2.6 et 3.2	128 234	13 945	114 289	110 700
Autres immobilisations financières	3.2	47 324	2 850	44 474	38 605
Actif immobilisé		814 310	59 228	755 082	652 795
Clients et comptes rattachés	2.5 et 3.3	20 630		20 630	18 675
Autres créances	2.5 et 3.4	41 599	426	41 173	13 195
Actif circulant		62 229	426	61 803	31 870
Valeurs mobilières de placement	3.5	22 830	574	22 256	50 205
Disponibilités	3.5	33 071		33 071	47 894
Trésorerie		55 901	574	55 327	98 100
Comptes de régularisation	3.6	3 264		3 264	2 597
Total Actif		935 703	60 228	875 475	785 361

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Capital social	3.7	90 616	90 616
Prime d'émission	3.7	172 638	172 638
Réserve légale	3.7	9 062	8 574
Autres réserves	3.7	19 021	17 140
Résultat de l'exercice		26 860	15 715
Amortissements dérogatoires	3.7	1 746	3 554
Capitaux propres		319 942	308 235
Provisions pour risques et charges	2.7 et 3.8	4 002	2 853
Dettes financières	3.9	530 362	458 257
Fournisseurs et comptes rattachés	2.5 et 3.10	8 765	10 147
Dettes fiscales et sociales	2.5 et 3.10	1 714	2 167
Autres dettes	2.5 et 3.10	10 527	3 632
Dettes circulantes		551 368	474 204
Comptes de régularisation		163	69
Total Passif		875 475	785 361

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	2.9	29 571	28 928
Autres produits d'exploitation		24	201
Reprises de provisions et transferts de charges		67	9
Produits d'exploitation	4.1	29 662	29 138
Charges externes		(28 763)	(31 157)
Impôts et taxes		(360)	(132)
Salaires et charges	5	(3 189)	(3 742)
Dotations aux amortissements et provisions		(1 214)	(1 055)
Autres charges		(454)	(523)
Charges d'exploitation		(33 980)	(36 610)
Résultat d'exploitation		(4 318)	(7 471)
Produits financiers		38 414	32 137
Charges financières		(38 312)	(33 246)
Résultat financier	4.2	102	(1 109)
Résultat courant avant impôt		(4 216)	(8 581)
Produits exceptionnels		34 149	27 850
Charges exceptionnelles		(11 984)	(9 930)
Résultat exceptionnel	2.10 et 4.3	22 165	17 921
Impôts sur les bénéfices	2.13	8 910	6 376
Résultat net comptable		26 860	15 715

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2015

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Note 1 Faits marquants	140
Note 2 Règles et méthodes comptables	140

INFORMATIONS SUR LE BILAN

Note 3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles	143
Note 3.2 Immobilisations financières	143
Note 3.3 Créances clients et comptes rattachés	143
Note 3.4 Autres créances	143
Note 3.5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités	144
Note 3.6 Comptes de régularisation actif	144
Note 3.7 Tableau de variation des capitaux propres	144
Note 3.8 Provisions pour risques et charges	144
Note 3.9 Endettement financier net	145
Note 3.10 Echancier des emprunts et dettes	145
Note 3.11 Charges à payer et produits à recevoir	146

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 4.1 Produits d'exploitation	146
Note 4.2 Résultat financier	146
Note 4.3 Résultat exceptionnel	147
Note 4.4 Impôts sur les bénéfices	147
Note 4.5 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires sur les capitaux propres et sur le résultat	147

AUTRES INFORMATIONS

Note 5 Effectifs moyen	147
Note 6 Engagements hors bilan	148
Note 7 Identité de la société consolidante	148
Note 8 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	148
Note 9 Opérations avec les entreprises liées	148
Note 10 Tableau des filiales et participations	149

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2015 DE GL EVENTS

NOTE 1 FAITS MARQUANTS

En 2015, GL events a fait l'acquisition de 100% de la société Financière Jaulin et a participé à l'augmentation de capital de la société GL events Brasil Participacoes à hauteur de 90.10 M€.

Par ailleurs, les entités GL events Parc des Expo de Metz, Toulouse Expo et la Société d'Exploitation du Palais de la Mutualité ont été cédées au cours du mois de décembre 2015 à la filiale détenue à 100% et dédiée à la gestion des participations dans le métier de GL events Venues.

Des dépréciations sur certains titres de participation et comptes courants ont été enregistrées pour un montant de 24 M€.

NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis dans l'objectif de présenter une image fidèle, en respectant:

- les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité,
- conformément aux hypothèses de base suivantes :
 - continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables, d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux dispositions du règlement CRC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général qui abroge le règlement CRC n°99-03 ainsi que ses règlements modificatifs.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts historiques.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts historiques.

2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel à un mali de fusion et à des logiciels informatiques.

Les logiciels sont évalués à leur coût d'achat et sont amortis linéairement sur leur durée de vie de 1 à 3 ans.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

A chaque clôture, un test de dépréciation est réalisé. En cas de présence d'un indice de perte de valeur, une provision est constituée d'un montant égal à la différence entre la valeur d'utilité et la valeur comptable.

2.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éléments de l'actif immobilisé sont évalués à leur coût d'achat. Ils font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon le mode linéaire, la durée et les conditions probables d'utilisation des biens.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

	Durées
Agencements et installations	10 ans
Matériel de transport	3 à 4 ans
Mobilier et matériel de bureau	4 à 10 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

2.4 TITRES DE PARTICIPATION ET TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

Les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Les clauses de révision de prix sont prises en compte lorsqu'elles peuvent être déterminées de façon fiable.

Une dépréciation est constituée sur les titres de participation lorsque leur valeur d'inventaire, établie en fonction des critères indiqués ci-dessous, est inférieure à la valeur d'inscription au bilan :

- valeur d'usage déterminée en fonction de l'actif net ré-estimé de la filiale et de ses perspectives de rentabilité (méthode des cash-flow actualisés),
- valeur déterminée par référence à des transactions récentes intervenues sur des sociétés du même secteur.

Une dépréciation n'est toutefois constatée que lorsque la société a atteint un rythme d'exploitation normal s'il s'agit d'une création, ou lorsque la phase d'intégration dans le groupe est achevée s'il s'agit d'une acquisition.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont évalués à leur coût d'acquisition ou en fonction de leur cours de bourse lorsqu'ils sont cotés. Une provision pour dépréciation est constituée :

- lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire correspond à la valeur probable de négociation,
- lorsque que le coût d'acquisition est supérieur à la moyenne des 20 derniers cours de bourse.

2.5 CREANCES ET DETTES

Les créances d'exploitation font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, une provision pour dépréciation est constituée sur chacune d'elles.

Les créances et les dettes libellées en devises sont exprimées au cours du 31 décembre. Les écarts en découlant sont portés en écarts de conversion à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

2.6 CREANCES ET DETTES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les créances et dettes qui présentent une nature commerciale sont classées dans l'actif circulant ou le passif à court terme. A l'échéance, et en accord avec la convention de trésorerie du groupe, ces créances ou dettes sont reclassées dans les comptes courants financiers, à l'actif ou au passif du bilan. Leur remboursement intervient par conséquent, et le cas échéant, en déduction de ces mêmes comptes courants financiers.

Les avances en compte courant qui présentent dès l'origine un caractère financier sont comptabilisées directement dans les mêmes comptes courants financiers.

Les comptes courants financiers, qu'ils soient actifs ou passifs, sont à échéance à moins d'un an. Toutefois, compte tenu du caractère permanent que présentent certains de ces comptes courants, il a été décidé, par convention, que l'ensemble des comptes courants financiers actifs serait présenté sous la rubrique créances rattachées à des participations, les comptes courants financiers passifs étant eux tous regroupés dans la rubrique Dettes financières.

2.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux litiges et risques en cours.

En ce qui concerne, les plans d'attributions gratuites d'actions, une provision pour charges est constituée en fonction de la durée d'acquisition. Une reprise de provision est comptabilisée lors de l'attribution définitive des actions par les bénéficiaires.

2.8 INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les coûts relatifs aux départs à la retraite des salariés de l'entreprise sont pris en charge, conformément à l'option ouverte par les dispositions légales en vigueur, dans l'exercice de leur départ. L'engagement est déterminé selon la méthode des crédits projetés en retenant des hypothèses actuarielles. Le montant estimé de l'engagement est donné en note 6.

2.9 CHIFFRE D'AFFAIRES

La société GL events a pour principale activité la prise de participation dans toutes entreprises, sociétés, GIE français ou étrangers.

En rémunération des services apportés à ses filiales, la société GL events facture aux sociétés qu'elle contrôle une contribution qui constitue l'essentiel de son chiffre d'affaires.

2.10 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les charges et produits exceptionnels sont comptabilisés dans cette rubrique conformément aux règles du Plan Comptable Général. Les abandons de créances que la société GL events peut octroyer à l'une ou plusieurs de ses filiales au cours d'un exercice donné présentent un caractère exceptionnel et sont, à ce titre, comptabilisés sous cette rubrique.

2.11 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire correspond au cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, et à la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

2.12 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers utilisés par la société (tunnel à prime nulle ou avec versement de prime) sont exclusivement des instruments de couverture. Les gains et pertes sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la comptabilisation des produits et charges sur les éléments couverts.

2.13 IMPOTS SUR LES BENEFICES

La société GL events a constitué avec ses filiales un groupe intégré fiscalement dont elle est tête de groupe. Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale sont :

GL events	GL events Palais Brongniart	SE. Centre Congrès Saint Etienne
Altitude	GL events Parc Expo Metz Métropole	SE. Centre Congrès Pierre Baudis
Brelet	GL events Services	SE. Château de St Priest
Brelet Centre Europe	GL Mobilier	SE. Palais Mutualité
Chorus	Hall Expo	SE. Polydome Clermont-Ferrand
Décorama	Menuiserie Expo	SE. Centre Congrès Amiens
Fabric Expo	Mont Expo	SECIL
GL events Audiovisual	Polygone Vert	SEPE Parc Floral
GL events Cité centre de Congrès Lyon	Profil	Sign'Expo
GL events Exhibitions	Ranno Entreprise	Spaciotempo
GL events Management	SE Acropolis de Nice	

L'impôt sur les sociétés est déterminé par chacune des sociétés membres du groupe, sans possibilité d'imputation des déficits propres à la filiale nés pendant la période d'appartenance au groupe d'intégration fiscale. La société tête de groupe enregistre en charge d'impôt, le gain ou la charge résultant de l'écart entre le total des impôts dû par les sociétés et l'impôt dû par le groupe intégré.

L'économie d'impôt résultant de l'intégration fiscale est définitivement acquise à la société mère. Cependant en cas de sortie, cette économie est restituée à la filiale.

NOTE 3 INFORMATIONS SUR LE BILAN**3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

(en milliers d'euros)	31/12/14	Augm.	Dim.	Autres mvts	31/12/15
Logiciels informatiques	283				283
Amortissements	(158)	(15)			(173)
Fonds commercial	16 789				16 789
Immobilisations incorporelles nettes	16 914	(15)	0	0	16 899
Immobilisations corporelles brutes	6 681	194	(82)		6 793
Amortissements des immo corporelles	(1 519)	(744)	41		(2 222)
Immobilisations corporelles en-cours	0				0
Immobilisations corporelles nettes	5 162	(550)	(41)	0	4 571

3.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'euros)	31/12/14	Augm.	Dim.	Autres mvts	31/12/15
Titres de participation	499 758	113 041	(4 365)		608 434
Dépréciation des titres de participation	(25 974)	(17 560)	3 497		(40 037)
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	7 631	3 100	(4 278)		6 453
Valeur nette des titres	481 415	98 581	(5 146)	0	574 850
Créances rattachées à des participations	120 445	7 789			128 234
Dépréciation des créances	(9 745)	(6 561)	2 361		(13 945)
Valeur nette des créances	110 700	1 228	2 361	0	114 288
Prêts	28 966	6 293	(882)		34 377
Autres titres	12 097	332			12 429
Dépôts et cautionnements	592		(74)		518
Dépréciations des autres immo.financières	(3 050)			(200)	(2 850)
Autres immobilisations financières	38 605	6 625	(956)	200	44 474
Total immo. financières nettes	630 721	106 432	(3 741)	200	733 612

Le détail des titres de participations ainsi que celui des créances rattachées est donné dans le tableau des filiales et participations en note 10.

3.3 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le total des créances clients et comptes rattachés s'établit à 20 630 milliers d'euros dont 2 787 milliers d'euros correspondent à des créances clients hors groupe. Le montant des créances à moins d'un an est de 19 177 milliers d'euros et 1 453 milliers d'euros à plus d'un an.

3.4 AUTRES CREANCES

Toutes les autres créances sont à moins d'un an. Aucune d'entre elles n'est représentée par un effet de commerce.

3.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

(en milliers d'euros)	31/12/15	31/12/14
Valeurs mobilières de placement	22 830	50 550
Provision	(574)	(344)
Valeur nette des valeurs mobilières de placement	22 256	50 205
Disponibilités	33 071	47 894
Total net	55 327	98 100

3.6 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

(en milliers d'euros)	31/12/15	31/12/14
Charges constatées d'avance	2 227	1 358
Frais d'émission emprunt à répartir sur plusieurs exercices	1 019	1 225
Ecart de conversion	18	14
Comptes de régularisation	3 264	2 597

3.7 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(milliers d'euros sauf actions en milliers)	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Réserve légale	Autres réserves et RAN	Résultat de l'exercice	Amortissements dérogatoires	Total
Capitaux propres au 31/12/2014	22 654	90 616	172 638	8 574	17 140	15 715	3 554	308 235
Affectation du résultat 2014				488	15 227	(15 715)		0
Distribution de dividendes					(13 345)			(13 345)
Résultat 2015						26 860		26 860
Amortissements dérogatoires							(1 808)	(1 808)
Capitaux propres au 31/12/2015	22 654	90 616	172 638	9 062	19 022	26 860	1 746	319 942

Le capital de GL events est réparti comme suit :

(en nombre d'actions)	31/12/15	
Polygone S.A.	11 456 496	50,57%
Sofina	2 983 530	13,17%
CM CIC Capital Finance	900 000	3,97%
Public	7 313 894	32,29%
Nombre d'actions total	22 653 920	100%

Au 31 décembre 2015, le capital social est fixé à 90 615 680 euros, divisé en 22 653 920 actions de 4 euros.

3.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	31/12/14	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice		Autres mvts	31/12/15
			montant utilisé	montant non utilisé		
Provision pour risques liés aux filiales	58	19	(14)		(46)	17
Provision au titre des actions gratuites	2 276	2192	(483)			3985
Autres provisions	519	0	(200)	(365)	46	0
Total	2 853	2 211	(697)	(365)	0	4 002

3.9 ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	31/12/14	Augm.	Remb.	31/12/15
Emprunts à L. et M.T.	347 872	159 262	(95 758)	411 376
Concours banc. Courants	1 022		(977)	45
Intérêts courus	1 653	370		2 023
Total des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	350 547	159 632	(96 735)	413 444
Dettes rattachées à des participations	107 710	9 208		116 918
Autres dettes financières diverses	0			0
Total des emprunts et dettes financières divers	107 710	9 208	0	116 918
Total des dettes financières	458 257	168 840	(96 735)	530 362
Prêts groupe	(28 966)	(6 292)	882	(34 376)
Créances rattachées à des participations	(110 700)	(1 228)	(2 361)	(114 289)
Valeurs mobilières et disponibilités	(98 100)		42 773	(55 327)
Endettement financier net de trésorerie	220 492	161 320	(55 442)	326 370

3.10 ECHEANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES

(en milliers d'euros)	31/12/15	à moins d'un an	à plus d'un an et moins de cinq ans	à plus de cinq ans
Emprunts à L. et M.T.	413 399	204 419	202 730	6 250
Autres dettes auprès établissement crédit	45	45		
Comptes courants des filiales et participations	116 918	116 918		
Total des dettes financières	530 362	321 381	202 730	6 250
Fournisseurs et comptes rattachés	8 765	8 765		
Dettes fiscales et sociales	1 714	1 714		
Autres dettes	10 527	10 527		
Total des autres passifs	21 006	21 006		
Total	551 368	342 388	202 730	6 250

3.11 CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

(en milliers d'euros)	31/12/15	31/12/14
Charges à payer		
Dettes financières	2 023	1 653
Fournisseurs, factures à recevoir	2 015	8 213
Dettes fiscales et sociales	408	492
Autres dettes, avoirs à établir	266	80
Total	4 711	10 438
Produits à recevoir		
Clients, factures à établir	2 483	638
Fournisseurs, avoirs à recevoir	339	64
Autres produits financiers à recevoir		1 693
Total	2 822	2 395

NOTE 4 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4.1 PRODUITS D'EXPLOITATION**

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué de la contribution que GL events facture aux sociétés qu'elle contrôle en rémunération des services apportés.

4.2 RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2015	2014
Dividendes reçus	27 567	21 980
Produits d'intérêts	2 397	2 876
Résultat de cession des VMP	719	1 359
Revenus des prêts	1 144	680
Reprise sur provisions	6 362	825
Garantie de taux, Gain de change	225	386
Total des produits financiers	38 414	28 106
Charges d'intérêts	(7 930)	(7 931)
Intérêts sur couverture de taux	(2 453)	(2 023)
Pertes de changes	(98)	(380)
Charges diverses	(1 064)	(3 546)
Dotation aux provisions pour dépréciation	(26 767)	(15 336)
Total des charges financières	(38 312)	(29 216)
Résultat financier	102	(1 109)

Les dotations aux provisions pour dépréciation concernent essentiellement les comptes courant sur l'activité tribunes en Angleterre et des participations italiennes.

4.3 RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	2015	2014
Produits sur opérations de gestion	0	71
Produits de cession des immobilisations incorporelles, corporelles et financières	31 344	27 202
Reprises sur provisions	2 473	142
Transfert de charges	333	435
Total des produits exceptionnels	34 150	27 850
Valeur comptable des immobilisations incorporelles, corporelles et financières cédées :		
Charges sur opérations de gestion	(60)	(153)
Dotation provision pour risques et charges	(100)	(200)
Autres charges exceptionnelles	(369)	(525)
Total des charges exceptionnelles	(11 984)	(9 930)
Résultat exceptionnel	22 165	17 921

4.4 IMPOTS SUR LES BENEFICES ET SITUATION FISCALE LATENTE

(en milliers d'euros)	2015	2014
Impôt lié à l'intégration fiscale	9 475	6 571
Impôts sur les sociétés	(565)	(195)
Total comptabilisé	8 910	6 376

Décomposition de la charge d'IS entre résultats courant et exceptionnel (en milliers d'euros)	Base totale	Impôt correspondant	Résultat net
Résultat courant	(4 216)	9 311	5 095
Résultat exceptionnel	22 165	(401)	21 765
Total	17 949	8 910	26 860

Le résultat courant intègre des dividendes pour 28 millions d'euros non imposables à hauteur de 95 % des dividendes.

4.5 INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET SUR LE RESULTAT

En l'absence d'utilisation de toute évaluation fiscale dérogatoire, l'incidence sur les capitaux propres et sur le résultat est nulle.

NOTE 5 EFFECTIF MOYEN

	2015	2014
Cadres	8	7

NOTE 6 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés (en milliers d'euros)	
Cautions	
Cautionnement garantie crédit CT	21 007
Cautionnement garantie crédit MT	43 948
Caution solidaire, garantie divers	88 135
Indemnités de départ à la retraite	
	87
Engagements reçus (en milliers d'euros)	
Caution solidaire, garantie divers	--

Les compléments de prix sont comptabilisés au bilan lorsqu'une évaluation fiable peut être effectuée à la clôture de l'exercice.

Autres engagements commerciaux

Néant

NOTE 7 IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La société GL events, faisant appel public à l'épargne, établit des comptes consolidés. Au 4 mars 2016, elle est détenue par la société Polygone S.A. à hauteur de 50,6 % qui elle-même est détenue par Le Grand Rey à hauteur de 49,09%.

NOTE 8 ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Allègement futur d'impôt : Organic 2015 : 15 milliers d'euros

NOTE 9 OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/15
Titres de participation	608 434
Clients	17 574
Fournisseurs	5 075
Prêts & autres immob financières	37 391
Autres créances et dettes	27 874
Comptes courants actifs nets	117 202
Comptes courants passifs	(115 845)
Produits (charges)	
Dividendes reçus	27 453
Autres produits financiers - intérêts des comptes-courants et prêts	3 541
Charges financières - pertes liées à des participations	(1 064)
Charges financières - intérêts des comptes courant	(0)

NOTE 10 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos	Dividende encaissé au cours de l'exercice
1) Filiales (+ de 50 % de capital détenu par la société)									
Auvergne Evénements	50	1371	59	130	130	(2 737)	100	4 593	236
Bleu Royal	150	(448)	70	105	105	86		3 912	
Chorus	50	319	100	900	900	(469)		1571	75
Financière Jaulin	9 090	14 628	100	22 511	22 511	0		0	
GL events Middle East	250	17 642	100	231	231	1506	2 508	1 778	
GL events Mobilier	241	392	100	344	344	864		9 807	
GL events Asia	138	628	99	154	154	349		3 750	579
GL events AS Turquie	8 814	9 509	76	9 455	9 455	4 397	14 892	1 034	
GL events Audiovisual	2 633	11 023	34	7 214	7 214	(4 319)	533	47 368	1 228
GL events Belgium	1 000	(1819)	100	2 720	2 720	2 684		6 187	
GL events Brasil Participacoes	94 952	90 607	100	127 087	127 087	13 700		0	
GL events Brussels	250	502	85	213	213	(1 597)	2 883	14 516	
GL events Campus	10	(82)	100	10	10	296		1 037	
GL events CCIB	2 005	5 463	80	1 604	1 604	(8 238)	1316	30 243	2 131
GL events Exhibitions Shanghai	1 571	1 372	90	1 083	1 083			2 730	
GL events Cité Centre Congrès Lyon	500	1 476	100	499	499	(4 519)		19 303	1 498
GL events Exhibitions	7 624	41 172	99	125 343	125 343	(11 484)		91 306	9 888
GL events Greece	60		100	60	0	0		0	
GL events Italia	120	23 253	95	71 927	40 927	5 257	1 220	31 704	
GL events Management	10	(325)	100	10	10	721		3 500	
GL events Scarabée	50	128	100	50	50	(531)		1 399	20
GL events Services	24 632	31 791	99	81 731	80 231	24 082	274	128 129	
GL events SI	10	514	100	10	10	4 730		6 437	538
GL events Suisse	83		85	55	55	510		618	
GL events Support	10	(973)	100	10	10	2 052		13 592	
GL events World Forum	100	1 838	95	95	95	(788)	91	11 696	
GL events USA	1	(855)	100	1	1	1 425		0	
Hall Expo	2 063	2 589	37	1 191	1 191	11 027	12 015	25 625	443
Hungexpo	9 424	27 475	100	42 335	42 335	(15 756)	949	15 918	
Live! by GL events	541	(614)	100	4 164	4 164	12 602	1 571	67 522	
New Affinity	6 000	5 889	100	6 213	6 213	(538)		0	
Owen Brown	5 952	6 490	100	14 892	14 892	2 762	681	21 983	
Padova Fiere	5 092	2 157	80	20 000	14 000	(249)		7 239	
Polygone Vert	381	325	100	608	608	679		3 416	
Profil	8	708	100	1 679	1 679	185		5 679	350
SEAN (Acropolis Nice)	250	1 241	100	250	250	(3 772)	500	9 553	890
SECECAM (Amiens)	50	290	100	50	50	(716)		3 402	280
SECEC Valencienne Métropole	50	0	100	50	50	0		0	
SECCMM (Centre Congrès Metz)	100	146	100	100	100	(196)	63	1 217	
SECCSE (Centre Fauriel St-Etienne)	50	(9)	100	50	50	(346)	50	1 442	44
SECCPB (Pierre Baudis)	8	224	100	15	15	(399)		0	188
SECL	660	(2 013)	100	1 550	1 550	3 007	50	1613	

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos	Dividende encaissé au cours de l'exercice
1) Filiales (+ de 50 % de capital détenu par la société) (suite)									
SECSP (Château Saint-Priest)	18	32	100	58	58	(155)		689	
SE Palais Brongniart	196	790	100	1500	1500	(1581)	11267	15 193	
SEPCFD (Polydome Clermont-Fd)	50	173	100	50	50	(357)		2 878	141
SEPE (Parc Floral Paris)	297	1621	100	297	297	(3 637)	7 060	6 434	683
SEPEAT (Troyes)	142	126	99	493	493	(217)		2 082	
Slick Seating System	1	(14 603)	100	581	581	22 407	1363	5 044	
Spaciotempo	2 211	13 574	100	16 740	16 740	699		28 020	2 755
Spaciotempo UK	135	14 439	100	10 208	10 208	(3 472)	681	15 878	
Toulouse Evenements	38	729	100	38	38	(6 129)		14 482	759
Total	194 684	301667		576 663	538 103	43 823	60 067	691519	22 723
2) Participations comprises entre 10 à 50 %									
Idées en tête	1	23	47	50	50			1098	
Première Vision	10 050	33 322	49	19 611	19 611			58 500	1856
Lyonnaise de Télévision	2 000	684	10	501	0			1968	
Perpignan St Esteve	1000	(122)	34	205	155			5 969	
Lou Rugby Groupe	17 359	(1632)	46	8 590	5 790			0	
Sepel	5 172	14 482	46	8 211	8 211			37 208	925
Strasbourg Evénements	1460	8 099	44	3 947	3 947			14 482	
Total	37 042	54 857		41 115	37 764	0	0	119 225	2 781
3) Autres participations (- de 10%)									
				6 885	6 308	5 863	11025		114
Total général	231 726	356 524		624 663	582 174	49 686	71 093	810 744	25 618

NOTE 11 AUTRES INFORMATIONS

Le Groupe a été victime d'actes graves de concurrence déloyale/parasitisme, de vol de salon et de détournement de données commerciales, au préjudice de sa filiale Padova Fiere.

Afin de protéger son activité en faisant cesser ces agissements, mais également pour recevoir l'indemnisation de ses préjudices, le Groupe a engagé des procédures judiciaires à l'encontre de i) la société à capitaux publics (VeronaFiere) qui exploite le parc concurrent de la ville de Verone, ii) d'anciens salariés du Groupe intervenant désormais au profit de ce parc concurrent.

Les premières décisions judiciaires (certaines déjà définitives) rendues par la justice italienne ainsi que les demandes indemnitaires, étayées par des expertises indépendantes, confortent le groupe dans l'appréciation de sa participation.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GL events SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant : l'actif de la société GL events est notamment constitué de titres de participation, pour lesquels les règles et méthodes comptables sont décrites dans la note 2.4 de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments pris en considération pour estimer les valeurs d'inventaire de ces titres. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Oullins et Villeurbanne, le 8 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOENS
Sébastien Belmont

MAZARS
Paul-Armel Junne

MAZARS
Thierry Colin

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Conventions de redevance de marque :

Cette convention permet aux sociétés qui la signent :

- d'utiliser la marque et le logo « GL events » ;
- de bénéficier de la communication du Groupe au niveau national et international ;
- de bénéficier de l'image du Groupe et de s'inscrire dans les réseaux de l'ensemble des filiales du Groupe.

Le Conseil d'administration a autorisé la conclusion de conventions de redevances de marque avec de nouvelles sociétés selon le calendrier suivant :

- le 30 janvier 2015 : GL events Emprendimentos, qui exploite le Grand Hôtel Mercure de Rio, et Sao Paulo Expo ;
- le 1^{er} septembre 2015 : Diagonal Food.
- le 11 décembre 2015 : Jaulin, Fonction Meuble, Light Event, Adecor.

Pour l'exercice 2015, le taux et le montant de la redevance de marque sont les suivants :

Entité	Taux	Montant (€)
GL events Emprendimentos	1,00%	11 088
Sao Paulo Expo	1,50%	107 108
Diagonal Food	1,00%	95 688
Adecor	1,00%	8 055
Fonction Meubles	1,00%	17 400
Jaulin	1,00%	388 909
Light event	1,00%	7 524

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercice antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Prestation de services de Direction Générale avec la société Polygone :

La société Polygone SA fournit des prestations de direction générale à la société GL events moyennant

le paiement d'une redevance de 0,32 % du chiffre d'affaires.

Le montant comptabilisé en charge sur l'exercice s'élève à 2 988 508 € hors taxes.

Redevance au titre de la convention d'assistance technique et commerciale

L'assistance technique et commerciale fournie par la société GL events à certaines entités fait l'objet d'une convention réglementée quand le montant facturé est déterminé de façon forfaitaire.

Pour 2015, le montant de ces redevances est le suivant :

Entité	Modalités	Montant (€)
Altitude	Fixe	12 000
Fabric Expo	Fixe	36 000
Foncière Polygone	Fixe	20 000
GL Mobilier	Fixe	84 000
Menuiserie	Fixe	48 000
Mont Expo	Fixe	24 000
SEPEL - Eurexpo	Fixe	240 000

Réorganisation juridique des activités du Groupe GL events

Cette réorganisation consiste à créer juridiquement les pôles GL events Live, GL events Exhibitions et GL events Venues ; puis à leur apporter ou à céder à ces sous-holdings les participations détenues directement par GL events.

Elle permet aux différents pôles d'avoir leur propre trésorerie, de financer directement leurs investissements et d'obtenir des établissements de crédit des conditions de financement adaptées.

Au cours de l'exercice 2015, GL events a mis en œuvre cette convention en cédant des titres à une sous-holding de pôle qu'elle détient à 100%.

Convention de redevance de marque

La société GL events facture à ses filiales une redevance de marque déterminée à partir du chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concernées. Les redevances 2015 sont les suivantes :

Entité	Taux	Montant (€)	Entité	Taux	Montant (€)
Acropolis de Nice	1,00%	156 811	GL events productions LLC	0,75%	35 227
Adors	1,00%	1 709	GL events Services	1,00%	981 677
Aedita	1,50%	264	GL events South Africa	1,25%	148 043
Auvergne Événement	1,00%	45 929	GL events Suisse	1,50%	8 236
Auvergne Événement Spectacle	1,00%	14 437	GL events Turquie	1,00%	11 424
Bleu Royal	1,00%	39 411	GL Furniture Asia	0,75%	18 453
Communiquez	1,00%	13 224	GL Middle East Tent Trading	0,75%	34 844
Décorama	1,00%	197 645	Hall Expo	1,00%	225 424
Frame	1,00%	8 003	Polygone Vert	1,00%	-33 606
GL events Ankara	1,00%	51 822	Ranno	1,00%	148 035
GL events Audiovisual	1,00%	489 382	Riocentro	1,50%	167 288
GL events Belgium	1,50%	92 651	Serenas	1,00%	262 539
GL events Brussels	1,50%	217 742	Sign Expo	1,00%	62 052
GL events CCIB	1,50%	447 396	Strasbourg Événements	1,00%	148 278
GL events China	0,75%	6 668	Troyes Expo	1,00%	20 816
GL events Exhibitions	1,00%	947 202	Vachon	1,00%	35 082
GL events Hong Kong	0,75%	43 658	World Forum La Haye	1,50%	175 433
GL events Macau	0,75%	3 736			

Convention d'intégration fiscale :

La société GL events est tête de groupe dans le cadre de la convention d'intégration fiscale. A ce titre, elle est seule redevable de l'IS et des contributions additionnelles dues par le groupe formé par elle-même et les sociétés détenues à au moins 95% qui ont opté pour ce régime.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les économies d'impôts transmises à la société GL events par les filiales déficitaires pendant la période d'appartenance au groupe seront restituées à la filiale en cas de sortie du périmètre. Les déficits cumulés au 31 décembre 2015 par les filiales intégrées sont les suivants :

Sociétés intégrées	Déficit fiscal cumulé (€)
Altitude	111 548
Fabric Expo	179 065
GL events Services	19 262 732
GL Mobilier	468 697
Hall Expo	6 790 981
Menuiserie	265 487
Montexpo	182 747
Polygone Vert	88 204

Fait à Oullins et Villeurbanne, le 8 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOENS
Sébastien Belmont

MAZARS
Paul-Armel Junne

Thierry Colin

ANNEXE

PERSONNES CONCERNEES PAR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES SOCIETES FRANCAISES

Entité	Olivier Ginon	Olivier Roux	Gilles Gouedard Comte	Brick Rostagnat	Olivier Ferraton	Aquasoura (Sophie Deforrey-Crepet)	Yves Claude Abescat	Nicolas de Tavernost	Richard Goblet d'Alviella	Anne-Sophie Ginon	Anne-Céline Lescop	Marc Michoulier	Détention >10 %
Adors				X	X								OUI
Aedra Latina													OUI
Altitude													OUI
Auvergne Evènements	X (RP)			X									OUI
Auvergne Evènements Spectacles													OUI
Bleu Royal										X			OUI
Communiquez													OUI
Décorama													OUI
Diagonal Food													OUI
Fabric Expo													OUI
Frame				X	X								OUI
GL Ankara				X									OUI
GL events	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	OUI
GL events Asia	X	X											OUI
GL events Audiovisual													OUI
GL events Belgium	X												OUI
GL events Brussels	X									X			OUI
GL events CCIB	X			X									OUI
GL events Centro de Conveçoes													OUI
GL events China - Pudong	X	X		X	X								OUI
GL events Exhibitions	X	X											OUI
GL events Field & Lawn													OUI
GL events Hong Kong	X			X									OUI
GL events Italia	X				X								OUI
GL events Kongre				X									OUI
GL events Macao	X			X	X								OUI
GL events Productions LLC													OUI
GL events Services		X			X								OUI
GL events Suisse													OUI
GL Furniture Asia	X												OUI
GL Middle East Tent & Trading													OUI
GL Mobilier					X								OUI
GL Vostok													OUI
GL World Forum La Haye				X (RP)									OUI
Hall Expo	X (RP)				X								OUI
Menuiserie Expo													OUI
Mint Expo													OUI
Polygone SA	X	X		X		X	X	X	X	X	X	X	OUI
Polygone Vert													OUI
Ranno Entreprise		X			X								OUI
SEAN - Acropolis Nice		X		X (RP)									OUI
SEPEAT - Parc Expo Agglo. Troyenne													OUI
SEPEL - Eurexpo	X												OUI
Srenas				X	X								OUI
SignExpo													OUI
Strasbourg Evènements		X		X									OUI
Toulouse Expo		X		X									OUI
Traiteurs Loriens				X (RP) (2)						X (1)			NON
Vachon				X	X								OUI

(RP) : mandataires représentants permanents de GL events

Note : La détention de capital s'entend directe et indirecte.

(1) depuis le 17/12/2015

(2) jusqu'au 17/12/2015

06

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

- 158 Renseignements de caractère général concernant
GL events
- 160 Renseignements de caractère général concernant
le capital de GL events

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT GL EVENTS**Dénomination et siège social :**

GL events
59 Quai Rambaud - 69002 LYON

Date de constitution et durée de la société

La Société a été constituée le 31 juillet 1989. Elle prendra fin le 31 juillet 2088 sauf cas de dissolution ou de prorogation.

Nationalité : Française

Forme et législation : Société Anonyme régie par la législation française.

Registre du Commerce et des Sociétés : 351 571 757 RCS LYON – Code APE : 7010 Z

Activité :

La société a pour objet :

La prise de participation dans toutes entreprises, sociétés, G.I.E français ou étrangers, créés ou à créer et ce, par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion, etc....

Toutes opérations financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;

Toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche et de développement ;

L'organisation, la communication, la gestion, l'installation générale et l'aménagement d'expositions, de salons, de foires, de manifestations publiques ou privées, d'événements de tout type, nationaux et internationaux, la formation ;

La conception, la fabrication, la location, l'installation et l'aménagement de stands, de revêtements de sols, de décoration florale, de décoration de tous locaux et d'exposition, de signalétique, de muséographie, de scénographie, d'ameublement, de mobilier-matériel et accessoires, de distribution électrique, de systèmes d'éclairage, de scénographie lumineuse, de chauffage, de climatisation, de sonorisation, de captation et de projection de film et de vidéo projection haute puissance sur tout support, murs d'images-multimédia, de structures provisoires, de tribunes, d'éléments d'exposition, et plus généralement de tous produits, procédés et entreprises se rapportant à ces manifestations et événements ainsi qu'à leur publicité et à leur promotion sous quelque forme que ce soit.

Elle peut agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association, groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit.

Elle peut également prendre tous intérêts et participations dans toutes les sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet.

Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Assemblées Générales (articles 22 et 23 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par les Commissaires aux Comptes et par toute personne légalement habilitée à cet effet.

Notamment, un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la Loi, ont la facilité de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

Les formes et les délais de la convocation sont réglés par la Loi. L'avis de convocation doit fixer le lieu de la réunion qui peut être le siège social, ou tout autre lieu, et son ordre du jour.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée. Tout actionnaire peut, dans les conditions fixées par les lois et les règlements, adresser son formulaire de procuration et de vote par correspondance, concernant toute assemblée générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du conseil d'administration, publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à toute personne physique ou morale de son choix en vue d'être représenté à une assemblée générale. Le mandat ainsi que sa révocation éventuelle sont écrits et communiqués à la société. L'actionnaire qui n'a pas son domicile sur le territoire français et dont les titres sont inscrits en compte au nom d'un intermédiaire dans les conditions de l'article L 228-1 du Code de Commerce, peut se faire représenter par cet intermédiaire.

Le droit de participer aux assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur

tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L211-3 du Code monétaire et financier.

Les titulaires d'actions nominatives sont admis sur simple justification de leur identité, les propriétaires d'actions au porteur sur justification du dépôt prévu ci-dessus.

L'accès de l'assemblée est ouvert aux actionnaires inscrits sur simple justification de leur qualité. Le conseil d'administration peut toutefois, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles.

Droits de vote (article 25 des statuts)

Dans les assemblées générales, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, ce droit de vote double étant conféré à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de l'inscription sous la forme nominative des actions à raison desquelles elles ont été attribuées.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celles-ci ont institué un droit de vote double.

Répartition des bénéfices (article 28 et 29 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale" limité au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque la "réserve légale" est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report à nouveau. Sur ce bénéfice, l'assemblée prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont après approbation des comptes par l'assemblée générale, inscrites à un compte spécial figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

Les dividendes des actions sont payés aux époques et lieux fixés par l'Assemblée ou par le Conseil d'Administration dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour la part du dividende qui lui revient, une option entre le paiement du dividende en numéraire, ou son paiement en actions.

En outre, le versement d'acomptes sur dividende est autorisé, sous réserve du respect des dispositions légales.

Franchissement de seuil (article 12 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions des droits de vote attachés au capital, tout actionnaire, personne physique ou morale, qui vient à posséder ou contrôler, directement ou indirectement, ou encore de concert avec d'autres actionnaires au sens de la loi, 2,5 % au moins du capital et/ou droits de vote de la société, doit en informer la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours du franchissement de seuil, en indiquant si les actions sont ou non possédées pour le compte, sous le contrôle ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales. Cette notification est renouvelée pour la détention de chaque fraction additionnelle de 2,5 % du capital et /ou des droits de vote jusqu'au seuil de 50 % du capital.

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société :

Au siège social : 59 Quai Rambaud – 69002 LYON.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE GL EVENTS**Capital social**

Le capital social est de 90 615 680 €, divisé en 22 653 920 actions de 4 €.

Les actions de GL events sont inscrites sur le marché Euronext Paris - compartiment B.

GL events et du Groupe et/ou mandataires sociaux de la société ou des sociétés du Groupe GL events. 83 550 options d'achat d'actions ont été attribuées par le conseil d'administration en date du 2 mars 2012 (plan n°13).

Titres donnant accès au capital

Néant

L'assemblée générale mixte du 27 avril 2012 a autorisé le conseil d'administration à émettre un volume global de 400 000 options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés du Groupe. 84 700 options d'achat d'actions ont été attribuées par le conseil d'administration en date du 1 mars 2013 (plan n°14).

Options d'achat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2009 a autorisé le conseil d'administration à émettre un volume global de 200 000 options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés du Groupe GL events. 61 850 options d'achat d'actions ont été attribuées par le conseil d'Administration en date du 4 mars 2011 (plan n°12).

Les bénéficiaires ne pourront exercer les options qui leur ont été consenties par le conseil d'administration, qu'après un délai de trois ans suivant leur date d'attribution et à la condition d'avoir gardé la qualité de salarié ou de dirigeant de la société ou de l'une des sociétés du Groupe pendant cette période. En conséquence, dans le cas où les bénéficiaires des options cesseraient leurs fonctions salariales ou leurs fonctions de dirigeant avant d'avoir exercé leurs options, ils perdraient de plein droit les droits acquis.

L'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2011 a autorisé le conseil d'administration à émettre un volume global de 200 000 options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés de

Situation des plans d'option d'achat d'action en vigueur :

	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°14
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	30.04.2010	29.04.2011	27.04.2012
Date du conseil d'administration	04.03.2011	02.03.2012	01.03.2013
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	61 850	83 550	84 700
Dont nombre aux dix premiers attributaires	25 000	41 500	46 500
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	18 000	35 000	35 500
Dont nombre aux administrateurs	5 000	5 000	8 000
Point de départ d'exercice des options	04.03.2014	04.03.2015	01.03.2016
Fin de la période d'indisponibilité	04.03.2015	04.03.2016	01.03.2017
Date limite de levée de l'option	04.03.2016	04.03.2017	01.03.2018
Prix de souscription (en €)	25,14	15,71	17,17
Actions souscrites (*)	--	--	--
Actions restant à souscrire	61 850	83 550	84 700

(*) Au 4 mars 2016, après constatation de levées d'options par le conseil d'administration du 4 mars 2016.

Attribution d'actions gratuites

Le conseil d'administration du 1^{er} mars 2013 a décidé d'attribuer 99 600 actions gratuites existantes de la société (Plan n° 8), dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la société ou à une société liée ;
- croissance moyenne du chiffre d'affaires du Groupe sur les années 2013, 2014 et 2015 au moins égale à 2 % par an.

Le conseil d'administration du 1^{er} mars 2013 a décidé d'attribuer 10 actions gratuites pour l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe, soit un total de 20 060 actions gratuites existantes de la Société (Plan n° 9), dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le conseil d'administration du 28 février 2014 a décidé d'attribuer 160 575 actions gratuites de la société (Plan n°10) à 82 collaborateurs du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- un chiffre d'affaires consolidé du Groupe minimum de 850 millions d'euros en 2016.

Le conseil d'administration du 28 février 2014 a décidé d'attribuer 10 actions gratuites pour l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe, soit un total de 19 310 actions gratuites existantes de la Société (Plan n° 11), dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le conseil d'administration du 30 janvier 2015 a décidé d'attribuer 2 000 actions (Plan n°12) à 1 collaborateur du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le conseil d'administration du 30 janvier 2015 a décidé d'attribuer 112 975 actions (Plan n°13) à 54 collaborateurs du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- un chiffre d'affaires du Groupe de l'exercice 2017 supérieur à 1 milliard d'euros.

Le conseil d'administration du 30 janvier 2015 a décidé d'attribuer 10 actions gratuites pour l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe, soit un total de 21 180 actions gratuites existantes de la Société (Plan n° 14), dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Par application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, les informations suivantes sont fournies :

Informations sur les attributions d'actions gratuites

Situation des plans d'attribution d'action en vigueur :

	Plan n° 8	Plan n° 9	Plan n° 10	Plan n° 11	Plan n° 12	Plan n° 13	Plan n° 14
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	27.04.2012	27.04.2012	27.04.2012	27.04.2012	27.04.2012	25.04.2014	25.04.2014
Date du conseil d'administration	01.03.2013	01.03.2013	01.03.2014	01.03.2014	30.01.2015	30.01.2015	30.01.2015
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	99 600	20 060	160 575	19 310	2 000	112 975	21 180
Valeur au jour d'attribution	17,17	17,17	17,00	17,00	16,01	16,01	16,01
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	37 000	--	94 000	--	--	68 500	70
Dont nombre aux administrateurs	8 000	--	52 500	--	--	12 500	--
Dont nombre aux dix premiers attributaires	54 500	(*)	114 000	(*)	--	82 500	(*)
Date de fin de période d'acquisition	01.03.2016	01.03.2015	28.02.2017	28.02.2016	30.01.2017	30.01.2018	30.01.2017
Date limite d'incessibilité	01.03.2018	01.03.2017	28.02.2019	28.02.2018	30.01.2019	30.01.2020	30.01.2019
Nombre d'actions attribuées	--	16 760	--	--	--	--	--

(*) Non applicable car attribution de 10 actions gratuites par salarié des sociétés française du Groupe.

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2014 a délégué sa compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la société ou tous types de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à des actions de la société et ce, avec maintien et/ou

suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum de 60 millions d'euros.

Cette délégation de compétence a été donnée pour une durée de 26 mois, expirant le 30 juin 2016.

Évolution du capital de la société GL events sur les cinq dernières années

Date	Nature de l'opération	Variation du capital			Montant successif du capital	Nombre d'actions		Valeur nominale
		Émission en numéraire ou en nature		Incorpor. de réserves compens. créances		émises	cumulées	
		nominal	Prime					
06/11/2012	Apports en numéraire	6 838 632	21 661 367		78 533 592	1 709 658	19 633 398	4 €
04/12/2012	Apports en numéraire	12 082 088	28 629 492		90 615 680	3 020 522	22 653 920	4 €

Répartition du capital et des droits de vote

Au 4 mars 2016, le nombre total de droits de vote était de 36 789 772. Les informations sur l'attribution des droits de vote se trouvent page 159 du document de référence ou à l'article 25 des statuts.

A la connaissance de la société, le capital se répartit comme suit au 4 mars 2016 :

	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Polygone	11 463 996	50,60%	61,48%
Sofina	2 983 530	13,17%	13,47%
CM CIC Investissements	900 000	3,97%	4,89%
Mandataires sociaux			
- Olivier Ginon	4 500	0,02%	0,02%
- Olivier Roux	4 200	0,02%	0,02%
- Gilles Gouedard-Comte	34 418	0,15%	0,19%
- Nicolas de Tavernost	651	0,00%	0,00%
- Aquasourça	1	0,00%	0,00%
- Philippe Marcel	3 925	0,02%	0,02%
- Yves-Claude Abescat	531	0,00%	0,00%
- André Perrier	15 340	0,07%	0,06%
- Erick Rostagnat	42 054	0,19%	0,22%
- Marc Michoulier	274	0,00%	0,00%
- Anne-Sophie Ginon	10 000	0,04%	0,05%
- Caroline Weber	1 500	0,01%	0,01%
Public	7 189 000	31,73%	19,55%
Total	22 653 920	100,00%	100,00%

Polygone est une structure holding dont la répartition du capital au 4 mars 2016 est la suivante :

- Le Grand Rey 49,09 %
- SC du 3^{ème} étage 18,13%
- Sofina 13,60 %
- Aquasourça 8,98 %
- Matmut 6,00%
- Monsieur Xavier GINON 3,16 %
- Monsieur Olivier GINON 0,66 %
- Monsieur Olivier ROUX 0,38 %

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

Franchissements de seuils

A notre connaissance, aucun franchissement de seuil n'est intervenu en 2015.

Autocontrôle et Auto détention

Par application des dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce, les informations suivantes sont fournies :

Dans le cadre du programme de rachat d'actions renouvelé par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2015, GL events a effectué les opérations suivantes :

	Solde au 31/12/2014		Achats 2015 soit 12 mois		Ventes 2015 soit 12 mois		Solde au 31/12/2015		Solde au 31/12/2015
	1	2	1	2	1	2	1	2	Total
Nombre d'actions	351 202	3 898	89 414	381 905	38 507	350 932	402 109	34 871	436 980
Cours moyen (en euros)	17,79	15,68 ⁽¹⁾	18,17	18,19	17,76	18,21	17,88	16,65 ⁽¹⁾	17,78
Valeur au cours d'achat (milliers d'euros)	6 248	61 ⁽¹⁾	1 625	6 945			7 189	581 ⁽¹⁾	7 770
Valeur au cours de vente (milliers d'euros)					684	6 389			
Pourcentage du capital	1,55%	0,02%	0,39%	1,69%	0,17%	1,55%	1,78%	0,15%	1,93%

Col. 1 : Actions propres

Col. 2 : Contrat de liquidité

⁽¹⁾ Valorisation au cours de bourse du jour.

Le contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement est conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et a pour objectif l'animation du marché. Les frais de négociations des opérations dans le cadre de ce contrat se sont élevés à 30 500 euros sur l'exercice 2015.

Les actions propres sont détenues aux fins de croissances externes, de programmes d'options ou d'attribution d'actions gratuites.

Actions inaccessibles

Néant.

Modifications intervenues dans la répartition du capital depuis trois ans

Il résulte des variations décrites dans le tableau figurant sous la rubrique " Evolution du capital de la société GL events " ci-dessus, les modifications suivantes dans la répartition du capital :

% du capital (au 31 décembre de chaque année)	2013	2014	2015
Polygone	52,89	53,38	50,57
Sofina	10,10	10,10	13,17
CM CIC Investissement	4,61	4,61	3,97
Autres actionnaires	32,40	31,91	32,29

% des droits de vote (au 31 décembre de chaque année)	2013	2014	2015
Polygone	64,41	65,67	61,55
Sofina	6,81	6,80	13,49
CM CIC Investissement	5,81	5,80	4,90
Autres actionnaires	22,97	21,73	20,05

PACTE D'ACTIONNAIRES ET ACCORD CONNU DE L'EMETTEUR POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR SON CONTROLE

Le 5 novembre 2012, un pacte d'actionnaires a été conclu avec la société SOFINA et messieurs Olivier Ginon et Olivier Roux.

Il est précisé que le Pacte ne contient aucune restriction au transfert des actions de la Société détenues par Sofina, ni de stipulation particulière restreignant la liquidité de ces actions.

A. GOUVERNANCE**1- Gouvernance de la société**

1.1 Clauses relatives à la composition du conseil d'administration et à la composition du comité d'audit de la Société

Le nombre d'administrateurs composant le conseil d'administration de la société (lequel compte actuellement 11 membres) ne sera pas limité par les stipulations du pacte. Il prévoit que Sofina disposera de 2 représentants au conseil d'administration de la société. Ainsi, à compter de la date de réalisation, le conseil d'administration comprendrait 13 administrateurs, dont 2 élus parmi les candidats présentés par Sofina.

Le comité d'audit de la Société comprendra un administrateur nommé sur proposition de Sofina. Dans l'objectif croissant de promouvoir les règles de bonne gouvernance au sein du Groupe, il est prévu que le président du Comité d'audit de la Société soit un « administrateur hors groupe », c'est-à-dire, au sens du Pacte, une personne (i) qui n'est pas ou n'a pas été salariée ou mandataire social de Polygone SA ou d'une société qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3, I du Code de commerce (en ce compris la société) lors des dix dernières années et (ii) non apparentée à Monsieur Olivier GINON ou Monsieur Olivier ROUX. Les décisions seront adoptées à la majorité simple des membres du comité d'audit de la société. Le comité d'audit de la Société aura notamment pour prérogative de discuter le budget annuel de la société préparé par la Direction Générale et d'émettre un avis sur celui-ci à l'attention du conseil d'administration de la société.

1.2 Prise des décisions sociales

Les stipulations du Pacte n'interfèrent pas directement dans les processus de prise de décisions des organes sociaux de la société ; ainsi Sofina ne bénéficiera pas d'autres droits que ceux que les dispositions légales et réglementaires attachent à sa qualité d'actionnaire et d'administrateur.

Néanmoins, Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX s'engageront aux termes du Pacte à faire en sorte que les décisions exceptionnelles relatives aux cessions d'actifs, acquisitions, fusions et opérations publiques importantes de la société, celles relatives à la souscription par la société à de nouveaux emprunts importants, ainsi que celles relatives à la composition du comité exécutif de la société qui n'auraient pas été adoptées au sein du conseil d'administration de Polygone SA conformément aux règles de majorité explicitées ci-après ne soient pas présentées au vote au sein du conseil d'administration de la société ou ne soient pas adoptées par ce dernier.

2- Gouvernance de Polygone SA

2.1 Clauses relatives à la composition du conseil d'administration de Polygone SA

Aux termes du pacte, le conseil d'administration de Polygone SA comprends :

- 10 administrateurs, dont 5 administrateurs hors groupe.

2.2 Décisions requérant l'approbation d'un administrateur nommé sur proposition de Sofina au sein du conseil d'administration de Polygone SA

Les décisions suivantes devront faire l'objet d'un débat au sein du conseil d'administration de Polygone SA et ne pourront être adoptées que si elles recueillent la majorité simple des administrateurs présents ou représentés, incluant l'approbation de l'administrateur nommé sur proposition de Sofina :

- toute décision requérant la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de Polygone SA appelée à statuer sur un changement d'objet social ou de forme sociale, la création de catégories d'actions nouvelles, l'émission d'actions de préférence ou de toute valeur mobilière donnant accès à des actions de préférence ou à des actions de catégorie différente, toute augmentation de capital pour laquelle Sofina ne disposerait pas d'un mécanisme d'anti-dilution, la modification des droits attachés aux actions (y compris par création de droits de vote double) et la modification des règles de répartition du résultat, des réserves ou du boni de liquidation ; et
- toute cession, apport, transmission ou transfert, sous quelque forme que ce soit, directe ou indirecte, d'un montant d'actifs de Polygone SA ou de la Société représentant plus d'un tiers du bilan consolidé de Polygone SA (en dehors de l'hypothèse d'un changement de contrôle de la Société permettant à Sofina d'exercer à l'encontre

de Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX une option de vente portant sur la totalité de ses titres Polygone SA ainsi qu'il est indiqué au paragraphe ci-dessous).

2.3 Décisions requérant l'approbation d'un ou plusieurs administrateur(s) hors groupe

Les décisions suivantes devront faire l'objet d'un débat au sein du conseil d'administration de Polygone SA et ne pourront être adoptées que si elles recueillent la majorité simple des administrateurs présents ou représentés, incluant l'approbation d'au moins un administrateur hors groupe pendant la Phase Transitoire et d'au moins deux administrateurs hors groupe pendant la Phase Ordinaire (la « Majorité Qualifiée ») :

- acquisitions, fusions, cessions d'actifs, opérations publiques, pour plus de 20% du bilan consolidé de Polygone SA ;
- opérations immobilières de plus de 20 000 000 €, y compris au niveau de Foncière Polygone (filiale à 100% de Polygone SA exerçant une activité de gestion immobilière) ;
- proposition de dividende ou de distribution d'actions aux actionnaires de Polygone SA ;
- augmentation ou réduction de capital de Polygone SA ;
- achat, vente ou souscription par Polygone SA d'actions ou de titres donnant accès au capital de la Société ;
- nouveaux emprunts portant (i) pour ce qui concerne la Société, le levier total à 3,5 x EBITDA, (ii) pour ce qui concerne Foncière Polygone, le ratio loan/value à plus de 80%, et (iii) pour ce qui concerne Polygone SA, sur un montant supérieur à 10 000 000€ ;
- engagements hors bilan, octroi de sûretés par Polygone SA pour plus de 10.000.000€ (en dehors du cours normal des affaires) ;
- approbation du budget annuel de Foncière Polygone ;
- décisions d'opérations autres que de gestion courante auxquelles les actionnaires, administrateurs ou dirigeants de Polygone SA seraient intéressés.

Les décisions suivantes devront faire l'objet d'un débat au sein du conseil d'administration de Polygone SA et requerront l'approbation de la majorité simple des administrateurs présents ou représentés :

- l'approbation du budget annuel de Polygone SA ;
- la composition du comité exécutif de la Société.

Enfin, tout projet de remplacement des personnes occupant les fonctions de président, directeur général, directeur général délégué ou directeur financier de la Société devra faire l'objet d'un débat préalable au sein du conseil d'administration de Polygone SA.

3- **Caducité des droits de Sofina en matière de gouvernance**

Les droits de gouvernance de Sofina tels que résumés dans ce paragraphe A deviendront caducs dès lors que la participation économique directe et indirecte de Sofina dans le capital de la Société tombera sous le seuil de 8%

B. CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE TITRES

Le Pacte ne contiendra aucune restriction au transfert des actions GL events détenues par Sofina, ni de stipulation particulière restreignant la liquidité de ces actions.

En matière de transfert de titres de Polygone SA, les principales restrictions aux cessions prévues par le Pacte seront les suivantes :

- un engagement d'inaccessibilité des titres Polygone SA détenus par Sofina pendant 5 ans à compter de la Date de Réalisation (sauf cessions à ses affiliés) ;
- un droit de cession conjointe totale de Sofina en cas de cession du contrôle de Polygone SA par Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX ;
- un droit de préemption de Sofina sur les titres détenus par Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX (sauf cessions entre eux ou à leurs ayants-droits ou personnes qui leur sont liées) ;
- un droit de préemption de Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX sur les titres détenus par Sofina (sauf cessions à ses affiliés).

Le Pacte prévoit également un mécanisme d'anti-dilution en faveur de Sofina dans le cadre de toute émission de titres avec suppression du droit préférentiel de souscription pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital de Polygone SA.

Sofina disposera en outre d'une option de vente portant sur l'intégralité de ses titres Polygone SA à l'encontre de Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX, exerçable dans les circonstances suivantes : (i) si Monsieur Olivier GINON n'est plus en charge, de manière effective, de la gestion de la Société, (ii) si Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX ne détiennent plus le contrôle de Polygone SA ou si Polygone SA ne détient plus le contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, (iii) si Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX ou Polygone SA ne respectent pas les règles de majorité prévues par le Pacte au sein du conseil d'administration de Polygone SA, (iv) si Polygone SA émet des titres autrement qu'en application du Protocole d'Investissement sans respecter le droit d'anti-dilution de Sofina, (v) en cas de violation d'une stipulation importante du Pacte par Polygone SA, Monsieur Olivier GINON ou Monsieur Olivier ROUX, (vi) si une déclaration faite par Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX aux termes du Protocole d'Investissement s'avère inexacte et cause à Sofina un préjudice excédant 2 500 000 euros, (vii) au cinquième, huitième et onzième anniversaires de la date de signature du Pacte, ou (viii) si Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX créent une situation générant une obligation de déposer un projet d'offre publique sur la Société pour Sofina, situation à laquelle Sofina se serait opposée ou n'aurait pas été en mesure de donner son accord.

Enfin, Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX disposeront d'un droit de cession forcée sur la participation de Sofina dans Polygone SA dans l'hypothèse où ils céderaient le contrôle de Polygone SA.

NANTISSEMENTS, GARANTIES ET SURETES

Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur : en garantie du contrat Club Deal, la société Polygone SA a nanti 3 900 000 actions GL events.

07

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- 169 Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 29 avril 2016
- 184 Document annuel d'information
- 184 Responsable du document de référence
- 184 Attestation du responsable du document de référence
- 185 Contrôleurs légaux des comptes
- 185 Informations incluses par référence
- 186 Table de concordance Article 225
- 188 Table de concordance

TEXTE DU PROJET DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 AVRIL 2016**De la compétence de l'assemblée générale ordinaire****PREMIERE RESOLUTION***(Approbation des comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et de leur rapport sur le rapport du Président, des explications complémentaires données verbalement, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, les

comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 37 707 €.

DEUXIEME RESOLUTION*(Quitus aux administrateurs)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires donne aux administrateurs quitus entier et

sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

TROISIEME RESOLUTION*(Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport établi par le Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les

comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

QUATRIEME RESOLUTION*(Affectation du résultat social de l'exercice)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice, s'élevant à la somme de 26 860 187,46 €, comme suit :

Détermination des sommes distribuables

Résultat de l'exercice	26 860 187,46 €
Report à nouveau	<u>14 930 059,46 €</u>
Montant à affecter	41 790 246,92 €

Affectation proposée

Dividendes soit 0,60 € par action (x 22 653 920 (*))	13 592 352,00 €
Report à nouveau	<u>28 197 894,92 €</u>
TOTAL	41 790 246,92 €

(*) Nombre d'actions existantes au 4 mars 2016, compte tenu des levées d'options et exercice de bons de souscription d'actions et ce, sous réserve des levées d'options et exercice de bons de souscription d'actions préalables à l'assemblée générale.

L'intégralité de cette distribution est éligible, pour les personnes physiques domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2 du Code général des impôts.

Le dividende à payer sera détaché le 30 mai 2016 et sera mis en paiement à compter du 4 juillet 2016. Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions seraient affectées au poste « Report à nouveau ».

Les capitaux propres de la Société, après affectation des résultats s'élèveraient à 306 350 063 Euros.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé, ci-après le montant des dividendes versés au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Sommes réparties	Dividende net par action	Montant total du dividende éligible à l'abattement de 40 %	Montant total du dividende non éligible à l'abattement de 40 %
	(hors auto-détention)	(en euro)	(en euro)	(en euro)	(en euro)
31/12/2012	22 388 382 actions ayant donné droit à dividende	13 433 029	0,6	5 101 499	8 331 530
31/12/2013	22 374 541 actions ayant donné droit à dividende	13 424 725	0,6	4 223 693	9 201 031
31/12/2014	22 259 088 actions ayant donné droit à dividende	13 355 453	0,6	4 073 298	9 282 155

L'assemblée générale prend acte de ce que les prélèvements sociaux (CSG – CRDS) sur les revenus mobiliers seront retenus par la Société, ainsi que, le cas échéant, le prélèvement à la source obligatoire non libératoire de 21 % pour être versés au Trésor Public au plus tard dans les quinze premiers jours du mois qui suit celui de la mise en paiement du dividende. Le montant du dividende revenant aux actionnaires personnes physiques se trouvera ainsi réduit de 15,5 %, au titre des prélèvements sociaux, et 21 % au titre des prélèvements à la source non libératoire.

CINQUIEME RESOLUTION

(Option pour le paiement du dividende en actions).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, conformément aux articles L.232-18 à L.232-20 du Code de commerce et à l'article 29 des statuts, décide d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour un paiement du dividende :

- soit en numéraire ;
- soit en actions pour 100 % du dividende lui revenant.

Cette option devra être exercée entre le 30 mai 2016 et le 17 juin 2016 inclus, en faisant la demande auprès de leur intermédiaire financier. Au-delà de cette dernière date, ou à défaut d'exercice de l'option, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende sera égal à 90 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution, diminuée du montant net du dividende faisant l'objet de la quatrième résolution. Le Conseil d'administration aura la faculté d'arrondir au centième immédiatement supérieur le prix d'émission.

Les actions nouvelles ainsi émises en paiement du dividende porteront jouissance à compter de la date de constatation de la réalisation de l'augmentation de capital.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions le jour où il exerce son option, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en numéraire. En revanche, il n'est pas offert à l'actionnaire la possibilité de verser une soulte en numéraire lui permettant d'obtenir un nombre d'actions immédiatement supérieur.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de prendre conformément aux dispositions de l'article L232-20 du Code de commerce, les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la distribution de dividendes en actions, et notamment effectuer toutes opérations liées ou consécutives à l'exercice de l'option, constater l'augmentation de capital qui en résultera, apporter les modifications corrélatives des statuts relatives au capital social, prendre toutes dispositions pour assurer la bonne fin de l'opération et, plus généralement de faire tout ce qui sera nécessaire.

SIXIEME RESOLUTION*(Approbation des conventions figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les conventions qui sont intervenues ou se sont poursuivies au cours de l'exercice

écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce dont il a été donné lecture.

SEPTIEME RESOLUTION*(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Olivier GINON)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de :

- Monsieur Olivier GINON,

vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

HUITIEME RESOLUTION*(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Olivier ROUX)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de :

- Monsieur Olivier ROUX,

vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

NEUVIEME RESOLUTION*(Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Sophie SERVATY)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales

ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de :

- Madame Sophie SERVATY,

vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

DIXIEME RESOLUTION*(Ratification de la nomination de la société AQUASOURÇA SA en qualité d'administratrice faite à titre provisoire par le Conseil d'administration)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, ratifie la nomination en qualité d'administrateur de la société AQUASOURÇA SA, société anonyme de droit Luxembourgeois au capital de 34 000 000 € dont le siège social est sis 11 Boulevard Prince Henri – L 1724 Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 109813 et représentée par

Madame Sophie DEFFOREY, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 11 décembre 2015, en remplacement de la société AQUASOURÇA, société de droit français, démissionnaire,

En conséquence, la société AQUASOURÇA SA, exercera lesdites fonctions pour la durée restant à courir pour le mandat de la société AQUASOURÇA, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

ONZIEME RESOLUTION*(Nomination d'un nouvel administrateur)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Richard GOBLET D'ALVIELLA vient à expiration ce jour, décide de nommer en remplacement :

La Société Sofina, société anonyme de droit belge dont le siège social est situé 31, rue de l'Industrie –

1040 Bruxelles (Belgique), immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le numéro d'entreprise 0403 219 397 et représentée par Richard GOBLET D'ALVIELLA en qualité de nouvel administrateur pour une durée de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

DOUZIEME RESOLUTION*(Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder au rachat d'actions propres de la Société)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2015 dans sa dixième résolution, de procéder à l'achat de ses propres actions par la Société ;

- autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la Société, dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital de la Société au jour de la présente assemblée (en ce compris les actions détenues par la Société), dans les conditions suivantes :

o Le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 40 € (hors frais d'acquisition), étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ou de division ou de regroupement des actions, ou encore de modification du montant nominal des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

En conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 73 444 640 €, tel que calculé sur la base du capital social au 4 mars 2016 et des 429 276 actions auto-détenues à la même date, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'assemblée générale.

La présente autorisation est consentie en vue :

- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par voie d'attributions gratuites d'actions ;

- de conserver les actions en vue de les remettre en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers et dans les limites prévues par l'alinéa 6 de l'article L.225-209 du Code de commerce ;

- d'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un ou plusieurs prestataires de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers, étant précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ;

- de réduire le capital de la Société en application de la treizième résolution de la présente assemblée générale, sous réserve de son adoption ;

- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions ;

- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, et à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique, sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré y compris par voie d'acquisition ou de cession de blocs ou par le recours à des instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat dans le respect de la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article L.225-209 alinéa 3 du Code de commerce, le Conseil d'administration peut déléguer à son directeur général, les pouvoirs nécessaires pour réaliser un ou plusieurs programmes de rachat, étant entendu que le directeur général rendra compte au Conseil d'administration de l'utilisation faite de ce pouvoir.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :

- établir, le cas échéant, le descriptif du programme visé à l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et le publier selon

les modalités fixées à l'article 221-3 du même Règlement, préalablement à la réalisation d'un programme de rachat ;

- passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert ;
- conclure tous accords, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

II : compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

TREIZIEME RESOLUTION

(Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par annulation des actions détenues en propre par la Société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, sous réserve de l'approbation de la douzième résolution ci-avant, autorise le Conseil d'administration à :

- annuler les actions acquises au titre de la mise en œuvre de la douzième résolution ci-avant et des autorisations antérieures, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital social au jour où le Conseil d'administration prendra cette décision d'annulation et par période de vingt-quatre mois, et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social de la Société ;
- procéder, si besoin est, à l'ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions dont l'émission aurait été antérieurement décidée et encore en validité à la date de réalisation de la réduction de capital autorisée au terme de la présente résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :

- prendre toutes décisions pour la réalisation des opérations d'annulation et de réduction du capital ;
- imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur les postes de réserves de son choix, y compris celui des « primes d'émissions, de fusions et d'apports » ;
- accomplir tous actes, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités, y compris toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- modifier les statuts de la Société en conséquence ;

et, plus généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace celle conférée aux termes de la onzième résolution de l'assemblée générale du 30 avril 2015.

QUATORZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2014, par sa dix-huitième résolution ;

- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, l'émission, à titre onéreux ou gratuit, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions ordinaires de la Société et (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;

- décide que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 30 000 000 d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ;

- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Les créances émises pourront revêtir toute forme ou durée, être émises en toutes devises ou unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, assorties d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet de l'octroi de garanties ou sûretés, d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 120 000 000 d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant (i) ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par la résolution qui suit (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration

conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce. La durée des emprunts autres que ceux qui seraient représentés par des titres à durée indéterminée, ne pourra excéder 15 ans. Les titres ainsi émis pourront en outre faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux actions ordinaires et valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution. Le Conseil d'administration pourra en outre instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux actions ordinaires ou aux valeurs mobilières émises conformément aux dispositions légales.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission définie ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés prévues ci-après ou certaines d'entre elles : (i) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée, (ii) répartir librement tout ou partie des titres non souscrits entre les personnes de son choix (actionnaires ou non), ou (iii) offrir au public, tout ou partie des titres non souscrits.

L'assemblée générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

L'assemblée générale décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes et, qu'en cas d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions, le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la Société et, s'agissant des titres de créances, leur rang de subordination.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts,

ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

QUINZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2014, par sa dix-neuvième résolution ;

- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider l'émission, par offre au public, (i) d'actions ordinaires de la Société et (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières ;

- décide que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 30 000 000 d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ;

- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement, leur rang de subordination ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement de la résolution précédente.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 120 000 000 d'euros ou leur contre-valeur à la

date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par la résolution qui précède (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration pourra, en application des dispositions de l'article L225-135 alinéa 5 du Code de commerce, instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions ordinaires ou les valeurs mobilières, dont il fixera, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits en vertu de ce droit feront l'objet d'un placement public.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires, et, s'agissant des titres de créance, leur rang de subordination, étant précisé que :

A. Le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance, soit à la date des présentes et conformément aux dispositions de l'article R 225-119 du Code de commerce, à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ;

B. Le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

SEIZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre visée au II de l'article L411-2 du Code monétaire et financier).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2014, par sa vingtième résolution ;

- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider l'émission, dans le cadre du II de l'article L411-2 du Code monétaire et financier, (i) d'actions ordinaires de la Société et (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières ;

- décide, qu'en application de l'article L.225-136-3 du Code de commerce, le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est limité à 20% du capital social, par période de 12 mois, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ;

- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires.

S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement, leur rang de subordination ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement de la résolution précédente. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 120 000 000 d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par la résolution qui précède (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront

accès à des actions ordinaires, et, s'agissant des titres de créance, leur rang de subordination, étant précisé que :

A. le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance, soit à la date des présentes et conformément aux dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce, à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %;

B. le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

(Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2014, par sa vingt et unième résolution ;

- autorise le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, pour chacune des émissions décidées en application des quinzième et seizième résolutions qui précèdent et dans la limite de 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de la présente assemblée) par période de 12 mois, à déroger aux conditions de fixation du prix prévues par les quinzième et seizième résolutions susvisées et à fixer le prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières émises, selon les modalités suivantes :

A. Le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne des vingt derniers jours de bourse avec une décote de 5 % ;

B. Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, ou en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires d'une filiale, par la filiale, majorée, le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, ou la filiale selon le cas, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le montant nominal total d'augmentation de capital de la Société résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur les plafonds d'augmentation de capital fixés par les quinzième et seizième résolutions qui précèdent.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

(Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et statuant conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2014, par sa vingt-deuxième résolution ;

- autorise, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée, le Conseil d'administration à

décider, dans les trente jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, pour chacune des émissions décidées en application des quatorzième, quinzième et seizième résolutions qui précèdent, l'augmentation du nombre de titres à émettre, dans la limite de 15 % de la limite initiale, sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et statuant conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-148 et L. 228-92 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2014, par sa vingt-troisième résolution ;

- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider, sur le fondement et dans les conditions des quinzième et seizième résolutions qui précèdent, l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, en rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la Société sur des titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L. 225-148 susvisé, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières.

L'assemblée générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble

des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 30 000 000 d'euros, ce montant s'imputant sur les plafonds fixés par les quinzième et seizième résolutions, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

L'assemblée générale décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution et notamment :

- de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
- de constater le nombre de titres apportés à l'échange ;
- de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions ordinaires nouvelles, ou, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la Société ;
- d'inscrire au passif du bilan à un compte « Prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et leur valeur nominale ;
- de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite « prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de l'opération autorisée, constater la ou les augmentations de capital résultant et modifier corrélativement les statuts.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

VINGTIEME RESOLUTION

(Limitation globale des autorisations)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et comme conséquence de l'adoption des six résolutions qui précèdent, décide de fixer à 60 000 000 d'euros, le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à

terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées par les six résolutions qui précèdent, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions ordinaires de la Société à émettre au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et statuant conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2014, par sa vingt-cinquième résolution ;
- délègue au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ou de l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

L'assemblée délègue au Conseil d'administration le pouvoir de décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant

de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 60 000 000 d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé (i) compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et (ii) de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées par les quatorzième à dix-neuvième résolutions qui précèdent.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et généralement de prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce et dans le respect des dispositions du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext :

- autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés liées au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi, à des attributions gratuites d'actions existantes et/ou à émettre de la Société, sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi,
- décide que le Conseil d'administration déterminera le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement, l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- décide que le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement sera limité à 200 000,

- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive, sous réserve de remplir les conditions et critères éventuels fixés par le Conseil d'administration, au terme d'une période d'acquisition minimale de deux (2) ans, sauf cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L 341-4 du Code de la sécurité sociale, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée, le cas échéant, par le Conseil d'administration,
- autorise le Conseil d'administration à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société de manière à préserver les droits des bénéficiaires,
- autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article L225-129-2 du Code de commerce, à réaliser une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission qui, le cas échéant, serviront en cas d'attribution gratuite par émission d'actions nouvelles au profit des bénéficiaires desdites actions,

- autorise le Conseil d'administration à déterminer le nombre d'actions à racheter et/ou le nombre d'actions à émettre en vue de leur attribution gratuite,
- autorise le Conseil d'administration à déterminer la valeur des actions au moment de leur attribution définitive,
- prend acte de ce que la présente décision comporte renonciation de plein droit des actionnaires pour la partie des réserves, bénéfices ou primes qui, le cas échéant, servira en cas d'émission d'actions nouvelles,
- délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation,

VINGT-TROISIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise en application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration établi en application des articles L.225-102 et L.225-129-6 du Code de commerce, du rapport spécial du Commissaire aux comptes, et des dispositions des articles L. 225-129-6, L. 225-138 I et II et L. 225-138-1 du Code de commerce :

autorise le Conseil d'administration, à l'effet de procéder à une augmentation du capital social de la Société par émission d'actions ordinaires, réservée aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code du commerce, adhérents d'un plan d'épargne entreprise. Cette augmentation de capital sera effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

En conséquence, l'assemblée générale :

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées adhérents d'un plan d'épargne entreprise ;
- décide que le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration par référence au cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Paris, étant entendu que ce prix ne peut être supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision

effectuer tous actes, formalités et déclarations, modifier les statuts en conséquence et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire à la réalisation de cette opération, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Cette autorisation est consentie pour une période de 38 mois à compter de la présente assemblée générale. La présente délégation ne met pas fin à la délégation de pouvoir donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2014 aux termes de sa vingt-septième résolution, laquelle reste en vigueur pour sa fraction non utilisée.

- du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieure de plus de 20% à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne entreprise est supérieure ou égale à 10 ans ;
- limite le montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant être réalisée par le Conseil d'administration qui ne pourra porter le montant de la participation desdits salariés (y compris la participation déjà détenue) à plus de 3 % du montant total du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration de mettre en œuvre la présente autorisation ;
- décide que les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance au premier jour de l'exercice au cours duquel sera réalisée l'augmentation de capital ;
- délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, à l'effet, sous les conditions et limites fixées ci-dessus, de décider et de réaliser, en une fois, cette augmentation de capital, de fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires, ces conditions pouvant comporter des conditions d'ancienneté du lien salarial, sans que le délai imposé puisse excéder 6 mois, de fixer les conditions dans lesquelles les actions seront émises et libérées, de modifier les statuts et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire ;
- décide que l'augmentation de capital autorisée par la présente résolution devra être réalisée dans un délai d'un an à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale constate que la présente autorisation a pour effet de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce au

regard des délégations consenties par les quatorzième à dix-neuvième résolutions qui précèdent.

III : Pouvoirs

VINGT-QUATRIEME RESOLUTION

(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LES SITES (www.gl-events.com et www.amf-France.org)
COMMUNIQUES

Date	Communiqués
2015	Déclaration mensuelles et hebdomadaires des transactions sur actions propres
2015	Information mensuelles des droits de vote
janvier 2015	Bilan annuel du contrat de liquidité
13 janvier 2015	Modification du calendrier de communication financière
15 janvier 2015	Chiffre d'affaires 2014
10 mars 2015	Résultat de l'exercice 2014
11 mars 2015	Présentation des résultats 2014
23 mars 2015	GL events confirme son éligibilité au PEA-PME
25 mars 2015	Avis de réunion à l'assemblée du 30 avril 2015
28 avril 2015	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2015
juillet 2015	Bilan semestriel du contrat de liquidité
21 juillet 2015	Chiffre d'affaires du 2nd trimestre 2015
1 septembre 2015	Résultat du 1er semestre 2015
20 octobre 2015	Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2015
28 octobre 2015	GL events annonce l'acquisition du groupe Jaulin
janvier 2016	Bilan annuel du contrat de liquidité
19 janvier 2016	Chiffre d'affaires de l'exercice 2015
8 mars 2016	Résultat de l'exercice 2015
9 mars 2016	Présentation des résultats 2015
25 mars 2016	Avis de réunion à l'assemblée du 29 avril 2016

DOCUMENT DE REFERENCE ET NOTE D'OPERATION

Date	Communiqués
9 avril 2015	Document de référence 2014 D.15-0304

INFORMATIONS DIFFUSEES PAR VOIX DE PRESSE

Date	Communiqués	Supports
16 janvier 2015	2014 : Chiffre d'affaires en croissance de 16,1% à 939M€, croissance de 7% en France. Perspectives 2015-2016 bien orientées.	Les Echos
11 mars 2015	Exercice 2014, résultat net part du groupe +43,3%, résultat opérationnel +34,7%. Dynamique commerciale forte : Chiffre d'affaires France +7%, International : +25%.	Les Echos
29 avril 2015	Forte progression du chiffre d'affaires du 1er trimestre 2015 : 250,2M€ (+14,1%), croissance de tous les métiers du Groupe. Carnet de commandes bien orienté à l'international et amplification de la dynamique commerciale.	Les Echos
22 juillet 2015	Excellente performance commerciale, chiffre d'affaires semestriel en croissance (+0,5%) après un 1er semestre 2014 marqué par 74M€ de chiffre d'affaires sur la coupe du monde. 500 MR\$ de contrats signés ou en négociation exclusive au Brésil, confirmation d'un chiffre d'affaires en croissance pour 2015.	Les Echos
2 septembre 2015	Croissance et rentabilité au 1er semestre 2015, chiffre d'affaires : +0,5%, résultat opérationnel : + 2,5%. Un carnet de commandes très bien orienté à horizon 3 ans.	Les Echos
21 octobre 2015	Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2015 : +3,5%, chiffre d'affaires sur 9 mois : +1,4% à 671,8 M€. Permanence de la dynamique commerciale.	Les Echos

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES ET OBLIGATOIRES

Date	Communiqués	Numéro de parution
25 mars 2015	Avis de réunion Assemblée générale	36
8 avril 2015	Avis de convocation Assemblée générale	42
18 mai 2015	Droits de vote	59
18 mai 2015	Attestation des commissaires aux comptes	59
5 février 2016	Changement du teneur de comptes de titres nominatifs	16
25 mars 2016	Avis de réunion Assemblée générale	37

INFORMATION DEPOSEE AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Date	Communiqués
16 juillet 2015	Dépôt des comptes annuels 2015
16 juillet 2015	Dépôt des comptes consolidés 2015

DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION

Le présent Document annuel d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF. Ce document recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1er janvier 2015 et le 31 mars 2016 par GL events pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires.

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Olivier GINON
Président

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant en page 60 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi que la description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Lyon le 8 avril 2016

Olivier GINON
Président

CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES

	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date de fin de mandat (AGO statuant sur les comptes arrêtés au)
Titulaires :			
MAZA – SIMOENS Sébastien BELMONT 26, rue Raspail 69600 Oullins	16-mai-08	25-avr-14	31-déc-19
MAZARS			
Thierry COLIN Paul-ArmeI JUNNE 131, boulevard Stalingrad 69624 Villeurbanne	13-juil-05	25-avr-14	31-déc-19
Suppléants :			
Raphael VAISON DE FONTAINE 513, rue de Sans Souci 69760 Limonest	16-mai-08	25-avr-14	31-déc-19
Olivier BIETRIX 54 rue de la République 69002 Lyon	13-juil-05	25-avr-14	31-déc-19

INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE

En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent Document de Référence:

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés respectivement aux pages 97 à 127 et 128 du document de référence n°D15-0304 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 9 avril 2015 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés respectivement aux pages 81 à 112 et 113 du document de référence n°D14-0285 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 avril 2014.

TABLE DE CONCORDANCE ART 225-105-1 DU CODE DE COMMERCE**Information de l'art 225-105-1 :****I. Informations sociales :**Emploi :

Effectif total et répartition des employés par sexe, âge et zone géographique	27,28,34,35
Les embauches et les licenciements	29
Les rémunérations et leurs évolutions	40

Organisation du travail :

L'organisation du temps de travail	38
L'absentéisme	38

Relations sociales :

L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	38
Le bilan des accords collectifs	39

Santé et sécurité :

Les conditions de santé et de sécurité au travail	36
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	N/A
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	37

Formation :

Les politiques mises en œuvre en matière de formation	30
Le nombre total d'heures de formation	30

Egalité de traitement :

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	35
La politique de lutte contre les discriminations	32
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	33

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail :

Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	39
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	39
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	39
A l'abolition effective du travail des enfants	39

II. Informations environnementalesPolitique générale en matière environnementale

L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	41
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	44
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	43
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	47

Pollution et gestion des déchets

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	43
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	45
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	47

Utilisation durable des ressources

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	47
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	47
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	46
L'utilisation des sols	47

Changement climatique

Les rejets de gaz à effet de serre	47
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	47

Protection de la biodiversité

Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	47
---	----

III. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durableImpact territorial, économique et social de l'activité de la société

En matière d'emploi et de développement régional	49 - 50
Sur les populations riveraines ou locales	50

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	49 - 51
Les actions de partenariat ou de mécénat	54

Sous-traitance et fournisseurs

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	39 - 53
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	39 - 53

Loyauté des pratiques

Les actions engagées pour prévenir la corruption	53
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	53

Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	39
---	----

Note méthodologique	56
---------------------	----

Attestation de vérification d'un commissaire aux comptes	58
--	----

TABLE DE CONCORDANCE

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence.

Rubrique de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004	Pages du document de référence
1. PERSONNES RESPONSABLES	184
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	185
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1. Informations historiques	6 - 13
3.2. Informations intermédiaires	N/A
4. FACTEURS DE RISQUES	65 - 70
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la société	12 - 13
5.2. Investissements	64 - 65
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1. Principales activités	16 - 21
6.2. Principaux marchés	15
6.3. Évènements exceptionnels	6 - 7
6.4. Dépendance éventuelle	N/A
6.5. Positionnement concurrentiel	16 - 22
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Description du Groupe	5
7.2. Liste des filiales	118 - 119
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	121 - 122
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	41 - 48
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1. Situation financière	62 - 67
9.2. Résultat d'exploitation	67
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Capitaux de l'émetteur	106, 125 - 126
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	65, 105
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	65 - 68
10.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5. Sources de financement attendues	65
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	70
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	22, 65
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1. Organes d'administration et de direction	85 - 86
14.2. Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	94

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	88 - 90
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	88 - 90

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Date d'expiration des mandats actuels	85
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	91
16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	87, 95 - 96
16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur	85

17. SALARIÉS

17.1. Nombre de salariés	132
17.2. Participation et stock-options	89 - 90, 160 - 162
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	89

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	163
18.2. Existence de droits de vote différents	159
18.3. Contrôle de l'émetteur	164
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	165

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

135, 148

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1. Informations financières historiques	12 - 13
20.2. Informations financières pro-forma	N/A
20.3. Etats financiers	102
20.4. Vérification des informations historiques annuelles	151
20.5. Date des dernières informations financières	103
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	11
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	69
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	64

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. Capital social	158
21.2. Acte constitutif et statuts	158 - 159

22. CONTRATS IMPORTANTS

94

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

N/A

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

11

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

118 - 119



« Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, sous le n°D.16-0311, le 8 avril 2016 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires »